

# HISTOIRE

DU

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

---

TOME II.

Les formalités prescrites par la loi ayant été remplies, les éditeurs poursuivront, comme contrefacteur, tout débitant d'exemplaires qui ne seraient pas revêtus de la signature de M. Brière.

R. 20.910

HISTOIRE  
DES RÉVOLUTIONS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES  
**DE L'EUROPE**

AU

DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

PAR F. C. SCHLOSSER,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ D'HEIDELBERG ;

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR W. SUCKAU,

PROFESSEUR AU COLLÈGE ROYAL DE SAINT-LOUIS.



PARIS,

J. L. J. BRIÈRE, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 68;

PONTHIEU, PALAIS ROYAL, GALERIE DE BOIS;

P. DUPONT, RUE DU BOULOY, HÔTEL DES FERMES, N° 24.

1825.





**HISTOIRE**  
**DU**  
**DIX-HUITIÈME SIÈCLE.**

**H. H.**

**I**



# HISTOIRE

DU

## DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

---

### LIVRE QUATRIÈME.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

APERÇU DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS LA GUERRE DE  
SEPT ANS JUSQU'EN 1787.

I. Fin du règne de Louis XV. — II. Commencement du  
règne de Louis XVI.

I. Louis XV <sup>1</sup>, gouverné par madame de Pompadour, s'était rendu méprisable et odieux au monde entier ; abandonnant les affaires de l'État pour la chasse, et abjurant toute pudeur

<sup>1</sup> M. de Lacretelle et beaucoup d'autres écrivains, même en Allemagne, ont si bien caractérisé l'histoire de ce temps, que nous nous croyons dispensés d'entrer dans les détails. Ici il n'y a pas de partialité à craindre, puisque tous les partis s'entendent sur le point essentiel, c'est-à-dire sur la corruption générale.

dans ses plaisirs, on vit bientôt son règne déplaire au peuple, parce que les créatures de la cour avaient seules quelque crédit, et que les ministres s'arrogeaient un pouvoir arbitraire et despotique. Ceux qui ne jouissaient pas de la faveur de la cour, de quelque condition qu'ils fussent, se virent assujétis à une dépendance ignominieuse; les familles les plus considérées, surtout en province, montrèrent au milieu du dix-huitième siècle, dans les différends avec le parlement, et dans toutes les occasions où l'on voulut user de violence, la ferme volonté de ne pas souffrir le despotisme militaire; les habitants de Paris firent même paraître leur mépris et leur mécontentement d'une manière si visible, que Louis XV les prit en haine <sup>1</sup>. Les impôts multipliés et souvent exorbitants retombaient alors presque uni-

<sup>1</sup> L'an 1750, le lieutenant de police et ses agents exercèrent un pouvoir tellement arbitraire contre les gens qu'ils appelaient sans aveu, et se permirent tant d'exactions, qu'il éclata une révolte formelle.

La maison du lieutenant de police fut forcée; il se réfugia lui-même chez le président du parlement, qui parvint à apaiser les mutins. Les exécutions les plus cruelles suivirent cette explosion du mécontentement public. Louis XV affecta d'éviter la capitale, et la nouvelle route qu'il fit faire par Saint-Denis, pour ne pas être obligé de traverser Paris en allant de Compiègne à Versailles, fut nommée *le chemin de la révolte*.

quement sur les classes inférieures, dépourvues de tout moyen de résistance.

Les biens-fonds étaient ou dans les mains des classes privilégiées de la noblesse et du clergé, ou ne pouvaient être que difficilement chargés de nouveaux impôts parce qu'il fallait que les parlements voulussent bien les enregistrer. La cour, pour son malheur, fut pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle jusqu'à la révolution toujours en guerre ouverte avec le parlement, tantôt à cause des jansénistes, tantôt à cause des impôts. Les disputes sur le jansénisme éclatèrent de nouveau en 1752, lorsque le curé de Saint-Étienne refusa les sacrements au duc d'Orléans, grand-père de Louis-Joseph-Philippe; le parlement déclara formellement que la bulle *Unigenitus* n'était point un article de foi, et le conseil d'État révoqua cet édit. Comme le clergé et le parlement balançaient alors à eux seuls le pouvoir des ministres, la cour et le ministère voulurent profiter de cette occasion favorable, ou pour opprimer le clergé par la puissance des parlements, ou pour porter à ceux-ci un coup funeste sans irriter le peuple. Le ministre des finances, Machault, penchait pour la première idée, le garde-des-sceaux, d'Argen-

son, était pour la dernière. Tant que la cour se mêla des affaires religieuses, la querelle entre les parlements et le parti jésuitique du haut clergé s'échauffa de plus en plus.

Le parlement convoqua les pairs dans son assemblée; le roi leur défendit de s'y rendre; ils murmurèrent, et le prince de Conti s'éleva hautement contre cet acte de la cour. Le parlement attaqua le ministère, parla de son pouvoir usurpé, voulut examiner le droit que s'arrogeaient les ministres de faire expédier par le roi des lettres de cachet dont le ministère et les courtisans faisaient alors un fréquent emploi. Les orateurs de l'opposition se prononcèrent amèrement, dans les assemblées parlementaires, contre madame de Pompadour et ses indignes menées. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer les mesures les plus violentes. Les ministres, suivant l'usage, recoururent à la force; quatre membres du parlement furent relégués dans des forteresses; on bannit les conseillers de toutes les chambres, excepté de la grande <sup>1</sup> qu'on devait organiser sur un nouveau plan; mais elle s'opposa à tous

<sup>1</sup> La chambre d'enquête et la chambre de requête se composaient presque entièrement de jeunes gens. La grande chambre, dont les membres étaient presque tous des hommes âgés, n'avait pas approuvé leur vivacité dans cette circonstance.

les ordres qu'elle put recevoir dès que cette question fut agitée; comme tous les moyens employés pour la faire fléchir furent inutiles, on l'exila à Pontoise; elle persévéra dans sa résolution, et le ministère, après de longs débats, se vit obligé, en 1754, de prêter la main à un accommodement. Machault fut contraint de céder. Le parlement remporta la victoire la plus éclatante, et la cour s'en servit comme d'un allié dans ses discussions avec le clergé.

La paix ne fut pas de longue durée; deux années à peine s'étaient écoulées, que le parlement de Paris s'associa non-seulement les princes et les pairs, mais aussi tous les parlements du royaume, qu'il subdivisa en différentes classes, dont Paris devait être regardé comme le point central. L'autorité royale échoua contre l'opposition, dans les deux séances solennelles de septembre et de décembre 1756 <sup>1</sup>. Ce ne fut qu'après l'éloignement définitif de Machault et de d'Argenson,

<sup>1</sup> C'étaient des lits de justice, qui devaient représenter l'ancien champ de Mars ou les cours plénières. Le roi était assis sur un siège de cinq coussins (Lectus); l'un lui servait de siège, un autre de marche-pied, un troisième de dossier, et deux pour les bras.

On votait à voix basse; le chancelier recueillait les suffrages; qui donc pouvait le démentir, quand même il aurait trahi la vérité?

que les parlements reprirent leur ancienne forme <sup>1</sup>. Il n'y eut aucun trouble, tant que Bernis, créature de madame de Pompadour, garda le timon des affaires. Mais le conseil qu'il donna, en 1758, de terminer l'ignominieuse guerre d'Allemagne, fut cause de sa disgrâce<sup>2</sup>. Choiseul lui succéda, et l'administration des finances donna lieu à d'autres différends dont nous allons tracer en peu de mots l'histoire fatale jusqu'au ministère de Silhouette.

Depuis que les États n'étaient plus consultés sur les impôts, et que la dépravation de la cour et de ses créatures engloutissait des sommes immenses, le trésor public était abandonné à celui qui inventait de nouveaux moyens d'épuiser le peuple. Machault succomba parce que ses projets ne pouvaient s'accorder avec ceux du parlement; après lui, Moreau de Sechelles, Moras et Boulogne tentèrent aussi inutilement d'opposer des ressources proportionnées aux besoins toujours croissants. Le choix de Silhouette sembla enfin, pour la pre-

<sup>1</sup> Quelque répugnance que nous ayons à citer Bezenval, surnommé *le suisse de Cythère*, pour des choses sérieuses, il nous faut convenir qu'il donne des détails très-exacts de cette affaire, dans ses *Mémoires*, tome I, page 303 et suiv.

<sup>2</sup> Après une longue adulation, il trouva sa perte dans sa trop grande franchise.

mière fois, combler les désirs du peuple et les vœux de madame de Pompadour. Mais la popularité que le nouveau ministre des finances avait affectée, disparut cette année-là même, aussitôt qu'il donna l'édit de subvention. Pour prévenir l'opposition du parlement, on le convoqua, le 22 septembre 1759, en audience solennelle, Versailles. Il protesta contre tout ce qui s'était fait dans cette circonstance, et personne ne voulut prendre à ferme le nouvel impôt. Le crédit était perdu; les paiements publics furent suspendus pour un an; on retira l'argent des caisses, et on envoya l'argenterie royale à la monnaie. Dès ce moment, les contrôleurs-généraux vécurent en mésintelligence avec les parlements, que Choiseul, de concert avec madame de Pompadour, employa contre les jésuites; mais les deux partis gardèrent assez de modération pendant la vie de l'ancienne maîtresse du roi.

Après sa mort, le duc de Choiseul, que les horreurs du *parc aux cerfs* n'avaient pu blesser, et qui avait toujours gouverné la France selon les volontés de madame de Pompadour, se scandalisa du choix de la nouvelle favorite qu'on donnait à Louis XV. Il alla jusqu'à refuser à madame du Barry l'hommage que le

roi même lui accordait à la revue et dans d'autres solennités publiques. Cependant elle obtenait plus de crédit que madame de Pompadour n'en avait jamais eu ; elle rencontra dans le duc d'Aiguillon plus de complaisance que dans le duc de Choiseul. C'est pourquoi, ce dernier, par un motif de jalousie, appuya en secret les parlements, lorsqu'ils attaquèrent le premier, tandis que le roi même le défendait de tout son pouvoir. Le parlement de Rennes, et son procureur-général. La Chalotais, le même qui, dans l'affaire des jésuites, s'était distingué par ses écrits, impliquèrent le duc d'Aiguillon, alors commandant de la Bretagne, dans un procès infâmant, sur la soustraction des deniers publics ; la cour prit sa défense.

Lors de la discussion de cette affaire, les États de Bretagne se joignirent au parlement, mais le roi renvoya avec dédain leur députation, à la tête de laquelle se trouvait La Chalotais. Rejeté par la cour, il chercha des alliés, et conduisit adroitement une correspondance avec les membres les plus importants des parlements de Rouen, de Paris et de Toulouse. Le duc d'Aiguillon déclara que cette correspondance était un crime de haute trahison. La Chalotais, son fils, et trois conseillers

parlementaires déposèrent leur charge , et furent arrêtés du 10 au 11 novembre 1765 ; une commission du conseil d'État, la chambre royale de Saint-Malo, devait les juger au préjudice de leur tribunal compétent.

Le parlement de Paris crut alors devoir s'en mêler , il fit des représentations ; aussitôt Rennes, Rouen, Toulouse suivirent son exemple. Plusieurs troubles éclatèrent et on en vint à différentes mesures de part et d'autre ; après de longs débats, toute l'affaire fut assoupie à la fin de l'année 1766, mais la mésintelligence demeura toujours la même.

Louis XV avait envain déclaré dans une séance mémorable, qu'il ne tenait sa couronne que de Dieu, et qu'il ne souffrirait pas d'innovations. Les parlements ne voulaient point se désister des droits que le roi leur disputait. La lutte se poursuivait encore lorsque les écrits pour la cause des Américains, favorisée et soutenue par la France, éveillèrent ou ranimèrent le respect pour la justice et les anciennes coutumes.

On conclut en 1770 la malheureuse union du Dauphin avec Marie-Antoinette d'Autriche, et le chancelier Maupeou conçut le plan de réformer la mauvaise juridiction du royaume,

et de mettre un terme à la résistance des parlements contre les ordonnances royales, touchant les finances que l'odieux contrôleur-général Terray se proposait de publier.

Le duc d'Aiguillon, attaqué par le parlement de Paris, comme précédemment par celui de Rennes, et soutenu par la cour, fut la cause d'un nouveau différend. Le parlement avait déjà disputé au roi le droit de faire arrêter un individu quelconque arbitrairement par lettres de cachet : il renouvela cette discussion avec violence, et alla jusqu'à menacer de citer devant son tribunal tous les membres du conseil royal qui s'étaient prêtés à juger l'affaire de La Chalotais. Pour prouver que le roi seul était le premier juge du royaume, le procès intenté contre le duc d'Aiguillon devait se poursuivre dans un lit de justice, le 27 juin 1770. Le parlement, qui prévoyait le coup, déclara, même avant la séance, que « Tout accusé absous dans un lit de justice serait regardé comme non justifié. » Il prononça en outre la sentence que le duc d'Aiguillon avait forfait à l'honneur, et ce jugement fut répandu par toute la France.

Dès que Louis en fut informé, il opposa à ce décret un décret du conseil d'État, et fit

enlever des archives parlementaires tous les actes concernant l'affaire du duc d'Aiguillon. Le parlement s'inquiéta fort peu de cette démarche de la cour; car il avait pour lui tous les princes de la famille royale. La lutte ne discontinua pas; après une nouvelle séance solennelle, où, par ordre du roi, le duc prit place parmi les pairs, et où Louis XV prescrivit les conditions les plus dures au parlement, ses membres déclarèrent enfin que, dans la douleur qui les accablait, ils ne se sentaient plus la force d'exercer leurs fonctions de juges.

Rien ne pouvait être plus favorable aux projets de Maupeou. Il répandit alors dans le peuple que le parlement, tout occupé de ses querelles particulières, négligeait d'administrer la justice du royaume. Cette accusation paraissait d'autant mieux fondée, que pendant quinze jours le roi avait en vain cherché à rappeler le parlement à ses fonctions judiciaires, tant par ses ordonnances verbales et écrites, que par des lettres de son conseil, munies du sceau royal.

Madame du Barry venait de renverser Choiseul; le duc d'Aiguillon régnait dans le conseil. On commença en 1771, au mois de janvier, à employer la force armée contre les conseil-

lers du parlement, et on travailla toute l'année suivante à donner à la France une nouvelle juridiction qui fut constituée dans tout le royaume à la fin de l'an 1772. On fonda à Paris un nouveau parlement, en restreignant son autorité judiciaire. Mais on ne fut pas heureux dans le choix des membres de ce tribunal. Le public l'appelait par ironie le parlement Maupeou; Beaumarchais le tourna en ridicule et le rendit méprisable<sup>1</sup> par les satires mordantes qu'il publia dans les actes de son procès. Comme l'enregistrement des décrets d'impôts ne pouvait avoir lieu, tout crédit disparut, et l'abbé Terray, qui trouva un déficit de trente millions lorsqu'il entra en charge, ne put qu'avec peine obtenir cette année le faible emprunt de huit millions. Cependant il

<sup>1</sup> Pour donner une idée du mépris général qu'inspirait ce parlement, nous citerons le trait suivant, qu'on lit dans le *Choix d'anecdotes anciennes et modernes*, Paris, 1824.

On rapporte qu'un filou, condamné à être marqué, se retourna, un instant avant l'opération, vers l'exécuteur, et le pria de lui accorder une petite grace; celui-ci répondit que son état le mettait peu dans le cas d'accorder des grâces, mais enfin qu'il n'avait qu'à dire de quoi il s'agissait. « C'est « une bagatelle, répondit le patient; faites-moi l'amitié de « marquer sur mon épaule la date de l'année et du jour de « mon exécution; j'espère que tout ceci changera, et que l'an- « cien parlement reviendra: alors je me flatte de me faire réha- « biliter; car les arrêts de celui-ci n'ont pas le sens commun. »

(Note du traducteur.)

avait retranché certaines rentes , suspendu plusieurs paiemens , ajouté aux deux vingtièmes un nouvel impôt , augmenté la capitation , et souvent même donné huit édits bursaux dans un seul jour.

En 1774, il se vit obligé de déclarer nettement qu'il ne connaissait plus aucun moyen de subvenir à des dépenses de quatre cents millions , quand les revenus de l'État ne s'élevaient qu'à trois cent soixante-quinze. Sur ces entrefaites Louis XV mourut , le 10 mai 1774.

II. A peine Louis XVI fut-il monté sur le trône, qu'on vit disparaître de la cour toute la turpitude qui sous le règne précédent avait dégradé la personne royale ; mais la dépravation des mœurs resta la même ; la frivolité prit la place de la licence. Louis , qui aurait été un citoyen aimable , et un homme de lettres assez distingué , n'était pas né roi , il le sentit lui-même , et malheureusement il choisit pour guide un vieux courtisan , le comte de Maurepas. Toutes les affaires paraissaient dirigées par ses conseils , tandis que la reine en secret gouvernait avec une incroyable légèreté la cour et le royaume.

Louis reconnut qu'une réforme devenait

nécessaire , que la prodigalité de la cour , qu'il n'autorisait point par son exemple , demandait de nouvelles ressources. Il n'apprit que trop tôt que la bourgeoisie s'était élevée au-dessus de la noblesse , et que , de concert avec les meilleures et les plus riches familles de cette classe de citoyens , elle désirait voir finir le système de l'arbitraire. Il annonça des changements dont il concevait les meilleures espérances ; mais en le laissant agir , la cour sut déjouer tous ses projets. Le peuple ainsi abusé s'indigna , et son courroux fut encore excité par les écrivains philosophes , politiques , économistes , et par un grand nombre de nobles , offensés de la légèreté de la reine. Des politiques très-considérés , ennemis du système de l'Autriche , prédominaient depuis le fatal hyménée ; leur patriotisme les porta à travailler contre la cour. Turgot , Malesherbes , Saint-Germain , insistaient sur les réformes que demandait la nation. Si le ministre de la guerre était imprudent , Turgot et Malesherbes étaient guidés par des idées nobles et généreuses , et si l'on eût exécuté leurs projets , les mouvements dans l'intérieur ne seraient pas devenus aussi redoutables qu'ils le furent par la suite. Le parti de la cour , ayant à sa tête la reine et

le jeune comte d'Artois, espérait empêcher sans grandes difficultés toute la réforme dont il était menacé, ainsi que ses créatures. Dans cette vue il se servit du parlement, avec lequel en effet Turgot et Malesherbes se brouillèrent bientôt à la grande satisfaction de Maurepas qui lui-même les avait appelés au ministère.

Aussitôt après l'avènement de Louis XVI au trône, l'ancien parlement avait été rappelé, pour imposer aux novateurs, malgré les avis réitérés de ne pas changer le nouvel ordre de juridiction auquel on commençait à s'habituer. Dès son rétablissement, il s'opposa aux desseins de Turgot et à ses efforts pour modérer le système féodal et celui des corporations. Six édits, sur des abus moins importants qui devaient préparer les réformes de ce ministre, furent mal accueillis en 1776. Comme il ne dissimulait pas son mécontentement, on lui envoya sa démission, et Malesherbes donna spontanément la sienne. Tout resta sur l'ancien pied, mais l'attention publique était excitée, et il fallait trouver de l'argent. Alors se présenta Necker, dont nous n'examinerons pas ici les talents : tout le monde sait que madame de Staël le défie, tandis que

les auteurs aveugles de l'ancien régime le calomnient et l'outragent.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que ce ministre dut son entrée dans le grand monde à un homme suspect, et qu'il méconnut sa position et ses forces quand il espéra sauver la France. Connu depuis long-temps comme banquier habile et comme homme bienfaisant et éclairé, il déploya son talent comme politique dans l'*Éloge de Colbert*, lorsque le fils d'un marchand de fer de Versailles, devenu, on ne sait par quel moyen, marquis de Pezay, lui fit avoir accès auprès de Maurepas et de Louis XVI.

L'abbé Vermont, qui avait donné une éducation française à la reine et qui la dirigeait toujours <sup>1</sup>, recommanda Necker à Marie-Antoinette. Il fut mis à la tête des finances, d'abord sous un titre peu important, ensuite sous celui de directeur-général. Necker, protestant, de mœurs simples et irréprochables, se faisait grandement illusion, lorsque par ses seules qualités il espérait réformer des désordres si profondément enracinés.

Depuis 1776 jusqu'en 1781, il suivit son

<sup>1</sup> Je n'ose assurer si l'on doit ajouter foi à tout ce que madame Campan dit de l'abbé Vermont dans ses *Mémoires* ;

système d'emprunt ; la confiance dont il jouissait , comme négociant , lui fit trouver l'argent qu'il cherchait ; mais il se vit malheureusement frustré dans son attente ; il lui fallait compter sur de grandes épargnes qu'il ne pouvait introduire ; et la guerre d'Amérique absorbait toutes les sommes empruntées dans un autre but. Necker , au commencement , fit des établissements très-utiles , c'est un fait incontestable <sup>1</sup> ; mais le ton doctoral qu'il avait apporté de Genève , mais ses formes et sa vanité le rendirent odieux à la reine. L'intégrité de ses principes et de sa vie choquèrent les courti-

pendant il faut que son rapport ne manque pas de véracité , puisque plusieurs personnes émettent sur son compte la même opinion.

<sup>1</sup> Sur *l'Administration de M. Necker, par lui-même*, Paris, 1791. (livre insignifiant) page 16. « L'établissement des assemblées provinciales , dont je posai les premières bases en 1779 , devait associer toute la nation à la gestion de ses intérêts et soulever le voile que tenaient depuis si long-temps dans leurs mains un petit nombre de commissaires nommés par le roi. Cet établissement donnait des guides et des protecteurs paternels à toutes les provinces , attachait les citoyens au bien public , y attirait leurs pensées , et faisait servir les lumières générales à l'avancement de la prospérité de l'État. »

Une seconde institution , non moins importante , fut la détermination , prise par le roi , de donner la plus grande publicité à l'état des finances ; il fonda de cette manière la confiance sur la base la plus solide ; il appelait la nation à la connaissance et à l'examen de l'administration publique , et il faisait ainsi , pour la première fois , des affaires de l'État une chose commune.

sans ; ses prétentions et sa religion l'éloignèrent du roi. Nous avouons que la famille de Necker était noble, généreuse, libérale et éclairée, mais elle avait la manie qu'elle a conservée jusqu'à nos jours de se donner elle-même, ou de se faire offrir par ses partisans, un encens souvent ridicule et toujours insupportable. On pouvait en outre, avec quelque droit, lui reprocher d'avoir nourri l'ambition et les idées républicaines au sein de la monarchie <sup>1</sup>.

Tout-à-fait opposé au système et aux usages du gouvernement français, Necker chercha du crédit et un appui dans la confiance du peuple ; c'est pourquoi il fit publier, en 1781, *ses comptes rendus, ou l'état des finances*. Une telle publication était, sans doute, inconsidérée, l'appel à la nation hasardé ; mais la cour fut encore plus imprudente que Necker en le destituant, la même année au mois de mai.

Les ministres des finances, Joly de Fleury et d'Ormesson ne purent se soutenir que peu de temps. Calonne, leur successeur, fermait les yeux à toutes les dépenses, et empruntait

<sup>1</sup> M. Schlosser nous paraît aller trop loin dans les reproches qu'il adresse à madame de Staël et à son père, et ne pas rendre assez de justice à la supériorité de leur esprit et à la pureté de leurs intentions. (*Note du traducteur.*)

de l'argent pour soutenir les profusions des princes et de leur parti. D'après son système, le luxe favorisait l'industrie, et la prodigalité était indispensable dans une monarchie, parce qu'elle nourrissait, disait-il, beaucoup de gens désœuvrés, et ne laissait pas la foule méprisée des classes ouvrières amasser des richesses qui l'auraient entièrement détournée du travail. Necker et Calonne eurent une vive altercation relativement au vrai déficit du trésor; l'ancien ministre, accusé de trahir la vérité, exposa une seconde fois au grand jour, en 1785, l'état des finances; son ouvrage parut à peu près au moment où Calonne se trouvait en opposition avec le parlement sur le troisième vingtième qu'il demandait. La discussion devint une des plus violentes qu'on eût jamais vues. Le roi ordonna trois fois au parlement de reconnaître le nouvel impôt, sur lequel Calonne devait fonder un emprunt de quatre-vingts millions. Le parlement protesta trois fois et l'ordre du roi demeura sans effet. On le convoqua enfin à Versailles, pour rayer devant lui sa protestation des registres. C'est alors que les écrits sur la révolution d'Amérique se multiplièrent et que Marie-Antoinette se brouilla avec le comte d'Artois. Le duc

d'Orléans et la famille de Rohan avaient été mortellement offensés. La force de l'aristocratie fut paralysée jusque dans les membres qui ne connurent point l'esprit bienfaisant de la philanthropie de leur siècle. Le duc d'Orléans devint d'autant plus dangereux qu'il perdit son crédit ; car ses richesses immenses pouvaient lui gagner une foule de gens qui devaient l'emporter dans un temps orageux sur les nombreux pensionnaires de la cour. Il rassembla , en effet , autour de lui des hommes pervertis , dont le talent et l'influence sur la masse devinrent de jour en jour plus redoutables. La famille de Rohan se sentit outragée dans la personne du cardinal de Rohan qui , méprisable il est vrai sous tous les rapports , croyait par son état être au-dessus du mépris. Grand-aumônier de France , évêque de Strasbourg , il vivait comme ambassadeur à Vienne avec une magnificence toute royale. Il employa tous les moyens pour rentrer dans les bonnes grâces de la reine qui lui avait fait perdre cette dignité ; mais , au moment même où il croyait toucher au but de ses désirs , il se vit humilié publiquement et arrêté par un ordre exprès du roi.

Cette arrestation méritée, mais imprudente,

eut lieu le 15 avril 1785, et fit naître un scandaleux procès qui mit au grand jour la légèreté et l'impudeur des premiers personnages de l'État. Le cardinal, quoique absous judiciairement, fut néanmoins condamné par Louis XVI. Ce procès est connu sous le nom de *l'histoire du collier*; car le cardinal avait espéré de gagner la reine par un collier de seize cent mille livres, et avait été trompé par une misérable femme, à laquelle il avait donné sa confiance <sup>1</sup>. L'animosité contre la famille de Polignac, jouissant seule d'une grande faveur, le dépit qu'on ressentait des prérogatives accordées à quelques personnes de la cour, étaient à leur comble, lorsque Calonne résolut de ne pas consulter les parlements, pour étouffer la résistance qu'ils élevaient contre le projet d'obliger les états privilégiés à contribuer aux impôts. Pour exécuter ce projet, Calonne voulait convoquer les notables, ce qui était déclarer publiquement que l'administration et le gouvernement ne pouvaient plus subsister dans l'ordre établi.

<sup>1</sup> La violence avec laquelle l'abbé Georgel, défenseur prononcé de l'ancien régime, client de la famille de Rohan, s'élève en toute occasion contre la reine et tous ceux qui sont en rapport avec elle, prouve combien les Rohan haïssaient la reine, et combien de personnes partageaient leur opinion.

---

## CHAPITRE II.

I. Depuis la convocation des notables en 1787, jusqu'au nouveau ministère de Necker, en septembre 1788. — II. Depuis la rentrée de Necker au ministère jusqu'au 20 juin 1789.

I. Calonne, ne pouvant plus remplir par des emprunts le trésor épuisé, proposa de consulter la voix du peuple, comme Henri IV et Richelieu l'avaient essayé avec succès en 1626, c'est-à-dire, de convoquer les notables qui, s'ils n'étaient sous l'influence de la cour et de Calonne, avaient du moins les mêmes intérêts que lui; mais ce ministre oublia que Louis XVI n'était point Henri IV, ni lui Richelieu. Le clergé craignait de voir diminuer ses revenus; les grands seigneurs n'attendaient qu'une occasion pour faire éclater leur haine contre le ministère.

Le comité des privilégiés <sup>1</sup>, chargé de cher-

<sup>1</sup> L'assemblée se composait de sept princes du sang, de quinze évêques, de trente-six ducs, comtes et marquis, de douze membres du conseil royal, de trente-huit députés nommés par le parlement, et du lieutenant civil de Paris, de seize députés des États, de vingt-cinq maires des villes et de cinq ministres. Elle fut répartie en sept bureaux. On voit, par Bertrand de Molleville, *Histoire de la révolution française*, 14 vol. in-8°, première partie, page 76, quel fatal esprit animait tous ces hommes. Bertrand indique tout sérieusement les moyens que

cher, presque à titre d'aumône, les cent douze millions qui devaient couvrir le déficit, était assemblé à peine depuis un mois, lorsque Calonne reconnut que la majorité des voix était contre lui, et que le comte d'Artois, à qui il avait ouvert le trésor, ne pourrait le sauver. En effet, il se vit obligé de quitter son portefeuille, le 9 avril. Son éloignement était en partie l'ouvrage de l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, qui brigua la place de premier ministre <sup>1</sup> et vit, pour quelque temps, ses désirs couronnés. Il parut, le 27 avril, avec le roi, dans l'assemblée; mais loin de demander au clergé aveuglé, et à la noblesse endurcie de la cour, une réforme générale, il n'osa pas même leur proposer de renoncer généreusement à l'exemption des impôts. Il ne fut question que de quelques amendements, ainsi que d'une modique subvention qu'on négocia du 27 avril au 23 mai. Monsieur, frère du roi, montra dans ces discussions sa bonne volonté à céder quelques

Calonne aurait dû employer pour consulter les notables sans les écouter.

<sup>1</sup> M. de Fourqueux, d'abord nommé à la place de Calonne, céda bientôt le portefeuille à l'archevêque de Sens. Les conventions assignèrent à ce dernier le premier rang, et lui valurent le titre de premier ministre.

prérogatives. Le marquis de Lafayette se déclara dès-lors, dans quatre discours violents, pour une réforme complète : le résultat brillant <sup>1</sup> qu'on avait annoncé se réduisit à fort peu de chose. Trois nouveaux impôts, le timbre et la subvention, proprement dite, furent les seuls points qu'on régla. C'est ainsi qu'on éluda la taille réelle, qui devait se répartir sur toutes les terres sans exception, et une grande partie de ce nouveau fardeau retomba encore sur le peuple. On impute ordinairement à l'archevêque de Sens la faute de ne pas avoir profité de ce résultat insignifiant de l'assemblée des notables. Il est vrai qu'il ne fit point parvenir leurs décrets aux parlements dans leur ordre véritable, et qu'il facilita ainsi l'opposition<sup>2</sup>; mais toute personnalité nous paraît hors de saison, lorsqu'il s'agit d'une cause si importante par elle-même. Des cas accidentels pouvaient tout au plus

<sup>1</sup> On devait abolir les corvées, réformer la gabelle, mettre un terme aux entraves du commerce de l'intérieur, organiser les baillages sur un nouveau pied, donner une meilleure administration provinciale, et nommer des conseillers provinciaux.

<sup>2</sup> L'histoire ne semble demander un jugement sévère que sur les personnages dont l'influence fut décisive. C'est ce que nous remarquons bien dans Louis XVI, mais nullement dans ses ministres.

avancer ou retarder l'explosion dont on était menacé, mais, tôt ou tard, elle était inévitable.

Le parlement se trouva fort embarrassé par le nouveau subside qu'on lui proposa ; ses membres en étaient le plus grévés ; il n'osa donc le refuser directement, dans la crainte de paraître protester par égoïsme. Il demanda le budget, et, sans aucun droit, il s'arrogea ainsi les prérogatives d'une assemblée des États. Ces prétentions firent naître une nouvelle discussion. L'enregistrement du subside fut retardé, et le ministre adressa maladroitement au parlement la taxe odieuse sur le timbre, qu'il rejeta aussitôt, à la grande satisfaction de la nation.

Dans les différends qui éclatèrent alors, ce fut sans contredit l'archevêque de Sens qui, par sa conduite, porta le peuple turbulent à la plus haute fermentation ; mais le parlement à son tour oublia momentanément qu'il appartenait au moins d'un côté à la noblesse, et donna le signal d'une révolte réelle du peuple contre l'oppression aristocratique. Il reconnut plus tard que ses intérêts en souffraient ; il voulut apaiser les troubles, mais il n'était plus temps <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il déclara d'abord que le parlement n'avait point le droit

Pendant les débats du parlement sur la taxe du timbre, les mouvements du peuple prenaient un aspect alarmant : on portait comme en triomphe les conseillers qui s'étaient élevés contre les ministres, tandis qu'on persiflait les autres. Duport et d'Esprémenil, dont l'un ne savait pas ce qu'il voulait, comme il l'a prouvé par la suite, se virent confirmés et soutenus dans leurs mesures violentes par l'opinion générale. Les pairs assistaient en grand nombre aux séances ; le duc d'Orléans se chargea alors du rôle de défenseur des droits du peuple.

En 1787, au mois d'août, le parlement se brouilla entièrement avec la cour par rapport à l'enregistrement des décrets d'impôts dans son protocole, et demanda que l'assemblée des États fût convoquée. Le roi la manda à Versailles et eut la faiblesse de s'en rapporter à son ministre, plutôt que de suivre les inspirations de son caractère pacifique ; il ordonna l'enregistrement des impôts en maître qui veut être obéi ; mais le parlement qui connaissait sa douceur et sa condescendance

d'accorder de nouveaux impôts, qu'il fallait convoquer pour cela les États-Généraux. Il s'opposa ensuite à la double représentation du tiers-état.

protesta contre le décret royal; et, par un décret contraire, déclara nul tout ce qu'on avait fait. Dès-lors la scission fut formelle. La cour après avoir tenté envain de faire céder le parlement, l'exila à Troyes; c'est ici qu'il triompha en quelque sorte du ministère: car il célébrait des fêtes tous les jours au lieu de rendre la justice. Au bout de deux mois il capitula enfin, avec le ministre, d'une manière également ignominieuse pour les deux partis <sup>1</sup>. Le parlement néanmoins retourna en triomphe à Paris, et le peuple maltraita ses adversaires <sup>2</sup>. Le gouvernement se sentait trop faible contre l'opinion générale, pour arrêter le peuple par des mesures sévères; la cour même crut ne pouvoir plus refuser la convocation des États,

<sup>1</sup> Le roi abandonna la taille réelle, et le parlement s'engagea à prolonger le terme du vingtième levé et encore à lever; c'est-à-dire, le roi ôta le fardeau au parlement, et celui-ci en rejeta une partie sur le peuple.

<sup>2</sup> *Introduction aux révolutions de Paris, dédiée à la nation, 1790, in-8<sup>o</sup>, page 52.* On trouvera le jugement que l'on porta par la suite, sur ces événements, dans un passage de Prudhomme (Cet ouvrage ne fut point rédigé, dans le commencement, par des démocrates acharnés). « Il acheta son retour « en enregistrant une prorogation de vingtièmes, c'est-à-dire « par une contradiction et une lâcheté. Ceux qui ne l'avaient « pas pénétré auparavant, eurent une donnée de plus pour « juger son héroïsme grimacier et sa réelle bassesse. » — Il est vrai que c'est écrit dans un temps où on cherchait à exciter les esprits contre le parlement.

et dans une séance solennelle, le 19 novembre 1787, le roi fit la promesse expresse et mémorable de les convoquer dans cinq ans.

Dans cette même séance<sup>1</sup>, où les conseillers du parlement, Freteau et d'Esprémenil déployaient leur vive éloquence, en présentant les tristes vérités<sup>2</sup> qui agitaient alors le public, le duc d'Orléans déclara une guerre ouverte à Louis XVI<sup>3</sup>. Son exil le rendit important, et l'arrestation des deux conseillers jus-

<sup>1</sup> On choisit une séance royale, où le roi parut sans les marques de sa dignité, pour éviter l'odieux d'un lit de justice ; puisqu'alors on ajoutait toujours la formule : « Par « ordre exprès du roi. »

<sup>2</sup> On avait proposé un nouvel emprunt considérable, et demandé en outre qu'on donnât aux protestants tous les droits civils. Le ministre crut avoir gagné la majorité du parlement, mais le parti libéral tint ses assemblées chez Dupont, où la discussion fut extrêmement vive.

<sup>3</sup> Le parlement voulut qu'on prononçât le résultat comme décret de la majorité ; les ministres prétendirent, au contraire, qu'on n'allât aux voix que pour la forme, et que les ordres du roi seul fussent intimés à l'assemblée. Le duc d'Orléans, décidé avec peine à cette démarche, demanda alors à haute voix : « Sire, j'ose demander à votre majesté si la séance présente « est un lit de justice ? » « C'est une séance royale, répondit « Louis XVI. » Le duc proteste formellement ; le roi ordonne d'enregistrer, mais ne lève pas la séance ; il laisse ainsi au duc d'Orléans le temps de retourner au parlement et de jouir de son triomphe. Les conseillers du parlement, qui avaient voté, retirèrent leur voix, et le parlement déclara, dans la même séance, qu'il regardait les décrets antérieurs comme illégaux, et qu'il n'avait pris aucune part à l'enregistrement des emprunts progressifs.

tifia en quelque sorte l'attitude menaçante que le parlement de Paris et tous ceux du royaume prirent contre le gouvernement; mais les expressions dont les conseillers se servirent dans leurs remontrances, ne convenaient nullement à leurs rapports antérieurs avec le gouvernement <sup>1</sup>.

Il s'engagea dès-lors une lutte que ne purent soutenir ni Louis XVI ni son ministre. L'organisation des grands baillages et d'une chambre pour toutes les affaires extra-judiciaires des parlements <sup>2</sup>, ne fut pas seulement ridicule et infructueuse, mais enfanta même des troubles en Bretagne et dans le Dauphiné. C'est à la nouvelle discussion que Paris dut

<sup>1</sup> Il est dit : « Sire, si le duc d'Orléans est coupable, nous le sommes tous ! » On invite ensuite le roi d'effacer un exemple qui finirait par opérer la destruction des lois, la dégradation de la magistrature, et le triomphe des ennemis du nom français.

<sup>2</sup> On ne saurait guère imaginer rien de plus absurde que, dans le moment même où il s'agissait des droits de la nation, de vouloir les mettre entre les mains d'une chambre composée du roi, du chancelier, du président du parlement, des princes du sang, du grand-aumônier, des grands-officiers de la couronne, des pairs, de deux archevêques, de deux évêques, de deux maréchaux, de deux commandants de province, de deux lieutenants-généraux, de quatre personnes qualifiées, de conseillers d'État, de maîtres des requêtes. Chaque province donnait en outre son député. Qui blâmerait ensuite les hommes, dans *Prudhomme*, introduction, page 33, lorsqu'ils disent : « C'eût été vraiment une cour plénière du despotisme. »

ses premiers clubs ou sociétés politiques, ainsi que la Bretagne ses premiers cabinets littéraires. Ces derniers fomentèrent dans leur sein le club de Bretagne<sup>1</sup> qui s'éleva par la suite.

S'il en faut croire la renommée, le duc d'Orléans aurait alors donné l'argent nécessaire, pour répandre un grand nombre d'écrits périodiques, et pour payer la résistance de la foule contre la police<sup>2</sup>.

Le parlement enhardi par l'opinion publi-

<sup>1</sup> Bertrand de Molleville, dans ses *Mémoires*, ainsi que dans le premier volume de son *Histoire de la révolution française*, s'étend beaucoup sur les troubles de Bretagne, et se montre très-rigide dans le sens de ceux qui croient que les événements dépendent des mesures qu'on prend. Il dit, dans ses *Annales de la révolution française*, tome I, p. 118, not. I. « Il y avait alors à Rennes deux chambres de lecture; l'une n'était composée que de gentilshommes, l'autre l'était principalement de membres du présidial, d'avocats, de procureurs, de bourgeois; mais on y voyait aussi de temps en temps quelques gentilshommes. Ce fut dans la première que Moreau, alors prévôt des écoles de droit à Rennes, et depuis général fameux des armées françaises, alla offrir, au nom de ses camarades, leur réunion en armes à la jeunesse de Rennes, pour attaquer le régiment de Rohan; mais heureusement les gentilshommes, qui se trouvaient alors dans la chambre, furent assez sages pour rejeter la proposition. »

<sup>2</sup> M. Schlosser, dans la préface de son ouvrage, avoue qu'il n'a pas voulu s'élever ici contre une opinion généralement accréditée en France. Il croit cependant pouvoir révoquer en doute ces récits, comme exagérés et fabuleux, d'après les renseignements que lui donnèrent des personnes bien dignes de foi. (*Note du traducteur.*)

que, protesta sur l'avis de d'Esprémenil, contre la suppression de son tribunal dont on l'avait menacée. Cette protestation <sup>1</sup> ressemble beaucoup à la fameuse réclamation des droits nationaux (petition of rights), que le parlement anglais fit sous Charles I. Les faits prouvent quel parti avait raison. Le ministre persévéra dans son aveuglement et ordonna des arrestations qui ne pouvaient pas changer l'état des choses. On arrêta cinquante-un députés des États de Bretagne, chargés de s'élever contre la suppression des parlements. On licencia un régiment entier pour s'être intéressé à la cause de ses compatriotes, et on envoya seize mille hommes en Bretagne, pour apaiser la voix du peuple à coups de baïonnettes.

Le Dauphiné s'était soulevé, le clergé avait méconnu l'esprit du siècle au point de prêcher contre la tolérance; le ministre renonça à tous ses projets : il ne lui restait plus d'autre

<sup>1</sup> La cour. . . . . déclare : que la France est une monarchie dans laquelle le roi gouverne par des lois fixes et établies; qu'au nombre de ces lois il en est de fondamentales, celles qui assurent la couronne à la maison régnante, à ses descendants de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; celle qui conserve aux États-généraux seuls, convoqués légalement, le droit d'octroyer les impôts; celle qui assure l'inamovibilité des affaires de magistrature; celles qui maintiennent la liberté individuelle et la propriété des citoyens, etc....

moyen pour prévenir une banqueroute que de réformer entièrement le système des finances. Les grands bailliages et la cour plénière périrent ainsi en naissant, et le roi se vit obligé d'avancer de trois ans le terme fixé pour la convocation des États; l'archevêque de Sens céda aussi à la haine de la nation. Il quitta le ministère, le 25 août 1788, après avoir tenté en vain tous les moyens pour décider Necker à partager avec lui la direction des finances.

Le peuple qui, excité par des orateurs publics, se portait souvent à des voies de fait contre le militaire, fit tomber tout son ressentiment sur l'archevêque. Necker, rappelé aux finances, réunit les suffrages de toute la nation. La malheureuse reine, qui avait fait entrer le cardinal au ministère, comme tout le monde le sait aujourd'hui<sup>1</sup>, ne pouvait souf-

<sup>1</sup> La reine y fut portée par son funeste mentor de Vienne, l'abbé de Vermont, comme madame Campan le rapporte dans ses *Mémoires*. On apprend cependant, dans le vol. II, page 65, que cette dernière était en mauvaise intelligence avec l'abbé de Vermont, et fâchée de ce qu'elle et sa famille ne pouvaient seules influencer la reine. Elle ne le dépeint donc pas trop bien.

La nomination du cardinal se trouve dans le volume II, page 28, après l'histoire du *Collier*, où elle dit : « La reine fut forcée, par le caractère du roi et par le peu de confiance qu'il accorda à l'archevêque de Sens, de se mêler des affaires.

frir Necker. Comme elle gardait toujours son ascendant sur son époux, le parlement même la présenta dès-lors au peuple comme l'ennemie de toute réforme et la protectrice des courtisans frivoles et de l'orgueil des grands.

II. Privé du fruit de ses travaux par les prérogatives de la noblesse, le moyen état conçut une haine implacable contre elle; tous les écrivains et les journalistes s'efforcèrent de l'éclairer sur ses droits dans le lien social, ce qu'on avait négligé jusqu'alors. Les hommes vraiment nobles de la classe privilégiée, firent cause commune avec les opprimés, et, dans leur enthousiasme, ils aimèrent mieux devoir leur rang au mérite qu'à la naissance; peut-être espéraient-ils, en cas de réforme, se maintenir dans ce rang qu'ils occupaient, tandis que ceux d'entre eux qui s'étaient déclarés les ennemis des progrès du siècle se verraient déchus de leur grandeur usurpée.

En Bretagne, la dispute entre la noblesse et la roture venait de se transformer en guerre

Tant que M. de Maurepas vécut, elle évita ce danger; on le voit par les reproches que le baron de Bezenval lui fait dans ses mémoires, sur ce qu'elle ne profita pas du rapprochement qu'il avait préparé entre elle et ce ministre, qui combattait l'ascendant que la reine et ses intimes auraient pu prendre sur l'esprit du roi. »

ouverte ; à Paris elle éclatait en invectives. Quoique la noblesse ignorante de la cour ne contestât point le mérite de Necker, elle le méprisait parce qu'il était roturier et Génevois<sup>1</sup>. Celui-ci reconnut facilement que les nobles ne prêteraient pas la main à ses réformes, et que les États ne se rendraient utiles qu'en diminuant les prérogatives de l'aristocratie et de la hiérarchie. Il fallait pour cela que le tiers-état eût la majorité dans les délibérations de l'assemblée. Necker chercha donc à doubler le nombre de ses députés, pour augmenter son crédit, mais il s'attira ainsi l'animadversion du parlement<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On apprend, par les *Mémoires de madame Campan*, tom. I, page 339, dans la note, jusqu'où la folie alla encore dans les derniers temps, et combien les Français doivent redouter avec raison son retour.

<sup>2</sup> Le meilleur jugement sur Necker, se trouve dans Baillet, *Examen critique de l'ouvrage posthume de madame de Staël*, tome II, chap. II ; en prouvant que Necker n'était point fait à la haute politique, il dit, pages 19 et 20 : Aheurté à quelques principes généraux de morale, *très-justes en eux-mêmes*, (in *Platonis Republica*), dont il parlait sans cesse, il en faisait toujours l'application au plus près (in *Romuli fæce*) ; et cette application se trouvait trop souvent en sens inverse de ce qu'aurait exigé l'état des choses bien apprécié. C'est ainsi qu'il disait un jour à Mirabeau : « Vous avez trop d'esprit, pour ne pas reconnaître tôt ou tard que la morale est dans la nature des choses. » Le caustique Mirabeau dut bien rire dans sa barbe en entendant cette grave apostrophe, sur laquelle il se

Ce tribunal s'épouvanta de ce qu'il avait d'abord demandé, et le même d'Esprémenil, qui s'était montré le défenseur des droits du peuple, proposa un décret, en vertu duquel le parlement demandait expressément à garder la forme de 1614, à conserver le même nombre de députés pour les trois États et à délibérer séparément d'après leurs sections. Necker désirait opposer d'autres autorités à celle du parlement, il en avait cherché et trouvé une dans le public; les notables devaient lui en fournir une autre: il les convoqua donc une seconde fois, pour le 9 novembre 1788, mais ils se déclarèrent formellement contre la proposition de Necker. Il aurait dû le prévoir, si sa femme et madame de Staël, sa fille, par leurs adulations et celles de leur cercle ne l'eussent abusé sur sa propre position.

La faute de ce refus tomba sur les courtisans, et les hommes les plus éclairés de la nation dépeignirent alors sous les couleurs les plus fortes, sans blesser la vérité, la manière de vivre adoptée à la cour, et celle des parti-

sera bien gardé d'élever le moindre doute. Il y avait en outre du vague dans ses idées, une sorte d'exagération romantique dans sa sensibilité, de l'illuminisme dans son ame et ses opinions.

sans du comte d'Artois qui cherchaient depuis à se faire valoir comme défenseurs de Dieu, de la justice et de la religion.

On soumit à un examen sévère les principes des auteurs de tous les abus. L'*Essai sur les privilèges*, par le comte d'Antraigues; *Qu'est-ce que le tiers-état?* par l'abbé Sièyes<sup>1</sup>, furent répandus partout et fixèrent presque exclusivement l'opinion publique.

L'abbé Sièyes, dans la première moitié de son ouvrage, détermine d'une manière claire et positive le rapport des états entre eux et la nation, en assignant au clergé sa vraie place<sup>2</sup>, mais dans la seconde partie il se perd dans des spéculations.

<sup>1</sup> Sièyes dit, page 5, « Les places lucratives et honorifiques y sont occupées par des membres de l'ordre privilégié. Lui en ferons-nous un mérite? Il faudrait pour cela, ou que le tiers refusât, ou qu'il fût moins en état d'en exercer les fonctions. On sait ce qu'il en est; cependant on a osé frapper l'ordre du tiers d'interdiction. On lui a dit : « Quels que soient tes services, quels que soient tes talents, tu iras jusque là, tu ne passeras pas outre; il n'est pas bon que tu sois honoré. » De rares exceptions senties comme elles doivent l'être, ne sont qu'une dérision, et le langage qu'on se permet dans ces occasions, une insulte de plus.

(C'est là la véritable cause de la révolution française, ce qu'on observe si rarement.)

Il poursuit, page 7, dans la note : « On soutient d'un côté, avec éclat, que la nation n'est pas faite pour son chef; quelle folie que de vouloir, d'un autre côté, qu'elle soit faite pour quelques-uns de ses membres! »

<sup>2</sup> Sièyes, page 8, note 1.

Sièyes, Mirabeau et Talleyrand sentaient que sans un bouleversement la nation ne pouvait être ramenée à un état raisonnable, tel qu'il était énoncé dans cet ouvrage. On y lit donc presque à chaque page qu'une réforme complète et violente devenait nécessaire <sup>1</sup>, et il faut avouer qu'un homme impartial ne saurait rien opposer aux raisons, pleines de clarté, de précision et de force qui s'y trouvent.

Sièyes prononça d'avance son jugement sur l'assemblée future des États, en cas que la volonté du parlement influençât son choix <sup>2</sup>, et prédit avec assurance les changements qui allaient s'opérer dans l'opinion et dans les idées <sup>3</sup>.

Pendant que les écrivains cités indignaient le public contre les états privilégiés, les princes, à l'exception de Monsieur, présentèrent

<sup>1</sup> *Sièyes*, page 13 : « Pourquoi le peuple ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à leurs droits ? »

<sup>2</sup> *Sièyes*, page 19 : « N'est-il pas certain que là est une véritable aristocratie, où les États-généraux ne sont qu'une assemblée clerico-nobili-judicielle ? »

<sup>3</sup> *Sièyes*, page 42 : « Lorsque, dans quelques années, on viendra à se rappeler toutes les difficultés que l'on fait essuyer aujourd'hui à la trop modeste demande du tiers, on s'étonnera et du peu de valeur des prétextes qu'on y oppose, et encore plus de l'intrépide iniquité qui a osé en chercher. »

aux notables un manifeste violent contre l'opinion du jour. Ce manifeste exaspéra d'autant plus les esprits <sup>1</sup>, que l'assemblée des notables se sépara, le 9 décembre 1788, sans s'être prêtée aux désirs de Necker, concernant la double représentation du tiers-état <sup>2</sup>. Necker exécuta alors ce qui aurait obtenu d'abord plus de succès. Il fit donner par le roi au tiers-état le droit de doubler ses représentants, mais malheureusement avec le pédantisme qui lui était propre <sup>3</sup>; car on ajouta au décret le

<sup>1</sup> *Sièyes*, page 100 : « On se plaint de la violence de quelques écrivains du tiers-état. Qu'est-ce que la manière de penser d'un individu isolé ? rien. — Qu'on les compare à la démarche également authentique des princes contre le peuple qui se gardait bien de les attaquer. »

<sup>2</sup> *Sièyes*, page 52 : « M. Necker s'est abusé. Mais pouvait-il imaginer que ces mêmes hommes, qui avaient voté pour admettre le tiers en nombre égal dans les assemblées provinciales, rejetteraient cette égalité pour les États-généraux ? Quoi qu'il en soit, le public ne s'y est point trompé. »

<sup>3</sup> Le *journal de Paris*, n<sup>o</sup> 2, du 2 janvier 1789, donne le résultat d'un conseil d'État royal :

1<sup>o</sup> Que les députés, aux prochains États-généraux, seront au moins au nombre de mille ;

2<sup>o</sup> Que ce nombre sera formé, autant qu'il sera possible, en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage ;

3<sup>o</sup> Que le nombre des députés du tiers-état sera égal à celui des deux autres ordres réunis, et que cette proportion sera établie par les lettres de convocation ;

4<sup>o</sup> Que ces décisions préliminaires serviront de base aux travaux nécessaires pour préparer sans délai les lettres de convocation, ainsi que les autres dispositions qui doivent les accompagner.

rapport de Necker au conseil-d'État, dans lequel on accorda à la voix publique une influence qu'elle ne peut pas avoir dans des monarchies absolues, ou qu'on ne peut reconnaître sans faire officiellement entrer le peuple dans tous les secrets de l'administration <sup>1</sup>. Dans ce rapport, le ministre signala en même temps au roi et à son conseil certaines classes de la société comme contraires à l'intérêt du tiers-état, ce qui occasionna naturel-

<sup>1</sup> Le *Journal de Paris* consacre les numéros 2, 3 et 4 à ce rapport. Il y est dit, page 10 : « On compte, en faveur de l'opinion qui réduit le nombre du tiers-état à la moitié des représentants des deux autres ordres réunis :

- « 1<sup>o</sup> La majorité décidée des notables ;
- « 2<sup>o</sup> Une grande partie du clergé et de la noblesse ;
- « 3<sup>o</sup> Le vœu prononcé de la noblesse de Bretagne ;
- « 4<sup>o</sup> Le sentiment connu de plusieurs magistrats, tant du conseil du roi que des cours souveraines ;
- « 5<sup>o</sup> Une sorte d'exemple, tiré des états de Bretagne, de Bourgogne et d'Artois ;
- « 6<sup>o</sup> Plusieurs princes du sang, dont les sentiments se sont manifestés d'une manière positive. »

On voit, d'un autre côté, en faveur de l'admission du tiers-état, dans un nombre égal à celui des deux autres ordres réunis :

- « 1<sup>o</sup> L'avis de la minorité des notables, entre lesquels, etc. ;
- « 2<sup>o</sup> L'opinion de plusieurs gentilshommes qui n'étaient pas dans l'assemblée des notables ;
- « 3<sup>o</sup> Le vœu des trois ordres du Dauphiné.

Nous passons sous silence les trois articles insignifiants qui suivent.

- « 7<sup>o</sup> Enfin, et par-dessus tout, les adresses sans nombre des villes et des communes du royaume, et le vœu public de cette vaste partie de vos sujets, connue sous le nom de tiers-état. »

lement une dissension violente à l'ouverture de l'assemblée.

Necker comme protestant et roturier avait bien plus à craindre de l'oligarchie de la cour, que des mouvements du peuple. Il ne fut donc pas fâché qu'à l'élection des députés, on nommât les partisans les plus ardents de la liberté politique, représentants du tiers-état. Lorsqu'on considère l'état des choses, on ne peut pas absolument désapprouver le sentiment de Necker, mais il faut blâmer cette négligence qui permet aux électeurs de s'occuper de toute autre chose que des élections. Il en résulta que ceux de Paris s'arrogèrent aussitôt après une autorité publique qui ne leur convenait nullement. L'intervalle qu'il y eut entre la convocation et l'assemblée des États fut employé, par le parti du duc d'Orléans, à lui gagner des amis<sup>1</sup>, et à susciter des ennemis à la cour. Un hiver rigoureux augmenta la misère de la population immense et redoutable du faubourg Saint-Antoine<sup>2</sup> et du quartier voisin,

<sup>1</sup> On berça le duc d'Orléans de l'espoir qu'il serait nommé régent du royaume. Si Louis XVI avait besoin d'un guide, ce n'était sûrement pas le duc qu'il lui fallait.

<sup>2</sup> *Journal de Paris*, n<sup>o</sup> 2, du 2 janvier 1789 :

Le curé Laugier de Beaurecueil, en demandant des aumônes pour ses paroissiens, dépeint ce déplorable état de la manière suivante : « Voici, messieurs, ce qu'est ma paroisse : elle com-

ce qui facilita aux hommes méprisables, gagnés par le parti opposé à la cour, le moyen de former une armée mercenaire avec la plus vile populace. On l'exerça pour la première fois aux manœuvres dans lesquelles elle devint ensuite si habile, en lui permettant le pillage de la fabrique des papiers peints du sieur Réveillon, ce qui se passa peu de temps avant l'ouverture de l'assemblée des États<sup>1</sup>.

Si nous voyons d'un côté un parti, également contraire à Louis XVI et à la liberté, rassembler et exercer ses forces, employer la populace comme levier<sup>2</sup>, et tenter jusqu'à

« prend tout le faubourg Saint-Antoine, et contient la dixième  
 « partie des habitants de Paris. Ces habitants sont tous ou-  
 « vriers, à l'exception d'un nombre infiniment petit de per-  
 « sonnes riches et aisées; elle n'est pas, il s'en faut beaucoup,  
 « dans la situation de ces paroisses heureuses, où l'abondance  
 « des riches prévient et comble la mesure des besoins des pau-  
 « vres qui les habitent; elle n'a que la misère en partage, lors-  
 « que la ressource du travail vient à lui manquer: alors le  
 « nombre des pauvres, qui est ordinairement de huit à dix  
 « mille, s'accroît jusqu'à vingt et trente mille. »

<sup>1</sup> Il faut remarquer que la lettre du roi, pour la convocation des États-généraux à Versailles, ne fut publiée que le 27 avril 1789, dans le Journal de Paris, 6 février 1789, n° 37; et que le tumulte eut lieu le 27 et le 28, c'est-à-dire le jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée ajournée.

<sup>2</sup> Babeuf, dans le fameux procès plaidé à la haute cour de Vendôme, les mois de mars et avril 1797, dit, en parlant de la séance du premier germinal: « On a attribué le 14 juillet à la canaille parisienne; mais de bons citoyens et des patriotes éclairés ont préparé et dirigé ses mouvements; sans eux ja-

quel point ses machinations le seconderaient . nous remarquons de l'autre côté dans toute la nation le plus bel enthousiasme s'allier aux plus nobles transports. L'*Avis sur les élections*, imprimé et distribué aux dépens du duc d'Orléans<sup>1</sup>, ne demeura pas sans fruit : on choisit presque exclusivement les gens les plus éclairés et les plus éloquents, ainsi que les hommes d'affaires les plus habiles de toute la nation. Celui qui désire connaître la vraie cause du mécontentement général, et la confusion des affaires dans l'ancienne France, dont la génération actuelle n'a plus le moindre souvenir, peut consulter les *cahiers des différents bailliages*, où se trouvent exposés les griefs et les abus qu'ils désiraient voir abolis ; on y trouve encore les réformes qu'ils demandaient<sup>2</sup>.

Avant la constitution des États, les députés furent présentés au roi, mais l'observance de

mais le peuple n'aurait songé à s'insurger, et nous serions encore sous la tyrannie. »

Il s'en fait, avec raison, un titre justificatif.

<sup>1</sup> Nous ne saurions décider si Sièyes fut l'auteur de cette brochure. Bertrand de Molleville l'affirme ; Mallet du Pan le révoque en doute.

<sup>2</sup> On a fait, au mois de juin 1789, un résumé de tous les *Cahiers des différents bailliages*, 3 vol. in-8°, où on peut facilement s'orienter, moyennant la table raisonnée.

l'ancienne étiquette de la cour, et le choix des costumes dans cette circonstance, aigrèrent les esprits déjà mal disposés de ces Français qui s'étaient rassemblés pour faire cesser tous les différends entre les États. Ces députés avaient été choisis presque tous dans l'intérêt du tiers-état. Ils étaient d'ailleurs encouragés et soutenus par les hommes les plus instruits et les plus considérés de la noblesse ; ils renfermaient parmi eux des curés<sup>1</sup>, et comptaient trente-sept voix de plus que les deux autres états réunis<sup>2</sup>, parce que la noblesse de Bretagne n'envoyait pas de députés.

Le 27 avril, le héraut d'armes proclama l'ouverture des États ajournés au 4 mai ; le 1<sup>er</sup> de ce mois eut lieu la présentation, dont nous venons de parler ; le 4, on vit à Versailles une

<sup>1</sup> Il y avait, dans la chambre du clergé, quarante-huit archevêques et évêques, trente-cinq abbés ou décans, deux cent huit curés. La chambre de la noblesse comprenait deux cent quarante-deux gentilshommes, vingt-huit membres des parlements. Dans la chambre des communes se trouvaient deux ecclésiastiques, douze nobles, dix-huit membres des magistrats de ville, cent deux membres des bailliages et autres tribunaux inférieurs, deux cent douze avocats, seize médecins, deux cent seize marchands et paysans.

<sup>2</sup> Il nous faudra souvent citer le *Point du jour, ou résultat de ce qui s'est passé aux États-généraux, etc.*, par Barrère, alors digne libéral, et non pas encore le révolutionnaire de 1793. Il donne, page 1 et 8, les notices sur la présentation et le costume, cite ensuite les noms des députés, et dit : « Une troisième distinction entre les ordres a signalé cette singulière

procession brillante, où parurent toute la cour et tous les États-généraux <sup>1</sup>. Le duc d'Orléans, dans cette solennité, se sépara des princes et prit sa place parmi les députés, auxquels il adhérait <sup>2</sup> : on ouvrit l'assemblée des États-généraux le 5 mai; le roi dans son discours s'appesantit trop sur la fermentation des esprits; en jetant un coup-d'œil sur les choses qui venaient de se passer <sup>3</sup>, il avait annoncé, que des

journée; les deux premiers ont été admis dans le cabinet du roi, et le troisième dans sa chambre. Les deux battants n'ont été ouverts que pour le clergé. Un troupeau de moutons défile ainsi, forcé de précipiter sa course par les aboiements des chiens qui le pressent et l'épouvantent. Les communes, très-affectées de cette différence dans la présentation, plusieurs groupes se sont aussitôt formés. On a proposé, avec quelque véhémence, de porter à l'instant même une réclamation au pied du trône, etc. »

<sup>1</sup> *Madame Campan*, tome II, page 36 : « Lors de la procession des États-généraux, des femmes du peuple, en voyant passer la reine, crièrent vive le duc d'Orléans! avec des accents si factieux, qu'elle pensa s'évanouir. On la soutint, et ceux qui l'environnaient craignirent un moment qu'on ne fût obligé d'arrêter la marche de la procession. »

<sup>2</sup> *Point du jour*, page 38, l'ordre de la noblesse : « M. le duc d'Orléans y marchait dans son rang de député de Crépy en Valois. » Page 39 : « La reine, par les graces de sa figure, sa taille avantageuse, sa démarche noble et aisée, sa parure élégante et riche, attirait tous les regards. Combien de sentiments sa vue n'a-t-elle pas excités! Comme elle serait aimée, disait-on, si elle voulait! qu'elle est à plaindre, d'être subjuguée par des courtisans avides et corrompus! »

<sup>3</sup> *Point du jour*, page 45 : « Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovation, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés. »

réformes devenaient nécessaires ; mais Necker ayant pris la parole après le roi et le garde-des-sceaux, déclara positivement, dans un discours fort long<sup>1</sup>, que sans l'assistance des États, une banqueroute ignominieuse était inévitable. Il était donc impossible de congédier ou d'ajourner l'assemblée. Tout dépendait dès lors des démarches qu'allaient faire les députés des nobles et du clergé, désignés avec affectation par le nom de privilégiés, et bientôt après par celui d'aristocrates. On croyait qu'en séparant la délibération ou en organisant trois chambres, le parti des aristocrates paralyserait la supériorité du tiers-état. Celui-ci insista avec chaleur sur une délibération générale, et l'emporta parce qu'il avait pour lui le talent, l'opinion publique, le penchant secret de tous ceux des deux autres ordres qui se distinguaient par la générosité de leurs sentiments.

Il paraît évident que Necker n'avait songé

<sup>1</sup> *Point du jour*, page 59 : « Le directeur-général des finances a commencé la lecture de son discours, mais son étendue, véritablement indiscrete, ne lui ayant pas permis de l'achever, il a chargé M. Broussonnet, secrétaire de la société royale d'agriculture, de le suppléer ; ce discours, de trois mortelles heures, a développé, etc. »

On trouve ce discours dans le n° 134 du *Journal de Paris*, du 14 mai 1789.

qu'à une seule chambre, car autrement sa double représentation n'était que ridicule. Les principes, qui guidèrent le tiers-état, se trouvent indiqués dans l'écrit de l'abbé Sièyes, ainsi que presque toute la marche que l'assemblée adopta. On voit que tout était calculé et fixé d'avance par Sièyes et son ami Mirabeau, quoiqu'il entrât plus rarement en lice et qu'il laissât à d'autres la gloire de l'éloquence. La dispute sur l'examen des pouvoirs qu'entamèrent les deux premiers états, et que l'on continua pendant tout le mois de mai <sup>1</sup>, mit d'ailleurs à découvert la faiblesse du gouvernement aristocratique et hiérarchique. Mirabeau irrité y trouva en même temps l'occasion de caractériser, avec une éloquence irrésistible, devant l'assemblée, les gens auxquels on avait à faire. Les négociations entre les États sur leur réunion furent infructueuses; le tiers-état les rompit le 19 mai, les reprit par égard pour le roi, mais déclara positivement, dès le 10 juin, qu'il se constituerait seul, et s'arrogea, dans la séance mémorable du 17 juin, le titre d'assemblée nationale. On ap-

<sup>1</sup> Le *Point du jour* donne, dans le premier volume, les discours des députés, et les particularités jusqu'au 17 juin. On trouve, dans Mirabeau, *Lettre X<sup>e</sup>, à ses commettants*, les discours et les motions du 17 juin.

prend, dans l'ouvrage de Sièyes, ce que ce titre signifiait. Ce ne fut cependant pas lui qui proposa de l'appeler ainsi, mais Legrand, député du Berry. La scission dans le clergé, et la minorité visible de la noblesse facilitèrent beaucoup cette démarche <sup>1</sup>.

Le tiers-état, pour s'assurer le pouvoir législatif, joignit à son décret la déclaration, que tous les impôts qu'on levait étaient contre la loi, et qu'on ne les percevrait que jusqu'au moment où l'assemblée actuelle serait dissoute de quelque manière que ce fût. On ne négligea pas de gagner les nombreux rentiers, en déclarant que l'assemblée nationale, après la régénération de l'État, aurait soin de prévenir une banqueroute publique. Cette dernière démarche fut trop importante, et la cour trop irritée, pour que l'aristocratie n'en fût pas

<sup>1</sup> La collection que Lallement publie depuis 1818, chez Eymery, commence avec le 17 juin : *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale, depuis 1789 jusqu'à ce jour*, tome I; mais l'authenticité de plusieurs pièces nous paraît suspecte. Prudhomme, *Révolutions de Paris*, t. I, p. 65, dit : « Dans la chambre de la noblesse, les apôtres de la réunion avaient toujours été plus nombreux et plus puissants. Le duc d'Orléans était à leur tête, et son nom faisait déjà un grand poids dans la balance; mais le duc de La Rochefoucauld, et quelques autres noms estimés et illustres, montraient plus de zèle encore, causaient moins d'enthousiasme, et méritaient plus d'estime. »

alarmée ; Necker même commença à s'inquiéter, et on résolut, lorsqu'il n'était déjà plus temps, de donner une constitution.

Le crédit de la cour avait disparu ; le gouvernail avait échappé aux mains de ceux qui l'avaient mal dirigé ; les soldats des gardes-françaises s'étaient faits patriotes, parce que leurs officiers étaient des nobles ; la populace était excitée, et un nouveau pouvoir venait de s'organiser à Paris, sans que le cabinet, étourdi de ce coup, eût pris les moindres mesures<sup>1</sup>. En considérant tout cela, la séance au Jeu-de-Paume, à Versailles, s'explique facilement. Les députés des communes bravèrent, le 20 juin, l'ordon-

<sup>1</sup> Les électeurs donnèrent, dès le 8 mai, un décret contre un arrêt du conseil du roi, lequel avait été lancé contre le journal de Mirabeau, *États-généraux*, n° I. On l'appelle ici un écrit aussi condamnable au fond que répréhensible dans la forme : le décret des électeurs y réplique : « L'assemblée du tiers-état de la ville de Paris réclame unanimement contre l'acte du conseil du 17 mai. »

Au mois de juin, les électeurs se déclarèrent permanents et s'ajournèrent au 7 sans que personne y mit entrave.

Le *Moniteur*, n° 2, du 6 au 14 mai, contient l'acte de l'arrêt, et l'extrait d'une lettre de M. le comte de Mirabeau à ses commettants, où ce dernier termine en ces mots : « Je continue le journal des *États-généraux*, dont les deux premières séances sont peintes, quoique avec trop peu de détail, dans les deux premiers numéros qui viennent d'être supprimés, et que je vous fais passer. »

On voit, par là, que le pouvoir royal n'avait plus de poids pour Mirabeau.

nance du roi, dans laquelle il leur était enjoint d'ajourner leurs délibérations à cause des préparatifs pour la séance royale, où Necker voulait faire adopter une espèce de constitution. Ils se rendirent au Jeu-de-Paume, et jurèrent de ne pas se séparer avant qu'ils n'eussent donné eux-mêmes une constitution à la patrie <sup>1</sup>.

Par cette séance, on venait de déclarer en quelque sorte au public <sup>2</sup>, qu'on devait donner une constitution à la France, sans consulter le roi. Louis XVI dut alors se montrer comme médiateur entre les partisans de l'ancien régime et ceux du nouveau, les pusillanimes et les exaltés; s'il laissait passer ce moment, il n'en avait plus le pouvoir. Telle était l'idée de Necker; ce ministre supposait d'ailleurs qu'il existait une tendance à détruire toute institution ancienne, du moins chez ceux qui se servaient avec tant d'habileté des clameurs insensées des orateurs du Palais-Royal,

<sup>1</sup> L'assemblée des communes se rendit ensuite à l'église de Saint-Louis, où une partie du clergé se joignit à elle.

<sup>2</sup> Plusieurs députés publièrent les actes, puisque les journaux ne l'osèrent pas encore à cette époque. Voilà l'origine du *Point du Jour*, ainsi que celle des *Etats-généraux* de Mirabeau, qu'il nomma, lorsque son numéro 1<sup>er</sup> avait été prohibé, *Lettres à ses commettants*, et plus tard, *Courrier de Provence*.

parmi lesquels Saint-Huruge, à moitié fou, joua un grand rôle.

Necker devina alors l'intention de Mirabeau, que celui-ci énonça d'ailleurs assez clairement dans ses discours et surtout dans ses *États-généraux ou lettres à ses commettants*. Le ministre proposa au roi d'accorder toute chose équitable, pour prévenir les demandes injustes. Louis XVI ayant approuvé le conseil de Necker, une constitution ou déclaration royale fut projetée. Le roi devait la faire publier, le 23 juin, mais comme la reine prit malheureusement part aux affaires <sup>1</sup>, on la changea tellement, par son avis, que Necker ne la reconnut plus pour son travail. Il est facile de juger de la nature de ces changements faits à la constitution, en suivant le rapport qu'en

<sup>1</sup> Nous voyons, par le protocole mémorable de l'interrogatoire qu'on fit subir à Marie-Antoinette devant le tribunal sanguinaire, qu'elle avait pris part aux affaires; on reconnaît ici combien des hommes vulgaires, même en qualité de juges, et comme organes du pouvoir, contrastent avec la vraie noblesse d'une ame bien élevée.

*Moniteur*, n<sup>o</sup> 26, an II, page 104 : « Votre mari, lui demande le président, ne vous a-t-il pas lu le discours une demi-heure avant d'entrer dans la salle des représentants du peuple, et ne l'avez-vous pas engagé à le prononcer avec fermeté ? »

« *L'accusée*.— Mon mari avait beaucoup de confiance en moi, et c'est ce qui l'avait engagé à m'en faire lecture, mais je ne me suis permis aucune observation. »

fait Bertrand de Molleville, un des défenseurs les plus acharnés de toute forme ancienne <sup>1</sup>.

Les députés, parfaitement instruits de tout ce qui se passait à la cour, comptaient trop sur leur pouvoir, pour accepter les offres adoucies, sur l'avis du comte d'Artois, et exposées dans la déclaration du roi. La séance royale, au lieu de mettre un terme aux projets des novateurs, ne servit qu'à montrer à la nation qu'une puissance plus grande que celle du roi et de ses ministres, nourrie dans son sein, venait de s'élever en France. Dans cette occasion, comme dans bien d'autres <sup>2</sup>, Mira-

<sup>1</sup> *Bertrand de Molleville*, tome I, page 197, après avoir rendu compte de la séance du Jeu-de-Paume, blâme Necker, qui était malade à Paris. . . . ., ou plutôt tel fut le prétexte dont il couvrit l'humeur que lui avaient donnée les corrections légères faites à ses projets de déclaration pour la séance royale, quoique ces corrections n'eussent été adoptées par le roi que sur l'avis de son conseil, où MONSIEUR, M. le comte d'Artois, et plusieurs conseillers d'État, ont été appelés en cette occasion.

*Necker, Sur la révolution de France*, 1797, in-8°, ne donne pas le plan dans sa première forme, mais il rapporte que le conseil d'État avait été interrompu subitement, et le roi rappelé; que Montmorin, assis à côté de lui, parla ainsi : « Il n'y a rien de fait, la reine seule a pu se permettre d'interrompre le conseil d'État; les princes apparemment l'ont circonvenue, et l'on veut, par sa médiation, éloigner la décision du roi. » Le conseil d'État, dont Bertrand de Molleville parle, eut lieu deux jours après.

<sup>2</sup> Il faut lire dans *Mirabeau, lettre treizième à ses commettants*, comment il détruisit, dans cette séance, l'autorité royale.

beau sut toucher la véritable corde et prendre le ton convenable. Observant les temps et les lieux, il fut jusqu'à modérer dans son journal des expressions qu'il n'avait point hésité d'employer contre le roi dans l'assemblée. Louis XVI avait ordonné aux députés de délibérer séparément, état par état, et de quitter la salle. Le grand-maître des cérémonies rappela cet ordre auquel la plupart des membres des autres états s'étaient soumis. Mirabeau donna le signal de la résistance, et son énergie valut au tiers-état le champ de bataille <sup>1</sup>.

Il dit, entre autres, pag. 5 : « Après cette déclaration de volonté impérative, le roi a prononcé un discours dans lequel on a remarqué cette phrase singulière : « J'ai voulu aussi, messieurs, « vous faire remettre sous les yeux les différents bienfaits que « j'accorde à mes peuples. » Comme si les droits des peuples étaient des bienfaits des rois ! »

« Ensuite on a lu une déclaration des intentions du roi, dans lesquelles il s'en trouve quelques-unes vraiment sages et populaires : mais depuis quand la puissance exécutive a-t-elle l'initiative des lois ? Voudrait-on nous assimiler à une assemblée de notables ? »

<sup>1</sup> Les expressions propres de Mirabeau sont rapportées par Beaulieu, *Essais historiques sur la révolution*, tome I, p. 236. Mirabeau lui-même, *lettre XIII<sup>e</sup> à ses commettants*, page 9, dit qu'il répondit ainsi : « Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi, et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des États-généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez de-

Autant l'assemblée nationale redoubla de confiance en elle-même, autant la cour flotta dans l'indécision. On commença par montrer à l'assemblée les gardes qui entouraient la salle, sans en faire usage ; on décida ensuite le clergé et la noblesse à suivre le décret des députés du tiers-état <sup>1</sup>, au mépris de celui que la noblesse avait émis le 25 juin. On les engagea même à ne constituer qu'une chambre avec le tiers-état. Cela n'empêcha pas la cour de rassembler une armée considérable près de Paris.

mander des ordres pour employer la force , car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette. »

C'est la dernière phrase qu'on a changée. Le *Choix de rapports*, etc. , tome I, page 9, la donne dans sa première dureté. On voit d'ailleurs, par là, ce que c'est que l'histoire. Mirabeau en opposition avec lui-même ! Le *Moniteur* aussi n'a inséré que la phrase modifiée.

La véritable commence : Dites à votre maître , etc.

<sup>1</sup> *Mirabeau, XV<sup>e</sup> lettre à ses commettants*, caractérise la maladresse que les ultras parmi les nobles montrèrent en cette occasion , et comment ils cédèrent.

Ou ils n'auraient pas dû se rendre à la séance, ou ils devaient consentir sans restriction. La déclaration du roi, et tout ce qui s'y rapporte, se trouve dans le numéro 10 du *Moniteur* de 1789, du 20 au 24 juin.

## CHAPITRE III.

DU 23 JUIN 1789 JUSQU'À L'ORGANISATION DE LA  
RÉPUBLIQUE.

I. Du 23 juin 1789 jusqu'à la fuite du roi. — II. Depuis  
la fuite du roi jusqu'à l'organisation de la république.

I. Depuis la séance du Jeu-de-Paume et l'opposition du tiers-état, à la séance royale, la force magique du trône avait disparu, le peuple et les troupes n'avaient plus ni crainte ni confiance en un gouvernement composé de tant d'éléments. Il dut s'écouler beaucoup de temps avant qu'un autre mode de gouverner fût constitué; la police ne put se soutenir sur l'ancien pied, tous les scélérats qu'elle avait enchaînés ne connurent plus de frein. C'est ainsi que s'explique une foule d'horreurs commises dès ce jour, dans la capitale et dans les provinces.

D'autres atrocités furent le résultat de l'idée adoptée par les deux partis, que la bonté de la cause sanctifiait les mauvais moyens <sup>1</sup>; car la

<sup>1</sup> Il est dit, dans l'*Adresse de l'assemblée nationale à ses commettants*, jointe à la quatorzième lettre de *Mirabeau à ses commettants*, page 23 : « C'est dans une classe vénale et corrompue

religion avait perdu depuis long-temps son influence, et les hommes les plus vils dans des bouleversements, sont regardés comme les plus utiles et les plus actifs. Ce n'est point à l'armée commandée par Broglie <sup>1</sup>, qu'il faut attribuer les mouvements qui éclatèrent à Paris, au mois de juillet ; l'exemple des gardes-françaises, qui avaient entièrement abandonné le roi <sup>2</sup>, prouve que le militaire n'est pas à redouter. La raison en fut plutôt la victoire que le parti aristocratique venait de remporter à la cour, et qui se fit connaître par la disgrâce de Necker et par le changement du ministère <sup>3</sup>. On remercia Necker, le 11 juillet,

que nos ennemis chercheront à exciter des tumultes, des révoltes, qui embarrasseront et retarderont la chose publique. Voilà les fruits de la liberté, voilà la démocratie, affectent de répéter tous ceux qui n'ont pas honte de représenter le peuple comme un troupeau furieux qu'il faut enchaîner ! Tous ceux qui feignent d'ignorer que ce même peuple, toujours calme et mesuré lorsqu'il est vraiment libre, n'est violent et fougueux que dans les constitutions où on l'avilit pour avoir droit de le mépriser. »

<sup>1</sup> Trois régiments étaient campés au Champ-de-Mars ; d'autres à la Muette, à Passy, à Sèvres, à Saint-Denis. Toute l'artillerie se trouvait rangée à Versailles ; mais il n'y avait ni ferme volonté, ni possibilité de l'employer.

<sup>2</sup> Les patriotes du café de Foi, section des réunions populaires du Palais-Royal, délivrèrent, le 30 juin, les gardes-françaises, mises aux arrêts pour des délits de discipline, et adressèrent une députation à l'assemblée nationale qui alors encore la renvoya.

<sup>3</sup> Le *Moniteur*, n<sup>o</sup> 17, annonce ce changement de ministres

et il quitta secrètement la France, comme il avait promis au roi, le 12 au matin. Camille Desmoulins, jeune avocat, ensuite rédacteur du *Courrier de Brabant*, connu pour un des ennemis les plus acharnés de tout gouvernement monarchique, excita le peuple par ses discours au Palais-Royal; et les patriotes, dans des clubs organisés depuis quelque temps, firent jouer leurs ressorts. S'il est vrai que l'argent du duc d'Orléans éblouit, gagna et nourrit une foule de misérables <sup>1</sup>, tels qu'on en trouve dans toutes les grandes villes, et que cet argent servit aussi à corrompre les gardes-françaises qui firent feu sur les Suisses et les troupes allemandes, il n'est pas moins vrai que des hommes excellents crurent le moment décisif arrivé, et que tout Paris prit les armes. La capitale se tint sur un pied de révolte dans la nuit du 13 au 14 juillet : les soldats furent obligés de céder, on ne reconnut plus ni juridiction ni police. A un signal secret, les bourgeois de toutes les villes de France, sui-

d'une manière malicieuse. Les nouveaux ministres étaient : Breteuil, de La Galaisière, le maréchal de Broglie, de La Porte et Foulon.

<sup>1</sup> Voilà ce qu'on peut affirmer avec assurance, sur la foi des histoires du club de Montrouge, et de ses prétendus chefs, Sièyes, Mirabeau, Lacroix et Latouche. Les autres particularités se trouvent dans *Bertrand de Molleville*, tome II.

vant l'exemple de Paris et de Versailles, s'étaient armés <sup>1</sup>, sans attendre une déclaration formelle de l'assemblée nationale. Dès ce moment la confusion, le trouble, le carnage et l'incendie furent les signes affreux de cette allégresse, à laquelle on se livrait en voyant s'établir enfin un gouvernement plus conforme à la nature des choses.

Les électeurs de Paris profitèrent de la faiblesse du gouvernement pour se constituer magistrats provisoires. Flesselles, jusqu'alors prévôt des marchands, finit par accepter la présidence de la nouvelle magistrature. Le lieutenant de police, après lui avoir donné les

<sup>1</sup> On lit, dans une note à l'introduction du *Moniteur*, n° 10, du 8 au 10 juillet : « Quoique l'on soit convenu qu'il ne serait pas dit un mot dans l'adresse des gardes bourgeoises, il faut observer que ce qu'en a dit M. le comte de Mirabeau, dans son discours, ne produisit pas moins son effet. Le lendemain Paris et Versailles étaient armés. Peu de jours après tout le royaume le fut. »

Quant à l'anecdote connue, que Dupont doit avoir donné cent mille écus pour répandre promptement, par des courriers, le bruit que des milliers de brigands marchaient sur Paris et sur les endroits qu'on voulait armer, nous n'osons ni reconnaître sa véracité, ni la contester, quoique madame Campan l'affirme, et que des personnes bien informées, et qui se trouvaient alors à Paris, nous l'aient assuré.

Celui qui désire avoir une idée du talent qu'on déploya pour armer le peuple, pour ainsi dire, avec une vitesse électrique, par le cri séditieux, guerre aux châteaux, paix aux chaumières, n'a qu'à lire PAGANEL, *Essais critiques sur l'histoire de la révolution française*, tome I, pages 149-150.

instructions nécessaires , déposa sa charge.

On divisa Paris en seize quartiers, et on employa d'une manière prudente les soixante districts électifs pour consolider la nouvelle organisation. Toute la bourgeoisie fut divisée en autant de légions armées qu'il y avait de quartiers.

Malheureusement, à ces démarches paisibles se joignit un armement violent de la nombreuse populace. Une émeute réelle éclata , et l'arsenal fut pillé ; la populace prit d'assaut la Bastille, prison d'État trop peu fortifiée, car le gouverneur était lâche, et ne pouvait guère compter sur ses troupes. Les meurtres se succédaient ; et dans le transport qu'excitaient le commencement d'une ère nouvelle et le renversement de l'oligarchie, la meilleure partie des bourgeois, qui désirait balancer les projets des fauteurs de l'ancien système, fut obligée de souffrir tout ce que le rebut du peuple commit, ou par férocité naturelle, ou à l'instigation des Orléanistes, ou par le désir du pillage. Le premier rapport que le Moniteur fait de ces troubles comprend en peu de mots tout ce qu'a d'effrayant l'abolition des lois et de l'ordre établi <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On peut lui appliquer le vers d'Homère : « Patrocle a

La nouvelle de ces désordres décontenança entièrement le roi. Lors même que l'assemblée nationale délibérait sur les troubles, lorsque chaque jour éclairait de nouvelles horreurs, le faible Louis XVI annonça aux États qu'il venait de retirer les troupes, et d'approuver l'organisation de la nouvelle milice et de la nouvelle autorité. Cette pusillanime condescendance augmenta la hardiesse de ses adversaires, au point que le parti du duc d'Orléans fit proposer par Sillery une adresse où les ministres étaient appelés conseillers perfides, et où on demanda, en menaçant,

« succombé, Hector l'a désarmé, en agitant son casque : » ce peu de paroles annoncent à Achille la mort de Patrocle.

*Moniteur*, n° 18, du 13 au 15 juillet, page 79 : « La discussion s'engage, et les débats devenaient très-vifs, lorsqu'on annonce M. le vicomte de Noailles qui arrive de Paris, portant des nouvelles désastreuses. Il entre dans l'assemblée, entouré d'autres députés qui se pressent autour de lui. Dès qu'il paraît, il se fait le plus grand silence. Il rend compte de ce qu'il a vu ; il dit que la bourgeoisie est sous les armes, et dirigée dans sa discipline par les gardes-françaises et les Suisses, que l'hôtel des Invalides a été forcé ; qu'on a enlevé les canons et les fusils ; que les familles nobles ont été obligées de se renfermer dans leurs maisons ; que la Bastille a été enlevée d'assaut ; que M. Delaunay, qui en était le gouverneur, et qui avait fait tirer sur les citoyens, a été pris, conduit à la Grève, massacré par le peuple, et sa tête portée au haut d'une pique.

« Vient ensuite la députation de Paris, qui rejette toute la faute sur un escadron de hussards, qui s'est présenté dans le faubourg Saint-Antoine, a répandu une alarme générale et excité la fureur du peuple. »

qu'ils fussent éloignés, comme une peste, de l'État <sup>1</sup>.

Mais ce qui est encore plus horrible que les scènes de Paris, ce sont les rapports dictés par Prudhomme et ceux que Camille Desmoulin fit lui-même, assez impudent pour prendre le titre de procureur-général de la lanterne, énergumène qui alla jusqu'à vanter le supplice sans arrêts ni procès <sup>2</sup>. Lorsqu'on demanda enfin au roi qu'il éloignât effectivement l'armée qui se tenait près de Paris, il tint un long conseil pour savoir s'il devait partir. La reine avait tout emballé; Louis XVI allait prendre la fuite, lorsque la majorité de son conseil s'étant prononcée contre son départ, il préféra reprendre un ton populaire et détourner pour un instant le mal, non par

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 19, M. le comte de Mirabeau : « Je propose d'ajouter à l'adresse la phrase suivante: Sire, Henri IV, lorsqu'il assiégeait Paris, faisait passer secrètement des blés à la capitale; et aujourd'hui, en temps de paix, on veut réduire cette même ville aux horreurs de la famine sous le nom de Louis XVI. »

<sup>2</sup> Le *Moniteur* aussi sert la bonne cause par de mauvais moyens. Il commence par faire un rapport affreux des intentions de la cour, et termine ainsi : « Tel est l'horrible tissu de forfaits, de brigandages et d'assassinats qu'une troupe de scélérats et de femmes perdues méditaient avec une joie barbare dans le tumulte de leurs exécrables orgies, pour forcer Paris à capituler avec la tyrannie. »

Le récit analogue de la prise de la Bastille et de ses causes se trouve dans le *Moniteur*, n° 20.

les armes, mais par des concessions. Il se rendit dans l'assemblée nationale à pied, sans le moindre appareil, s'engagea à ne point employer la force militaire, et loin d'aviser lui-même aux moyens de rétablir l'ordre dans Paris, il chargea les États de ce soin et les laissa maîtres du choix des moyens.

L'assemblée, en vertu de la commission royale, envoya trois députés à Paris. Deux furent aussitôt revêtus de dignités nouvellement créées; Lafayette <sup>1</sup>, nommé chef de la garde nationale, et Bailly, maire de la ville. Le roi annonça bientôt à l'assemblée qu'il lui sacrifiait son nouveau ministre <sup>2</sup>, et finit même

<sup>1</sup> Lafayette organisa alors systématiquement la garde nationale de Paris. On laissa le choix des officiers aux bourgeois; cependant on plaça, autant que possible, des officiers qui avaient servi; toute la garde formait six légions, et chaque légion dix bataillons; on ne pouvait rien faire de mieux, mais une erreur détruisit tout. Ces légions devaient avoir de l'artillerie; chaque bataillon eut deux canons; le service devenait trop pénible aux autres bourgeois; des charrons, des forgerons, des serruriers et des bouchers composaient à eux seuls l'artillerie, et devinrent par la suite les plus puissants: les jacobins fondèrent là-dessus leur influence, et eurent toujours, en dépit des bons citoyens, l'artillerie à leurs ordres.

<sup>2</sup> Le sophiste Barnave revendique ainsi à l'assemblée nationale le droit de voter dans les affaires: « Quoiqu'en principe il soit vrai que l'assemblée n'a pas le droit de demander ni le renvoi d'un ministre, ni le rappel d'un autre, il n'est pas moins vrai cependant que, lorsqu'un ministre n'a la confiance ni de la nation, ni de ses représentants, l'assemblée natio-

par rappeler Necker. Dès-lors la victoire de la nation sur la cour fut décidée : les personnes <sup>1</sup>, qui redoutaient surtout la haine du peuple, commencèrent à émigrer, et occasionnèrent ainsi des maux dont nous plaignons encore aujourd'hui les résultats <sup>2</sup>. Louis XVI alla à Paris, le 17 juillet, et y fut reçu, pour ainsi dire, en triomphe <sup>3</sup>. Il prit la cocarde nationale et reconnut les nouvelles autorités de la ville, mais il recourut en même temps à des moyens indignes de son rang pour gagner des partisans. Il ne put cacher la douleur qu'il ressentait de la nouvelle organisation et

nale peut et doit déclarer, qu'elle ne correspondra point avec lui sur les affaires du royaume; et qu'alors le renvoi d'un tel ministre devient nécessaire. »

<sup>1</sup> Le comte d'Artois, le prince de Condé et ses enfants, le duc et la duchesse de Polignac, leur fille, la duchesse de Guise, la comtesse Diane de Polignac, sœur du duc de ce nom, et l'abbé de Balivière.

<sup>2</sup> C'est ainsi que, dans les meilleures intentions, le gouvernement cherche de nos jours à remédier aux malheurs causés par la révolution; mais, loin de fermer les plaies encore saignantes, on ne fait que rappeler des souvenirs trop funestes; et, au lieu de répartir les effets de la clémence royale sur toute la nation, ce ne sont que certains individus qui en jouissent, au détriment de la majorité des Français. (*Note du traducteur.*)

<sup>3</sup> *Moniteur*: « Le roi, arrivé à Paris vers trois heures, l'a traversé en voiture sans gardes, entouré de la députation de l'assemblée nationale, entre deux haies de milice bourgeoise, précédé et suivi de cette même milice, tant à pied qu'à cheval; Bailly lui dit « que le peuple avait reconquis son roi. »

des maux qui en étaient inséparables; plus il cédait, moins on lui donnait de confiance. La mauvaise intelligence entre le roi et l'assemblée nationale continua donc malheureusement, et augmenta beaucoup par l'aversion que la reine et ses conseillers montraient pour toute espèce de réforme. La nation fondait encore de grandes espérances sur Necker. Dès sa rentrée au ministère, les assassinats, les abolitions des anciens instituts et les destructions des châteaux et des fiefs se multiplièrent de jour en jour <sup>1</sup>. La discipline de l'armée disparut, et le roi se vit obligé d'approuver la défection de ses gardes, comme il l'avait fait pour la désertion des soldats <sup>2</sup>; et cependant on osa se flatter que Necker rétablirait l'ordre des finances.

Tandis que les vrais auteurs de la révolution intimidaient les amis des anciennes formes

<sup>1</sup> L'Alsace, la Franche-Comté, le Dauphiné, furent le plus saccagés; on compte, dans le Dauphiné seul, trente-six châteaux détruits, dans le laps de trois mois.

<sup>2</sup> *Journal de Paris*, n° 204, page 916, le roi écrit à Lafayette : « Je suis informé qu'un nombre considérable de soldats de divers de mes régiments en a quitté les drapeaux, pour se joindre aux troupes de Paris. Je vous autorise, etc. . . . Quant aux gardes françaises, je les autorise à entrer dans les milices bourgeoises de ma capitale, et leur prêt et nourriture sera continué jusqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangements relatifs à leur subsistance. »

par la populace, l'assemblée nationale, parmi tous les troubles, travaillait à une nouvelle constitution. Elle en puisa adroitement les matériaux dans les commissions des diverses assemblées électorales, et il est hors de doute que les points sur lesquels tous les cercles électoraux étaient d'accord, comprenaient les principes de tout gouvernement monarchique modéré; et que les articles controversés présentaient des problèmes qui ne pouvaient être résolus que par une assemblée des États <sup>1</sup>. On mêla malheureusement de pures spéculations aux réformes de l'ordre établi, et on oublia

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 25, page 108 : Résultat du dépouillement des cahiers; principes avoués :

1° Le gouvernement français est un gouvernement monarchique;

2° La personne du roi est inviolable et sacrée;

3° La couronne est héréditaire de mâle en mâle;

4° Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif;

5° Les agents de l'autorité sont responsables;

6° La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois.

7° La nation fait la loi avec la sanction du roi.

8° Le consentement national est nécessaire à l'emprunt ou à l'impôt;

9° L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'États-généraux à l'autre;

10° La propriété sera sacrée;

11° La liberté individuelle sera sacrée.

Suivent ensuite les articles à discuter, où les cahiers ne s'accordent pas.

que l'histoire seule avait une voix décisive dans la question présente.

On passa du triste état dans lequel le gouvernement et l'administration avaient été jusqu'alors en France, jusqu'aux extrémités des relations sociales. On voulut, à l'instar de l'Amérique, proclamer les droits primitifs de l'homme et du citoyen, et on négligea d'examiner préalablement si la théorie préférée était exécutable <sup>1</sup>. Tandis que, dans les meilleures vues, on discutait avec talent et éloquence, sur les principes et sur les constitutions, on adopta de part et d'autre un système d'anarchie. Des voyageurs furent arrêtés, des aristocrates poursuivis; l'assemblée se vit obligée de nommer une commission, qu'elle chargea d'examiner les menées politiques. L'état des finances au lieu de s'améliorer, depuis le retour de Necker, devint de jour en jour plus misérable.

Pour ne pas voir des malheurs partout, avec ceux auxquels ces changements firent perdre des droits, il faut considérer que dans un temps où une sorte de fanatisme, jusqu'alors inconnu, transportait même des ames ordi-

<sup>1</sup> Mirabeau, avec un talent qui n'était propre qu'à lui, proposa d'ajourner la discussion des droits, jusqu'à ce que la constitution fût achevée, c'est-à-dire, il voulut l'ajourner à un temps illimité.

naires, des réformes nécessitaient un bouleversement entier, comme Mirabeau le remarque, avec sagacité, et comme il l'énonce dans la définition qu'il donne du mot *révolution*. Il est incontestable que l'enthousiasme des membres vraiment généreux de l'assemblée nationale facilita ce bouleversement. Ces mêmes membres de la noblesse, qui donnaient le ton dans l'assemblée <sup>1</sup>, sacrifièrent spontanément, dans la nuit mémorable du 4 août, tous les privilèges du système féodal. Les députés du clergé, entraînés par ce bel exemple, renoncèrent aux dîmes ecclésiastiques; malheureusement, cette affaire importante, qui changeait l'état du royaume et la fortune de plusieurs milliers d'hommes, avait été décidée avec trop de précipitation et sans qu'on eût examiné avant si son exécution était possible <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Un des Noailles, beau-frère de Lafayette, donna l'exemple; le duc d'Aiguillon, les deux Lameth, Victor de Broglie, Montmorency et La Rochefoucauld le suivirent.

<sup>2</sup> *Point du Jour*, tome III, n<sup>o</sup> 48, jeudi 6 août : « C'est de la nuit, à ce qu'il paraît, qu'il faudra dater, pendant cette révolution, les événements les plus remarquables. Celle du 14 juillet fut affreuse par le complot qu'elle couvrit de son voile. Celle du 4 août sera à jamais mémorable, par les bienfaits qu'elle a fait éclore. Aucun détail particulier, aucun débat minutieux, aucune discussion orageuse, ne l'ont profanée; le patriotisme français a porté lui-même, au colosse féodal, des

L'assemblée nationale travailla dès-lors à une nouvelle constitution , avec une admirable activité ; mais les idées des membres respectifs étaient trop différentes , et les conseillers du roi exerçaient sur lui une trop fatale influence , pour que les gens raisonnables pussent espérer dans les délibérations l'unité si nécessaire et si ardemment désirée. Une partie des députés s'opposait à toute réforme , une autre demandait la constitution anglaise , projet que Sièyes , dans son *Tiers-état* , blâme déjà comme un aristocratismes insensé<sup>1</sup> ; d'autres , comme Lafayette et ses enthousiastes amis , voulaient créer un ordre tout nouveau ; Barnave , Adrien Duport , les Lameth , s'efforçaient de faire disparaître de la constitution presque tout principe monarchique , et facilitaient ainsi les projets de Le Chapelier , Pétion , Buzot , Robespierre et autres qui travaillaient à la destruction de la royauté. Ces derniers savaient alors se servir du mécontentement de la foule , exaltée par des affiches , des

coups plus terribles qu'il n'en avait reçus de la politique farouche de Louis XI et de Richelieu. »

<sup>1</sup> On décréta donc aussi qu'il n'y 'aurait qu'une chambre législative , quoique ce ne fût pas l'opinion de Mirabeau , de Lameth et de Lafayette , et qu'ils ne cédassent que par politique.

proclamations, des feuilles périodiques, des journaux, des chansons et par une foule de brochures, pour porter par la terreur la majorité de leurs collègues, mieux pensants et plus habiles, à des décrets qu'ils n'auraient jamais donnés spontanément <sup>1</sup>. Ce ne fut pas sans raison que, lorsqu'il s'agit de confirmer les décrets du 4 août, le roi montra une longue hésitation qui occasionna dans l'assemblée même des débats violents, sur l'espèce de *veto* <sup>2</sup> qu'on accorderait au roi.

Pour obtenir plus tôt la sanction de Louis XVI, on eut recours à la même tactique dont on se sert toujours dans des cas pareils, et dont on était parfaitement maître alors. On provoqua des clameurs et du tumulte parmi la populace; mais ce fut plutôt le parti du Palais-Royal, initié dans la politique <sup>3</sup>, qu'on employa dans

<sup>1</sup> Pour connaître l'état malheureux dans lequel la France se trouvait alors, il faut lire les discours des deux ministres, de l'archevêque de Bordeaux et de Necker, qui parurent le 7 août à l'assemblée nationale. *Moniteur*, n° 36, page 151.

<sup>2</sup> On discutait si on accorderait au roi un *veto* suspensif ou absolu : on se déclara enfin pour le premier.

<sup>3</sup> Son élite était dans l'assemblée nationale. *Moniteur*, n° 48, page 197 : « Les habitués du côté droit s'attachèrent à les discréditer et à les entacher du titre de factieux ; donnèrent le nom de *coin du Palais-Royal* à la partie de la salle qu'ils avaient adoptée, et comme les députés de Bretagne y paraissaient les plus assidus, les mesures vigoureuses et les projets républicains furent appelés arrêtés bretons. Les partisans de

cette affaire d'État <sup>1</sup>, que la masse des habitants des faubourgs. Le roi eut encore la faiblesse d'accorder, le 21 septembre, aux demandes tumultueuses, ce qu'il avait refusé aux instances pacifiques, et de confirmer à regret les décrets qui prononçaient l'abolition du système féodal et des privilèges de la hiérarchie. Le peuple devenait d'ailleurs plus facile à soulever. Mirabeau et Sièyes s'en étaient rendus maîtres ; l'un, spirituel et violent, avait étudié tous les gouvernements, depuis la Prusse jusqu'aux Pays-Bas ; l'autre, froid, sombre, pensif et dur, le seconda admirablement dans ses projets ; et tous deux ensemble, par le ministère de Danton, de Camille Desmoulin et de quelques autres, organisèrent, pour

la liberté se répandaient de leur côté en reproches contre leurs adversaires, et les accusaient d'aristocratie.

<sup>1</sup> *Prudhomme, Révolutions de Paris*, n° 5, page 33, dit : « La défense de faire des motions au Palais-Royal n'a pas produit l'effet qu'on en attendait : les groupes n'ont pas été moins nombreux. Ce foyer, qui a si heureusement fait éclore le désir de la liberté, ne s'éteindra pas tout-à-coup. Cinq à six cents habitués du Palais-Royal ont dressé et signé des réclamations qu'ils nous ont fait l'honneur de calquer sur les pages 20, 21 et 22 de notre numéro précédent. »

On voit quelles idées de liberté ces gens avaient dès-lors, page 37 : « Ce soir un particulier, ivre ou fou, s'est permis, dans le jardin du Palais-Royal, de parler contre M. le duc d'Orléans et en faveur de M. le comte d'Artois. Il a été arrêté et conduit au corps de garde. »

ainsi dire , une hiérarchie populaire ; et, tout en se moquant des enthousiastes et des noms historiques , ils surent en tirer l'argent qui leur était nécessaire.

L'ancienne maréchaussée était dissoute , et l'armée <sup>1</sup> n'était plus sous les ordres absolus du roi. La disette de pain à Paris , qui fut ou une disposition maligne , ou une suite des circonstances et de la stérilité des précédentes années , attira la foule près des boulangeries ; il n'était donc pas difficile de la provoquer à toute heure <sup>2</sup> : dans cette situation critique où tout ordre avait disparu , dans un temps où Mirabeau seul avait assez de crédit et de fermeté pour indiquer les mesures qu'il fallait opposer aux projets féroces des démagogues , la reine s'avisa malheureusement de se montrer <sup>3</sup> à un repas que les gardes-du-corps demeurés fidèles , donnèrent , le 1<sup>er</sup>. octobre , aux officiers d'un régiment appelé à Versailles. Elle prit même part à la distribution

<sup>1</sup> L'armée jura fidélité *au roi, à la nation et à la loi*. Elle ne put agir que sur la réquisition d'un fonctionnaire civil.

<sup>2</sup> Dans un aperçu des événements principaux , on ne doit s'attendre ni à la peinture des désordres , ni à la critique des mesures qu'on leur opposa ; à plus forte raison , on y chercherait en vain les efforts séparés de quelques individus.

<sup>3</sup> Le duc de Luxembourg eut la malheureuse idée de donner ce conseil au roi ainsi qu'à la reine , qui avait voulu l'éviter.

des cocardes <sup>1</sup> qui devaient servir de marque distinctive entre les amis de l'ancien Gouvernement et les partisans de la nouvelle constitution. L'imprudence de la cour, la manière légère dont quelques officiers et soldats se comportèrent pendant le festin, et la proposition ridicule faite, le 2 octobre au déjeuner des gardes-du-corps, de marcher contre l'assemblée nationale, donnèrent aux démagogues effrénés pleine liberté d'agir <sup>2</sup>. On exagéra le danger que l'assemblée nationale courait; on répandit les bruits les plus absurdes, et Mirabeau osa presque tenter contre la reine une accusation formelle devant toute la nation, où il la désigna si clairement, qu'il était impossible de ne pas la reconnaître <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Madame Campan, qui nous paraît bien informée, mais suspecte, nie ce fait.

<sup>2</sup> Gorsas surtout, dans le *Courrier de Versailles*, s'éleva contre cette fête, et répandit le bruit qu'outre les soldats fraternisés du régiment de Flandre, quatre mille chevaliers de Saint-Louis viendraient à Paris.

*Prudhomme*, tome I, n° 13 : « Il faut un second accès de révolution, disions-nous il y a peu de jours, et tout s'y prépare; l'ame du parti aristocratique n'a point quitté la cour.

<sup>3</sup> Mirabeau, dans la séance du 5 octobre, fit une motion particulière sur cette affaire, et y embrassa encore quelques autres articles. M. de Monspey, pour en prévenir les résultats, demanda une accusation signée à Pétion, qui en avait été le premier instigateur. Mirabeau s'engagea à la donner, si on déclarait que personne n'était inviolable, excepté le roi.

Un tumulte qui éclata alors à Paris, fut sans doute le résultat de ce discours. Il parut devant l'hôtel de ville une armée de femmes et d'hommes de la lie du peuple, qui se plaignit de la disette, murmura contre la reine et demanda d'aller à Versailles, disant que le roi seul était en état de faire cesser tous leurs besoins. Les promoteurs de cette émeute avaient sûrement l'intention d'empêcher la fuite du roi<sup>1</sup>, et de profiter de sa faiblesse, pour transporter à Paris le théâtre des scènes qui devaient succéder. Les nouveaux magistrats de la capitale tentèrent en vain d'apaiser les mutins. Lafayette vit son autorité méconnue et sa popularité en danger<sup>2</sup>; il déclara à l'assemblée des représentants de la commune qu'il

Cette interpellation soudaine, et si justement appliquée, frappa d'étonnement l'assemblée, et M. de Monspey se hâta de retirer une motion qu'il eût mieux aimé n'avoir pas faite, et qu'il eût été peut-être plus avantageux de poursuivre.

Pétion s'offrit comme accusateur, mais le président Mounier écarta cette affaire.

<sup>1</sup> Le *Moniteur*, n° 64, du 28 au 29 septembre, donne trois longues colonnes sur cette fuite préméditée.

<sup>2</sup> Les gardes-françaises mêmes, alors l'élite de la garde nationale, ne répondirent aux exhortations de Lafayette que par ces deux mots, à *Versailles*, à *Versailles* ! D'ailleurs Marat, dans son *Ami du peuple*, avait rendu suspects Bailly et Lafayette : dans les *Révolutions de Paris*, Prudhomme commençait à exciter des soupçons sur leur conduite.

ne savait plus réprimer le mal, et il se fit expédier l'ordre d'accompagner la populace, pour diminuer les désordres au moyen de la garde nationale qu'il amènerait. Ces hordes parisiennes arrivèrent vers les trois heures à Versailles. Maillard, qui se donnait lui-même le titre de trancheur de tête, et qu'on mettait toujours en avant, quand il s'agissait de provoquer des horreurs, parut dans l'assemblée nationale comme accusateur de la fête de Versailles. L'assemblée et le château furent assiégés alternativement. La foule traita les gardes-du-corps comme des ennemis de l'État. Le roi se vit obligé de recevoir une députation de femmes du peuple. Le régiment de Flandre qui l'aurait pu défendre fut gagné, et la fameuse amazone Théroigne de Méricourt joua ici pour la première fois le rôle brillant qu'elle remplit ensuite dans toutes les émeutes.

Pendant plusieurs heures le roi avait pour ainsi dire supporté un véritable siège, et craint plusieurs fois pour sa vie, quand Lafayette arriva enfin avec la garde nationale, et occupa les portes du château. L'assemblée profita de ce tumulte fatal, pour obtenir du roi qu'il acceptât la constitution telle qu'elle était alors, ainsi que la déclaration des droits.

de l'homme , sans restriction , ce qu'il avait refusé d'abord <sup>1</sup>.

Il est difficile de déterminer de quelle manière la populace effrenée entra au château de Versailles, le 6 octobre au matin, pendant que Lafayette était allé se reposer un instant. Tout paraît prouver qu'on en voulait à la vie de la reine; car à peine ces hordes furieuses eurent-elles pénétré dans le château, et assassiné les gardes-du-corps de service, qu'elles se précipitèrent vers l'appartement de la reine. Marie Antoinette, à moitié habillée, n'eut que le temps de se sauver dans le cabinet du roi <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 71, page 290 : « Sur les onze heures, M. Mounier, président, arriva. La salle était remplie d'amazones et de lanciers de Paris, au milieu desquels on distinguait à peine quelques représentants que la curiosité semblait y retenir. Il fit rappeler les autres à l'assemblée au son du tambour, et lut au peuple, dans l'intervalle, l'acceptation faite par le roi de divers articles de la constitution; elle était ainsi conçue : « J'accepte purement et simplement les articles de la constitution, « et la déclaration des droits de l'homme, que l'assemblée nationale m'a présentés. »

<sup>2</sup> *Madame Campan*, tome III, page 107 : « Ma sœur entendit la première ces mots terribles : *Sauvez la reine*. Le garde-du-corps qui les prononça reçut treize blessures, à la porte même d'où il nous avertit. Si les femmes de la reine s'étaient couchées, sa majesté était perdue; elles n'eurent que le temps de se précipiter dans sa chambre, de l'arracher de son lit, de jeter une couverture sur son corps, de l'emporter dans l'appartement du roi, et de fermer, le mieux qu'elles purent, la porte du corridor qui y conduit. Elle tomba évanouie dans les bras de son auguste époux. »

Celui-ci vit assassiner devant ses yeux plusieurs de ses fidèles défenseurs, et fut obligé de consentir à aller habiter Paris, où les appartements n'étaient pas encore préparés; il fut forcé de suivre le même jour une procession, dont la marche était ouverte par les cannibales qui portaient sur des piques les têtes de ses dévoués serviteurs.

On atteignit parfaitement le but qu'on s'était proposé. Le roi, accompagné d'une députation de l'assemblée nationale, fut conduit en prisonnier à Paris. L'éclat de la majesté royale disparut, l'aurole de grandeur qui brillait depuis bien des siècles autour du front couronné des Bourbons s'évanouit. Le peuple cessa de respecter la royauté, et ne vit plus dès-lors dans le roi qu'un homme ordinaire. Louis XVI, il est vrai, ne se croyait obligé à rien de ce qu'il avait accordé à la nation par la violence; il n'avait cédé qu'aux sollicitations de Lafayette, que lui et la reine haïssaient. Il n'y avait donc aucune confiance de part ni d'autre.

L'assemblée nationale décréta sa translation de Versailles à Paris, le 12 octobre, et la fit exécuter le 19. Le duc d'Orléans que le Moniteur, au moyen d'une accusation formidable

contre la reine chercha dès ce moment à justifier, d'avoir avec ses partisans provoqué le tumulte <sup>1</sup>, parut si dangereux au marquis de Lafayette, qu'il le força de quitter pour quelque temps le royaume, sans que cela mît entrave à la chute de l'autorité royale. L'organisation de la nouvelle constitution, du pouvoir judiciaire et législatif fut subordonnée à la surveillance de la populace parisienne et de ceux qui la faisaient agir. Dès ce moment, les amis de la monarchie constitutionnelle commencèrent à désespérer de leurs ressources <sup>2</sup>. Sortis de l'assemblée nationale, ils laissèrent le champ libre aux démagogues. Un

<sup>1</sup> Nous apprenons par les rapports du résident de Venise à sa république, que l'on regardait généralement le duc d'Orléans comme un des auteurs principaux de tous les excès. *Voyez Raccolta cronologico-ragionata dei documenti inediti, che formano la storia diplomatica della rivoluzione e caduta della repubblica di Venezia, tom. 1.*

On en trouve aussi l'essentiel dans Daru, *Histoire de la république de Venise*, deuxième édition, tom. v, pag. 339-61.

<sup>2</sup> *Moniteur* du 12 au 13 octobre, pag. 297 : « C'était M. Le Chapelier qui remplissait alors les fonctions de chef du corps législatif; car M. Mounier, désespérant de la tolérance des Parisiens pour ses opinions politiques, ou du salut d'un empire dont il n'aurait pas lui-même posé les bases de la législation, avait déserté ce poste pour aller chercher en Dauphiné des auxiliaires et des admirateurs, et établir la liberté du peuple sur ses deux principes favoris, le *veto* absolu d'un sénat et du roi. »

On reconnaît ici facilement le ton de Mirabeau.

manifeste du roi, où il assurait ne pas être prisonnier; une déclaration de Lally-Tolendal qui avait cru devoir se retirer à Genève<sup>1</sup>; un décret de l'assemblée de ne plus donner dorénavant de passeport à aucun député, à moins que les raisons de son voyage ne fussent discutées publiquement, augmentèrent les inquiétudes des fauteurs d'une liberté modérée. Une joie malicieuse s'empara des admirateurs aveugles de l'ancien gouvernement; car ils voyaient avec plaisir que les féroces démagogues prenaient le dessus; ils travaillaient même avec ardeur pour obtenir ce résultat, parce qu'ils pressentaient que la licence détruirait la liberté et qu'elle frayerait la route au despotisme.

L'existence politique du clergé fut alors sacrifiée avec ses biens<sup>2</sup>. L'éloquence de l'abbé Maury ne put changer les idées de l'assem-

<sup>1</sup> Il suffit de comparer les *Actes des apôtres*, tom. 1, p. 22. D'ailleurs cette fine satire et cette saillie de la bonne société étaient hors de saison. Le brusque langage de *L'Ami du peuple*, du *Courrier de Brabant*, du *Père Duchesne*, était à l'ordre du jour; et ceux qui entendaient la fine saillie, ou ne l'employèrent pas, ou en furent mortellement blessés.

<sup>2</sup> Talleyrand de Périgord, alors évêque d'Autun, en fit la première proposition. On évalua les revenus du clergé à cent cinquante millions par an. Talleyrand et Mirabeau poursuivirent la même route, et la proposition était concertée d'avance entre eux.

blée, et Grégoire, qui n'avait pu réussir dans la défense des ordres monastiques, échoua encore cette fois dans la proposition qu'il fit d'assigner au moins aux curés des biens-fonds qui pussent subvenir à leurs premiers besoins. La majorité n'attacha pas une plus grande importance aux établissements religieux que ne le fit de nos jours la plupart des États-généraux de l'Allemagne méridionale. On regarda les biens du clergé comme hypothèque de la dette nationale, et on voulut que tous les ecclésiastiques fussent salariés par l'État. La juridiction pédantesque de l'aristocratie fut renversée et tomba sans le moindre bruit. La dissolution facile des parlements, qui eut lieu bientôt après, prouve suffisamment combien la révolution avait pris racine, et combien les idées étaient généralement changées.

Ce fut alors qu'on vit s'élever Robespierre, secondé par Marat et sa propre fureur. Mirabeau, qui aspirait à un portefeuille, sentit qu'il était temps d'agir; il aurait peut-être fini par obtenir plus tard la direction du ministère, si Robespierre et Lanjuinais, par des motifs opposés, ne lui eussent ôté le pouvoir de rester membre de l'assemblée en devenant

ministre ; cela l'attacha encore pendant quelque temps à ses anciens amis. Robespierre venait d'ailleurs d'opposer à la politique de Mirabeau, son opinion de la préférence qu'on doit accorder à un ignorant sur les travers d'un esprit trop cultivé<sup>1</sup>, et ses idées touchant son système de poursuite<sup>2</sup>.

On vit aussi le pouvoir du peuple, proprement dit, s'augmenter de plus en plus ; les tentatives des membres de l'assemblée, qui voulaient conserver la royauté et renverser l'anarchie, restèrent naturellement infructueuses. La loi proposée contre les attrou-

<sup>1</sup> Il s'agissait des voix dans les assemblées électorales, où Mirabeau donnait déjà la supériorité à la foule aveugle ; il demandait néanmoins qu'on donnât une contribution de trois journées pour voter dans les assemblées primaires, qu'on payât dix francs pour être électeur, qu'on eût un marc d'argent, et une propriété foncière quelconque pour devenir député.

Selon Robespierre, tout vagabond devait avoir le droit de voter.

<sup>2</sup> C'est ainsi que s'exprime Robespierre après une longue tirade. (*Moniteur*, n° 76.) « Il faut entendre le comité des rapports, il faut entendre le comité des recherches, découvrir la conspiration, étouffer la conspiration.... Alors nous ferons une constitution digne de nous et de la nation qui l'attend. » — *M. de Cazalès*. « Je demande que le préopinant donne les notions qu'il a sur la conspiration, sinon, il est criminel envers le public et l'assemblée. »

Il faut remarquer que Cazalès défendait l'ancien système avec la plus grande éloquence, et que Robespierre n'était nullement orateur.

pements et le drapeau rouge à l'hôtel de ville, emblème de la loi martiale, ne put être maintenue faute de soldats et de police; un parti puissant du conseil regardait au contraire comme nécessaires les troubles et les émeutes de la populace <sup>1</sup>.

C'est à cette époque qu'eut lieu la scission fatale d'un club, établi rue Saint-Honoré, dans le local qui avait servi de bibliothèque aux frères jacobins <sup>2</sup>. Ce club avait organisé dans toute la France des confréries avec lesquelles il entretenait une correspondance. Dans son origine, il comprit toutes les personnes qui demandaient une réforme. Les gens de qualité, entre autres Crillon, Talleyrand, La Rochefoucauld-Liancourt et un avocat, nommé Emmercy, le trouvèrent alors trop vulgaire et trop turbulent; on forma de nouveaux clubs à l'hôtel Crillon <sup>3</sup>, et dans deux autres en-

<sup>1</sup> *Moniteur* n° 78 : « Buzot, Robespierre et plusieurs autres repoussaient avec chaleur l'idée d'une loi martiale; elle leur paraissait portée contre la faim, plutôt que contre les émeutes. »

<sup>2</sup> D'abord *société des amis de la constitution*; ensuite *amis de la liberté et de l'égalité*.

<sup>3</sup> *Dumouriez*, (Mémoires, tom. 1, pag. 71) qui s'entendait aux intrigues aussi bien qu'un autre, dit : « Ce club, étant « devenu plus nombreux, engendra celui de 1789, et de son « démembrement s'est formé celui des Feuillants. Alors les ja- « cobins irrités ne gardèrent plus de mesure, et on finit par « vexer et détruire tous ces clubs. »

droits; ainsi on renonça entièrement à la popularité. Les Lameth, Barnave, Adrien Dupont, Laborde, d'Aiguillon, d'abord membres principaux de la société des jacobins, s'en retirèrent; car ils voulaient bien abaisser les grands, mais non élever le peuple. Ils espéraient en vain se maintenir seuls; ils virent bientôt leurs sociétés se dissoudre. Leur éloignement rendit Robespierre, Danton, Sièyes, alors membres du même club, tout puissants dans le royaume<sup>1</sup>. Chaque nouvelle institution, dans la monarchie qu'on devait organiser, reçut une forme tout-à-fait démocratique. On fit une nouvelle division de la France; le peuple, dans des assemblées bruyantes, nomma aux charges de toutes les administrations des départements, des districts communaux et des municipalités; les juges mêmes devaient être élus, quels que fussent l'inutilité et le danger de cette disposition, d'après l'établissement des jurys. Ce temps de confusion ne fit que détériorer les finances. On paya les biens du clergé avec le papier-monnaie<sup>2</sup>, connu sous

<sup>1</sup> Paganel *Essais*, tom. 1, chap. 18, parle de l'organisation de ces sociétés qui donnaient à leurs membres des diplômes, ainsi que de l'influence de ces trois membres qui seuls avaient la même opinion. Paganel aussi était autrefois jacobin, et adversaire prononcé de tout royalisme.

<sup>2</sup> Depuis le 19 décembre 1786, ce papier-monnaie passa

le nom d'assignats. On eut de plus la malheureuse idée de vouloir se mêler de la constitution civile du clergé, qui, selon les principes de la religion catholique, se trouve entièrement séparée de l'État. C'est alors que Mirabeau commença à changer lentement de parti<sup>1</sup>; lui seul conserva à Louis XVI le droit de décider de la guerre et de la paix; c'est pourquoi dans toutes les places et les rues de la capitale, il fut déclaré traître à la bonne cause<sup>2</sup>.

Quoique les administrations des départements fussent pour la plupart composées d'hommes aisés, amis de la liberté et de la royauté, le nombreux conseil d'État de Paris à lui seul forma, d'après la nouvelle constitu-

comme assignats pour l'argent des biens ecclésiastiques; il perdit d'abord 5, ensuite 3 du cent. Depuis le mois d'avril 1790, il eut pleine circulation.

<sup>1</sup> Mirabeau eut alors l'entretien avec la reine, non comme M. de Lacretelle le rapporte, dans ses appartements, car on s'en serait aperçu, mais dans le jardin de Saint-Cloud. Marie Antoinette commença ainsi son discours : « Auprès d'un ennemi ordinaire, d'un homme qui aurait juré la perte de la monarchie, sans apprécier l'utilité dont elle est pour un grand peuple, je ferais en ce moment la démarche la plus déplacée, mais quand on parle à un Mirabeau... *Heu! quantum mutata ab illa?* »

<sup>2</sup> Le discours de Mirabeau se trouve dans le *Moniteur* de 1790, n<sup>o</sup> 142, pag. 573. L'affaire fut traitée le 20 mai; on répandit une brochure intitulée la *Trahison de Mirabeau*, et Maillard qui, le 5 octobre 1789, l'avait secondé dans ses projets, devait être son bourreau le 20 mai 1790.

tion, une république turbulente<sup>1</sup>. Ces innovations provoquèrent de grands troubles à Toulon, Marseille, Montauban et Bordeaux; il fallut donc établir une haute cour de justice pour les crimes de lèse-nation. Le nouveau tribunal devait détruire, à ce qu'on disait, les aristocrates et les prêtres qui prêchaient la révolte. Mais pour mettre la cour à découvert devant la France, on produisit le *livre rouge*<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Deux cent quatre-vingts personnes formaient le grand conseil d'État; cent vingt, le corps administratif auquel on accordait le droit d'inspection et de révision.

<sup>2</sup> Bertrand de Molleville, *Hist. de la révolution*, tom. III, consacre le chap. 26 à ce *livre rouge*; il dit, pag. 83 : « Le livre rouge était un registre in-folio, relié en maroquin rouge. Les dix premiers feuillets contenaient des dépenses faites sous le règne de Louis XV; celles qui avaient été ordonnées par Louis XVI, étaient rapportées dans les trente-deux feuillets suivants; le reste du registre était en blanc: chaque article de dépense était écrit de la main du contrôleur-général, ou du ministre des finances, et paraphé de la main du roi; chaque changement d'administrateur était marqué dans ce registre par un arrêté de la main du ministre, avec la signature entière du roi. » Marat, *Ami du peuple*, n° 126, avril 1790. Suite des *Réflexions de l'Ami du peuple*, sur la dénonciation de M. Necker, fait connaître dans quelle intention on avait demandé le livre rouge : « Combien de fois t'es-tu fait demander cette liste d'anthropophages avant de la donner? Diras-tu que tu n'as pas conseillé au souverain de la garder? diras-tu que, remis en tes mains par le souverain lui-même, tu n'as pas dénié la remise qu'il t'en avait faite? »

Nous voyons que Marat se trouva aussi avoir quelques droits envers Louis XVI, en lisant ce mot de madame de Staël: « Le livre attestait les torts de Louis XV, et la trop grande bonté de Louis XVI. »

et dans la malheureuse affaire de Favras, convaincu d'avoir conspiré contre la nation, Monsieur n'éluda qu'avec peine un procès formel. Le roi resta tout le temps passif, et sanctionna, par faiblesse et non par conviction, les articles d'une constitution qui lui ôtait absolument tout pouvoir.

La postérité bénira les auteurs de cette constitution, que la génération actuelle voudrait élever au rang des héros. C'est à elle en effet que la France doit l'égalité de tous ses citoyens devant la loi, et mille autres bienfaits non moins signalés. Il faut cependant y reconnaître un défaut essentiel, c'est qu'elle rendait les lois et les institutions tout-à-fait démocratiques. Lorsque plus tard Buonaparte, sans changer les lois, adapta les institutions à son despotisme, il en résulta le phénomène singulier d'un gouvernement absolu avec une loi républicaine.

Les États d'Allemagne, qui avaient des possessions en France, et auxquels des traités de paix assuraient la jouissance de leurs droits féodaux, devaient accepter la nouvelle organisation; car le droit primitif de l'homme, disait-on, renversait le droit des traités. Les princes d'Allemagne se plaignirent et s'élevè-

rent enfin sérieusement contre leur dépouillement. Lorsqu'on présenta cette affaire à l'assemblée nationale, Mirabeau ne fut nullement embarrassé de répondre au *conclusum* du cercle du Haut-Rhin<sup>1</sup>. Cependant l'assemblée, admettant alors, d'après le principe de l'équité et du droit, toute réclamation, ne se montra pas éloignée de s'accommoder avec les étrangers. Heureusement pour les provinces Rhénanes, il n'en fut rien. Plus on poursuivit les réformes, plus on y mit de violences, plus la popularité de l'assemblée diminua. Une partie de la nation penchait encore vers l'ancien système, mais la majorité préférait l'énergie des Marat, des Robespierre, des Camille Desmoulin, au caractère sentimental des constitutionnels, et à l'aveuglement singulier de Grégoire, qui espérait allier la religion chrétienne aux principes des jacobins zélés, ou plutôt à la fureur contre toute majesté et tout éclat dans la royauté.

<sup>1</sup> Mirabeau dit, après la lecture du *conclusum*, le 11 février : « Il est nécessaire de connaître les faits et les actes ; et personne, sans être préparé, ne pourrait répondre à l'érudit *conclusum* des princes d'Allemagne. Comme le droit public germanique se trouve parmi les choses inutiles que j'ai apprises dans ma vie, je demande à prouver que, même d'après les principes germaniques, les réclamations ne sont pas fondées. Je ne vois pas comment la nation pourrait être tenue d'une

Le parti constitutionnel perdit ainsi de jour en jour dans l'opinion publique. Les vrais auteurs de la révolution, pour regagner les suffrages, cherchèrent par une infinité de moyens factices à ranimer l'enthousiasme et à occuper le peuple de la capitale. Le 14 juillet 1790, comme anniversaire de la prise de la Bastille, fut désigné pour effectuer une réunion des troupes de ligne et des gardes nationales, souvent en mauvaise intelligence, et pour rassembler à Paris, de toutes les parties de la France, les fauteurs des idées nouvelles. Soixante mille députés de l'armée, des gardes nationales du royaume, des communes, et des milliers de spectateurs devaient se placer devant l'École militaire. Dans cette circonstance, où l'on présentait l'assemblée devant toute la nation, le roi ne devait paraître que comme l'égal du président<sup>1</sup>.

Avant de pouvoir exécuter ce projet, les enthousiastes de la monarchie modérée, excités par les railleries des partisans de l'ancien régime, se rendirent, dans une seule séance, méprisables aux yeux des hommes plus calmes

indemnité, pour avoir agi selon les principes du droit naturel, qui doivent être les principes de toutes les nations, etc. »

<sup>1</sup> On trouve les discussions et le décret définitif sur cette affaire dans le *Moniteur* du 7 au 8 juin 1790, p. 649 et suiv.

et plus sènsés , parce qu'ils toléraient une scène ridicule , ressemblant à une momerie , et qu'ils terminaient dans un moment une affaire de la plus haute importance. Dans la séance du 19 juin , on assura d'abord des honneurs et des récompenses <sup>1</sup> à tous ceux qui avaient pris la Bastille , et dont le caractère moral et politique n'était que trop connu.

On admit ensuite devant l'assemblée Cloutz du Val-de-Grace , baron prussien , ridicule par son athéisme , avec une quantité de gens gagnés , qui se disaient défenseurs du genre humain ; et , à la proposition d'un député du Rouergue , appuyé par Lameth et Lafayette , la noblesse et tous ses titres furent abolis <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 172, 1790, page 702 : Camus le propose, et termine ainsi : « Un brevet honorable sera aussi délivré aux veuves de ceux qui ont péri au siège de la Bastille , lors de la fédération du 14 juillet ; il leur sera désigné une place où la France puisse contempler à loisir les premiers conquérants de la liberté. Leur nom sera inscrit dans les archives de la nation. L'assemblée nationale se réserve de prendre en considération ceux à qui elle doit des gratifications pécuniaires. Ce décret est adopté par acclamation. »

<sup>2</sup> *Moniteur*, idem, *M. Lambel, député de Villefranche de Rouergue* : « C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité. Je demande qu'il soit fait défense à toutes personnes de prendre les qualités de comte, baron, marquis, etc. — *M. Charles de Lameth*. J'appuie la première proposition du préopinant ; les titres qu'il vous invite à détruire blessent l'égalité qui fait la base de notre constitution ; ils dérivent du régime féodal, que vous avez anéanti ; ils ne sauraient donc subsister sans une absurde

Lors de la fête du 14 juillet, où le roi et l'assemblée nationale prêtèrent un serment qu'ils ne voulaient et ne pouvaient tenir ni l'un ni l'autre, le peuple seul agit sincèrement; car l'évêque même qui célébra la messe, Talleyrand, a prouvé par la suite, et dit hautement, qu'il ne croyait point au mystère qu'il célébrait. Les écrivains de tous les partis conviennent que le sentiment de la régénération du peuple animait et vivifiait tous les Français qui, des frontières de la Flandre jusqu'à la Méditerranée, se reconnaissaient membres d'une seule famille. Ainsi le jour le plus nébuleux devint un des plus beaux jours de l'histoire de France.

Malheureusement, le duc d'Orléans, le refuge de tous les méchants, revint bientôt après d'Angleterre; les jacobins et les constitutionnels se brouillèrent sans retour; les royalistes, fauteurs de l'ancien régime, se réunirent aux jacobins pour provoquer des troubles,

inconséquence. Il doit être défendu à tous les citoyens de prendre dans leurs actes les titres de pair, duc, comte, marquis, etc... J'appuie également la seconde proposition; la noblesse héréditaire choque la raison et blesse la véritable liberté. Après Lameth, *Lafayette* prend la parole: Cette motion est tellement nécessaire que je ne crois pas qu'elle ait besoin d'être appuyée; mais si elle en a besoin, je vous annonce que je m'y joins de tout mon cœur. »

mettre tout en désordre, et prouver ainsi l'instabilité des nouvelles institutions. Les disputes sanglantes qui éclatèrent à Nancy nous en donnent un exemple <sup>1</sup>. Bouillé, soutenu par les constitutionnels, était parvenu à les apaiser, ce qui n'irrita pas moins les démagogues que les fauteurs de l'ancien système <sup>2</sup>. De même que Marat, Danton <sup>3</sup> et leurs amis

<sup>1</sup> Les régiments Mestre-de-Camp, Châteauvieux, les carabiniers du roi, se révoltèrent formellement; Bouillé, oncle de Lafayette, chargé par l'assemblée nationale, apaisa bientôt tous les troubles, à la tête de la garde nationale et des bataillons restés fidèles.

<sup>2</sup> *Bertrand de Molleville*, tome III, page 283, nous présente ainsi l'opinion des royalistes : « Mais d'un autre côté, si les révoltés de Nancy eussent triomphé, il n'est pas douteux que le crédit de l'assemblée nationale, déjà très-chancelant, n'eût été entièrement anéanti. L'efficacité de ses décrets pour tout bouleverser, leur impuissance pour établir l'ordre et la sûreté des personnes et des propriétés, eussent été plus démontrées que jamais. La révolution eût été chercher ses législateurs dans la populace, dont les clameurs n'étaient pas encore tout-à-fait des lois, et le crédit de l'assemblée se serait perdu dans l'abîme qu'elle avait ouvert elle-même. Aussi les constitutionnels, qui connaissaient bien le danger qui les menaçait, ne furent-ils pas moins satisfaits que le roi des succès de M. Bouillé. »

Voilà la politique des hommes qui ont fait plus de mal à la France que tous les jacobins. Marat, d'ailleurs, ne donne à Bouillé que l'épithète d'assassin.

<sup>3</sup> Mirabeau reconnut dans Danton l'homme qu'il lui fallait, ainsi qu'à son siècle. Ce trait caractérise de nouveau son grand génie. Lorsque nous mettons Danton ici, ainsi qu'autre part, dans la catégorie des partisans de Mirabeau, il faut se rappeler que Talleyrand était l'organe des constitutionnels, et Sièyes

s'entendaient dans cette affaire avec les défenseurs de l'ancien régime, de même ils s'accordaient quand il s'agissait d'expulser Necker, que les trois partis maudissaient alors. Les royalistes, parce que, d'après leur opinion, tout le mal provenait de lui; les constitutionnels éclairés et plus impétueux, parce qu'il les gênait depuis qu'il leur avait rendu les services qu'ils demandaient; les jacobins, parce que sa délicatesse, son humanité et sa probité ne s'accommodaient nullement avec leur système. Lafayette sentait déjà sa faiblesse <sup>1</sup>,

celui des démocrates de la classe éclairée des philosophes; Danton ne se tenait qu'au bas peuple des bouchers, des forgerons et des serruriers, et Camille Desmoulins agissait entièrement dans les vues de Danton. Le discours du sieur Arthur, prononcé au club des jacobins, le 5 avril 1794, prouve combien il fut utile à Mirabeau. *Moniteur*, an 2, n<sup>o</sup> 200, p. 809 : « En 1790, Danton (alors avocat) fut porté, par le district des cordeliers, à la place de notable de la commune de Paris; il fut rejeté par l'aristocratie; mais Mirabeau, qui influençait l'assemblée, le fit nommer au département. »

<sup>1</sup> Marat restait impuni, cependant sa feuille du 28 juin 1790 portait le titre : *dénonciation contre M. de Lafayette; alarmant projet du sieur Bailly et de ses administrateurs municipaux*. La feuille du 6 juillet avait pour titre, *la conjuration du sieur Bailly. . . . ., adresse aux vainqueurs de la Bastille et aux défenseurs de la patrie, les ci-devant gardes-françaises. Saisie d'écrits incendiaires faits à l'hôtel Mirabeau. . . . .* L'*Ami du peuple* réclame en faveur de l'opprimé Babeuf, prisonnier à la conciergerie, la généreuse assistance que les districts ont donnée aux prétendus incendiaires des barrières. Le 13 juillet, on porta une nouvelle dénonciation contre M. de Lafayette.

mais ne voulant point encore reconnaître qu'il n'agissait que d'après la volonté des autres, il ne put parvenir à réprimer la populace. Necker n'évita l'attaque du peuple qu'en se retirant aussitôt à sa maison de campagne. Il passa ensuite la frontière ; mais arrêté à plusieurs reprises, il ne dut son salut qu'à un décret de l'assemblée, qui lui facilita une retraite à Genève. Les embarras <sup>1</sup> s'accumulèrent, mais les nouvelles institutions prirent de profondes racines. Tout l'ordre des choses fut interverti ; la nation s'empara des droits, biens et privilèges perdus depuis des siècles ; il n'aurait fallu qu'une morale pure et une bonne religion du cœur pour former un corps d'État sain dans tous ses membres <sup>2</sup>. Au lieu de tenir sévèrement au maintien des mœurs, et de rendre inutiles des cérémonies superstitieuses, les hommes qui donnaient alors le ton, cherchèrent à sub-

<sup>1</sup> Les catholiques et protestants de Nîmes et du département du Gard avaient des différends sanglants ; les gardes nationales de l'Ardèche, de l'Hérault, de la Lozère, se liguèrent au bourg de Jalès en fédération catholique, qui fut ensuite vivement persécutée par des décrets de l'assemblée.

<sup>2</sup> Tous les censeurs de la constitution, que j'ai vus, sont injustes envers ce travail, par haine contre ses auteurs et ses résultats.

Paganel, tome I de ses *Essais historiques*, chapitres XI-XII, pages 187-216, en montre le bon côté et consacre plusieurs chapitres à l'analyse de ses dispositions.

ordonner la morale à la politique, et la religion établie à la loi positive. Cette dernière institution choqua surtout, lorsque les législateurs citoyens s'immiscèrent dans la discipline ecclésiastique, et qu'ils demandèrent au clergé un serment devenu inutile, si on voulait rester conséquent. La dureté avec laquelle on exigea que les prêtres prêtassent le serment à la constitution civile du clergé <sup>1</sup>, aurait détruit en tout autre moment la popularité de l'assemblée nationale; mais le culte avait depuis long-temps perdu son caractère imposant. La résistance des ecclésiastiques ne fit qu'augmenter la haine que les nombreux railleurs de la religion chrétienne lui portaient; elle occasionna dans les contrées, où la superstition prédominait, des troubles et des guerres sanglantes contre les fauteurs de la révolution et exaspéra les deux partis. D'ail-

<sup>1</sup> La populace de la capitale cerna l'assemblée le 4 janvier 1791. Cazalès dit : « Voulez-vous entendre les cris qu'on pousse autour de l'assemblée.....? — *Blacon*. Que M. le maire aille donc faire cesser ce désordre. — *Plusieurs voix*. Il y est allé.... »

Vient ensuite la scène des ecclésiastiques inassermés; on présente enfin une adresse au roi, pour le prier de donner ses ordres pour la prompte et entière exécution du décret du 27 novembre dernier envers les membres de l'assemblée nationale ecclésiastiques, fonctionnaires publics, qui n'ont pas prêté le serment prescrit par le dit décret, sauf, etc.

leurs quatre évêques seulement <sup>1</sup> et un très-petit nombre de curés prêtèrent le serment. Il en résulta un schisme complet ; l'assemblée nationale exerçait par des décrets sa fureur contre les prêtres inassermentés ; les antagonistes de toute religion et de tout ordre excitaient la populace ; les ecclésiastiques par leur violence firent éclater des scandales. Les tantes du roi quittèrent alors le royaume, en grande partie pour ne pas souffrir des prêtres assermentés, et le roi fut long-temps à se décider avant de confirmer le décret contraire à sa croyance.

Les puissances étrangères s'alarmèrent ; une quantité d'armes fut distribuée parmi les gardes nationales ; et les ennemis redoutables de tout ordre, que les républicains regardaient dans l'assemblée comme utiles à leurs projets, ne se contentèrent plus, ainsi qu'auparavant, de fomenter des clameurs. Les membres bourgeois, enthousiastes de l'assemblée, poussés par leur haine contre la cour, et ceux d'entre les constitutionnels, qui n'agissaient que par ostentation, aigrirent le peuple et le

<sup>1</sup> C'étaient l'odieux cardinal de Brienne, en sa qualité d'archevêque de Sens, Talleyrand de Périgord, comme évêque d'Autun, Jarente, d'Orléans et Savines, de Viviers.

portèrent à des voies de fait. Enfin il se constitua, de sa propre autorité, surveillant du roi, et écouta naturellement Marat plus que les prédicateurs de la vertu <sup>1</sup>. Mirabeau, qui défendait alors le maintien de l'ordre avec la plus grande énergie <sup>2</sup>, mourut le 2 avril 1791. Jamais mort ne fut plus intempestive. Le faible roi prêta de nouveau l'oreille aux insinuations de la reine et des partisans de l'ancien régime. Rien ne put être plus agréable aux amis de la confusion que l'indécision de Louis XVI ; elle les excusait et les justifiait parfaitement.

<sup>1</sup> C'est ainsi que Marat, *Ami du peuple*, n<sup>o</sup> 269, s'énonce le 1<sup>er</sup> novembre 1790 : « Laissez-là vos ridicules assemblées de section, où des fripons, vous étourdissant de leur criminel babil, glaceraient votre ardeur ; ne vous rassemblez que dans les places publiques, et que ce soit pour vous nommer un tribun militaire : armez-le de la force publique pour trois jours seulement, marchez sous ses ordres, et qu'il abatte sans pitié les têtes criminelles, qui depuis quinze mois conspirent contre vos jours : mais, avant tout, volez à Saint-Cloud, ramenez dans vos murs le roi et le dauphin, renfermez l'Autrichienne, renfermez son beau-frère, renfermez le maire et le général, jetez tous les ministres dans les fers, emparez-vous des porte-feuilles, connaissez toute la profondeur des machinations infernales préparées contre vous. »

<sup>2</sup> Le *Moniteur*, du 25 février 1791, n<sup>o</sup> 56, rapporte comment Mirabeau soutint, contre tous les députés de Paris et les poissardes, qu'on avait introduites dans l'assemblée, les débats qui s'élevèrent relativement au départ des tantes du roi.

Paganel, *Essais historiques et critiques sur la révolution française*, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, tome I, chap. VIII, page 148 et suiv., caractérise et dépeint parfaitement Mirabeau.

Le club des Jacobins venait d'organiser quatre comités <sup>1</sup>, et d'établir une correspondance ainsi que l'espionnage systématique des projets du parti contraire; on vit aussi le club des Cordeliers prendre part aux affaires; il fut par la suite présidé par Danton, dont l'extérieur dévoilait l'âme rude et forte <sup>2</sup>. Le roi chercha du secours chez les peuples voisins <sup>3</sup>, s'unit au comte d'Artois, et voulut se jeter dans l'une de ses propres forteresses. Bouillé <sup>4</sup> lui indiquait Valenciennes et Besançon, cependant il se décida pour Mont-

<sup>1</sup> Comité de trésorerie, de correspondance, des recherches, de présentation.

<sup>2</sup> Danton, en parlant de lui-même, dit, dans un de ses discours : « La nature m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté. »

<sup>3</sup> L'Empereur, le comte d'Artois, Alphonse Durfort, le député du roi et de la reine, s'assemblèrent à Mantoue le 20 mai 1791. Il suffit de lire *Bertrand de Molleville*, tome V, un des intrigants qui y coopérèrent, pour voir cette affaire dans tout son jour; Dumouriez, *Mémoires*, et les *pièces trouvées dans l'armoire de fer*, ne prouvent que trop quels misérables ressorts on mit en jeu; parmi tous les courtisans qui se proposaient de sauver Louis XVI, il n'y en eut pas un seul qui ait su donner quelque heureux expédient. Ils prodiguaient des sommes immenses pour payer des pamphlets contre les hommes les mieux pensants de l'assemblée, qu'ils irritèrent; et ils se flattaient en vain de l'emporter sur le père *Duchesne*, *l'Ami du peuple*, *le Courrier de Brabant*, ou *l'Orateur du peuple*, etc.

<sup>4</sup> Bouillé dit, dans ses *Mémoires sur la révolution française* : « Valenciennes étant à quarante lieues de Paris, Besançon à soixante-dix, Montmédi à quatre-vingts, le roi choisit cette dernière ville, à cause de sa proximité de Luxembourg. »

médi ; mais il prit de si fausses mesures que, deux mois avant, l'intention qu'il avait de fuir n'était plus un secret <sup>1</sup>. Les préparatifs de la fuite du roi, les négociations avec les puissances étrangères, ainsi que le voyage du comte d'Artois, et tout ce qui se traita à Coblenz <sup>2</sup> font connaître l'esprit de cabale et d'aveuglement des misérables courtisans, amis de l'ancien régime. Dans les plans que présentèrent Calonne et Breteuil, ils ne s'envenaient pas moins la préférence que s'il eût été question d'une place de ministre. Le comte de Fersen, confident détesté de la reine, fut chargé de disposer tout pour la fuite. Cette malheureuse résolution ne put d'ailleurs être prise dans un temps plus opportun pour les antagonistes de la cour. Par là, les constitutionnels s'emparèrent du roi. Quant aux ennemis affreux de tous sentiments nobles et généreux, comme Marat et Danton, leurs ac-

<sup>1</sup> Les mémoires de Choiseul éclaircissent bien des choses relatives à la fuite du roi, mais ne satisfont pas entièrement l'esprit. Nous voyons, dans la *Relation du départ de Louis XVI*, pages 53-54, que les courtisans regardaient jusqu'à la position critique du roi comme un moyen pour parvenir ; que reprocheraient-ils de plus à Danton ?

<sup>2</sup> Il faut mettre dans cette catégorie les sourdes menées du ministre Montmorin, et l'armée ridicule d'émigrés du prince de Condé contre la patrie.

cusations injustes, leurs clameurs féroces prirent une apparence de vérité. Les républicains mieux pensants <sup>1</sup> pouvaient espérer qu'avec la chute de la constitution monarchique, la chimère d'une république se réaliserait; des gens comme Dumouriez trouvèrent l'occasion très-favorable pour se rendre importants <sup>2</sup>. Les membres les plus à plaindre de l'assemblée étaient ces hommes d'un caractère vraiment élevé, qui voulaient transformer leur patrie en république, d'après les fausses idées qu'ils s'étaient faites sur les anciens États grecs et romains; ils avaient même soumis les élections à la masse ignorante du peuple. Ils oubliaient donc que cette masse élective et dominante se laisserait, ainsi que ses guides, entraîner par l'éloquence d'un Marat et de ses partisans, dont le style n'était pas moins énergique. Ces

<sup>1</sup> Madame Roland, *Mémoires*, dit « Que Robespierre marquait beaucoup d'anxiété à la nouvelle de la fuite du roi; mais que Pétion et Brissot s'en réjouissaient, parce que cela leur semblait une preuve que Louis XVI ne tiendrait point la constitution qu'il avait jurée. Voilà le moment, disaient-ils, de s'assurer une constitution plus homogène, et de préparer les esprits à la république. Robespierre leur demande d'un ton moqueur et en rongant ses ongles : qu'est-ce que c'est qu'une république? Cela ne les empêcha pas d'ébaucher le plan d'un journal. »

<sup>2</sup> Dumouriez, *Mémoires*, tom. II, p. III.

hommes<sup>1</sup> connaissaient d'ailleurs trop peu leur nation et leur siècle, pour croire faire un sacrifice à l'État en adoptant l'opinion de Robespierre, dont les vues ne pouvaient pas être équivoques<sup>2</sup>, et en décrétant qu'aucun membre de l'assemblée constituante ne serait éligible à la prochaine assemblée législative. Depuis la mort de Mirabeau, Cazalès, l'orateur le plus éloquent du côté droit, courait journellement les plus grands dangers; car, pen-

<sup>1</sup> Sans nous arrêter à la brillante conversation de madame de Staël, nous la laissons parler pour montrer à nos lecteurs ce qui lui paraît digne d'éloges :

« La légèreté française s'alliant aux questions les plus sérieuses de la politique...; la force de la liberté se mêlant à l'élégance de l'aristocratie. Les femmes..... adoucissant par leurs grâces la sévérité des sujets; les aristocrates se moquant du parti contraire; les journaux faisant de spirituels calembourgs sur les circonstances les plus importantes; l'histoire du monde se changeant en commérage. »

Voy. *Bailleul*, t. I, p. 354; nous partageons son opinion.

<sup>2</sup> Nous trouvons, dans le discours de Robespierre, *Actes des Apôtres*, chap. V, tome 1<sup>er</sup>, pages 59-65, *Moniteur*, n<sup>o</sup> 138, du 18 mai 1791, une preuve de son éloquence. Il termine ainsi son discours du 16 mai : « Je crois les raisons que j'ai présentées tellement décisives, que l'assemblée peut décréter, dès ce moment, que les membres de l'assemblée nationale actuelle ne pourront être élus à la première législature. » — *Applaudissements*. L'assemblée ordonne, à la presque unanimité, l'impression du discours de M. Robespierre. L'assemblée décrète, à la presque unanimité, que ses membres ne pourront être élus à la première législature. L'assemblée s'applaudit enfin elle-même; les tribunes sortent en silence.

dant qu'il restait sans appui, les émigrations augmentaient. Pétion, Buzot, Robespierre, Rewbell, faisaient la loi dans l'assemblée, et les véritables constitutionnels disparaissaient peu à peu <sup>1</sup>. Ce n'est donc pas sans un motif vraisemblable qu'on prétendit plus tard que Lafayette avait été informé de la fuite du roi et qu'il le fit arrêter pour relever sa popularité. Ce problème est à peu près résolu de nos jours; quoi qu'il en soit, il l'a toujours nié, et il soutient encore aujourd'hui que la reine avait témoigné la joie de ce que s'étant donné en otage pour le roi, il serait probablement assassiné par le peuple révolté <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Avignon venait de se soustraire au pouvoir du pape; les atrocités les plus horribles avaient été commises; pendant une année entière, le côté droit et les constitutionnels avaient empêché qu'on remit cette ville à la France; dans la séance du 17 mai ils furent obligés de céder. On ne décréta pas expressément la réunion, mais on l'accorda avec quelque restriction. *Moniteur*, n° 145, p. 603; *M. Cazalès*: « Entendez-vous des cris dans les Tuileries? » (La populace gagnée criait *bravo*, *Avignon est à la France!*)

<sup>2</sup> Le roi avait donné sa parole à Lafayette qu'il ne partirait pas. On apprend, par la *Relation de Choiseul*, page 68, que Lafayette, en parlant de la reine, avait dit la vérité « Que Marie Antoinette avait eu la fantaisie, avec une badine qu'elle tenait à la main, de chercher à toucher les roues de sa voiture. »

Les femmes de chambre de Marie-Antoinette disaient tout haut, dans l'antichambre, lorsqu'elle accordait une audience particulière à Lafayette, qu'il était dangereux qu'un rebelle et chef de brigands restât seul avec la reine.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi, la reine et Monsieur avec son épouse quittèrent Paris, mais ils prirent de si fausses mesures, que c'eût été un miracle de voir Louis XVI exécuter le plan qu'il avait projeté. Le délai du voyage du 19 au 20 ne fut pas aussi préjudiciable que Bouillé le prétend<sup>1</sup>; Monsieur se dirigea vers Valenciennes et atteignit heureusement la frontière; mais le roi, aperçu à Châlons, reconnu à Sainte-Menehould par le furieux jacobin Drouet et son fils, et poursuivi jusqu'à Varennes, fut arrêté par le peuple de cette ville. Les propositions que Regnaud, Vernier et Camus improvisèrent, dans la séance du 21 juin, et la manière dont un des députés parle du retour du pouvoir exécutif à sa source<sup>2</sup>, font reconnaître facilement que cet événement avait été prévu. Les députations d'enfants, et d'autres bouffonneries des émeutes populaires, dans les derniers jours qui précédèrent le départ du

<sup>1</sup> *Relation du départ de Louis XVI*, page 43; ce qui détruit entièrement la fable, que ce retard de vingt-quatre heures avait dérangé le plan convenu; il n'y a influé en aucune manière.

<sup>2</sup> On demandait qu'on tirât le canon de dix en dix minutes. Martineau déclare cette mesure contraire à la tranquillité publique. *Goupil* reprend: « Les canons, ils annoncent que le pouvoir exécutif retourne naturellement à sa source. »

roi, avaient été sans doute préparées pour augmenter la terreur, et pour presser sa fuite, qui servit ensuite de base aux accusations les plus atroces<sup>1</sup>. L'arrestation de Louis à Varennes, à dix lieues de Montmédi, où il avait voulu se rendre sous la garde des troupes de Bouillé, dura jusqu'à ce qu'il eût été joint par l'aide-de-camp du général Lafayette qui le suivait de près<sup>2</sup>. La conduite du peuple, et le peu de zèle que montra l'escorte, devaient prouver au roi combien l'opinion était changée et combien un retour à l'ancien régime devenait impossible; mais les Français qui émigraient ne voulurent jamais en convenir.

II. L'assemblée nationale tenait depuis longtemps cette espèce de pouvoir exécutif qu'on

<sup>1</sup> Nous citerons les paroles suivantes de Marat, d'autant plus qu'il est absolument impossible de les appliquer à Louis XVI. *Ami du peuple*, 22 juin 1791, page 4 : « La nuit, Louis XVI en soutane a pris la fuite avec le dauphin, Monsieur et le reste de sa famille. Ce roi parjure, sans foi, sans pudeur, sans remords, ce monarque indigne du trône, n'a pas été retenu par la crainte de passer pour un infame. La soif du pouvoir absolu qui dévore son ame le rendra bientôt assassin féroce; bientôt il nagera dans le sang de ses concitoyens qui refuseront de se soumettre à son joug tyrannique. En attendant, il rit de la sottise des Parisiens qui se sont stupidement reposés sur sa parole. »

<sup>2</sup> S'il faut en croire la *Relation de Choiseul*, pages 93-94, le roi se montra dans cette occasion aussi faible que plus tard, le 20 juin et le 10 août 1792.

voulait bien laisser à la France, et Louis XVI ne gardait que le titre de roi. Ainsi on ne remarqua pas de changement essentiel, lorsque la législation réunit aussi, quant à la forme, le pouvoir exécutif; qu'elle nomma et surveilla les ministres, et qu'elle envoya des commissaires dans les provinces pour y exercer l'autorité royale. Deux cent quatre-vingt-dix membres de l'assemblée protestèrent en vain contre toutes ces mesures et contre la suspension de la garde du roi. On députa Latour-Maubourg, Pétion, Barnave, pour ramener la famille royale, et une commission de l'assemblée reçut la déclaration du roi et de la reine sur leur fuite. Cette dernière démarche n'était au fond qu'un interrogatoire formel, puisque le roi, dans un manifeste <sup>2</sup>, s'était expliqué sur les raisons de son départ, et que l'assemblée nationale avait publié un contre-manifeste <sup>3</sup>. Dans l'instruction sur la fuite du roi, on put remarquer la supériorité que les constitutionnels, auxquels Barnave se joignit dès-

<sup>1</sup> D'André, Adrien Duport, Tronchet.

<sup>2</sup> *Mémoire du roi, ou déclaration de sa majesté à tous les Français à sa sortie de Paris.*

<sup>3</sup> *Adresse de l'assemblée nationale aux Français, à l'occasion du départ du roi et en réponse à la déclaration de sa majesté.*

Quant aux actes, on les trouve dans les *Notes* de Bertrand de Molleville et les *Mémoires* de Choiseul.

lors<sup>1</sup>, avaient dans l'assemblée et dans la nation ; ce qui n'empêcha pas les Jacobins et les Orléanistes d'ameuter la lie du peuple et de répandre la terreur dans la capitale ; malheureusement aussi les amis de la constitution jugèrent à propos de tenir le glaive suspendu sur la tête de Louis XVI, jusqu'à ce qu'il eût entièrement approuvé leur travail ; ils laissèrent ainsi à la nation le temps d'oublier insensiblement qu'elle avait un roi, et s'attirèrent la haine mortelle de tous les royalistes.

Le 12 juillet, la suspension fut prolongée, quoiqu'on eût déclaré tacitement<sup>2</sup> que le roi ne pouvait pas être jugé<sup>3</sup> ; on lui demanda néanmoins de reconnaître l'acte de constitution tout entier, pour être réintégré dans ses droits. C'est ainsi qu'on extorqua son consentement, et qu'on lui ôta toute part dans l'or-

<sup>1</sup> Le plus éloquent et le plus adroit des royalistes, Cazalès, résigna le 9 juillet. Paganel, *Essais historiques et critiques sur la révolution française*, tome I, chap. VIII, page 152, en porte un très-bon jugement.

<sup>2</sup> Pétion, *Moniteur*, n° 197, 14 juillet 1791, page 806, a parlé contre le projet des comités. Il a conclu à ce que le roi fût mis en cause et jugé, ou par l'assemblée nationale, ou par une convention.

<sup>3</sup> Pétion, Ricard, Buzot, Prieur, Vadier, Grégoire, Pustrainck, Robespierre seuls, se prononcèrent fortement contre le roi ; l'avocat Ébrard d'Aurillon s'y joignit plus tard. D'André, Adrien Duport, Lameth, Barnave, quoique violents adversaires de la cour, défendirent la cause de Louis XVI.

ganisation du gouvernement, surtout depuis que, le 15 et le 16, on eut ajouté à la constitution trois articles qui devaient empêcher toute réaction future<sup>1</sup>. Les républicains, ayant à leur tête Buzot, Brissot et Pétion, réunis aux Orléanistes, ne pouvaient souffrir qu'on conservât à Louis XVI le titre de roi; le club des jacobins, devenu autorité publique, puisque les élections des députés allaient dépendre de lui; applaudit hautement à la proposition d'un de ses membres, de ne plus reconnaître l'autorité royale<sup>2</sup>. Dans les troubles

<sup>1</sup> 1<sup>o</sup> Si le roi, après avoir prêté serment à la constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

2<sup>o</sup> Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger la force contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin, s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à toute action de cette espèce, qui s'exécuterait en son nom, il serait censé avoir abdiqué.

3<sup>o</sup> Un roi qui aura abdiqué, ou qui sera censé l'avoir fait, redeviendra simple citoyen, et il sera accusable, suivant les formes ordinaires, pour tous les délits postérieurs à son abdication.

<sup>2</sup> Il se forma le troisième club dont nous avons parlé plus haut, qui ne se composa, ainsi que tous les autres, que des Jacobins; cependant les Jacobins et les Cordeliers, ou Orléanistes, devaient alors en être exclus. Ce club manquait de toute énergie; et Marat, *Ami du peuple*, vendredi 5 août 1791, page 3, l'apostrophe ainsi: « Adorez encore les opinions du juif Barnave, des Lameth et de leurs complices; ils ne s'étaient introduits, ces sycophantes, au milieu des sociétés patriotiques, sous l'habit de berger, que pour dévorer sûrement les brebis. Avec ce déguisement, ils sont parvenus à connaître les francs patriotes: et vous enfermez les loups dans la bergerie!

excités sous prétexte de présenter des pétitions contre les constitutionnels, la populace des jacobins et les ci-devant gardes françaises, alors élite des gardes nationales de Lafayette, se livrèrent un combat sanglant, le 17 juillet. Bailly, en sa qualité de maire de Paris, avait, d'après la loi, donné l'ordre de faire feu sur la populace; on lui en fit plus tard un crime, et il lui en coûta la vie.

Lafayette, devenu l'objet de la haine générale, eut l'esprit si fasciné, qu'il ne songea pas à profiter de sa victoire. La garde nationale aurait détruit volontiers tout le jacobinisme, en détruisant leur club. Sur le point d'exécuter ce projet, Lafayette arrêta lui-même les braves citoyens et soldats, parce qu'il avait besoin des Jacobins contre la cour.

Au mois de septembre se termina enfin la révision d'une constitution qui ne contenta personne, si ce n'est les hommes qui poursuivent encore aujourd'hui leurs chimères <sup>1</sup>.

La retraite des conspirateurs qui vous engueusent est aux Feuillants : c'est là le club des *monarchiens* qui vous préparent des fers, lorsque les Pétion, les Robespierre, restent attachés aux patriotes dans la société fraternelle des jacobins. »

<sup>1</sup> Les *niais*, comme on les appelle à Paris, auraient néanmoins conservé la noblesse, si le côté droit ne les eût poussés entièrement à bout. *Paganel*, tom. I, chap. XI, page 187, dit : « Le pouvoir royal fut reconstitué, sans doute, mais dénué de tout prestige, mais en quelque sorte solitaire, mais ne ré-

Presque en même temps, Léopold II venait de s'accommoder avec la Prusse au congrès de Pillnitz; l'Autriche et la Prusse promirent, il est vrai d'une manière bien évasive, au comte d'Artois et aux émigrés qui se rendaient en foule dans les provinces allemandes situées le long du Rhin, et qui commençaient à former des armées, de leur prêter des secours en troupes; car on ajoutait imprudemment foi à ce que les courtisans irrités et incorrigibles, inventèrent sur l'opinion de la nation. Le traité de Pillnitz fut très-équivoque. Barnave, Lameth et les ministres qu'ils avaient donnés au roi, excepté Montmorin, lui conseillèrent d'accepter purement et simplement l'ouvrage précipité d'une constitution, tout à la fois démocratique et monarchique. Ce fut un conseil fatal : quelle confiance aurait inspiré, comment pouvait se maintenir une con-

fléchissant aucune splendeur, et ne payant l'adoration par aucune de ces brillantes faveurs qui lui soumettent toutes les passions, qui lui attirent tous les hommages, qui commandent l'admiration et le respect à ceux mêmes auxquels l'ambition et la vanité sont interdits; en un mot, le pouvoir royal reparut aux regards du peuple comme un pouvoir populaire, et le roi comme un dieu sans temple et sans adorateurs. Une telle monarchie ne pouvait être qu'une création éphémère, etc.»  
 Page 189 : « Les royalistes applaudirent à cet essai de constitution, bien persuadés que l'opinion publique, indignée, redemanderait bientôt la noblesse et *ses hochets, la royauté féodale et tous ses vieux mensonges.* »

stitution, où l'on voulait forcer le souverain et la nation à se rapprocher, et qui ne fut acceptée de part et d'autre qu'avec l'intention de ne pas la tenir? D'ailleurs, ne trouvait-elle pas des antagonistes même parmi ceux qui l'avaient dictée; n'avait-elle pas été l'objet des sarcasmes et des railleries de la populace révoltée avant même qu'elle fût terminée? Le roi, sa famille et les puissances étrangères ne s'armaient-ils pas pour la renverser?

Sur ces entrefaites, les Jacobins, proposèrent une loi contre les émigrés, et une ordonnance sévère contre ceux qui n'avaient pas voulu prêter le serment à la constitution civile du clergé; mais Le Chapelier sut profiter d'une manière habile de l'enthousiasme général, pour détourner une proposition que le roi ne voulait et ne pouvait nullement accepter.

Le 3 septembre, on rendit la liberté au roi qui jusqu'alors avait été sous la surveillance de Lafayette. A neuf heures du soir, soixante députés lui présentèrent l'acte constitutionnel; et on ne s'occupa que de la législation jusqu'à la fin du mois où les anciens députés devaient faire place à une nouvelle assemblée <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On disait qu'elle avait achevé la partie constituante, et qu'elle ne travaillait qu'au plan de la législation.

Parmi les lois faites à cette époque, se trouve malheureusement aussi celle de la réunion définitive d'Avignon à la France. Cette loi était tout-à-fait contraire aux principes purs auxquels les constitutionnels feignaient de rendre hommage. Le roi déclara le 13, par écrit, qu'il acceptait la constitution; le 14, il prit dans l'assemblée la place humiliante qu'elle lui accordait, sur la même ligne que le président, et pendant quelques moments debout devant l'assemblée assise<sup>1</sup>; néanmoins, tous les députés l'accompagnèrent à sa sortie en procession solennelle jusqu'à sa demeure.

<sup>1</sup> La scène se trouve dans le *Moniteur*, n<sup>o</sup> 258 et suiv., page 1075 : « *Un huissier.* — Voilà le roi. Le roi entre dans la salle, accompagné de tous ses ministres, n'ayant d'autre décoration que la croix de Saint-Louis. L'assemblée se lève. Le roi va se placer à côté du président. . . *Le roi.* — Messieurs, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel; en conséquence, je jure... (L'assemblée s'assied....) d'être fidèle à la nation et à la loi; d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale constituante, et à faire exécuter les lois. » Le roi, s'apercevant qu'il est seul debout, s'assied. (La salle retentit d'applaudissements.) Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. (La salle retentit pendant plusieurs minutes d'applaudissements et des cris de *vive le roi!*) M. le président *debout* : De longs abus, qui avaient long-temps triomphé des bonnes intentions des meilleurs rois, et qui avaient sans cesse bravé l'autorité du trône, opprimaient la France. (Le roi reste assis; M. le président s'assied.) »

Mais ce qu'on devait regarder comme un présage funeste, c'est que le *Moniteur*, en publiant l'acte de la constitution, donna aux Français dans le plus grand détail une déclaration des frères du roi, de l'empereur Léopold et du roi de Prusse, ainsi que de tous les princes émigrés, qui était entièrement opposée aux paroles de Louis XVI. Le 30 septembre, le roi retourna à l'assemblée, promit, dans son discours, qu'il ne négligerait rien pour maintenir la constitution, mais il ajouta qu'on lui avait laissé trop peu d'autorité<sup>2</sup>; sur quoi le président leva la séance. Il est à remarquer que les États, convoqués pour améliorer l'état des finances, ne firent que l'empirer en créant le papier-monnaie. Le peuple n'accueillit avec transport que Pétion, nommé plus tard maire de Paris, et Robespierre, alors accusateur public.

En nommant Danton, député de la nouvelle assemblée législative, ainsi qu'une foule de jeunes gens exaltés<sup>3</sup>, républicains bien

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 267, pages 1003-4.

<sup>2</sup> Il dit, *Moniteur*, n° 271, page 1047 : « Après avoir accepté la constitution que vous avez donnée au royaume, j'emploierai tout ce que j'ai reçu par elle de forces et de moyens, pour assurer aux lois le respect et l'obéissance qui leur sont dus. »

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre, la nouvelle assemblée fut ouverte; chaque député devait avoir vingt-cinq ans. Le doyen d'âge dit, à l'ou-

pensants et habiles en théorie, mais fantasques, on prouva évidemment que la nouvelle constitution plaisait aussi peu à la masse du peuple qu'aux politiques praticiens. Cependant la première assemblée offrait une réunion de talents et de lumières, un mélange de générosité, de théorie et de pratique, où l'on voyait confondus les principes anciens et les nouveaux principes populaires. C'est ce qu'on cherchait inutilement dans la seconde<sup>1</sup>.

De même que précédemment Mirabeau s'était guidé sur la métaphysique de Sièyes, de même celle de Condorcet servit de règle aux républicains, parmi lesquels Pétion et Brissot jouaient un grand rôle. Quelque différence qu'il y eût dans leurs idées et leurs plans, ils montrèrent, dès les premières séances, qu'ils agissaient dans les mêmes intentions. Ils abolirent les titres de majesté et de sire, n'accordèrent pas de siège particulier au roi,

verture : « Si, parmi MM. les députés, il en est qui n'aient pas commencé leur vingt-sixième année, qu'ils se présentent. » Un grand nombre de députés s'approchent du bureau.

<sup>1</sup> Il y avait alors, dans cette assemblée, quatre cent quatre-vingt-douze députés, dont trois cents avocats, quatre-vingts prêtres assermentés, dix-neuf nobles et protestants; le reste se composait d'employés, de juges et de fonctionnaires publics. Parmi eux siégeait le fameux Danton, comme substitut du procureur-général de la commune.

et voulurent absolument le mettre au même rang que leur président.

Les préparatifs ridicules des émigrés; le plan singulier du roi de Suède, que Brissot dans un discours aux Jacobins appelle assez justement le Don Quichotte du Nord; plan qui consistait à conduire, avec l'assistance de la Russie<sup>1</sup>, trente-six mille hommes par mer à Paris; les troubles qui éclatèrent dans l'intérieur, lorsqu'on voulut forcer le peuple d'accepter les prêtres assermentés, donnèrent l'occasion si ardemment désirée, de présenter le roi en opposition avec le peuple. Pour mieux la faire ressortir, on donna du neuf au douze novembre une loi contre les émigrés, et les prêtres insermentés<sup>2</sup>. Louis, comme on l'avait présumé, se servit de son droit constitutionnel<sup>3</sup>, et refusa son approbation; dès-lors il se

<sup>1</sup> Catherine II écrivit, en 1790, une lettre autographe à la reine de France, où elle indique la marche et la conduite que Louis XVI avait à observer. *Madame Campan*, tom. II, page 106, rapporte les conseils de l'impératrice en peu de mots : « Les rois doivent suivre leur marche sans s'inquiéter des cris du peuple, comme la lune suit son cours sans être arrêtée par les aboiements des chiens. »

<sup>2</sup> « Les prêtres insermentés seront déportés, lorsqu'une dénonciation de vingt citoyens les présentera comme ennemis du nouvel ordre des choses. »

<sup>3</sup> La constitution avait accordé à Louis XVI le droit ou d'approuver une loi par la formule, *le roi fera exécuter*, ou de la rejeter par la formule, *le roi examinera*.

vit sans cesse assailli des clameurs du peuple<sup>1</sup>. En retardant l'exécution de ces décrets, en procurant secrètement quelque argent aux émigrés, en poursuivant la correspondance avec les puissances étrangères, il ne fit que servir le parti républicain, qui formait la majorité de l'assemblée. Marat, Fréron, et des créatures de Prudhomme tirèrent de sa faiblesse le prétexte de se jouer impunément de tout sentiment noble et généreux. L'assemblée émit d'abord un décret contre les princes, sans demander l'approbation royale, ensuite un autre contre les partisans du roi, qui espéraient des secours de l'étranger<sup>2</sup>. Louis ne

<sup>1</sup> Marie - Antoinette dit à Dumouriez, en présence du roi : « Vous me voyez désolée, je n'ose pas me mettre à la fenêtre du côté du jardin. Hier au soir, pour prendre l'air, je me suis montrée à la fenêtre de la cour ; un canonnier de garde m'a apostrophée d'une injure grossière, en ajoutant : Que j'aurais de plaisir à voir ta tête au bout de ma baïonnette ! Dans cet affreux jardin, d'un côté on voit un homme monté sur une chaise, lisant à haute voix des horreurs contre nous ; d'un autre, c'est un abbé ou un militaire qu'on traîne dans un bassin, en l'accablant d'injures et de coups ; pendant ce temps-là, d'autres jouent au ballon, ou se promènent tranquillement. Quel séjour ! quel peuple ! »

<sup>2</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 13 ; séance du 14 janvier 1792 ; il y est dit, page 60 : « Les ministres ont été introduits et ont informé l'assemblée que le roi a donné sa sanction au décret qui déclare infame et traître à la patrie tout législateur, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français, qui assisterait directement ou indirectement à tout congrès des puissances étrangères, à toute démarche ou entreprise tendante à apporter des modifications

put refuser son assentiment. Il se vit enfin même obligé de former son ministère de républicains<sup>1</sup>, auxquels on joignit, pour les relations extérieures, Dumouriez, homme sans principes et même sans système.

à la constitution, à toute médiation avec les rebelles, et à toute composition avec les princes ci-devant possessionnés en France pour le maintien ou la conservation des droits féodaux, supprimés par l'assemblée constituante.

<sup>1</sup> Pétion était maire de Paris, quand les chefs de la Gironde eurent avec Thiéry, valet de chambre du roi, cet entretien auquel *Bailleul*, tome II, pages 44-45, ajoute tant d'importance. Il ne s'ensuivit que la lettre impertinente que Gensonné, Vergniaud, Guadet, écrivirent au roi, ou plutôt à Boze. On la trouve dans les pièces officielles de la nouvelle édition de Dumouriez, *Mémoires*, tome II, page 422, note e; on y lit, page 423 : « Il n'est donc que trop constant que l'état actuel des choses doit amener une crise dont presque toutes les chances seront contre la royauté. Page 426 : Parmi les six conseils qu'ils donnent au roi, le n° 6 est à remarquer : Il serait bien important que le roi retirât des mains de M. Lafayette le commandement de l'armée. Il est au moins évident qu'il ne peut plus y servir utilement la chose publique. »

On soutenait qu'il y avait à la cour un comité autrichien, composé des ministres de Lessart, Montmolin et Bertrand de Molleville. Les propres mémoires de ce dernier en sont un sûr garant. Les Jacobins qu'il employa le trahirent. Koch, en sa qualité de référendaire du comité diplomatique, était chargé de l'accusation contre de Lessart; il la remettait d'un jour à l'autre lorsque Brissot la présenta, soutenu par Vergniaud et annoncé par Guadet. *Moniteur*, 1791, n° 71, page 293 suiv. : « Dumouriez et Lacoste, ministre de la marine, étaient membres du club des Jacobins; la femme de l'intègre Roland s'arrogait, à proprement parler, le porte-feuille de son époux. Dumouriez seul avait peine à se laisser guider par elle, ce qui explique l'opinion peu favorable qu'elle énonce sur lui dans ses *Mémoires*. Dumouriez était trop homme du monde pour être républicain ou jacobin. »

Dumouriez ne manquait pas de talents, car il avait été employé dans des affaires politiques; ce fut lui qui, à la satisfaction de Marat, introduisit dans la langue diplomatique le ton rude, que les Français ont conservé jusqu'à la restauration.

Une partie de l'assemblée avait, depuis le mois d'octobre, désiré et demandé la guerre contre l'Empereur et les princes allemands. Différents motifs portaient à l'entreprendre; d'un côté les efforts des Jacobins, de l'autre les plans qu'on avait formés contre la cour et la constitution; enfin on espérait que la révolution française servirait à soulever les Allemands qui habitent les bords du Rhin. Opprimés par la fierté des nobles, ils gémissaient sous le joug de la féodalité et de l'autorité arbitraire. Il serait donc facile de les disposer à des réformes, en leur dévoilant les abus de leur gouvernement. Le nouveau ministère se prêta sans répugnance aux vues de ses partisans; on déclara la guerre tandis qu'il venait d'en éclater une bien plus redoutable dans l'intérieur, dans les administrations, les États et même dans les familles <sup>1</sup>. La mort de Léopold

<sup>1</sup> Surtout depuis que le décret du 5 mars séquestrait les biens des émigrés.

hâta l'accomplissement du vœu des républicains, car François II, qui, à l'âge de vingt-quatre ans, prit l'administration des pays héréditaires, au mois de mars 1792, n'avait pas comme son père d'anciennes plaies à fermer, et il penchait plutôt vers le système de Joseph, que vers celui de Léopold. Les puissances étrangères auraient encore tardé, si Dumouriez n'eût demandé une déclaration positive, si le ton des journaux français, et les principes universellement énoncés par les amis d'une liberté raisonnable<sup>1</sup>, n'eussent aggravé de jour en jour les dangers qui menaçaient tous ces souverains. La réponse du cabinet autrichien à la demande de Dumouriez rendit enfin la guerre inévitable.

D'après la constitution française, le roi avait

<sup>1</sup> Il est dit dans l'introduction à la déclaration de guerre : « L'assemblée nationale déclare que la nation Française fidèle aux principes de sa constitution, de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance : que la guerre qu'elle est obligée de soutenir, n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi. Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux, et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté ; qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France. »

le droit de faire la guerre et la paix, mais il ne pouvait la déclarer sans un décret du Corps-législatif. Louis parut donc le 20 avril à l'assemblée et proposa la guerre contre l'Autriche; on l'accepta avec allégresse, et on en fit aussitôt la déclaration formelle, sans y être préparé, car la cour espérait que l'Empereur aurait la victoire. Les différents partis, qu'un seul but unissait alors; les enthousiastes, qui, à Paris, ainsi qu'aux rives de la Garonne et de la Loire, ne rêvaient<sup>1</sup> que Rome et la Grèce; les hommes méprisables, comme Chabot, Bazire, Merlin de Thionville, Collot-d'Herbois et autres; les ennemis jurés de toute pensée magnanime, comme Marat, Robespierre et les partisans de Danton, tous voyaient enfin leurs désirs accomplis<sup>2</sup>. La populace était en mouvement, et le pouvoir qui aurait pu l'apaiser

<sup>1</sup> L'insensé Cloutz était du nombre; se disant orateur du genre humain, le 22 avril il parut de nouveau à l'assemblée; il y parla de son dernier ouvrage, *la République universelle*, dont le titre seul fait frissonner les aristocrates, où il se sert de la belle tournure: « Je serais trop heureux si la contagion de mon exemple (on rit) accélère la chute des oppressions. »

<sup>2</sup> *Paganel*, tom. 1, p. 351: « De cerner, de miner le trône, et d'ensevelir l'autorité royale sous ses débris; oui, telle était l'arrière-pensée des Jacobins; de cette société à qui le calme eût semblé le néant; qui, assise sur les bords enflammés du volcan, en agitait sans cesse les matières, impatiente de jouir de l'embrasement du monde. »

se trouvait paralysé. Les administrations des départements, composées de bons citoyens fidèles à la constitution, étaient en guerre ouverte avec les administrations municipales du royaume. A Paris, dans la haute magistrature, Pétion et ses amis soldaient la populace armée, organisaient la révolte et appelaient dans la garde nationale les farouches lanciers à la place des citoyens honnêtes. Depuis que la guerre avait éclaté, Lafayette s'était rendu à l'armée sur les frontières, et la garde nationale de Paris restait sans commandant. Les six chefs des légions devaient en remplir alternativement les fonctions. On prétextait d'abord qu'un tel commandant avait trop de pouvoir; mais on connut le véritable motif de cette démarche, le 10 août 1792, lorsque cette charge, qu'on disait incompatible avec la liberté, fut rétablie par les républicains et confiée à Santerre, chef redoutable du bataillon le plus féroce du faubourg Saint-Antoine. On se moqua alors de la constitution, et on dévoila l'impuissance<sup>1</sup> de ses faibles défenseurs qui

<sup>1</sup> Je n'aime pas à répéter les invectives de Bailleul, dans son ouvrage sur *les considérations de madame de Staël*; mais je remarque que *Paganel* même, comme membre de l'assemblée législative, dit, tom. 1, chap. xvii, pag. 327, « que les réso-

formaient le club des Feuillants. L'esprit national s'éveilla chez les Français, et la crainte de l'ennemi du dehors enchaîna l'indignation qu'on éprouvait contre les démagogues.

Ainsi toutes les scènes suivantes s'expliquent sans peine. La guerre une fois déclarée, les députations et les troubles se multiplièrent. Le roi se vit outragé et injurié dans les places publiques, dans les rues, par les députés et par la populace qu'on rassemblait aux Tuileries et dans les environs du château. Les tribunes de l'assemblée nationale se remplirent de crieurs achetés. Comme on craignait la résistance des gardes suisses et de la garde constitutionnelle, fixée au nombre de dix-huit cents hommes, mais qui était bien plus forte alors et commandée par Brissac, tous les coups se tournèrent contre elles, avant qu'on en vînt à une attaque contre le roi lui-même<sup>1</sup>.

lutions les plus extrêmes étaient déjà prises, et que le côté droit et le côté gauche sacrifieraient avec un zèle égal la constitution, l'un pour rendre au trône son despotisme et son éclat, l'autre pour le renverser, et constituer la France en république. »

<sup>1</sup> S'il faut en croire la *Relation de Dumouriez* : que la garde constitutionnelle avait été portée à six mille hommes ; que des vieux officiers y étaient appelés, et que les fils des citoyens envoyés des provinces, faisaient place à des aventuriers et des bandits enrôlés, il faudra convenir que les partisans de l'an-

Kersaint, un des partisans les plus nobles de la liberté, présenta à l'assemblée une plainte contre cette garde et les suisses du roi, mais elle fut rejetée, parce que le parti constitutionnel avait encore trop de supériorité. Cette question ayant été agitée de nouveau, au mois de mai, Pétion et ses intimes poursuivirent avec le plus grand succès la lutte contre les constitutionnels, ils surent organiser la révolte de la populace de Paris, avec adresse et habileté, et ils répandirent généralement le faux bruit que le roi songeait à une nouvelle fuite, et qu'un comité autrichien devait siéger à la cour. Aussi l'indignation qu'excita cette perfidie supposée, fut-elle à son comble dans toute la France, dans les villes comme dans les campagnes.

Chabot <sup>1</sup> et Guadet profitèrent de ces dispositions. Ils proposèrent de déclarer la séance de l'assemblée permanente; et malgré tous les efforts des fauteurs les plus prononcés de la

cien régime ne travaillaient ici que pour les furieux démocrates.

<sup>1</sup> Brissot dit, *Monit.*, n° 152, pag. 631 : « Quoique M. Jaucourt vienne de me menacer de cent coups de bâton, je n'en continuerai pas moins mon opinion, car ni ses bâtons, ni ses épées ne m'effraieront jamais. »

liberté <sup>1</sup>, ils parvinrent <sup>2</sup> à faire congédier la garde du roi, et à le livrer <sup>3</sup> aux gardes na-

<sup>1</sup> Girardin, *Monit.*, n<sup>o</sup> 152, pag. 629, après avoir rapporté les mesures que les Jacobins et la commune de Paris prirent contre l'assemblée législative, ajoute : « Mais si ces faits sont prouvés, il n'est pas moins vrai que d'un autre côté l'on cherche à exciter les citoyens par des discours, par des écrits calomnieux contre un pouvoir constitué, aussi respectable que le Corps-législatif, puisqu'il sort de la même source; je veux dire l'autorité royale. Si d'un côté on prêche l'assassinat du Corps-législatif, de l'autre on prêche le régicide. »

<sup>2</sup> Pendant la discussion, la minorité de l'assemblée céda à la force. *Monit.*, pag. 629. « C'est un beau talent, dit *Frondière*, que celui de tromper le peuple.... J'ai dit à M. Guadet : Depuis six mois, j'ai entendu vous et vos pareils déclamer à la tribune; j'ai vu les agitateurs du peuple.... Ils l'invectivent ensuite, et lui ôtent la parole : *Léopold*..... Je vous prie, M. le président, de réprimer les mouvements des tribunes. Il est bien étonnant que l'on rappelle un membre à l'ordre pour avoir donné son opinion, et que l'on n'y rappelle pas les étrangers qui insultent journellement l'assemblée. »

<sup>3</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 182, pag. 631. « L'assemblée nationale, considérant que l'admission, dans la garde du roi, d'un grand nombre d'individus qui ne réunissent point les conditions exigées pour ce service par l'acte constitutionnel, que l'esprit d'incivisme dont ce corps est généralement animé, et la conduite de ses officiers supérieurs, excitent de justes alarmes, et pourraient compromettre la sûreté personnelle du roi et la tranquillité publique, décrète qu'il y a urgence :

1<sup>o</sup> La garde soldée actuelle du roi est licenciée, et sera sans délai renouvelée conformément aux lois.

2<sup>o</sup> Jusqu'à la formation de la nouvelle garde du roi, la garde nationale de Paris fera le service auprès de sa personne, ainsi et de la même manière qu'elle faisait avant l'établissement de la garde du roi.

A la proposition de Merlin, le décret d'accusation contre Brissac, chef de la garde, fut précipité d'une manière indigne et sans désespérer. »

tionales que Pétion , Manuel et leurs amis espéraient influencer par le crédit de Santerre. Vergniaud , Guadet , Kersaint , Gensonné , madame Roland et quelques autres personnages généreux, mais sans expérience, avaient la ferme résolution de fonder une république. Les ennemis de l'ancien régime croyaient l'abolition de la royauté nécessaire ; ils étaient persuadés que , tôt ou tard , les fauteurs des abus viendraient réclamer leurs prérogatives et trouveraient un appui dans le roi. Malheureusement on se servit , dans cette conjoncture , de la lie du peuple que Marat, Danton , Robespierre , Chabot et d'autres scélérats avaient à leurs ordres. L'arène fut ouverte à la licence de cette masse effrénée , et c'est à elle qu'on livra le pouvoir exécutif. Ainsi se prépara la scène du 20 juin , qui restera une tache éternelle dans l'histoire de France.

Les orateurs exaltés de la Gironde , comme Guadet , Vergniaud et Gensonné , ne voulaient et ne pouvaient prononcer les horreurs qu'à l'instigation , ou plutôt par l'ordre de l'assemblée , on répandit avant ce jour dans le peuple , pour perdre le roi et les partisans de la constitution monarchique , et pour justifier la révolte. Il fallut donc recourir au misérable

capucin Chabot <sup>1</sup>. Cette première attaque échoua cependant, parce que Chabot mêla à ses invectives impudentes contre Louis des mensonges affreux contre Lafayette, alors à la tête de l'armée. Trois jours après <sup>2</sup>, on fit une nouvelle proposition contre le roi et la constitution. Sous prétexte de renforcer l'armée et de célébrer la fête du 14 juillet, vingt mille cannibales devaient être rassemblés à Paris. Cette demande fut agréée le soir même, et réalisée aussitôt; car les délibérations durèrent toute la nuit, et le décret passa lorsque les députés du parti contraire, fatigués, eurent laissé le champ libre <sup>3</sup>. Dès-lors les amis de la constitution et le parti dominant dans la

<sup>1</sup> *Le Monit.*, 1792, n° 158, donne le long et impudent rapport de Chabot, auquel Riblé réplique : « Que les vrais membres du comité autrichien, auteurs de tous nos malheurs, étaient Dumouriez, Bonnacarrère et d'Orléans, et qu'il les dénonçait. »

<sup>2</sup> On disait dès lors hautement qu'on avait le plan d'assassiner le roi. — *Monit.*, n° 161, p. 668 : « Des intrigants, des fripons, impriment, publient, placardent qu'on veut attenter aux jours du roi, qu'un grand complot est formé pour exécuter cet horrible projet. »

<sup>3</sup> « L'assemblée décrète, 1<sup>o</sup> que la force armée sera augmentée de vingt-mille hommes, 2<sup>o</sup> que tous les cantons seront admis à fournir des volontaires nationaux pour cette levée, 3<sup>o</sup> que ces vingt-mille hommes seront réunis à Paris pour le 14 juillet. »

Les *Mémoires de Barbaroux* nous prouvent aujourd'hui clairement que les scènes du 10 août avaient été amenées par la Gironde; ses membres, à l'exception de Lanjuinais et de quelques autres qui avaient été reçus dans la Convention, s'en glorifiaient encore après le 9 thermidor, dans tous leurs discours.

Convention agirent hostilement l'un contre l'autre, et la municipalité de Paris se trouva en guerre ouverte avec l'administration des départements. Rœderer, alors procureur-général-syndic, et La Rochefoucauld, administrateur du département de la Seine, montrèrent ici un caractère entièrement opposé. Le premier agit, comme tous ces gens qui d'abord amis et serviteurs de Robespierre, se sont fait républicains, et ont fini par accepter, avec le titre de barons et de comtes, les chaînes dorées de l'empire<sup>1</sup>. Le second montra au contraire toute la générosité et toute la fermeté de son ame<sup>2</sup>; malheureusement, le

*Monit.*, 1795 et 1796. « Barbaroux dit en propres termes, qu'il avait fait venir les assassins de Marseille, que Santerre s'était montré moins décidé que lui; il indique ensuite le rôle que Pétion y jouait, et rapporte qu'il les avait priés de lui donner pour la forme une prison domestique. »

<sup>1</sup> L'auteur se trompe sur le caractère de M. Rœderer; il servit la cause royale avec tout le zèle possible; ce zèle fut paralysé par la force des circonstances, et si, dans la suite, M. Rœderer accepta des titres et des distinctions, ces récompenses étaient dues à ses talents. (*Note de l'éditeur.*)

<sup>2</sup> *Paganel*, tom. 1<sup>er</sup>, page 333. « Appelé fréquemment à la barre, il y fit plus d'une fois, avec toute la liberté dont un grand fonctionnaire et un excellent citoyen pouvaient user sans blesser les convenances et la hiérarchie des pouvoirs, présenter les déplorables suites de cette agitation intestine, de ce désir inquiet de nouveautés, qui travaillait l'assemblée, qui tourmentait et égarait l'opinion publique. On l'écoutait dans un respectueux silence, et s'il eût été possible à la vertu de former un parti contre l'ambition, la cupidité et les haines, le sage La Rochefoucauld eût obtenu ce beau triomphe. »

*parti de la cour compta trop sur le secours de l'étranger, et resta en intelligence avec les ennemis déclarés de la nouvelle constitution.*

Le roi, tourmenté par ses propres ministres, fut sommé de donner son assentiment à des mesures qui lui semblaient pernicieuses <sup>1</sup>. Il ne voulut jamais y consentir, et ils menacèrent de l'abandonner dans un temps où personne n'osait se charger du ministère.

Les ministres républicains étaient en grande discussion avec le roi qui refusait de sanctionner deux de leurs décrets ; ils se brouillèrent même avec Dumouriez, par rapport au mode de délibération, et au placement de certains hommes qu'ils haïssaient. Celui-ci se flatta de pouvoir former un ministère qui fût plus favorable à lui-même et à la cour. Il confirma Louis dans sa résolution de ne pas céder, ce qui fournit aux ennemis de la royauté l'occasion de se livrer à des accusations calomnieuses.

Madame Roland dicta à son mari une lettre violente, où il dit au roi les vérités les plus dures <sup>2</sup>. Roland, ainsi que tout le ministère

<sup>1</sup> Il ne s'agissait que d'affirmer le décret de la déportation des prêtres insermentés, et de reconnaître le renvoi de la garde.

<sup>2</sup> On trouve les torts de la cour, la forme tout-à-fait anti-

donna sa démission. La lettre fut lue au milieu des bruyantes acclamations de l'assemblée nationale et envoyée <sup>1</sup> dans tous les départements. Dumouriez reconnut, en faisant son premier rapport, qu'il ne pourrait se maintenir et bien moins encore former un ministère. Il abandonna donc le roi, sous prétexte qu'il ne signait pas le décret de poursuite contre les prêtres insermentés. Lui-même, en intrigant consommé, se réfugia parmi les Jacobins de la basse classe <sup>2</sup>, et, par leur moyen, conserva son crédit; de même qu'il avait échangé peu de temps avant le ministère des affaires étrangères contre celui de la guerre, de même il abandonna le dernier pour prendre le commandement de l'armée aux frontières des Pays-Bas, où les antagonistes des constitutionnels, connus sous le nom de Feuillants, travaillaient <sup>3</sup> à la perte de La-

constitutionnelle sous deux points de vue différents dans *Paganel*, pag. 340, et dans les *mémoires de madame Campan*.

<sup>1</sup> Cette lettre se trouve à la fin du volume de la nouvelle édition des *mémoires de madame Roland*. Lettre A. Elle commence ici tout autrement que Dumouriez la rapporte : « Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensevelie entre vous et moi. »

<sup>2</sup> Quoique Dumouriez soutienne le contraire, ce fait n'en est pas moins certain.

<sup>3</sup> Quand Lafayette appelle Dumouriez à la fois, l'arc-boutant des Jacobins et des Girondins, cette contradiction, qui semble si ridicule à ce dernier, n'en est une qu'en apparence.

fayette, parce qu'il menaçait les Jacobins avec la force armée. Ce général, avec les meilleures intentions, hâta, par sa lettre menaçante du 16 juin à l'assemblée et par les exhortations qu'il adressa au roi <sup>1</sup>, l'explosion du complot infame par lequel un parti voulait réintégrer les ministres républicains, et l'autre exterminer la famille royale. La composition d'une requête, et la cérémonie ridicule d'élever un arbre de liberté, donnèrent le prétexte de rassembler la populace qui devait assaillir le château, mais la véritable raison n'était pas inconnue; on savait même que la municipalité favorisait l'entreprise. Les ministres annoncèrent qu'un projet d'assassinat était concerté: ils engagèrent l'administration des départements à prendre des mesures; celle-ci ne négligea point de faire tout ce que la constitution lui prescrivait; mais la municipalité,

<sup>1</sup> Les lettres de Lafayette au roi et à l'assemblée législative, sont écrites dans un ton qui ne convient nullement à un particulier. *Moniteur*, n<sup>o</sup> 183, page 769: « Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée, dans la généreuse résolution de défendre les principes constitutionnels contre tous leurs ennemis; que cette résolution, soutenue par tous les actes de votre vie privée, comme par un exercice ferme et complet du pouvoir royal, devienne le gage de l'harmonie qui, surtout dans les moments de crise, ne peut manquer de s'établir entre les représentants élus du peuple et son représentant héréditaire. »

présidée par Pétion, avait de bonnes raisons pour ne pas y prêter l'oreille.

Roederer parut en vain devant l'assemblée législative pour obtenir une loi contre la conduite des démagogues. Les républicains crurent cette fois que l'espoir d'un grand résultat autorisait une action affreuse, et excusait un jour d'horreur. Ils empêchèrent donc toute réaction. Le 19, une troupe de cette populace, convoquée sous le nom de fédérés, lors du décret donné pour réunir vingt mille hommes près de Paris, se présenta à l'assemblée nationale. Ces gens et leurs orateurs blâmèrent hautement l'inaction des députés et déclarèrent qu'ils étaient résolus d'agir. Le lendemain, les trois faubourgs, habités par les classes ouvrières, sonnèrent l'alarme. Santerre, qui n'était qu'un instrument entre les mains de Pétion, conduisit ces forcenés à travers la salle de l'assemblée; on eut l'impudence de demander l'impression du discours de Gonchon, le Cicéron de ces hordes <sup>1</sup>, lorsque le prési-

<sup>1</sup> Dans l'*Hist. de la Révol.* par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 25, il est ainsi dépeint: « Cet homme était d'une complexion robuste; avait une voix forte, une éloquence barbare, mais énergique, qui fait un effet bien plus décisif sur la multitude, que la logique la plus démonstrative, et les discours les plus sublimes. »

Au club des jacobins du temps de la poursuite des Girondins, on dépeint ainsi Gonchon. (*Monit.*, an II, n° 270,

dent leva la séance, guidé par la prudence plutôt que par la pudeur. La populaçe, au milieu des cris et des troubles, se porta aux Tuileries. Le roi et toute sa famille restèrent depuis quatre jusqu'à huit heures du soir dans des transes mortelles. Louis refusa néanmoins, avec beaucoup de fermeté, de confirmer les décrets, et de reprendre le ministère républicain, mais il fut assez faible pour se laisser mettre le bonnet rouge des Jacobins sur la tête <sup>1</sup>; et, dans l'espoir de plaire à ce

pag. 1142) : « *Un membre.* Vous connaissez tous le ci-devant patriote Gonchon, orateur Rolandisé et payé par le parti Brissotin, pour désirer en sa faveur. Il a été arrêté et mis en prison, mais relâché ensuite sur sa parole, etc., etc. »

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution de France par deux amis de la liberté*, t. VIII, 1797, p. 2-3, (pour la note et le texte.) *Note* : « Ce prétendu principe, (que les rois ne tenaient leur puissance que de Dieu et de leur épée) que la superstition et la politique avaient créé, s'était tellement enraciné, que, malgré les écrits des philosophes et des publicistes modernes qui l'avaient vivement réfuté, et surtout malgré les violentes secousses que l'on avait depuis la révolution portées à l'oint du Seigneur, il agissait encore sensiblement, involontairement sur les personnes même les plus exemptes des préjugés religieux. »

Il faut comparer avec cela le texte page 3 : « Mais quelque faible que fût le monarque, et malgré sa ridicule condescendance à s'affubler du bonnet rouge, il persista dans ses précédentes résolutions. On n'osa pas pousser plus loin la violence, les ministres ne furent pas rappelés, et Louis XVI reprit encore pour quelque temps la fragile couronne que l'odieux bonnet rouge avait pour jamais flétrie. »

L'excuse que madame Campan met dans la bouche du roi, que cet homme ivre lui aurait passé, en cas de refus, sa pique par le corps, nous paraît insuffisante.

misérable rebut du peuple, il fit semblant de boire à une bouteille qu'un homme de la foule lui présenta.

La députation, déléguée par l'assemblée législative pour la défense du roi, parut enfin. Vergniaud s'éleva sur les épaules de deux hommes et chercha à calmer, par son éloquence, cette multitude ivre de sang. Enfin Pétion et la véritable garde nationale arrivèrent; la populace se retira en poussant des vociférations et en vomissant des injures<sup>1</sup>. Tous les partis tremblèrent pour eux-mêmes et pour la France, lorsqu'ils apprirent qu'une troupe de *sans-culottes* venait de déshonorer le roi et la nation. On fit des enquêtes, on publia des proclamations; Lafayette quitta la frontière et se rendit dans l'assemblée législative, pour faire, au nom de l'armée, des représentations contre les excès des démagogues, et contre l'esprit de parti; mais tout le

<sup>1</sup> Quant à Santerre, il dit à la reine de son propre chef, beaucoup de grossièretés parmi lesquelles il y avait peut-être quelques vérités; il ajouta: « c'est le cri universel du peuple français; » elle répartit: *Je ne fais pas l'injure au peuple français de le juger d'après vous*; En montrant les gardes nationales qui lui restaient fidèles: *Je le reconnais dans ces honnêtes gens que voilà*: ces derniers étaient de la section des filles de Saint-Thomas, la plupart des banquiers de la rue Vivienne avec leurs fils et leurs commis.

talent de la Gironde exaltée se tourna contre lui, et ses amis purent à peine faire agréer sa requête <sup>1</sup>.

La scène du 20 juin semblait cependant avoir été utile au roi, mais il manquait malheureusement de l'énergie nécessaire pour tirer aussitôt parti de son avantage. L'assemblée savait que Louis comptait sur le secours de l'étranger. Les démarches des princes, malgré toutes les protestations et les manifestes du roi, lui nuisirent dans l'opinion publique qui, dès ce moment jusqu'à nos jours, cherchait dans les émigrés les amis des Jacobins, et les fauteurs de la dépravation en les désignant tous deux à la haine, comme ennemis de l'ordre établi. En outre, les sentiments connus de la reine firent naître l'idée, et non sans une espèce de fondement, que

<sup>1</sup> La reine avait une aversion si forte contre Lafayette et la constitution, qu'à son instigation, le roi fit répondre aux gardes nationaux restés fidèles à sa personne, lorsqu'ils demandèrent s'ils devaient répondre aux vues du général Lafayette, en s'unissant à lui dans les démarches qu'il ferait pendant son séjour à Paris: *Je leur enjoins de ne le pas faire.*

La reine répondit à la proposition de Lafayette de la conduire, elle et la famille royale à Rouen: qu'on leur offrait Lafayette comme ressource; mais qu'il valait mieux périr, que de devoir son salut à l'homme qui leur avait fait le plus de mal, et de se mettre dans la nécessité de traiter avec lui.

le roi partageait l'opinion des princes émigrés <sup>1</sup>.

Pendant que Louis temporisait, et que les constitutionnels demeuraient tranquilles, les démagogues se renforçaient des vagabonds qu'ils rassemblaient dans tout le royaume, sous prétexte de célébrer la fédération du 14 juillet <sup>2</sup>.

La Prusse déclara alors la guerre, et la France répondit sur le même ton. Le duc de Brunswick, commandant de l'armée prussienne, apposa sa signature à un manifeste, favorable au roi et offensant pour la nation;

<sup>1</sup> *Les Mémoires de madame Campan*, tom. II, pag. 228, donnent la preuve que Louis XVI et Marie-Antoinette ne comptaient que sur le secours des puissances étrangères. « Une nuit d'été, entre le 20 juin et le 10 août, la reine s'éveilla et me dit, que dans un mois elle ne verrait pas cette lune sans être dégagée de ses chaînes, et sans voir le roi libre. Alors elle me confia que tout marchait à la fois pour les délivrer, mais que les opinions de leurs conseillers intimes étaient partagées à un point alarmant; que les uns garantissaient le succès le plus complet, tandis que les autres leur faisaient entrevoir des obstacles insurmontables. Elle ajouta qu'elle avait l'itinéraire de la marche des princes et du roi de Prusse, que tel jour ils seraient à Verdun, tel autre dans un autre endroit, que le siège de Lille allait se faire.

Le roi, disait-elle, n'est pas poltron, il a un très-grand courage passif, mais il est écrasé par une mauvaise honte, une méfiance de lui-même, qui vient de son éducation autant que de son caractère. Il a peur du commandement, et craint plus que toute autre chose de parler aux hommes réunis. »

<sup>2</sup> On lit comme post-scriptum d'une des proclamations de

l'Empereur l'avait approuvé dans toute sa rigueur, mais la Prusse le modifia dans quelques-unes de ses formes. Ce manifeste, ouvrage de M. de Limon, ancien Orléaniste, outrageait la nation française <sup>1</sup>, et venait bien à propos pour ceux qui voulaient détruire jusqu'à l'ombre de l'ancien régime. La Gironde, alors très-active, chargea Barbaroux de faire venir les huit cents Marseillais à Paris pour se joindre aux hordes de Santerre. Marat, Hébert et leurs partisans déclarèrent, sans retenue, leurs intentions régicides et inconstitutionnelles. Les républicains, abandonnés à leurs chimères, se joignirent à eux. Brissot, dans un discours éloquent, avait fait entrevoir au mois de juillet la possibilité de détrôner le roi <sup>2</sup>; un grand nombre de requêtes appuyaient cette mesure; deux jours avant la

Pétition: *Monit.*, n° 184, 1791, du 2 juillet: « des soldats de la constitution viennent à Paris pour célébrer la fête de la liberté avec les vainqueurs de la Bastille. Les bons citoyens qui seront jaloux de loger un frère, un ami, peuvent se faire inscrire chez le procureur de la commune (Manuel.) »

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 216, pag. 907.

<sup>2</sup> *Moniteur*, n° 192, pag. 802: « Je demande donc au nom du roi, que sa conduite soit examinée, et qu'après avoir déclaré que la patrie est en danger, vous examiniez l'article de la constitution, qui veut que, dans le cas où le roi ne s'opposerait pas formellement aux entreprises formées en son nom contre la constitution, il sera censé avoir abdiqué. »

seconde attaque de la populace contre les Tuileries, cette même question fut agitée dans l'assemblée <sup>1</sup>, le 8 août, à l'instigation des Girondins qui commençaient à reculer devant l'abîme qu'ils s'étaient creusé eux-mêmes. Qui ne plaindrait pas avec nous l'esprit borné de tous ces hommes élevés parmi des adulateurs, au milieu d'un luxe fastidieux, en lisant Bertrand de Molleville, alors confident de la reine, des princes et des puissances étrangères, et en considérant Marie-Antoinette, au moment où elle épanche son cœur dans le sein de madame Campan, et qu'elle lui parle des projets du roi et de ses amis : ou de fuir ou de gagner un misérable comme Santerre <sup>2</sup>? En

<sup>1</sup> La Gironde montra combien elle méconnaissait son temps et sa position, en chargeant les municipalités de la haute police, et en donnant une loi générale pour poursuivre un projet secondaire. *Monit.*, an v, n° 187, pag. 748, col. b. Vaublanc, au conseil des cinq cents, dit à cette occasion : « Lorsque Gensonné présenta dans l'assemblée législative son fatal projet de police, qui donnait un si grand pouvoir à la commune de Paris, le côté droit le combattit de toute sa force; je m'y opposai, et je déclarai que je souhaitais de me tromper, mais que je craignais bien que les auteurs de ce projet n'en fussent eux-mêmes victimes. Ils l'ont été, ajoute-t-il, (le 22 mars 1797) et cette loi tyrannique a été la cause la plus féconde et la plus cruelle de nos malheurs. »

<sup>2</sup> Bertrand de Molleville, *Mémoires particuliers*, 1797, 8°; surtout *Histoire de la révolution*, tom. ix, chap. xxviii, p. 60 et suiv.; *Histoire de la révolution de France, par deux amis de la liberté*, tom. viii, pag. 1-142.

consultant, d'un autre côté, Paganel, membre libéral <sup>1</sup> de l'assemblée législative, et les mémoires des amis du système républicain sur leurs négociations avec la cour, qui ne verraient qu'ils ne connaissent ni leur position, ni ceux à qui ils avaient affaire ? Comment, dans cette indécision de la cour et des républicains, les chefs déhontés de la populace, les hommes qui ne respectaient et ne redoutaient rien, comme Danton, Chaumette et les orateurs des clubs des Jacobins et des Cordeliers, ne seraient-ils pas restés seuls maîtres du champ de bataille <sup>2</sup> ? Ils se moquaient avec raison de

<sup>1</sup> *Paganel*, tom. 1, p. 394. « Ils traitèrent avec le roi, même avec la reine, présente aux conférences le jour où des déterminations ultérieures devaient être définitivement prises. Pour sauver le monarque et sa famille, la reine exigeait qu'une fuite libre leur fût garantie. »

Page 395. « Guadet, Gensonné et Vergniaud venaient de signer et d'adresser au roi une lettre qui fut lue à l'assemblée le dernier jour du mois de juillet ; c'était moins une lettre qu'un traité entre ces députés et le trône. Cet écrit, hasardé dans des circonstances aussi périlleuses, dévoila les motifs de patriotisme et l'éloquence de ces trois orateurs. »

<sup>2</sup> *Paganel*, tom. 1, pag. 343. « Le jour fatal est prêt à luire. A son approche, les hommes qui l'avaient le plus invoqué, en redoutèrent l'issue. Les Gensonné, les Guadet, les Vergniaud, Brissot, Fauchet, Condorcet, ces ardents adversaires de la cour et des ministres, frappés enfin des dangers de la patrie, quel que dût être le vainqueur, se montrèrent tout à coup circonspects, modérés et conciliateurs. Mais le temps des négociations était passé, et la lettre que trois chefs de la Gironde avaient écrite au roi, pour l'amener à des stipulations

ceux qui croyaient apaiser les troubles, et empêcher les crimes, par les idées de liberté et de vertu. Pour comprendre Paganel, il faut se rappeler que les républicains, effrayés de la fermentation populaire, de l'interruption des débats de l'assemblée nationale, occasionnée par le bruit horrible dans les tribunes, et craignant que toute administration du royaume ne tombât entre les mains de la commune de Paris, avaient demandé à la cour qu'on éloignât momentanément le roi des affaires.

- Malheureusement, Louis XVI parut ici de nouveau, comme sous tutelle, et Marie-Antoinette assista en personne à ces conférences. Guadet, il est vrai, comptant sur une issue heureuse, venait de proposer une adresse au roi <sup>1</sup>, et Brissot s'était élevé contre les partisans de l'anarchie <sup>2</sup>; mais on vit bien-

conciliatoires, atteste moins leur patriotisme que leur lâcheté, leur sagesse que leur ambition. Cette lettre ne produisit d'autre effet que de faire perdre, aux hommes qui l'avaient signée, la confiance de leur propre parti, d'exciter la jalousie du parti contraire, et d'allumer des haines inextinguibles. »

<sup>1</sup> *Monit.*, n° 210, p. 883 : « La nation seule saura sans doute défendre et conserver sa liberté, mais elle vous demande, Sire, une dernière fois de vous unir à elle pour défendre la constitution et le trône. »

<sup>2</sup> *Monit.*, n° 210. Brissot développant ensuite la marche à

tôt que des négociations, si contraires au bon sens et à la nature des choses, ne pouvaient avoir un résultat favorable. La Gironde s'abandonna au torrent qui l'entraînait. Le 3 août, Pétion, au nom de la commune de Paris, renouvela, dans les termes les plus révoltants<sup>1</sup>, la demande de la déchéance du roi ; plusieurs députations suivirent, quelques jours après, son exemple. On fit cependant des remontrances, mais les cris des tribunes n'accordèrent la parole qu'aux ennemis du roi, et Brissot déclara lui-même que les sans-culottes seuls étaient de vrais patriotes.

Pour perdre et le roi et les constitutionnels, Brissot employa, le 9, toute son éloquence, afin d'obtenir de l'assemblée un décret d'accusation contre le général Lafayette qui depuis

suivre pour obtenir ces mesures, engage à se défendre de l'opinion des patriotes exagérés, qui perdent tout par trop de précipitation, à environner la discussion sur la déchéance, de tant de précautions, que si elle était prononcée, la nation entière y donnât son assentiment.

<sup>1</sup> Le 4 août, il parut de nouveau deux députations et un des orateurs dit : « Le maire de Paris vous a exposé hier à la barre les crimes de Louis XVI. Les trente mille citoyens de la section de Gravilliers ont voté en connaissance de cause, à trois reprises différentes, toujours à l'unanimité, la déchéance du roi. » Un autre orateur parle des grenadiers de la garde nationale..... « Quelques uns se sont déshonorés pendant la révolution, pour s'attacher au *Pouvoir exécutif*, (dénomination que le peuple donnait au roi) et baiser la main à sa femme. »

long-temps avait adressé des menaces, qu'il ferait, disait-il, exécuter par son armée. La motion échoua comme la première fois; il semblait, dès-lors, que le roi et les constitutionnels n'avaient plus qu'à se réunir pour se sauver mutuellement, ou qu'ils devaient s'attendre à périr ensemble; mais il régnait entre eux une inimitié qui seule les empêcha de réunir leurs forces. Chabot, Barère et autres, même Pétion, dans l'incertitude d'une réconciliation, n'avaient que l'alternative, ou de rester en inquiétude perpétuelle devant Lafayette, son armée et ses nombreux partisans, ou de perdre sans délai le roi et d'envelopper tous les constitutionnels dans sa ruine<sup>1</sup>.

Ils prirent naturellement le dernier parti. On donna le signal, la nuit du 9 au 10<sup>2</sup>; les hordes mercenaires, précédées des Marseillais, soldés par la municipalité, suivis de toute la foule des habitants des faubourgs, curieux et avides de pillage, assaillirent les Tuileries.

<sup>1</sup> Le *Moniteur*, n° 223, 224, en rapportant les infamies qu'on exerça en cette occasion, dit que les députés furent même insultés dans la salle.

<sup>2</sup> Les députés se précipitèrent dans la salle, et à deux heures du matin, ils furent en assez grand nombre pour délibérer. Pétion, retenu par les gardes nationales, comme otage aux Tuileries, fut aussitôt délivré.

Louis ne montra ici, comme dans toute autre occasion, qu'un courage passif. Il ne déploya ni énergie, ni dignité, ni présence d'esprit, ni même la ferme résolution de braver la mort, en se mettant à la tête des Suisses et des gardes nationales, restés fidèles à sa cause. Rien ne put l'empêcher de suivre les conseils de Rœderer, donnés peut-être à l'instigation des auteurs de toutes les atrocités. Il se rendit avec toute sa famille à l'assemblée nationale <sup>1</sup>, où il resta depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures du matin, dans une petite chambre destinée au tachygraphe, et où il entendit toutes les horreurs qu'on décréta contre lui. Si le roi eût montré quelque fermeté, et eût su se conduire en chef habile, avant qu'on fît entrer les canonniers de la garde nationale et qu'on l'enfermât dans les cours étroites, un moyen de salut aurait été possible; c'est ce que les Suisses lui prouvèrent. Ils combattirent avec succès la populace jusqu'au moment

<sup>1</sup> On le reprocha hautement à Rœderer, dès la chute de Robespierre, en 1795. Richer-Sérisy, dans l'*Accusateur public*, n° v, le met en scène avec Merlin, où celui-ci lui demande pag. 31 : Mais toi ! Conseiller du parlement de Metz, toi ex-constituant, toi du club de 89, toi procureur syndic royal du département de Paris, ne crains-tu pas qu'il ne t'accuse aussi de royalisme ? Rœderer, ah ! c'est où je t'attends, je n'ai qu'un mot à lui dire, tu m'entends.... Ego sum qui tradidit eum.

où il leur ordonna , pour leur malheur et le sien , de ne plus tirer sur les assaillants. La résistance des Suisses et le carnage qu'elle occasionna coûtèrent la vie à plusieurs milliers d'hommes sans défense ; les chefs d'émeute restèrent cependant au fond de la scène , et laissèrent l'honneur du premier rôle à Danton<sup>1</sup>, Legendre , Santerre , Panis , Chaumette et Chabot. Le meurtre , le pillage et le feu désolaient les environs de l'assemblée nationale ; avec eux dominaient l'impudence et les Marseillais , lorsque les enthousiastes éloquents et courageux des républiques anciennes crurent devoir entrer en lice ; mais ils s'étaient joints à ces hommes qui ne songeaient qu'aux assassinats et à leurs propres intérêts, et qui leur rendirent bientôt ce qu'ils avaient fait eux-mêmes aux constitutionnels. Vergniaud et Guadet , de concert avec Jean Debry, proposèrent, dans la nuit affreuse du 10 au 11 août, en présence du roi, des décrets sur la suspension provisoire de la royauté , sur l'organisation d'un interrègne, et la manière de consulter la nation , relativement à l'entière destruction de la mo-

<sup>1</sup> Danton dirigeait tous les mouvements dans l'intérieur de Paris ; Chabot excitait, par son éloquence jésuitique , la populace du faubourg Saint-Antoine. Les Jacobins, cependant, ne donnèrent pas leur confiance à Pétion, et il cessa d'être maire.

narchie <sup>1</sup>. On devait convoquer une Convention nationale, la revêtir de tout le pouvoir du peuple et faire une nouvelle constitution. On proclama une égalité générale. Le roi, traité d'abord en simple particulier d'une manière indigne, fut bientôt après, le 13 août, conduit comme prisonnier dans la tour du Temple. Les ennemis jurés de l'infortunée Marie-Antoinette, le maire Pétion et le procureur Manuel, homme du reste distingué par ses talents, eurent la cruauté d'accompagner, malgré elle, la famille royale à sa prison. Dès ce moment <sup>2</sup>, la France ne reconnut plus

<sup>1</sup> On trouve dans l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, tom. VIII, p. 191, un très-bon jugement du décret suspensif, et des considérants de Vergniaud. « On apercevait dans ce décret la marche lente et mesurée des Girondins qui en étaient les auteurs. Croyant encore à la possibilité d'effectuer leur projet de régner sous le nom du prince royal, ils s'efforçaient d'étayer la constitution, et n'avaient rien laissé échapper, qui pût inspirer l'idée de détruire la monarchie. »

Barbaroux dit expressément dans *ses mémoires*, ce que les autres font deviner, que tout était concerté et préparé d'avance; mais j'avoue que ces mémoires me paraissent tout-à-fait suspects.

<sup>2</sup> Les particularités se trouvent dans Bertrand de Molleville, *Hist. de la Révolution française, Pièces justificatives*, vol. IX; dans les *mémoires* de Barbaroux, dans Poulitier, *Hist. du 10 août*, in-8°, dans les *mémoires* de Ferrières, et dans les *éclaircissements* des nouveaux éditeurs.

Madame Campan, *mémoires*, tom. II, ch. XI, pag. 228 *éclaircissements*, lettre K, présente ces changements sous un point de vue, et le *Témoin oculaire* sous un autre.

que la volonté de la commune de Paris, qui venait de se constituer, dans la nuit du 10 août, au nom de la nation. Pétion ne garda pas la moindre influence dans cette nouvelle commune, quoiqu'il la présidât quelque temps pour la forme. Les exaltés ne conservèrent aucun crédit, aussi bien dans les ministères que dans la municipalité. La majorité fut bien en apparence composée de Girondins et de républicains; mais Danton, nommé ministre de la justice, se moqua secrètement des exaltés pédantesques, qui s'imaginaient pouvoir fonder, sur une base criminelle, une vraie démocratie, la constitution de la plus pure vertu, telle que Montesquieu même aurait dû l'enseigner.

Tandis que la Gironde s'abandonnait à ses rêves, le jacobin Jean Debry qui, comme tout le monde sait, aimait la liberté, autant qu'elle pouvait lui être utile, eut soin de placer les Jacobins et leurs amis au timon des affaires, en proposant que tous les Français, à l'exception des vagabonds, fussent admis à l'élection de la nouvelle assemblée constituante, chargée de décider définitivement du sort du roi et du royaume. Pour fomenter les excès dans toutes les administra-

tions, la jeunesse violente eut accès à toutes les places <sup>1</sup>. Les statues des rois, les marques de l'autorité royale disparurent alors, non devant la fureur aveugle des Marseillais et de la populace, qui se plaît à détruire, mais devant la loi, conçue de sang froid par Thuriot, républicain modéré. Tous ceux qui semblaient préférer une constitution monarchique à l'ombre d'une république, furent bientôt après appelés devant un tribunal, où ils étaient condamnés d'avance. On se tromperait d'ailleurs, si on ne voyait ici que l'ouvrage d'une faction; c'était plutôt l'enthousiasme d'un peuple enivré de joie, et sa fureur contre une espèce d'hommes, nommés aristocrates, habitués à mépriser en France tous les roturiers et les gens sans fortune; cette fureur éclata dans la capitale et même dans les provinces. La population d'une grande ville, et bientôt celle de tout le royaume, opprimée et infectée en partie des vices de ses oppresseurs, se sentit subitement dégagée de toutes ses chaînes morales et physiques. Elle rejeta loin d'elle la religion et ses ministres, avec l'obéissance et la crainte du roi; elle

<sup>1</sup> On avait fixé partout à vingt-cinq ans l'année normale pour être député.

parut reconnaître, pour la première fois, qu'avilie pendant des siècles, elle avait été condamnée ou à porter le fardeau de l'État, ou à ne goûter que les jouissances qu'on voulait lui accorder. Aucune puissance humaine n'aurait alors arrêté tout d'un coup la dissolution, et aucune armée étrangère n'aurait obtenu de force ce que le temps et l'oisiveté naturelle à la masse des peuples purent seuls effectuer dans la suite. Heureusement pour les souverains d'Europe, Robespierre et ses execrables partisans ne connurent que l'abus des armes qu'ils avaient à leur disposition, et non leur usage redoutable <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Paganel*, tome II, page 57 : « On se proposait d'établir une communication rapide de principes ; et cependant on prétendait briser tous nos liens d'intérêt, d'amitié et d'habitude avec les autres nations. On provoquait leur indifférence et la haine de leurs gouvernements. On rattachait les peuples au joug en leur montrant, non plus cette aimable liberté qui resserre les liens des hommes entre eux, qui brise les liens tissés par la tyrannie, mais la licence promenée sur un char dévastateur, mais l'insubordination prêchée par de sales propagandistes, mais la démagogie, ayant pour cortège le vandalisme et l'impiété. »

---

## CHAPITRE IV.

DEPUIS LA SUSPENSION DU ROI JUSQU'AU 18 FRUCTIDOR.

I. Depuis le 11 août 1792, jusqu'au 31 mai 1793. — II. Depuis le 31 mai 1793, jusqu'au 27 juillet 1794 : histoire de l'intérieur ; marche de la guerre. — III. Depuis le 27 juillet 1794, jusqu'au 27 octobre 1795 : histoire de l'intérieur ; marche de la guerre. — IV. Du 27 octobre 1795, jusqu'au 4 septembre 1797 : événements de la guerre et rapports extérieurs ; factions et mouvements intérieurs.

I. Si les membres de la ligue républicaine ou les Girondins avaient pu revenir sur leurs pas, ils l'auraient fait sans doute ; car toute la part qui leur revenait de la destruction de la royauté, se réduisit à une petite place dans le ministère où Danton présidait. Il ne fut nullement question du dauphin, au nom duquel ils avaient voulu régner et préparer les institutions, les mœurs, les lois et l'éducation d'une république future. On organisa un conseil exécutif provisoire, et on émit une infinité de décrets, conçus dans le même esprit que si la république eût été déjà constituée. Le roi étant prisonnier, sa condamnation devenait inévitable ; le triomphe du vice sur la vertu était facile à prévoir, et Vergniaud,

Gensonné s'associaient à ces hommes criminels et sanguinaires <sup>1</sup> !

Qui aurait pu et qui aurait osé arrêter les progrès de l'incendie , prêt à embraser toute la nation , et à consumer entièrement l'arbre antique de la monarchie ? La masse du peuple attendait avec impatience le moment où tous les grands allaient tomber ; les administrations des départements , composées d'aristocrates , firent donc place aux municipalités démocratiques ; la constitution parut dans sa nullité ; des exaltés et des ambitieux seuls purent espérer de la maintenir. Lafayette même et ses amis apprirent bientôt qu'il était plus facile de porter la parole et de briller dans les cercles de femmes , et dans les salons , que de fonder un État sur des bases factices dont la chute entraînerait celle de l'édifice lui-même. Lafayette comptait sur ses troupes , mais Du-

<sup>1</sup> Sans parler de Marat, d'Armonville, et de leurs pareils, nous dépeindrons seulement l'affreux prêtre Joseph Lebon. Il se caractérise ainsi dans une lettre à Lecointre, qu'on trouve dans les *Crimes des sept membres des anciens comités du salut public et de sûreté générale*, par Lecointre, page 147 : « Car, en vérité, les hommes sont de vilains b....., et je ne vois pas à qui me fier. J'ai le soin de discuter tout avec l'impartialité la plus sévère et la plus grande réflexion, encore n'en trouvé-je pas le temps. O dictateur ! ô Fayétistes ! ô Brissotins ! comme vous me f..... l'ame à la renverse ! sacré mille triples gueux, comme je suis en colère ! » JOSEPH LEBON.

mouriez avait depuis long-temps organisé des cabales dans l'armée <sup>1</sup>; il ne suivait plus les ordres du vieux maréchal Luckner, et n'attendait qu'une occasion favorable, pour s'élever aux dépens de Lafayette <sup>2</sup>. Celui-ci, en harmonie avec la municipalité de Sedan et avec l'administration départementale, fit arrêter les commissaires. que l'assemblée nationale

<sup>1</sup> Voilà ce que nous apprenons par les *Mémoires* de Dumouriez et par sa *Biographie, écrite par lui-même*. Pour montrer qu'il nous est facile de donner aussi des preuves pour d'autres points, qu'on révoquerait en doute, nous ne citerons ici qu'un seul document.

Billaud-Vareennes, le plus terrible des Jacobins, qui surpasse même Robespierre en atrocité, vivait avec Dumouriez dans la plus grande intimité. La lettre de Lecointre, dans les *observations* après la délation officielle des sept membres, en est une preuve. Il dit ( l'original de cette lettre est déposé au comité de sûreté générale; la lettre est du 20 septembre 1792, pages 243 - 244 ) : « Arrivé depuis trois jours, mon cher général, à chaque instant, à chaque minute, j'ai eu l'intention de vous écrire, sans pouvoir trouver cette satisfaction. Je voulais d'ailleurs vous donner des nouvelles de la situation dans laquelle j'ai trouvé Paris, tant pour les choses que pour les personnes. C'est hier seulement que j'ai pu avoir la parole pour lui faire le rapport de ma conduite à l'armée, et des faits dont j'ai été le témoin.... Le porteur de cette lettre est le citoyen Laribeau, mon ami intime; ce sera pour vous un homme de confiance; c'est mon ami que je donne à mon ami, et cela seul allège le sacrifice que je fais de l'un à l'autre. Je vous demande une grace, celle de *m'écrire aussi dans les circonstances décisives, pour me mettre en mesure d'agir*. Bon jour, mon cher général; croyez-moi votre ami pour la vie,

B. Vareennes. »

<sup>2</sup> Dumouriez écrit, dès le 18 août, *Moniteur*, n° 236, page 996, après avoir marqué l'intention qu'il avait de déli-

lui délégua, et s'apprêta à marcher sur Paris avec vingt mille hommes qu'il avait rassemblés à Sedan. Couthon, jacobin boiteux, sous prétexte de prendre les bains de Saint-Amand, se concerta avec Dumouriez. Lafayette reconnut bientôt que l'ascendant des clubs démocratiques était bien plus fort, même à l'armée, que l'autorité d'un général qui n'avait jamais conduit ses soldats à la victoire, et il ne vit rien de plus sage que de quitter la France. Le soir même de son départ, l'assemblée législative agréa son accusation; le lendemain elle décréta son arrestation<sup>1</sup>. Victor de Broglie, Dietrich, maire de Strasbourg, et Desaix, devenu célèbre sous Bonaparte, Brige et le courageux Cafaralli-Dufalga ne furent pas plus heureux, et les deux premiers payèrent de leur vie la tentative de maintenir la constitution par la force. Les chefs des démagogues de Paris s'empressèrent d'autant plus de déve-

vrer les députés arrêtés à Sedan : « La nation et ses représentants peuvent entièrement compter sur mon dévouement et sur celui des braves chefs qui seront chargés de me seconder : aucun aristocrate n'osera venir se mêler au milieu de nos bataillons patriotiques, et je vous assure que les promotions, que je vous proposerai, etc.

<sup>1</sup> Outre Lafayette, Bureaux - Puzy, Latour - Maubourg, Alexandre Lameth furent les victimes de la haine des émigrés. On les déporta d'abord à Wesel, ensuite à Magdebourg, et enfin à Olmutz, ce qui les déroba à la terreur.

lopper leur système, qu'ils rencontraient partout des entraves. Ils décrétèrent d'abord le 23 une déportation générale de tous les prêtres insermentés<sup>1</sup>, ensuite, lorsque l'Angleterre semblait vouloir accéder à la ligue des autres puissances, que toute l'Italie et l'Allemagne prenaient une attitude menaçante, et que des Prussiens et des Autrichiens marchaient sur Verdun, ils conçurent le projet d'assassiner à la fois tous les hommes envoyés à Orléans pour être jugés sur le crime de lèse-nation. Les arrestations se succédaient à Paris; toutes les prisons se remplissaient des hommes attachés à l'ancien système; le 28, on décréta une révolte en masse et une information générale contre tous les conspirateurs<sup>2</sup>, pour avoir la facilité de perdre sans procès tous les partisans de la constitution, du roi et de l'ancien

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 238, page 1009, *Un orateur de la députation* : « Il est temps que les criminels d'Orléans soient transférés à Paris, pour y subir le supplice dû à leurs forfaits. Si vous n'accordez cette demande, nous ne répondons plus de la vengeance du peuple. (Il s'élève des murmures.) Vous nous avez entendus, et vous savez que l'insurrection est un devoir sacré. » — *Un des citoyens de la section du Finistère*, « envoyer au comité des douze, c'est vouer à l'oubli : nous voulons une vengeance prompt, non par les formes anciennes, mais par une cour martiale. »

<sup>2</sup> Le 27 août Cloutz reparut dans l'assemblée, fut applaudi, et termina ainsi son discours : « Gallophile de tout temps, mon cœur est français, mon ame est sans-culotte. »

régime. Le ministre de la justice Danton et ses amis organisèrent eux-mêmes les préparatifs du carnage qui eut lieu au mois de septembre. C'est dans le rebut des faubourgs qu'on choisit les bourreaux ; les républicains , surnommés Brissotins ou fédéralistes , reculèrent enfin devant ces horreurs, sachant que tous ceux qu'on avait jetés dans les cachots étaient voués à la mort. Ils voulurent établir une autre municipalité <sup>1</sup> à la place de celle qui s'était constituée d'elle-même ; mais elle était déjà bien plus puissante que la majorité de l'assemblée nationale. Chaumette en était le président, et Tallien le greffier. L'impudence, le talent dialectique et l'art de faire des phrases, guidaient l'aveugle fureur et la folle stupidité ; qui aurait pu lutter contre ce projet médité par le crime ! Dans les premiers jours de septembre, on égorgeait indistinctement les prisonniers, tant à Paris que dans les villes où on avait envoyé des commissaires. La main se refuse à dépein-

<sup>1</sup> Le 30 août, au nom de la commission des vingt-un, Grangeneuve dit : « Les circonstances ont fait établir à Paris une municipalité provisoire ; ces circonstances sont changées ; peut-être leur doit-on de la reconnaissance pour le nouvel état des choses, mais peut-être aussi conservent-ils maintenant le même esprit qu'ils avaient alors, quoique la scène soit bien différente. Je demande que l'assemblée déclare que l'ancienne municipalité reprendra ses fonctions. — *M. Guadet* : L'opinion de M. Grangeneuve me dispense de tout rapport. »

dre l'horreur des scènes meurtrières qui eurent lieu à l'ombre de la nuit ; les formes qu'on y garda leur donnèrent un caractère encore plus affreux. Les prisons se changèrent en boucheries ; on assassina pendant sept jours , à l'aide de haches et de massues , et rien ne désigne mieux l'esprit de sophisme de ce temps que le fait suivant : l'homme qui, avec le président de la municipalité Huguenin, en avait donné le signal, s'en lava entièrement les mains , et vécut ensuite dans la plus grande considération. Cet homme était le greffier Tallien ; et le signal convenu était un appel adressé aux Parisiens , signé par lui et le président. On y annonçait que l'ennemi se trouvait aux portes de la ville.

Ces assassinats , ainsi que les nouvelles arrestations, donnèrent toute la victoire aux terroristes ; leurs chefs montraient d'ailleurs bien plus d'activité qu'on ne pouvait en attendre du caractère de Guadet et de Gensonné <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Paganel*, tome II, pages 7-8 : « Même avant les élections, nous pumes prévoir de quels éléments se composerait la majorité de la Convention, et quelle minorité dangereuse y serait introduite par la commune de Paris. Aux derniers jours de la cession législative, Robespierre à la barre, Billaud de Varennes dans sa correspondance, affectaient en son nom une insolente tyrannie. Les assemblées électorales s'accordè-

La majorité des membres de la Convention, qu'on nomma alors, était, à l'honneur de l'humanité et de la nation française, composée des âmes enthousiastes de la liberté, mais ils étaient bien loin d'approuver le désordre, la confusion et l'homicide.

Il nous suffira de citer quelques noms de la minorité, pour prouver que rien ne pouvait les arrêter, qu'aucun crime ne leur coûtait, et qu'ils devaient naturellement influencer les membres faibles de l'assemblée, et perdre ceux en qui ils remarquaient de l'énergie. Marat, monstre d'atrocité, Chabot, Robespierre et Couthon, le lâche et perfide Barère, Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois, le frère peu important de Robespierre, Panis, Sergent, David, Vadier, l'homme aux soixante ans de vertu, Amar, Vouland, Bazire, entraînent facilement les autres; car ils trouvèrent bientôt des compagnons supérieurs en talents, et qui leur offraient volontiers leur expérience. Ces hommes formèrent la partie de l'assemblée, surnommée quelque temps après le *Mont-Sacré*.

rent à refuser leurs suffrages à quiconque était soupçonné d'être attaché à la monarchie et à la personne du monarque; elles comprirent dans cette sorte de proscription les législateurs qui avaient absous le général Lafayette.

La majorité des députés se composait ou de gens faibles d'esprit, ou d'hommes farouches <sup>1</sup>, qui souvent ignoraient le résultat que pouvaient avoir leurs décrets. Sièyes, toujours aux aguets, marchait en silence, et pour ainsi dire, à pas de loup, en attendant le dénouement. Grégoire, malgré sa piété, se laissa prendre par son faible, méconnut sa place, et devint un instrument des Jacobins ; c'était lui qui, lorsque la Convention s'était constituée, sous la présidence de Pétion, proposa d'abolir la royauté, sans autre discussion <sup>2</sup>. Le véhément Bazire s'éleva en vain contre la promptitude avec laquelle on accueillit cette proposition <sup>3</sup>. Grégoire et Roger Ducos, par

<sup>1</sup> Armonville, fleur de Reims, qui se nommait lui-même *Armonville-Bonnet-Rouge*, est parmi eux le plus connu. Assis à côté de Marat, celui-ci lui disait : Lève-toi ; reste assis. Il fut presque toujours ivre, ce qui ne l'empêcha pas de jouer son rôle. Il est mort à l'hôpital.

<sup>2</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 266, page 1130 : « Nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine ; mais il faut pleinement rassurer les amis de la liberté. Il faut détruire ce talisman, dont la forme magique serait propre à stupéfier encore bien des hommes : Je demande donc que, par une loi solennelle, vous consacriez l'abolition de la royauté. » L'assemblée entière se lève par un mouvement spontané, et décrète, par acclamation, la proposition de M. Grégoire.

<sup>3</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 266 : « On ne peut qu'applaudir à ce sentiment si concordant avec celui de l'universalité du peuple français ; mais il serait d'un exemple effrayant pour le peuple, de voir

de nouvelles attaques , le premier contre tous les rois , et le dernier contre l'infortuné Louis XVI, le réduisirent au silence. Le décret de la Convention transforma aussitôt la France en république ; l'ère de cette république éphémère fut datée du jour où l'on émit ce décret. Dès-lors le parti de Marat, de Robespierre et autres poursuivit toujours comme par instinct la route qu'il s'était frayée. Les Girondins , montrant une sagesse et une justice intempestive , voulurent suppléer à l'énergie <sup>1</sup> par la finesse , et tombèrent eux-mêmes victimes de leurs propres ruses <sup>2</sup>. Lanjuinais,

une assemblée , chargée de ses plus chers intérêts , délibérer dans un moment d'enthousiasme. Je demande que la question soit discutée. »

<sup>1</sup> *Bailleul* , tome II , page 171 : « En se reportant dans le passé , ils voulaient arrêter l'élan et comprimer une énergie qui ne leur paraissait désormais propre qu'à produire des ravages ; ils étaient , à cet égard , approuvés par les gens raisonnables et paisibles ; mais à quoi ces gens-là sont-ils bons dans des temps de crise ? »

<sup>2</sup> *Paganel* , tome II , page 11 : « Dès ses premières séances , la Convention se divisa en deux partis également ardents à se combattre , également avides de domination ; Robespierre fortifiait de l'opinion des Jacobins le parti dont il s'était déclaré le chef. Sa cause était celle de la commune , et la commune disposait à son gré de la force publique. Déjà de sinistres symptômes présageaient l'époque qui devait frapper tous les peuples d'étonnement et d'horreur. Le courageux Louvet essaya de briser l'idole au moment où Marat , Hébert , etc. , l'offraient à l'adoration de la multitude égarée. »

Vergniaud et leurs amis souffrirent qu'on donnât toutes les charges publiques à des gens imbus des principes de Marat. Ils consentirent à ce qu'on décrétât partout des élections nationales, et qu'on confiât les tribunaux à des hommes qui souvent même n'avaient aucune notion du droit.

Toute déviation du principe de ceux qui voulaient tout bouleverser et faisaient regarder leur opinion comme la volonté du peuple, passa alors pour faction. La commune de Paris étendit de plus en plus son pouvoir. Que pouvaient donc opposer ces hommes éloquents à une puissance organisée sur quarante mille clubs dans le royaume, et à la démagogie qui régnait partout; puisque chaque village avait son Robespierre? Les Girondins abusés n'avaient plus d'autre ressource que de se réconcilier avec le roi; la plupart en étaient persuadés, et auraient volontiers sauvé Louis XVI, mais l'entreprise était difficile et dangereuse. Tous leurs efforts ne servirent qu'à leur faire jouer un rôle singulier dans le procès du roi. Avant qu'on parlât de condamnation, les deux partis de la Convention avaient fait deux sorties violentes l'un contre l'autre. L'un cherchait à prouver que Robespierre avait aspiré au rang

de dictateur<sup>1</sup>, et voulait enlever à la commune de Paris l'autorité qu'elle avait usurpée. Ces projets échouèrent. L'autre, qui cherchait à renverser Brissot et ses partisans, en accusant la commune de Paris, ne fut pas plus heureux. L'acte d'accusation se fondait sur les papiers trouvés au château, par lesquels on se proposait de démontrer que Brissot et ses intimes avaient entretenu une correspondance perfide<sup>2</sup>.

On songeait alors en France à séparer pour toujours l'ancien et le nouveau régime, en faisant périr le roi et sa famille : on croyait que le grand nombre de gens intéressés à ce

<sup>1</sup> Sa réponse nous donne l'énigme de la durée de l'esprit Jacobin : « Que nous reproche-t-on ? des arrestations illégales ? est-ce donc le code criminel à la main qu'il faut apprécier les précautions salutaires qu'exige le salut public, dans les temps de crise, amenés par l'impuissance des lois ? que ne nous reprochez-vous pas aussi d'avoir consigné les conspirateurs à la porte de cette cité, d'avoir désarmé les citoyens suspects ? que ne faites-vous le procès à la municipalité et au corps électoral, et aux sections de Paris, et aux assemblées primaires des cantons, et à tous ceux qui nous ont imités ? car toutes ces choses étaient illégales, aussi illégales que la révolution, que la chute du trône et de la Bastille, etc. »

Cependant quelques réflexions nous porteront à l'horrible aveu qu'il y a pour le genre humain des crises où la morale doit être ajournée et voilée. »

<sup>2</sup> C'était plutôt le comité de surveillance de la municipalité qui agita cette question ; on lui avait demandé compte des deniers publics, qu'il ne put donner, à moins de faire imprimer les sommes employées à payer les Septembriseurs.

meurtre judiciaire, serait un obstacle à toute réconciliation : on se flattait de donner, par une nouvelle distribution des biens, une tout autre organisation aux deux premiers États, et d'inculquer de nouveaux principes à la jeunesse, en abolissant l'ancien culte et le système d'éducation.

Le feu qui consumait la France se porta aussi en Allemagne et en Belgique; car les armées alliées d'Autriche et de Prusse, dont les mouvements étaient toujours subordonnés au calcul fatal d'une politique cabalistique, avaient dépassé Verdun, et marchaient sur Paris; mais Luchesini, intrigant consommé, avait entamé des négociations secrètes avec Thouvenot, confident de Dumouriez, et l'amitié de la Prusse pour l'Autriche commençait à s'affaiblir. On trouva facilement un prétexte pour pallier la retraite; car les provisions manquaient, les routes étaient mauvaises. L'enthousiasme des gardes nationales et de tous les Français pour le nouveau système, se montra à découvert, démentit les émigrés, et Dumouriez prit de bonnes mesures pour arrêter les armées étrangères.

Dans le moment même qu'on s'attendait à une bataille décisive, les troupes alliées se

disposaient à se retirer ; avant que les troupes prussiennes et autrichiennes se fussent séparées en Champagne, Biron avait fait faire de Strasbourg une diversion, dont le succès surpassa toute espérance. Custine n'était pas fort habile dans l'art de la guerre, mais son caractère farouche et vraiment militaire le faisait regarder comme bon républicain. Secondé au commencement par la fortune, il occupa Spire, le 28 septembre, à la tête d'une troupe de gens enrôlés, que l'enthousiasme ou la nécessité appelaient sous ses drapeaux. Encouragé par Boehmer, Stamm, et quelques autres généraux allemands, il avança hardiment, et prit, le 21 octobre, sans en faire le siège, Mayence, forteresse importante de l'Empire<sup>1</sup>. Dans cette ville, une grande partie

<sup>1</sup> Les *Mémoires du général Custine, par un de ses aides-de-camp*, Hambourg et Francfort, 1789, ne caractérisent pas seulement Eickenmayer, que tous les partis blâment, mais rapportent aussi, tome I, page 223 : « Nous avons déjà dit que les encouragements et les promesses que le général Custine avait reçus de ses amis de l'intérieur de la ville, avaient produit l'effet de le rassurer ; il ne fut pas trompé dans les espérances qu'on lui avait données, et nous vîmes bientôt que les intrigues qu'on avait fait jouer pendant le temps qui s'écoula entre les deux sommations, avaient réussi à souhait..... On avait travaillé sur l'esprit du général Gimnich.... Aussitôt que la lettre du général français lui fut parvenue, il demanda l'assemblée d'un conseil civil et militaire, pour y délibérer sur les circonstances où on se trouvait. Le commandant y

de la classe éclairée, à laquelle on donna ensuite le nom de clubistes, espérait, à l'aide des Français, renverser le régime aristocrati-hiérarchique. Le commandant de cette place était un homme sans tête et sans énergie, et son confident Eickenmayer, était vendu aux Français, ou à leur système<sup>1</sup>. Custine, qui se flat-  
tait de trouver dans les Allemands au-delà du Rhin la même opinion qu'il avait trouvée en deçà, avança trop loin<sup>2</sup> : et il s'abusa, car

peignit sa position telle qu'on la lui avait fait voir, et se montra, en conséquence, disposé à rendre la place; le baron de Stein, envoyé de la cour de Prusse, qui avait été admis à cette conférence, appuya l'opinion du général Gimmich, en disant, qu'après les nouvelles qui lui étaient parvenues, il n'y avait pas la moindre espérance de recevoir des secours extérieurs; ainsi rendre la ville était une nécessité dont le retard pourrait avoir des suites funestes. »

<sup>1</sup> *Mémoires du général Custine*, tome I, page 226 : « Ce fut à peu près à l'époque où nous sommes parvenus, que le lieutenant-colonel Eickenmayer, que nous avons vu influencer d'une manière si décisive sur la reddition de la ville de Mayence, mit le dernier sceau à la bassesse de sa conduite précédente . . . ; plus impudent qu'aucun, l'ingénieur Eickenmayer, voulant recueillir le plus d'avantages possibles de sa perfidie, osa entrer au service de la république française, où il fut admis au grade de colonel. Il écrivit une lettre à son ancien maître, l'électeur de Mayence; en lisant cet écrit il est difficile de démêler s'il a cru excuser sa conduite à l'égard de ce prince, ou bien s'il s'est permis l'insolence de le braver de nouveau. »

<sup>2</sup> L'espoir de Custine se fondait d'autant plus sur l'arrivée des troupes prussiennes à Coblenz, qu'influencées par les députés de la Convention, dans l'armée de Dumouriez, elles n'avaient pas poursuivi Kellermann.

les pays protestants, où l'on trouve une liberté modérée et un clergé qui ne rejette pas les droits de la raison, ne se laissent pas aisément entraîner à une révolution. Francfort, Friedberg, Nauheim, une partie de Nassau étaient au mois de novembre occupés par les Français, qui tenaient tout le pays de Coblenz jusqu'aux frontières de l'Alsace<sup>1</sup>; mais des troupes de Hesse et de Prusse s'étant montrées dans la Vetteravie, les Allemands reprirent Francfort, le 2 décembre.

Tandis que toute la force de leurs armées se tournait vers Mayence, alors boulevard des Français, ces derniers remportaient en Italie plusieurs victoires consécutives. Les troupes françaises avaient été reçues à bras ouverts en Savoie comme sur le Rhin. La Savoie était

<sup>1</sup> Custine sentait bien qu'il aurait dû occuper Coblenz; pour se disculper, il en jeta la faute sur Kellermann, et écrivit au président de la Convention en ces termes: « C'est dans ces principes que je dénonce Kellermann indigne du nom de général, plus indigne encore de diriger les forces de la République. Je saurai prouver qu'il a fui lâchement à Dauchheim, et ma correspondance avec lui prouve à la fois sa basse jalousie, son orgueilleuse ivresse de commander une armée (passion toujours compagne de la nullité); et l'irréflexion de ses plans est démontrée par mes dernières réponses. »

Kellermann répond à la Convention que Custine lui avait communiqué ses plaintes, mais que celui qui en était l'auteur ne pouvait avoir enfanté cette production que dans un accès de démence, ou bien dans un moment d'ivresse.

unie à la France comme département du Mont-Blanc. En Belgique, Dumouriez, ayant battu les Autrichiens, le 6 novembre 1792, à Jemmappes près de Mons, fut à son entrée proclamé libérateur de la patrie; il travailla à faire incorporer la Belgique à la France. Ces jonctions, une fois consolidées, devenaient de la plus grande importance pour l'Europe entière, puisque la masse d'hommes, rendant hommage au nouveau principe, se trouvait ainsi considérablement augmentée, et que tous les gouvernements monarchiques menaçaient alors de s'écrouler.

D'après les principes énoncés par les prédicateurs de la liberté française, l'obéissance, la dévotion et la piété étaient inutiles, même méprisables, parce que quelques vils défenseurs de l'ancien système en avaient abusé. Jouir de la vie, et montrer de l'énergie, leur semblaient le seul but de l'homme et de ses relations civiles. Ce principe qui changea toute la nation s'est conservé jusqu'à nos jours, puisque pendant vingt ans il anima leurs armées. D'ailleurs le mérite militaire ne trouvait nulle part une perspective plus brillante que dans un gouvernement qui ne s'attachait qu'aux résultats sans s'inquiéter de la dignité per-

sonnelle. Aussi, un général jacobin voyait-il ses efforts plutôt couronnés de succès que celui qui restait fidèle à la monarchie. Les armées ouvraient une grande carrière au talent des hommes le mieux intentionnés, à l'esprit turbulent des ambitieux, à tous les gens avides, à l'activité de ceux qui voulaient échapper aux vices. Cette carrière était fermée à tous les nobles. C'était en outre la première lutte que les Français soutenaient pour la patrie depuis l'origine de leur monarchie; il n'est donc pas étonnant que leur puissance militaire soit arrivée au plus haut degré de grandeur.

Alors commença le procès de l'infortuné monarque. L'accusation fut décrétée le 6 décembre <sup>1</sup>, sans qu'elle trouvât beaucoup d'opposition, et vingt et une personnes furent chargées d'en rédiger l'acte.

Il est difficile de retracer les bassesses et les outrages auxquels se porta la commune qui surveillait le roi et sa famille dans leur prison. On ne saurait dépeindre la patience

<sup>1</sup> L'accusation du roi avait été décidée le 16 septembre à l'assemblée législative, le 7 novembre à la Convention; d'après le décret du 6 décembre, les commissaires, nommés à cet effet, avaient fait, le 7 et le 10, les rapports des crimes imputés à Louis XVI.

que Louis opposa à ses persécuteurs, mais on en connaîtra bientôt tout l'héroïsme, en lisant le rapport de son valet de chambre, Cléry<sup>1</sup> qui, dans ces scènes tragiques, nous présente le caractère le plus noble à côté de Lanjuinais et de Malesherbes. Si ce dernier, ainsi que Cléry, suivait la voix de son cœur, Lanjuinais montrait bien plus la noblesse de son ame : car il n'était ni ancien ami du roi ni même royaliste, et il ne combattait ni pour une opinion humaine ni pour des coutumes sanctionnées par l'usage, mais pour la vertu et la justice, dont les lois sont immuables.

Le premier interrogatoire eut lieu le 11 décembre, et le second le 26. Les Jacobins employèrent cet intervalle à faire réussir leurs projets et à augmenter le nombre de leurs complices, autant que possible<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il faut d'ailleurs séparer la cause de la personne du roi. La cause était mauvaise, quand même on n'eût pu le prouver. Mais avait-on jamais tenu parole à Louis XVI? s'était-il jamais vu maître du pouvoir que la constitution lui laissait? Comment l'aurait-il aimée? qu'étaient ces scènes du 20 juin et du 10 août? à quelle justice devait-on s'attendre, quand toute justice cessait? Nous rappelons exprès ces faits, parce que tous les mémoires, même ceux de M. de Choiseul et de madame Campan, écrits dans un esprit royaliste, démontrent que la cour était en conspiration perpétuelle contre la nation.

<sup>2</sup> *Histoire de la révolution, par deux amis de la liberté*, t. IX, page 221 : « On ne faisait pas deux pas dans les rues de Paris,

Quoique les membres de l'assemblée conventionnelle fussent bien loin de croire légale l'instruction du procès du roi, où ils ne reconnaissaient qu'un problème politique <sup>1</sup>, ils voulurent cependant observer les formes judiciaires. On permit donc à Louis de prendre pour défenseurs Malesherbes, âgé de soixante dix-huit ans, qui s'était proposé lui-même, ainsi que Tronchet et Desèze. Du 25 décembre jusqu'au 7 janvier 1793, ces derniers déployèrent envain toute leur éloquence pour sauver le roi; la Gironde, demandant du délai ou un appel à la nation, ne fut pas plus heureuse <sup>2</sup>.

sans trouver des baladins montés sur des tréteaux, qui, quand ils avaient attiré autour d'eux la multitude, par le son de quelques instruments, entamaient ensuite un dialogue, dans lequel on traitait Louis XVI d'anthropophage, et dont la péroraison était qu'il fallait que sa tête tombât pour l'affermissement de la liberté. Des furibonds, le sabre à la main, hurlaient le soir dans le Palais-Royal : *A la guillotine, Capet! à la guillotine!* Des sociétés populaires écrivaient des départements, qu'il fallait que le sang de Capet expiât ses crimes; des hommes, blessés à l'affaire du 10 août, défilaient, dans le sein de la Convention, sur des brancards, en criant vengeance. Des orateurs des sections affluaient à la barre, et, demandant une sentence contre Capet, déclaraient hautement que l'humanité ne règnerait sur la terre que quand il n'y aurait plus de rois, et la vertu que quand il n'y aurait plus de prêtres. »

<sup>1</sup> Barère l'exprime positivement : « La sûreté d'une république naissante demande la punition du tyran et du conspirateur. L'expulsion de Tarquin ne fut qu'une mesure de sûreté générale, et la république romaine fut fondée. *Ne raisonnons donc plus sous le rapport des lois et des jugements.* »

<sup>2</sup> Tous les discours se trouvent rassemblés dans le *Pour et*

Le talent oratoire de Vergniaud ne brilla jamais d'un plus grand éclat que dans cette occasion, où il luttait en même temps contre Robespierre et ses créatures aux tribunes. Gensonné et Lanjuinais échouèrent aussi contre leurs adversaires qui avaient toute la populace à leurs ordres. Le 7 janvier, Kersaint et Guadet, fauteurs de la république, jugèrent à propos de demander la cloture de la discussion, et de fixer le 14 comme le jour où l'arrêt devait être prononcé. Les membres rusés de la Convention, ou se firent donner des commissions avant ce jour, ou prétextèrent quelque maladie, ou retardèrent leur retour. Les chefs du parti, qui ne se croyaient d'autre moyen de salut que de perdre entièrement leurs ennemis, accablèrent ceux qui restaient de tous les effets de la terreur, qu'ils savaient manier avec tant de succès<sup>1</sup>.

*le Contre, ou recueil complet des opinions prononcées à l'assemblée conventionnelle, dans le procès de Louis XVI, 7 vol. in-8°, chez Buisson.*

<sup>1</sup> Buzot dit, dans le *Moniteur*, janvier 1793, n° 13, p. 57 : « Il est vrai que les membres de la Convention ont été insultés, par ces mêmes hommes, aux portes de ce sanctuaire; si des provocations au meurtre frappent tous les jours nos oreilles, et j'en atteste tous mes collègues (près de deux cents membres se lèvent à la fois en criant : Oui, oui, c'est vrai. *Quelques membres du côté opposé*—Allons, achevez votre diatribe.) Quand trente à quarante au plus, flétris ou ruinés, qui ont

Le 14 janvier, les questions sur lesquelles devaient prononcer les membres de la Convention, en même temps juges et jurés, furent ainsi classées : 1<sup>o</sup> Louis XVI est-il coupable ? 2<sup>o</sup> la sanction de la sentence sera-t-elle réservée à la nation ? 3<sup>o</sup> quelle punition faut-il infliger ? La position des questions seule suffit pour faire tomber la Gironde dans le même abîme qu'elle avait auparavant creusé aux autres par son zèle pour la république et par sa haine contre l'orgueil des aristocrates <sup>1</sup>. D'après le décret, qu'une seule voix de plus constituait la majorité, Lanjuinais échoua dans sa dernière tentative en faveur du roi. Il demandait les trois quarts des voix pour constituer la peine capitale.

Le 15 janvier, de sept cent soixante-une

besoin de troubles pour vivre, qui se rassasient de crimes, composent ou dirigent dans chaque section les assemblées permanentes, quand ces assemblées suffisent pour remuer tout Paris, quand nous sommes environnés sans cesse de ces coquins, peut-on croire à la liberté ? *Garnier*. — Vous calomniez Paris.... ; vous prêchez la guerre civile.

Cependant l'organisation d'une force armée, pour le lieu des séances de la Convention, que Rabaut avait proposée, fut ajournée. \*

<sup>1</sup> Guadet et Lanjuinais, *Moniteur*, n<sup>o</sup> 17, page 76, cherchent en vain à faire poser autrement les questions, lorsque Couthon s'écrie : « Voilà trois heures que nous perdons notre temps pour un roi ! sommes-nous des républicains ? Non, nous sommes des esclaves. *Un cri unanime*. — Oui, oui, oui, etc. »

voix, six cent quatre-vingt-treize décidèrent la première question affirmativement <sup>1</sup>, et négativement la seconde à la majorité de quatre cent vingt-une voix contre deux cent quatre-vingt-trois. Les séances du 16 et 17 furent employées à la discussion de la troisième, et les débats durèrent près de quarante heures <sup>2</sup>.

L'arrêt étant prononcé, les défenseurs de Louis XVI, Tronchet, Desèze et Malesherbes cherchaient en vain un délai ou une tergiversation dans le droit et dans les lois. Ils avaient raison, car la majorité absolue des voix n'était pas pour la sentence de mort; mais où règne la passion, la justice se tait. Ce fut en vain que Manuel, quoique ennemi déclaré de la royauté, quitta brusquement la salle, avant que l'arrêt fut prononcé <sup>3</sup>; il reconnut

<sup>1</sup> On trouve, dans les *Fastes de l'anarchie* et dans d'autres ouvrages, le nombre des membres présents et absents, ainsi que de ceux qui votèrent avec restriction.

<sup>2</sup> L'appel nominal commença le 16 janvier à dix heures du matin, et se prolongea jusqu'à huit heures du soir. Il n'y avait, de sept cent soixante-une voix, que trois cent soixante-six absolues pour la mort.

<sup>3</sup> Les protestations publiques de Manuel et de Kersaint, les premiers auteurs de la force employée contre la cour, leur font honneur. Manuel donna sa démission. Sa déclaration commence ainsi : « Qu'avez-vous fait, citoyens représentants? Tels que vous êtes (la vérité m'échappe), oui, tels que vous êtes, vous ne pouvez plus sauver la France; l'homme de bien n'a plus qu'à s'envelopper dans son manteau. »

trop tard son erreur, et cet acte de véhémence n'eut que des suites fâcheuses pour lui-même et son parti. Les Danton, les Chaumette, les Robespierre et les Couthon avaient déjà trop de pouvoir<sup>1</sup> : l'arrêt sanguinaire fut sanctionné, et le régicide consommé le 21 janvier 1793.

Si d'un côté, des procédés révoltants, l'injustice et la cruauté la plus criante excitent notre indignation, nous ne pouvons contester de l'autre, que cet assassinat judiciaire consolida la révolution et ses réformes, en établissant une inimitié éternelle entre les partisans des nouveaux et des anciens principes, et en élevant entre ces deux systèmes une digue qui empêcha leur réunion pendant un si long espace de temps. Les auteurs de ce forfait auraient dû sentir que sans considérer cette ac-

<sup>1</sup> *Moniteur*, page 106 : « Au commencement de la séance, Danton interrompt Garran de Coulon, et Louvet s'écrie : Tu n'es pas encore roi, Danton ; quel est donc ce privilège ? Je demande que le premier qui interrompra soit rappelé à l'ordre. *Danton.* — Je demande que l'insolent, qui dit que je ne suis pas encore roi, soit rappelé à l'ordre avec censure. *Cambon* dit ensuite, je demande à rapporter un fait relatif à l'opinion de Mailhe. *Seconds.* — Je demande aussi la parole pour un fait. *Plusieurs voix.* — La parole est à Cambon. — *Seconds.* — La parole ou la mort (ou rit). »

Il faut remarquer que Cambon faisait partie des terroristes, dont le symbole était dès-lors, *la liberté ou la mort.*

tion sous son rapport moral, la politique même s'opposait à la condamnation ; que l'animosité de la nation se changerait bientôt en pitié, que le chef de l'État, auparavant en butte à la haine, serait pleuré comme martyr, qu'enfin on confondrait la personne avec la cause elle-même !

Pendant les débats du procès, une scission se manifesta entre les deux partis principaux de la Convention, et la Gironde, irritée du régicide, eut dès-lors à soutenir la lutte la plus violente. L'issue de ce combat contre Danton et Robespierre était facile à prévoir, si les Girondins ne parvenaient pas à rétablir la police et les tribunaux qu'ils avaient eux-mêmes détruits, et à ramener ainsi la populace dans les bornes de la vie ordinaire. Ils le tentèrent, mais inutilement. Ils désiraient faire condamner judiciairement les Septembriseurs, mais ils échouèrent dans leur projet, quoiqu'ils eussent obtenu de la Convention qu'une enquête formelle fût décrétée <sup>1</sup>. Leur ministre,

<sup>1</sup> Voilà la vraie cause de la chute de la Gironde. *Bailleul*, tome II, page 167, dit : « Je tiens d'un député de notre côté, l'un de mes camarades d'infortune, qui avait cependant conservé des relations avec Danton, qu'il y avait des conférences à Sceaux entre les chefs des deux partis, dont le but était un rapprochement, s'il était possible. » *Guadet*, avec une énergie qui lui était particulière, ne voulut entendre à aucune trans-

l'impassible Roland, secondé par les talents de sa femme, voulait que la vertu servît de base à l'administration de l'intérieur. Il apprit avec douleur que ses amis n'avaient pu le soutenir. Il se retira des affaires, le 23 janvier 1793, et les Jacobins se virent obligés d'abandonner Pache leur ministre de la guerre ; mais Roland perdit toute influence comme politique, tandis que Pache, lors de la chute de la Gironde, fut nommé maire de Paris, le 14 février<sup>1</sup>.

Le bruit se répandait que les Girondins cherchaient à faire de la France un État fédératif, sur le modèle de l'Amérique. Brissot était le seul parmi eux qui se fût distingué comme écrivain. Il joignait une éloquence facile à une imagination féconde ; mais rarement il savait garder les convenances du temps et du lieu où il écrivait. Dans son ouvrage sur l'Amérique, il s'était montré grand admirateur de la constitution de ce pays. On le désigna méchamment comme le meneur de ses amis ;

action relativement aux poursuites. Danton lui adresse ces paroles : *Guadet, tu ne sais point faire le sacrifice de ton opinion à la patrie ; tu ne sais point pardonner ; tu seras victime de ton opiniâtreté.*

<sup>1</sup> La commune du 10 août avait été dissoute le 2 décembre 1792, ou, à proprement parler, on avait expulsé les Girondins.

et le nom de Brissotins ou de fédéralistes fut donné à tous les républicains modérés <sup>1</sup>.

L'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, se liguèrent alors avec les autres puissances contre la France; le parti colossal des Jacobins s'accrut à mesure que le nombre des ennemis augmentait. Il prouva, quelques mois après, à toute l'Europe étonnée, quelle énergie formidable se trouvait dans une nation portée tout d'un coup au plus haut degré d'exaltation. Les Jacobins créèrent comme par enchantement douze armées, sans argent et sans officiers; ils firent tête aux alliés du dehors, ils résistèrent aux sectateurs de l'ancienne religion, qui s'élevaient dans la Vendée, ainsi qu'aux partisans de l'ancien gouvernement, qui faisaient la guerre en Bretagne. Leur ressources s'accumulèrent avec le danger. Tant que la victoire sourit à Dumouriez, on lui laissa le commandement de l'armée, quoiqu'on soupçonnât qu'il cherchait à mettre sur le trône la famille d'Orléans, dont le membre le plus âgé se trouvait dans ses troupes. On le souffrit même encore après qu'il eût écrit

<sup>1</sup> Les députés du Midi songeaient cependant à organiser leur pays sur un autre pied. Voyez *Barbaroux, Mémoires*, pag. 37-39, où il négocie avec Roland, et pag. 41-43, où il s'agit de gagner le général Montesquiou.

une lettre très-violente à la Convention<sup>1</sup> ; mais la défaite qu'il éprouva, le 19 mars, à Neerwinden, fut le signal, le prétexte et l'époque de sa disgrâce.

Dumouriez n'était pas un homme qu'on pût facilement abuser, aussi ne se livra-t-il pas à ses ennemis ; il pouvait beaucoup plus que Lafayette compter sur son armée, où les habitudes militaires avaient remplacé les habitudes civiles. Il n'était point gouverné par les égards d'une conscience trop délicate, ou par le transport d'un patriotisme exalté. Dès qu'il ne put plus douter que lui ou ses ennemis devaient succomber, il s'assura un refuge, en cas que son plan échouât, par deux conférences qu'il eut, le 22 et le 27 mars, avec le prince de Cobourg, chef de l'armée autrichienne. Une seule

<sup>1</sup> Lacroix et Danton, tous deux suspectés d'être partisans du duc d'Orléans, défendirent Dumouriez à la Convention. Quant à l'Orléanisme, nous remarquerons, qu'après toutes les recherches possibles, nous n'en avons pas pu trouver la preuve, et que les initiés nous ont affirmé la même chose. Le Girondin Bailleul, que les circonstances changèrent en violent Jacobin, à l'époque où il écrivit, dit, tome I, page 307 : « A l'ouverture de la Convention on parlait beaucoup du parti d'Orléans ; quelques députés en rêvaient ; ils le voyaient partout. J'y ai regardé, j'ai écouté, j'ai interrogé ; j'avoue que je ne l'ai vu nulle part. »

Bailleul, nommé commissaire avec Laplaigne et Rulh, par la Convention, pour examiner les papiers du duc d'Orléans, est dans *ce seul point* parfaitement d'accord avec madame de Staël.

faute déjoua tous ses projets. Plusieurs officiers étaient gagnés; un régiment de hussards, composé la plupart de soldats allemands, lui était tout-à-fait dévoué, l'armée le respectait, lorsqu'il eut l'imprudence de confier son plan aux commissaires jacobins, Pereyra, Proly et Dubuisson; de plus il temporisa deux jours, quand il n'y avait pas un moment à perdre. Pereyra et ses amis instruisirent les Jacobins du plan que Dumouriez avait formé, de marcher sur Paris. Aussitôt, un décret cita le général à la barre de la Convention, et les députés Camus, Bancal et Quinette furent chargés de l'arrêter. Beurnonville, ministre de la guerre, les accompagna pour prendre le commandement. Dumouriez fit les quatre députés prisonniers, retourna sur ses pas, mais il reconnut bientôt que les troupes lui obéiraient aussi peu qu'à Lafayette. Un bataillon, commandé par Davoust, plus tard prince d'Eckmühl, fit feu sur lui et son escorte dans le moment même qu'ils espéraient se rendre maîtres du fort Condé; alors Dumouriez chercha son salut dans la fuite comme avait fait Lafayette. Pour échapper promptement aux poursuites, il se fit conduire par les deux amazones de la révolution, les demoiselles

Fernig qui avaient glorieusement combattu avec lui dans toutes les batailles, au bac de Boucaulde, et passa heureusement l'Escaut. C'est à tort qu'on l'accuse d'avoir pillé la caisse de l'armée, car les demoiselles Fernig et leurs parents ne le laissèrent pas manquer d'argent. Elles abandonnèrent la France avec lui; mais n'ayant pas trahi leur patrie, elles ne trouvèrent nulle part une retraite assurée.

Dès qu'on n'eut plus à redouter Dumouriez et son armée<sup>1</sup>, et qu'on ne parut plus craindre le rétablissement de la monarchie, la dissension des deux partis acharnés, qui semblaient tous les deux désirer une république, éclata et devint une lutte sanglante<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les Girondins ne se montrent pas moins craintifs que les Jacobins, et Pétion écrit à Miranda, ami de la Glronde (*Notes sur les Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même, et correspondance avec le général Miranda, etc.*, pag. 77, n° LV, Paris, le 13 mars 1793 : Pétion au général Miranda) :

« Mon ami, je crois qu'il y a trahison dans nos armées, et que cette trahison est liée à un grand complot contre la république. Dites-moi franchement ce que vous pensez des officiers-généraux qui commandaient l'avant-garde de Valence. Dites-moi ce que vous pensez de tout ce qui arrive; n'y mettez, je vous prie, aucune réserve; j'ai besoin de le savoir pour la cause publique. »

<sup>2</sup> *Bailleul*, tome II, page 176 : « Nous avons des talents brillants, et pas une tête en état de conduire une si vaste machine. Vergniaud, qui était un être adorable, manquait d'énergie, et n'avait aucun esprit de suite : après un admirable

La Gironde demandait un gouvernement civil, mais sage et modéré, elle aurait souhaité être débarrassée de Marat et de la populace dont elle s'était servie jusqu'alors. Mais les démagogues les surpassèrent en activité, et en finesse<sup>1</sup>. Danton, Tallien, Fouché et autres dirigeaient absolument toutes les émeutes

discours, il retombait dans son apathie accoutumée; il mu-  
sait, jouait avec les petits-enfants de Boyer-Fonfrède, et le  
moins enfant des trois n'était pas celui qu'on pensait.... Gen-  
sonné était trop lent et trop fortement prévenu, Guadet trop  
emporté. Buzot disait d'un ton solennel, en parlant des dé-  
nonciations des sections de Paris, qu'il enverrait son mani-  
feste à son département. Brissot manquait de justesse et de  
force dans les idées; Valazé, avec un courage imperturbable,  
avait peu de talent. Louvet, avec beaucoup d'esprit, ne voyait  
que des fantômes; il était morose et soupçonneux; caractè-  
re irrécyclable avec l'art qu'exige le maniement des af-  
faires. Pétion était un homme tout-à-fait ordinaire. Barba-  
roux, Boyer-Fonfrède, Ducos, ne pouvaient être considérés  
que comme jeunes gens à qui il eût fallu plus d'expérience. »

<sup>1</sup> *Histoire de la révolution, par deux amis de la liberté*, t. XI, pag. 222 : « On a vu les Vergniaud, les Louvet, les Barbaroux, les Gensonné, démasquer les ambitieux, et prédire à la tribune, etc. On a vu leurs beaux discours prévenir ces désastres, mais rien que des beaux discours, et jamais, ou très-rarement, des effets; car un reproche à faire aux membres de la Gironde, ou du moins à la majeure partie d'entre eux, c'est qu'ils faisaient consister leur vanité, leur bonheur, dans les phrases oratoires qu'ils débitaient au sénat, et, qu'une fois applaudis, ils abandonnaient le champ de bataille pour aller jouir de leur triomphe dans les coterie particulières, où, au lieu de suivre et de travailler un plan quelconque, pour s'opposer à une désorganisation générale, il se dédommageaient par des plaisirs de la peine qu'ils avaient prise à polir chez eux une belle harangue. »

populaires, et Robespierre fit proclamer, par l'insensé Marat, ce que la populace apprit avec allégresse, qu'on ne laisserait à la France menacée par les ennemis du dehors et des citoyens mécontents, que des cabanes, du pain, du fer et des soldats. La Gironde aurait alors voulu une constitution pour résister au torrent qui l'entraînait. Le 15 février, Condorcet, au nom d'une commission, venait d'en communiquer le projet. Elle avait été rédigée d'après toutes les règles de la logique; mais, dans ces temps de licence et d'anarchie, cet ouvrage chimérique ne convenait qu'aux républicains qui cherchaient à déployer leurs talents oratoires dans des discours brillants <sup>1</sup>.

Marat de son côté excitait le peuple à piller

<sup>1</sup> *Bailleul*, tome II, page 172 : « Afin de donner aux opérations de l'assemblée, et à leurs votes, plus d'ensemble, et afin d'éviter les mal-entendus ou les dissidences, ils avaient, à l'exemple des montagnards, formé une espèce de club. Je fus invité, à plusieurs reprises, à me trouver dans cette réunion, où l'on comptait de cinquante à soixante députés..... Neuf ou dix des principaux membres s'attribuaient exclusivement la parole, et se distribuaient les rôles dans l'assemblée. Il parut aux autres qu'ils n'étaient appelés là que pour admirer ces messieurs et leur servir d'instruments : cette observation produisit le plus mauvais effet. J'en puis parler avec certitude, car j'ai souvent reçu ces confidences et ces plaintes. Les montagnards se montrèrent bien plus adroits; ils accueillaient, ils employaient, n'importe comment, tous ceux qui se montraient dévoués dans leur sens. »

les boulangers, à massacrer les marchands de blé, et à persécuter les riches. Quoiqu'il n'atteignît pas entièrement son but, la foule effrénée ne négligea pas ses conseils et pillà les merciers. Les Girondins firent enfin arrêter Marat et le traduisirent devant leur tribunal<sup>1</sup>; mais absous, comme on aurait dû le prévoir, ce misérable dut à cette circonstance plus de crédit qu'il n'en avait jamais eu<sup>2</sup>. Son triomphe était, à proprement parler, une victoire de cette partie de l'assemblée, qui se montrait ennemie de tout ordre et de toute loi, soit parce qu'elle

<sup>1</sup> Le premier pillage des boutiques eut lieu le 25 février; le 26, l'assemblée décréta l'accusation de Marat, mais la chose en resta là jusqu'au 13 avril que l'on instruisit son procès. Le 24, la populace pillà de nouveau les boutiques; le 26, Marat fut absous et conduit en triomphe.

<sup>2</sup> *Paganel* (jacobin et membre de la Convention) tome II, page 170, dit: «L'ame de Marat était fermée à toute ambition. Ce noble sentiment est étranger à de tels monstres. Anthropophage avec une extrême bassesse, il aurait préféré à Robespierre un roi qui lui aurait livré plus de victimes. Il caressait le tyran non par affection pour sa personne, mais pour être le ministre de la tyrannie. C'est pourquoi on ne peut attribuer aucun mérite à Marat, soit pour avoir vécu désintéressé, soit pour être mort pauvre. Il n'était altéré que d'une sorte de soif, et ce n'était pas celle des richesses. Durant le cours de la révolution, si féconde en hommes bizarres et en caricatures de tout genre, il ne parut pas de personnage plus ridicule que Marat. Vit-on, dans aucun temps, de farces plus risibles que son apothéose? Il était également indigne de périr comme chef de parti, et de vivre dans la mémoire des hommes.... Il n'y a pas eu de parti *Maratiste*, il était même impossible d'en former un. »

espérait, en détruisant la Gironde, ramener l'unité dans les lieux où régnait la discorde, soit parce qu'elle soutenait le principe cruel que, pour consolider le nouvel ordre de choses, il fallait auparavant extirper ce qui restait de l'ancien système, par le fer et le feu, par la violence et le meurtre : les Jacobins et les Cordeliers parurent, pour la première fois, en cette occasion, maîtres de la capitale; ils se moquèrent de la faiblesse des vrais républicains, dont la vertu passa alors pour exaltation, et toutes les lois servirent à organiser leur domination. Kersaint, un des enthousiastes, avait proposé, au commencement de l'année 1793, de créer un comité de défense générale<sup>1</sup>. Les partisans des Marat, des Robespierre, s'étant emparés de cette idée, donnèrent à ce comité un tel pouvoir, que le girondin Buzot le dénonça dès la fin de janvier comme le tribunal de la plus affreuse tyrannie,

<sup>1</sup> *Bailleul*, tome II, page 173 : « Afin de prévenir les déchirements, on imagina de créer un comité sous le nom de *défense générale*, composé de vingt-cinq membres, pris parmi les chefs des deux partis. On s'y entendait encore un peu moins que dans la Convention. Ce ne fut pas le moyen d'y maintenir le calme que d'autoriser tous les membres de l'assemblée à assister à ces séances, et même à y prendre la parole. Cet établissement ne dura que dix jours. »

qu'on avait obtenu par artifice dans une séance du soir <sup>1</sup>.

Le 21 mars, époque où l'on était occupé à faire sortir peu à peu tous les bourgeois bien mis des assemblées de section et à remplacer tous les hommes armés de fusils par les lanciers de la garde nationale, on organisa aussi la police des fanatisés de tout le royaume, sur les citoyens tranquilles et ceux qu'on redoutait. On nomma d'abord à Paris, ensuite dans toutes les communes, parmi ces hommes farouches, un comité de surveillance<sup>2</sup>, qui envoyait ses rapports au comité de salut public, comme on l'appela par la suite. Celui-ci, muni de la puissance d'un dictateur, décrétait ensuite l'exécution de ce qui avait été proposé<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Buzot, le Girondin, dépeint ce comité, dès le 27 janvier, sous les couleurs les plus noires (*Moniteur*, 1793, n° 29, page 112). Il dit, entre autres : « Si vous êtes persuadés que la liberté individuelle soit la base de la liberté publique, vous devez rapporter ce décret funeste par lequel vous avez ordonné que le comité de sûreté générale serait composé de douze membres, décret qui a été rendu dans une malheureuse circonstance, dont on a bien su profiter, et qui a été exécuté dans une séance du soir, où il ne se trouvait presque personne. »

<sup>2</sup> Il fut établi à la proposition de Jean Debry, faite le 20 mars, d'abord seulement comme moyen de sûreté contre les étrangers.

<sup>3</sup> Pour donner une idée de la manière dont ces rapports étaient faits, nous transcrivons un acte de cette espèce : « *Pièces*

Aussitôt qu'on fut instruit de la fuite de Dumouriez, on profita de la terreur que cette nouvelle répandit, pour réformer l'organisation du comité de *salut public*. On diminua le nombre des membres, on n'y admit plus de partisans de la Gironde, et on donna aux élus un pouvoir si étendu qu'il ne tenait qu'à eux d'exercer la tyrannie la plus révoltante sur la Convention et le royaume. Le nom qu'on accorda à cette nouvelle institution exprimait déjà une influence illimitée, mais l'intérieur fut organisé de manière à inspirer à la France entière l'horreur et l'effroi, comme on l'avait prémédité. Une telle institution demandait un tribunal analogue, mais, avant de le constituer, on fit des lois d'après lesquelles on

*annexées au rapport des Vingt - un, sur l'accusation, etc., n° 129, page 94. Le comité de surveillance de la commune de Pamiers au montagnard Vadier, représentant du peuple, président du comité de sûreté générale : « Nous faisons passer au comité de sûreté générale la déposition à charge contre les détenus de notre commune aux prisons de Paris et autres qui méritent le même sort. S'il n'y a point assez de preuves, nous travaillerons à un supplément; les patriotes ne taisent point la vérité. Tu trouveras, page 195, témoin soixante-sixième, un fait contre Mousirbent, apothicaire, à raison du rassemblement à la Boulbenne; il serait instant qu'on le fit ouïr sur ce fait. Nous avons cru devoir envoyer la pièce originale. Nous espérons, citoyen représentant, que le peuple de Pamiers sera bientôt vengé des forfaits commis par les monstres, et que la patrie, délivrée de ces scélérats, sera totalement purgée de tous ses ennemis. »*

devait égorger les victimes. On comprit dans la condamnation des émigrés tous leurs parents, et ceux qui leur étaient attachés. On désigna au juge comme émigrés tous ceux qui, pour quelque motif et en quelque temps que ce fût, s'étaient soustraits au nouvel ordre de choses. Pour donner une idée des moyens que les partisans des Robespierre, des Danton, alors encore conjurés contre la Gironde, employaient dans ces occasions, nous rapporterons l'organisation de l'affreux tribunal, nommé d'abord *extraordinaire*, ensuite *révolutionnaire*. Le 9 mars, Prieur, Perrin, Rulh, Lamarque, Bentabolle, Mailhe, effrayèrent les lâches, nommés dans la Convention le *marais*, en leur citant un grand nombre de sections sous les armes, à ce qu'ils prétendaient. Jean Bon de Saint-André déclara enfin que la section du Louvre demandait absolument un tribunal criminel <sup>1</sup>. Carrier changea cette demande en

<sup>1</sup> Le tartufe ex-prêtre préfet de Mayence, qui me dit un jour, à Wiesbaden, qu'il n'avait pas répandu une goutte de sang, rapporte, dans le *Moniteur*, 1793, n<sup>o</sup> 70, page 321 : « David et moi nous nous sommes rendus à la section du Louvre. Le concours était considérable. . . . Ils nous ont dit : Tandis que nous allons combattre les ennemis du dehors, nous demandons que la Convention punisse les traîtres et anéantisse les intrigans de dedans. C'est l'intrigue qui a étouffé et corrompu l'esprit public. Ces citoyens pensent aussi que les in-

une motion. Les Jacobins applaudirent hautement; la majorité des membres tremblant devant le peuple garda le silence. Guadet se leva envain; on ne lui accorda pas même la parole, et il ne put obtenir que le principe fût discuté. Lanjuinais<sup>1</sup> s'efforça inutilement de restreindre le tribunal à la seule ville de Paris; on n'admit aucune modification, on n'approuva que la partie la plus dure de la loi<sup>2</sup>. Robespierre, dans un discours plein de fiel, désigna clairement les constitutionnels et les vrais républicains comme les hommes contre qui ce tribunal devait procéder.

Les Jacobins s'arrogèrent le droit exclusif de le former, et Charlier proposa de remettre la nomination des cinq juges et des douze

dividus que la Convention a portés au ministère sont peu dignes de la confiance dont ils ont besoin pour bien remplir leurs fonctions. »

<sup>1</sup> Lanjuinais, *Moniteur*, page 321 : « Je propose un amendement à ce décret, affreux par les circonstances qui nous environnent, affreux par la violation de tous les principes des droits de l'homme, affreux par l'abominable irrégularité de la suppression d'appel en matière criminelle. Je demande que ce soit au seul département de Paris que s'étende cette calamité. »

<sup>2</sup> *Levasseur* : « Je propose la rédaction suivante : La Convention décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, sans appel et sans recours au tribunal de cassation, pour le jugement de tous les traîtres et conspirateurs.... Est adopté. »

On trouve le plan des réglemens du tribunal et ses punitions dans le *Moniteur*, n° 71, page 326.

jurés à une séance du soir ; mais elle n'eut pas cette fois le résultat que ces forcenés s'en étaient promis. Tant que persista le parti de la Gironde, le nouveau tribunal sanguinaire ne put éluder toutes les formes, d'autant plus que depuis son organisation les Girondins venaient de reprendre plus d'influence. Ils parvinrent à déjouer le plan infame des Jacobins et des Cordeliers, qui voulaient faire assassiner tous les hommes éclairés et modérés de la Convention par les lanciers des sections. Le ministre de la guerre, Beurnonville, empêcha, l'épée à la main, l'exécution de ce forfait ; Vergniaud dévoila plus tard, dans un discours éloquent, les artifices de ses adversaires<sup>1</sup> ; mais

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 75, page 336, Vergniaud dit, entre autres : « La section des Quatre-Nations fait porter dans les autres sections une adresse ainsi conçue : » « Ils ne s'arrêteront pas à vous peindre les menées odieuses des Roland, des Brissot, des Gensonné, des Guadet, des Pétion, des Barbaroux, des Louvet, etc. Aux yeux de tous les Français libres, ces traitres sont plus que démasqués, car ils ont la conviction intime de toutes leurs trahisons, etc. Qui a pu en arrêter le succès ? 1<sup>o</sup> La surveillance du conseil exécutif, qui, enveloppé dans la proscription, pressait de toute son influence la commune. Beurnonville a erré une grande partie de la nuit dans les rues à suivre de l'œil et de son sabre les manœuvres des conjurés ; 2<sup>o</sup> la surveillance de la commune, qui a empêché de fermer les barrières, de sonner le tocsin, et que vous avez justement décrétée avoir bien mérité de la patrie ; 3<sup>o</sup> l'assurance donnée aux conjurés, par quelques espions, que plusieurs des membres, dont ils désiraient le plus de boire le sang, n'étaient pas

bientôt les circonstances secondèrent les Jacobins et les partisans de Danton. Les maux toujours croissants de l'anarchie consolidèrent leur système de la terreur, qui devait ramener l'unité et l'énergie. La publication imprudente des décrets de l'assemblée nationale enfanta une guerre sanglante à Saint-Dominique, entre les blancs, les nègres et les colons. La France perdit une de ses possessions les plus importantes, et avec elle, une grande partie de son commerce. Les départements de l'Ouest prirent les armes, lorsqu'on leur disputa de force leur religion et leurs prêtres : alors éclata la guerre horrible de la Vendée qui dura jusqu'au temps des consuls.

Après la trahison de Dumouriez, l'activité seule des Jacobins, et non l'insouciance des Girondins, put défendre contre l'ennemi du dehors un État bouleversé au-dedans.

Les Jacobins ne laissèrent pas échapper cette occasion, dans la séance permanente du 3 au 10 avril, lorsque Dumouriez menaçait Paris,

présents à la séance de la nuit ; 4<sup>o</sup> l'assurance qui leur fut donnée que le bataillon des fédérés de Brest, sur le départ duquel vous avez eu une discussion si chaleureuse, était sur pied, prêt à marcher au secours de la Convention au premier mouvement qu'on ferait pour l'attaquer. »

Le dernier article ne nous paraît pas digne d'attention.

à la tête de l'armée. Ils donnèrent au nouveau tribunal la juridiction la plus étendue <sup>1</sup>, mirent le comité de sûreté en rapport intime avec le comité de salut public, et, en le composant de dix membres, comme ce dernier, ils le revêtirent d'un pouvoir absolu. Tous les deux servirent dès-lors d'instruments aux Jacobins et aux partisans de Danton <sup>2</sup>. Robes-

<sup>1</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 98, page 437: « 1<sup>o</sup> La Convention nationale rapporte l'article. . . . ., de son décret du. . . . ., qui ordonnait, que le tribunal extraordinaire ne pourrait juger les crimes de conspiration et délits nationaux que sur le décret d'accusation porté par la Convention; 2<sup>o</sup> l'accusateur public, près dudit tribunal, est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger tous prévenus desdits crimes, sur l'accusation des autorités constituées ou des citoyens. »

Nous passons sous silence les deux autres articles.

<sup>2</sup> Le comité de sûreté se composa d'abord de Barère, Delmas, Bréart, Cambon, Jean Debry, Danton, Lacroix, Guiton - Morvaux, et de Treillard. Jean Debry fit ensuite place à Robert Lindet. *Moniteur*, 1793, n<sup>o</sup> 99, p. 441 :

« 1<sup>o</sup> Il sera formé, par appel nominal, un comité de salut public, composé de neuf membres de la Convention nationale; 2<sup>o</sup> ce comité délibérera en secret; il sera chargé de surveiller et d'accélérer l'action de l'administration confiée au conseil exécutif provisoire, dont il pourra même suspendre les arrêtés, lorsqu'il les croira contraires à l'intérêt national, à la charge d'en informer sans délai la Convention; 3<sup>o</sup> Il est autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes, des mesures de défense générale extérieure et intérieure, et les arrêtés, signés de la majorité de ses membres délibérants, qui ne pourront être au-dessous de deux tiers, seront exécutés sans délai par le conseil exécutif provisoire; il ne pourra, en aucun cas, décerner des mandats d'amener ou d'arrêt, si ce n'est contre des agents d'exécution, à la charge d'en rendre compte sans délai à la Convention. »

pierre aurait voulu impliquer Brissot et ses amis dans l'affaire de Dumouriez ; mais il ne put y parvenir , malgré les députations qu'il fit admettre à la Convention, pour les accuser. Il sut cependant pousser jusqu'au dernier point la tyrannie que les classes indigentes exerçaient sur les citoyens les plus distingués et les plus riches.

On donna aux députations du faubourg Saint-Antoine une marche et une tactique régulières ; les prostituées de la capitale, connues sous le nom de *fédérées*, s'emparèrent des tribunes de la Convention. On accorda aux députés de cette chambre une autorité illimitée dans les armées ; on favorisa un assaut sur les Tuileries contre les girondins, et on mit une taxe sur le blé. Il faut néanmoins convenir que la démagogie répandit dans les basses classes ce sentiment de force et de résistance , qui put seul consolider dans la nation entière une révolution émanée des hautes classes, au point de changer en dix ans le fond du caractère national , et de rendre la France entière ennemie de l'ancien régime. On ne manquait pas non plus de troupes, car la Convention avait décrété que tous les célibataires et les veufs seraient toujours en état de réquisition pour

l'armée<sup>1</sup>. Pour peu que les Girondins eussent partagé l'activité et l'énergie de leurs adversaires, ils auraient profité de la scission qui éclata entre les amis de Robespierre<sup>2</sup> et les partisans de Danton<sup>3</sup>, maîtres du local des Cordeliers. Pour humilier leurs antagonistes, les amis de Robespierre les appelèrent Orléanistes, et décrétèrent l'arrestation de tous les membres de la famille de Bourbon et la déportation de l'ancien duc d'Orléans, à Marseille. Robespierre dominait dans le club des Jacobins qui n'entraient jamais dans celui des Cordeliers, tandis que ces derniers se voyaient obligés de se réunir à eux. Celui qui faisait la loi dans le club des Jacobins, devait naturellement l'emporter sur Danton, quoique celui-ci surpassât tous ses adversaires en esprit, en force, en courage et en intrépidité. Robespierre se servit en outre des journaux de Marat. Le pouvoir principal de ce tyran dissimulé

<sup>1</sup> On fit, dans toutes les grandes villes, des listes des riches; ils n'eurent d'autre alternative que de fournir l'argent nécessaire à l'équipement de l'armée ou de mourir; il y eut aussitôt trois cent mille hommes sur pied, onze armées; et Carnot, qui, dans l'assemblée législative, avait dirigé la guerre, dressa les plans et donna aux généraux leur direction.

<sup>2</sup> Couthon, Saint-Just, Collot d'Herbois, Barère, Devieux, Dubois-Crancé, etc.

<sup>3</sup> Fabre d'Églantine, Camille-Desmoulins, Legendre et autres.

reposait cependant sur la commune et les assemblées de sections. Le magistrat infame, qui influençait alors la Convention, avait demandé plusieurs fois la mort des vingt-deux députés que Robespierre par jalousie, et Marat par bassesse, haïssaient, comme les hommes lès mieux pensants et les plus éloquents de l'assemblée. Cette demande fut plusieurs fois réitérée par les femmes, surnommées plus tard les *furies de guillotine* de Robespierre, parce qu'elles assistaient à toutes les exécutions, et qu'elles injuriaient même les victimes.

Les Girondins sortirent enfin de leur léthargie. Le 18 mai, Guadet dévoila le despotisme de la commune de Paris avec tant d'éloquence que tous les membres de la Convention se sentirent épouvantés, et que même les lâches qui donnaient par crainte leur assentiment à Robespierre demandèrent la dissolution de la municipalité. On aurait pu alors publier un décret de salut pour la Gironde, et de terreur pour les démagogues<sup>1</sup>, si Barère,

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 141, page 606 : « Je propose à la Convention les trois mesures suivantes :

1° Les autorités de Paris sont cassées ;

2° La municipalité sera provisoirement, et dans les vingt-quatre heures, remplacée par les présidents des sections.

par ses paroles hypocrites et artificieuses, qui le rendaient si utile à ces hommes avides de sang, n'eût feint de l'amitié pour la Gironde et détourné le coup mortel qui menaçait la tête des Jacobins. Pour opposer une digue à la municipalité et à la populace, pour défendre les députés, il conseilla de nommer une commission de douze membres que l'on revêtirait d'une grande autorité <sup>1</sup>. Dès qu'elle fut organisée, elle fixa ses regards sur deux hommes infames, le procureur de la commune Chaumette, et son substitut Hébert; ce dernier, ainsi que Marat, était odieux à tout le monde; mais Hébert devenait absolument nécessaire à tous ceux qui ne trouvaient aucun moyen trop vil pour atteindre leur but. Personne ne sut mieux que lui amener les faubourgs et la lie du peuple, comme le prouve son *Père Duchesne*, journal abhorré de tous les partis, mais dévoré par la populace. Il

3° Les suppléans de l'assemblée se réunirent à Bourges, dans le plus court délai, sans cependant qu'ils puissent entrer en fonction autrement que sur la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention. »

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 141, page 610 : « De créer une commission de douze membres, dans laquelle les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères et le comité de sûreté générale seront entendus, et où l'on prendra les mesures nécessaires pour la tranquillité publique. »

connut mieux que Marat le langage et les passions abjectes du rebut de la capitale, et sut avec plus d'habileté susciter les troubles populaires.

Le journal d'Hébert apprit à la Convention, par deux sections de la ville, que les employés, chargés de la police de Paris, osaient dire en propres termes : « Que le salut de l'État demandait qu'on assassinât, le 23 mai, sept à huit mille citoyens, et au moins vingt-deux députés de la Convention, qui poursuivaient toujours le rêve d'une république idéale <sup>1</sup>. » Quelque positive et affreuse que fût cette déclaration, les partisans de Danton et de Robespierre travaillant de concert à la perte d'un troisième parti, empêchèrent qu'on n'y donnât quelque attention. La populace soldée aurait donc infailliblement exécuté ce que Hébert avait annoncé et on aurait vu se renouveler, le 23 mai, la scène meurtrière du 2 septembre, si les vingt-deux membres proscrits n'eussent préféré ne pas se rendre à la Convention, jusqu'à

<sup>1</sup> Les meilleurs éclaircissements de l'histoire des jours suivants se trouvent dans le *Moniteur*, n° 184-190. *Débats de la Convention nationale du 1<sup>er</sup> au 8 germinal an III*, à l'occasion de l'accusation et de la défense de ceux qu'on appelait *la queue de Robespierre*, car les restes de la Gironde et ses soixante-treize amis venaient d'être reçus dans le sein de la Convention.

ce que la commission des douze, nommée à l'instance de Guadet, pût prendre des mesures de sûreté; elles consistaient à faire arrêter Hébert et à priver ainsi le bas peuple de son chef.

Ce projet eut à peine transpiré que Chaumette, en même temps député de la Convention, prit le parti de son substitut; que la commune, dont il était l'organe <sup>1</sup>, demanda avec son impudence ordinaire la liberté de ce misérable, et que les Jacobins firent jouer toutes leurs ressources. Des sections détachées, composées d'une populace à laquelle on communiquait tout ce qu'elle devait entreprendre, et enfin toute la commune, parurent et redemandèrent Hébert. La Convention montra enfin du caractère en renvoyant ces hommes atroces et leur président. Le Girondin Isnard, le même qui avait créé le comité de salut public, opposa aux demandes arrogantes la fermeté et la dignité, quoique sa réponse lui fût, ainsi qu'à son parti, très-préjudiciable <sup>2</sup>. Il est vrai que les Marat, les Danton,

<sup>1</sup> Chaumette était dans la commune ce que Robespierre était dans le comité de salut public. Tous les deux rivalisaient à qui l'emporterait en atrocités, jusqu'à ce qu'il s'engageât entre eux une lutte où Chaumette succomba.

<sup>2</sup> La première réponse d'Isnard finit ainsi: « Si, par des

les Couthon, les Thureau ses collègues lui dirent, en présence de la scandaleuse députation, les plus grandes injures <sup>1</sup>. La députation ayant manqué son but, les femmes terribles de la confrérie traversèrent Paris, et assaillirent, avec leurs camarades, la prison, pour délivrer de force l'exécrable Hébert. Toute la capitale était en mouvement, ce qui n'empêcha pas le ministre de l'intérieur, au lieu de proposer des mesures générales, de déclarer, malgré l'évidence, que le calme était rétabli. La Gironde, s'apercevant que ses adversaires se proposaient de porter la Convention pusillanime à un décret précipité, voulut lever la séance; mais ses ennemis surent la prolonger jusqu'à minuit; on nomma président Hérault

insurrections toujours renaissantes, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous déclare, au nom de la France entière, que Paris serait anéanti; oui, la France entière tirerait une vengeance éclatante de cet attentat, et bientôt on chercherait sur la rive de la Seine si Paris a existé. » Sa seconde réponse se termine par ces mots : « La Convention est occupée à discuter la constitution, elle s'occupera de votre pétition dans un autre moment. »

<sup>1</sup> *L'un* s'écrie : « Vous êtes un tyran, un infame tyran. » *Un autre* dit : « Vous ne parlez pas de constitution, lorsque vous admettez à la barre des aristocrates qui viennent déclamer contre les patriotes. » *Un troisième* : « Nous ne voulons plus de votre commission des douze, de votre comité autrichien. » *Danton* enfin termine : « Je vous déclare que tant d'impudence commence à nous peser; nous vous résisterons. »

de Séchelles, homme du même caractère que Barère, mais doué de plus de courage, renégat de l'ancien système, et, comme celui-ci, sans confiance dans le nouveau régime.

Hérault fit entrer cinq à six cents hommes armés dans la salle que les amis de l'ordre quittèrent insensiblement ; il souffrit que la populace se mêlât parmi les députés et qu'elle donnât sa voix, comme si elle constituait la Convention. Le président proclama les décrets ainsi donnés, comme actes de la chambre. La commission des douze fut dissoute et Hébert mis en liberté. Aussitôt qu'on apprit cette violence envers la Gironde, cet attentat à la nation et à ses députés, une section de Paris, la butte des Moulins, ensuite la ville de Bordeaux proposèrent de soutenir la juste cause les armes à la main. L'une voulut se charger de défendre les amis de l'ordre contre les auteurs de l'anarchie, l'autre s'engagea à envoyer une puissance départementale pour garder et pour maintenir ses députés. La Gironde refusa l'un et l'autre, se montra, au moment décisif, faible et chancelante comme Louis XVI, et bientôt éprouva le même sort.

Elle cassa, le 28, le décret que Hérault

avait fait donner par le rebut du peuple<sup>1</sup> ; mais Fonfrède, un de ses membres, appuya la mise en liberté d'Hébert ; un autre, Rabaut-Saint-Étienne, sortit, par crainte, spontanément de la commission des douze. Les Jacobins agirent tout autrement ; sans cesse actifs, ils organisèrent une révolte permanente à Paris, qui dura jusqu'à ce que, le 29 mai à dix heures du soir, ils donnassent le grand signal par le bruit du tocsin. La populace se réunit bientôt, et on forma dans la nuit, ainsi que les deux jours suivants, une assemblée souveraine du peuple, connue sous le nom de *l'assemblée de l'archevêché*, dont les décrets devaient être exécutés par les comités révolutionnaires de toutes les sections.

La municipalité du 10 août, réformée au mois de décembre par les Girondins, fut dissoute le 31 mai ; avec elle disparurent toutes les charges inférieures et tous les bureaux constitués par la Gironde. On conserva, il est vrai, la municipalité, mais on lui fit prêter un nouveau serment, et on confia le commandement général de toute la force armée de

<sup>1</sup> Ce fut encore Lanjuinais qui s'éleva avec éloquence contre le pouvoir révolutionnaire, contre les arrestations et le règne arbitraire des démagogues de Paris.

Paris à un ancien douanier, espion de police, flétri encore comme contrebandier, nommé Henriot. On prit ces dispositions sans consulter la Convention. Le commandement général était d'autant plus important que, depuis Lafayette, jamais un seul individu n'en avait été revêtu, et qu'il devenait dangereux pour tout homme bien mis de se montrer dans les rangs de la garde nationale. Dès-lors les revenus de l'État servirent à solder le crime, puisqu'on promit à tout vagabond, à tout indigent quarante sous par jour, s'il voulait servir, c'est-à-dire faire tout ce qu'on lui demandait. On organisa ainsi une armée salariée de terroristes, qu'on entretenit pendant long-temps aux dépens de l'État.

Tandis qu'on décrétait ces horreurs dans l'assemblée de l'archevêché, et qu'on faisait faire la liste de proscription, la Convention était toujours assiégée, et ne pouvait pas même deviner où l'on en voulait venir <sup>1</sup>. Ni Robespierre, ni ses partisans ne savaient alors quel but on se proposait, parce qu'ils laissaient Marat, Chaumette et le rebut de l'humanité

<sup>1</sup> Plusieurs personnes soutiennent que Chaumette et son administration municipale nourrissaient dès-lors l'idée de détruire toute la Convention.

maîtres de la commune de Paris, dans l'intention seule de perdre la Gironde. Le 31 mai, les chefs d'émeute, accompagnés de leurs hordes, parurent à la Convention et menacèrent de mort tous ceux qui ne reconnaîtraient pas aussitôt les quatre décrets qu'ils lui présentaient<sup>1</sup>. Vergniaud, ordinairement faible et irrésolu, montra alors une ironie intempestive que Bertrand de Molleville interprète faussement comme lâcheté. Il voulut qu'on décrêtât que les sans-culottes avaient rendu d'éclatants services à la patrie, et qu'on envoyât ce décret dans les départements.

Le comité de salut public ne se présenta pas directement comme allié de la populace ; pour sauver l'apparence et faire croire que c'était la Convention et non le peuple qui donnait des lois dans le royaume, il affecta de

<sup>1</sup> Dans les propositions on avait su allier, d'une manière adroite, l'intérêt sordide de la plus vile populace à l'intérêt de Robespierre et de Danton. On demanda :

1° Qu'il fût organisé une armée révolutionnaire, composée d'indigents, qui restât à Paris, et dont chaque individu eût quarante sous par jour, que les riches paieraient.

2° Qu'on publiât un décret d'accusation contre la commission des douze et contre vingt-un autres députés.

3° Qu'on arrêtât les ministres Lebrun et Clavière.

4° Qu'on renvoyât de l'armée tous les officiers nobles.

5° Que le prix du pain à Paris et dans les départements fût fixé à trois sous.

proposer de son propre chef, au milieu des troubles et des clameurs, quelques-unes des lois que Henriot et son parti demandaient. Ce fut encore Barère qui, ici comme partout ailleurs, se chargea par bassesse d'un rôle avilissant, celui d'appuyer ce projet par son talent oratoire. Le décret que Barère proposa couronnait l'œuvre; car, après avoir dissous la commission des douze, l'armée des sans-culottes se trouvait payée par l'État, mais on réclamait la mort des députés odieux. L'éloquence des Vergniaud et des Lanjuinais était dangereuse; l'insurrection continua toujours.

II. Le 31 Mai n'ayant pas eu les résultats que s'étaient promis et les implacables adversaires de toute civilisation, et les amis de l'ancien régime, qui exécutaient et fomentaient les excès des Jacobins, Henriot reprit, le 1<sup>er</sup> juin, le cours de ses entreprises. La Convention résista aussi tout ce jour avec fermeté. Le 2, un dernier assaut décisif devait avoir lieu contre elle, et, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin, on commença à sonner le tocsin, à trois heures du matin. Le comité de sûreté demanda à Henriot compte de ses actions, mais celui-ci savait de qui il était l'instrument, et dans quelle intention les membres énergiques de la

Convention agissaient; il répondit donc que le peuple souverain s'était levé de lui-même et qu'il ne s'apaiserait pas avant que les traîtres ne fussent arrêtés <sup>1</sup>.

Toute l'entreprise était d'ailleurs concertée avec les députés du parti contraire aux Girondins; ceux-ci surent mener si bien les affaires, que la séance de la Convention, ouverte le 1<sup>er</sup> à neuf heures du soir, était levée à minuit. Lorsqu'on s'y rendit de nouveau, le lendemain matin, on trouva les portes de la salle occupées, et, au commencement des débats,

<sup>1</sup> Fonfrède rapporte bien ce fait; il réfute le récit mensonger du misérable Roux qui traite les députés de conspirateurs. Fonfrède ne fut pas du nombre des vingt-deux proscrits, mais de leurs soixante-treize amis qu'on arrêta à cause de leurs protestations. Il écrivit à Bordeaux une lettre que le comité révolutionnaire intercepta: « Ce mouvement rapide, dit-il, que la Convention avait imprimé depuis deux jours à ses travaux, son examen des registres d'une commune qui avait déjà vingt fois usurpé la puissance souveraine, présageait qu'il y aurait un combat à outrance entre la nation et cette commune. Le combat eut lieu, et ce fut la Convention qui succomba. Hébert, dans une feuille du père Duchesne, signée de lui, osa, à cette époque, inviter le peuple à égorger trois cents de ses représentants. Le comité des douze le fit arrêter; alors la commune arma tous les assassins qui lui étaient dévoués; les tribunes furent remplies de ces satellites qui accablèrent les bons députés de menaces et d'outrages. Guadet demande justice, et Legendre le prend à la gorge; le comité des douze veut répondre, et on lui refuse la parole. Il n'y eut jamais de Convention ni dans la séance du 31 mai, ni dans celle du 2 juin. Tout est perdu si on ne prend des mesures, mais si nous périssons, du moins soyez libres. »

on se vit au pouvoir de Henriot. Lanjuinais s'éleva inutilement avec force contre les démagogues ; il ne put obtenir de l'assemblée qu'elle prît des mesures sévères contre la commune, contre Henriot et ses désordres. Les conspirateurs hypocrites cherchèrent alors, d'une manière infame, à décider les proscrits à un dévouement généreux<sup>1</sup>, et toute la Convention quitta en vain solennellement la salle où on la tenait enfermée. Les Girondins refusèrent avec mépris ce qu'on leur demandait ; la dernière scène surtout outragea tous les Français, parce que le corps législatif et le gouvernement d'une grande nation y avaient été insultés par la populace et ses chefs atroces. Il ne fut permis à la Convention de se séparer

<sup>1</sup> Barère le proposa au nom du comité de salut public. Isnard et Fouché l'approuvèrent, parce que, disaient-ils, quand on met dans la balance un homme et la patrie, c'est à la patrie que l'homme pur doit se dévouer.

*Barbaroux* déclare que, comme interprète de la volonté du peuple, il n'avait point de droits sur lui-même.

*Lanjuinais* dit : « N'attendez de moi ni démission, ni suspension (on murmure). J'ai vu des victimes ornées de fleurs qu'on conduisait à l'autel ; le prêtre les immolait, mais il ne les insultait pas. » Alors *Marat*, qui était avec *Legendre* et *Robespierre* à la tête des sections et dénonciateur des vingt-deux, s'écrie : « Je désapprouve la mesure proposée par le comité, parce qu'il donne à des conspirateurs les honneurs du dévouement ; il faut être pur pour offrir des sacrifices à la patrie, c'est à moi, martyr de la liberté, et j'offre ma suspension. »

que lorsqu'elle eut agréé les demandes de la lie du peuple, et qu'elle eut décrété une prison domestique contre vingt-deux de ses membres, et contre les ministres Lebrun et Clavière <sup>1</sup>. Couthon, qui fut par la suite un des triumvirs, avait proposé ce décret; la Convention ne put se retirer qu'à dix heures du soir, lorsqu'il eut été adopté.

Quelques-uns des hommes persécutés, auxquels on joignit les douze inspecteurs de la salle, cherchèrent du secours et un refuge dans leurs départements; d'autres trouvèrent, parmi les constitutionnels, une assistance qui fournit à leurs ennemis le prétexte de les déclarer hors la loi <sup>2</sup>. Dans le département de

<sup>1</sup> On demandait d'abord vingt-cinq victimes, mais Marat fit excepter Lanthenas, qu'il appelait bon-homme, et sauva Dussault; on excepta ensuite Saint-Martin, Ducos, Fonfrède. Les autres étaient : Gensonné, Vergniaud, Brissot, Guadet, Gorsas, Pétion, Salles, Chambon, Barbaroux, Buzot, Biroteau, Rabaud, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lesage, Louvet, Vallazé, Valady, Fonfrède, Doulcet de Pontécoulant. Les douze inspecteurs de la salle étaient Kervélégan, Gardien, Lomonte, Boileau, Rabaut, Saint-Étienne, Bertrand, Vigée, Mollevaut, Henri-Larivière, Bergoing, Dussault.

<sup>2</sup> Dès le 28 juillet, ceux des hommes poursuivis qui avaient pris la fuite, furent déclarés hors la loi; on n'intenta le procès aux autres qu'au mois d'octobre; la liste en avait été augmentée de Carra, de Fauchet, de Sillery, de d'Orléans. On trouve le procès où ces républicains se montrent très-faibles, dans le *Moniteur*, an II, n° 36, du 3 brumaire, supplément.

Un député du parti contraire comparait devant le tribu-

l'Eure, on se leva en leur faveur, et les constitutionnels, commandés par Wimpfen, marchèrent sur Paris. On les dispersa sans peine, car personne d'entre eux ne savait positivement pour quelle cause il combattait. Lorsque Charlotte Corday, animée par Barbaroux, et exaltée par le fanatisme politique, eut assassiné Marat qui aurait mérité une toute autre mort, les Danton, les Fouché, les Barère surent en tirer un très-grand parti. L'approche des armées ennemies leur servit même à rendre suspect tout homme riche ou considéré, à exciter ou à bouleverser toute la nation.

On organisa partout des sociétés nationales, où le plus hardi prit la parole, ainsi que des comités révolutionnaires qui, réunis au club des Jacobins, firent bientôt la loi à la Convention. La municipalité de Paris, l'organe de Robespierre, se constitua première magistrature de l'État. Elle avait pris, le 4 juillet, le titre imposant de Conseil d'État révolutionnaire. On avait formé de ses membres un comité chargé de tyranniser la Convention. Il était donc tout naturel que soixante-treize amis des Girondins proscrits, attachés à leurs

nal sanguinaire comme témoin prétendu, mais à proprement parler, comme accusateur.

principes, déposassent secrètement une protestation contre tous les décrets futurs de la Convention, puisqu'elle n'était plus libre. On ne peut guère nier qu'un tel acte ne soit un crime d'État. C'est ainsi que les Jacobins le jugèrent dès qu'ils en furent informés; ils saisirent cette occasion pour se débarrasser de ces collègues importuns et en firent arrêter soixante-onze<sup>1</sup>.

La commune de Paris, ou plutôt les hommes qui connaissaient et qui dirigeaient les ressorts des émeutes populaires, devinrent alors tout puissants, et le club des Jacobins adressa des décrets tout faits à la Convention qui n'eut qu'à les approuver<sup>2</sup>. Le comité révolutionnaire de la commune s'était chargé de toutes les affaires secrètes<sup>3</sup>, surtout de l'es-

<sup>1</sup> Cela eut lieu le 3 octobre 1793; deux des soixante-treize avaient péri; on voulait tous les voir mourir, lorsque Robespierre les sauva. On trouve la protestation des soixante-onze dans le *Moniteur*, an III, 12 brumaire (2 novembre 1794), n° 42, page 183. On y lit la note suivante : « Les trente-deux proscrits, mis en arestation, partagent sans doute les mêmes sentiments, mais aucun d'eux n'a souscrit la présente déclaration. »

<sup>2</sup> Le *Moniteur* rapporte, dans l'intérêt de l'histoire, les actes de la commune de Paris et les débats des Jacobins à côté des débats de la Convention.

<sup>3</sup> *Bailleul* : « Au lieu de lois, ils prononcèrent des arrêts qui décidèrent qu'une partie de la population était patriote, et

pionnage des gens suspects ; il arrêtait , poursuivait devant le tribunal , faisait les perquisitions et prenait des mesures inouïes jusqu'alors pour découvrir des opinions et des discours imprudents.

De même que la Convention renvoyait les causes au comité de salut public , de même la municipalité les adressait au comité révolutionnaire , qui donna inconsidérément un ordre par lequel la dignité de la nation fut encore outragée dans ses représentants. D'après ce décret , on arrêta tout député qui voulait s'éloigner de Paris. Pour consoler la nation de l'exclusion des soixante-treize et des persécutions qu'on faisait endurer à quarante-quatre de ses représentants , on accusa la Gi-

l'autre contre-révolutionnaire ; la première fut chargée de reconnaître et de poursuivre la seconde ; cette mesure n'atteignait pas seulement les contre-révolutionnaires ; elle mettait tous les hommes paisibles à la disposition de tous les intrigans. La mesure de la sûreté de chacun était dans les opinions , les dispositions d'esprit ou les calculs de son voisin. »

Tous les membres des comités administratifs nous apprennent le mieux jusqu'à quel point cela alla. *Réponse des membres des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale aux imputations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre. . . .*, à Paris, l'an III de la république, page 86 : « C'est au comité qu'il faut imputer les prévarications qui peuvent avoir été commises par vingt mille comités révolutionnaires qui étaient en activité, c'est-à-dire par deux cent cinquante mille fonctionnaires publics ! »

ronde d'avoir empêché l'établissement d'une constitution. On présenta ensuite, au bout de quinze jours, le projet d'une constitution démocratique tout-à-fait singulière <sup>1</sup>. La nation l'accepta ; et on la proclama avec beaucoup de pompe, le 10 août. On lui prêta serment, mais elle ne fut pas mise à exécution ; car elle dépendait, ainsi que le choix des employés publics, de la convocation des assemblées primaires, qu'on ne convoqua jamais. On déclara positivement, et par une loi formelle, le 28, qu'on ne voulait pas de constitution en France, pendant quelque temps, qu'elle resterait, comme la loi s'exprime, ajournée et voilée. La France, disait-on, restera dans l'état de révolution et soumise à un gouvernement révolutionnaire, jusqu'à ce que toutes les puissances l'aient reconnue comme république indépendante. Le farouche Saint-Just, qui voulait tout rapporter à des principes philosophiques,

<sup>1</sup> Nous allons relever au hasard quelques articles de cette constitution. « Le corps législatif ne constitue qu'une chambre, réélue chaque année par les assemblées primaires : la commune fait bien les lois, mais il faut que les communes les acceptent. Le pouvoir exécutif doit être confié à un collège, dont les membres représentent les départements ; le corps législatif choisit les membres, et la moitié est renouvelée tous les ans. Il n'y a ni tribunaux ni procédures ; des juges-de-paix et des arbitres décident de toutes les affaires. »

donna ensuite un certain ordre à cette anarchie <sup>1</sup>.

Tant que le club des Cordeliers, présidé par Danton, resta en harmonie parfaite avec celui des Jacobins, et qu'ils reconnurent Robespierre comme chef, rien de plus formidable et de plus analogue au temps ne pouvait être inventé que ce nouveau gouvernement, pour mettre une tout autre nation à la place de l'ancienne. Mais pendant que l'on arrêtait partout l'instruction, et qu'on poursuivait les hommes instruits, aussi bien que les riches, on concentra, pour ainsi dire, tout le gouvernement en deux comités, et tous les membres de la Convention ne furent plus que de simples instruments; on employa tous les hommes qui, à la haine de l'ancien régime ou à un amour ardent de la liberté, réunissaient la perversité, la lâcheté, l'ambition, ou la vanité. Carnot, dans l'administration de la guerre; Danton, partout où il s'agissait d'exterminer des anciens préjugés ou principes; Barère avec

<sup>1</sup> Saint-Just proposa, le 10 octobre 1793, le décret sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire.

*Moniteur*, an II, n° 23, page 93 : le premier article est : « Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. » Son organisation formelle ne fut terminée que le 4 décembre 1793.

sa rhétorique et ses phrases, comme rapporteur et organe du comité de salut public ; Fouquier-Tainville, comme accusateur public dans un tribunal <sup>1</sup> tel quel l'histoire ne nous en a jamais présenté un semblable ; et le marquis d'Antonelle, comme président des jurés de ce tribunal ; tous étaient sortis des classes élevées de l'ancien régime ! Ces derniers, auxquels on en peut encore assimiler un grand nombre d'autres , comme Fouché <sup>2</sup>, soulevèrent la populace et les hommes corrompus de toute espèce , impuissants et ignorants sans eux, contre les riches, les nobles et les gens éclairés , pour réaliser la définition que Mirabeau et Sièyes avaient donnée d'une révolution. Il se forma alors une nouvelle génération ; ce sont les Français d'aujourd'hui , qui ne ressemblent nullement à ceux de la fin du dix-huitième siècle <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les noms des juges et jurés des quatre sections du tribunal criminel extraordinaire, séant à Paris , se trouvent dans le *Moniteur* du 28 septembre 1793, page 1157.

<sup>2</sup> De ce nombre est l'affreux comte et marquis de Maribond-Montaut , astre brillant dans la *queue de Robespierre*, qui , accusateur de sa sœur et de sa propre mère , les fit arrêter, et conduisit toute la Convention à la guillotine, l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI. Parmi eux figurent encore Choudieu , Hérault-Séchelles , Soubrany , Peissard , etc.

<sup>3</sup> Les principes en étaient à peu près les suivants : Dix hommes , nommés par la Convention au nom du peuple , dé-

Cependant à Orléans et en Bretagne, on se portait à toutes les horreurs, depuis que Léonard Bourdon avait été blessé dans cette ville, et que les Chouans s'étaient montrés chez les Bretons. L'intérêt qu'on prit à la Gironde, fit naître, à Lyon, une guerre civile entre les riches et les pauvres. Dans la Vendée et dans le département de la Loire-Inférieure, Carrier se livra à mille atrocités. A Paris, l'assassinat que décrétait le tribunal, obtint une forme légale <sup>1</sup>. Il y avait des clubs dans tous les quartiers; vingt mille comités révolutionnaires étaient organisés dans le royaume, et l'envie que les basses classes portaient aux classes supérieures fut fomentée partout avec

cident, sans restriction, de la vie, de la liberté et de la propriété. Il leur est subordonné un tribunal, sans formes, sans procédures, sans défense de l'accusé et sans appel. Dès que les dix ont parlé, tous partent pour l'armée, tous payent à l'État ou à l'armée les rétributions demandées; le refus est suivi de la mort.

Avec l'apparition des plénipotentiaires de la Convention, toute autorité locale, toute loi cesse; l'ordre du commissaire devient loi, et tous sont obligés de s'y conformer. Tout délit est puni de mort; celui qu'on ne peut exécuter par la loi, *Tous les ennemis du peuple méritent la mort*, périt d'après une autre loi qui ordonne que *tous les suspects subissent la mort*.

<sup>1</sup> Il y a, dans la proposition des suspects du 17 septembre, les classes suivantes : *nobles, fanatiques, incrédules, aventuriers, étrangers, opulents, pauvres, citadins, habitants des campagnes, politiques, marchands, banquiers, éloquents, indifférents, écrivains politiques, lettrés.*

une ruse infernale <sup>1</sup>. Le gouvernement ne semblait pas présenter de point central, ce qui dura tant que l'insolent Danton partagea l'autorité; mais, dès que Robespierre régna seul, il développa dans le comité de salut public une force révolutionnaire à laquelle tout céda, parce que lui et Saint-Just ne respectaient et ne redoutaient rien.

On ne recula ni devant la violence, ni devant le meurtre. Cent députés de la Convention, envoyés en mission, portèrent les troubles de Paris dans toute la France, extirpèrent l'ancien régime, et inculquèrent aux armées et au peuple l'esprit des faubourgs de la capitale; mais l'envieux Robespierre était l'ame de toutes les entreprises <sup>2</sup>. On est surpris de

<sup>1</sup> *Réponse des membres de l'ancien comité de salut public dénoncés etc.*, page 91 : « Mais le reproche qu'on leur fait est d'autant plus injuste, que la rédaction de l'arrêté des 4 et 6 thermidor ne permet pas de douter que ce n'était qu'une précaution prise, au moment de la crise qui allait éclater, pour entrer en lutte avec les dictateurs sans qu'ils eussent sur nous d'autres avantages que l'excessive influence que leur donnait leur popularité. »

<sup>2</sup> *Bailleul*, vol. II, pages 220-21 : « Robespierre, plein de l'idée de ses perfections et de la hauteur de ses conceptions, ne devait ressembler en rien aux autres révolutionnaires; ceux-ci sentaient qu'ils faisaient tête à un orage, mais que la fièvre qui les agitait devait cesser avec sa cause; lui était calme et se trouvait dans son élément; il voyait déjà la vertu dans le peuple; et tout ce qu'on abattait à droite, à gauche, ne faisait que conduire les choses à l'établissement de sa vertu. Le sen-

voir que cet homme, qui domina sur la France en tyran, ne fût doué que d'un esprit et d'une capacité ordinaires; mais, si l'on ne peut lui accorder un grand talent, on ne peut non plus lui trouver de grands vices. Il eut, sans doute, quelque chose du caractère de Marat, mais jamais on ne pourra lui reprocher tant de cruauté. Désintéressé, dans un temps où, par le pillage et le meurtre, on rassemblait des biens pour les comtes et les barons de l'empire de Bonaparte, il était dévoré d'ambition, et rien ne pouvait l'arrêter dans l'exécution de ses projets. L'envie, cette furie qui le tour-

timent qui le dirigeait était donc d'une nature bien autrement funeste que n'eût été l'hypocrisie; il se regardait comme un être privilégié, mis au monde pour être le régénérateur, l'instituteur des nations: de là cette sécurité, cette tenue décente, et ce quelque chose de mystérieux, que lui reconnaît madame de Staël. En regardant comme ennemis de la révolution non seulement les ennemis des principes consacrés, mais les ennemis de la vertu, comme il l'entendait, il donnait à l'action révolutionnaire une étendue indéfinie, qui frappait indistinctement sur toutes les classes de la société; de là cette terreur qu'il avait créée dans la terreur... Ce qui y ajoutait encore était l'ardeur avec laquelle il poursuivait ce qu'il appelait les ennemis du peuple, les hypocrites, les fripons, etc. .... Et comme tout ce monde-là attaquait la vertu, ils attaquaient donc le principe du gouvernement: c'étaient donc des conspirateurs: par ce biais il se trouvait que les trois quarts des Français étaient en état de conspiration. \*

<sup>1</sup> Pendant la terreur le meurtre était à l'ordre du jour, tandis que sous le directoire on se livrait au vol et à la rapine.

mentait sans cesse, ne lui laissa pas un instant de repos jusqu'à ce qu'il eût renversé Danton et son parti, pour faire seul la loi. Danton, indolent et entièrement adonné à ses plaisirs, sentant sa supériorité, le méprisa trop pour organiser contre lui un système de résistance, et il tomba ; pour le bonheur des Français, son sang justement répandu fit entrevoir la perte de Robespierre qui, sans cela, aurait encore pu régner long-temps.

On ne saurait nier que le gouvernement sanguinaire effectua de grandes choses dans l'intérieur et contre l'ennemi du dehors ; un siècle où le talent parvenait facilement aux honneurs, où tout était enthousiasme, où la carrière militaire paraissait moins dangereuse que la carrière politique, où l'on voulait ramener le genre humain à l'état primitif de la nature, devait naturellement être plus riche que tout autre en grandes actions ; cependant les vices et les crimes étaient bien plus communs que les vertus. Nous parlerons dans un autre endroit de la marche de la guerre ; nous remarquerons seulement ici que Toulon, arraché de nouveau aux Anglais, fut saccagé d'une manière affreuse ; que Maignet exterminait les hommes en masse dans les départe-

ments des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse <sup>1</sup>; que, pour réduire Marseille sous le joug du parti dominant, on se porta aux mêmes cruautés qu'on avait exercées à Lyon. La garnison de Mayence, qui s'était retirée conformément à une capitulation avec les Prussiens, fut employée avec succès depuis le mois de juin dans la Vendée; et, lorsque la cruauté et la barbarie du gouvernement étaient portées au plus haut degré, les armées de la République remportaient partout d'éclatantes victoires.

Rousseau, dont les écrits ne respiraient que l'amour et le sentiment, devint alors la cause de bien des crimes. Saint-Just et Robespierre voulaient ramener de force la religion et la civilisation à l'état primitif que ce phi-

<sup>1</sup> Maignet écrit à Couthon (*Rap. des vingt-un*, pièces n° 41). « S'il fallait exécuter, dans ces contrées, votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, il faudrait une armée pour les conduire; des vivres sur la route en forme d'étapes; car il faut vous dire que, dans ces deux départements, je porte de douze à quinze mille hommes ceux qui ont été arrêtés.

Il faudra faire une revue et prendre tous ceux qui doivent payer de leur tête leurs crimes, et comme ce choix ne peut se faire que par jugement, il faudrait tout amener à Paris. Tu vois l'impossibilité, les dangers, les dépenses d'un tel voyage, d'ailleurs il faut épouvanter, et le coup n'est vraiment effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec les coupables. »

Le tribunal fut organisé, et on exécuta, dans la petite ville d'Orange seule, trois cent quatre-vingts victimes, comme le dit le bourreau dans son interrogatoire après le 9 thermidor.

losophe avait imaginé dans ses rêveries. La science devait disparaître avec la religion, le luxe avec les richesses. Le monde trop civilisé étant une fois anéanti, un monde sans civilisation devait renaître sur ses ruines. C'était là certainement l'opinion de Robespierre et de Saint-Just; et le brigand Couthon, le dernier de ce beau triumvirat, s'appelait, en faisant allusion à cette théorie, Aristide-Couthon. Les partisans de Danton, ainsi que leur chef, connaissaient trop bien le monde pour s'abandonner à des chimères; ils se moquaient au contraire de ces idées qui leur facilitaient le crime. L'excès de ces horreurs brouilla Robespierre avec les compagnons des bacchanales de Danton. Celui-ci sentit où allait la tyrannie, il crut que l'audace avait été poussée assez loin, il abandonna ses amis criminels, et employa la plume de Camille contre l'horrible triumvirat<sup>1</sup>. Robespierre prévint l'attaque. Les royalistes, plus outragés par les blasphèmes, et les vices atroces des Chaumette, des Hébert et autres, que par un despotisme qui devait se détruire lui-même, se joignirent à lui. Des hommes comme

<sup>1</sup> Camille écrivit le *Vieux Cordelier*. Il eut la hardiesse de dire qu'il était bien vrai qu'il avait voulu une république, mais une république de Cocagne.

Grégoire, amis de la religion et de l'ordre, se réjouirent de ce qu'on allait mettre enfin un terme au scandale. Avant que Robespierre s'engageât dans la lutte contre Danton, tous deux, comme jadis les triumvirs de Rome, se sacrifièrent mutuellement des institutions anciennes, des établissements et des antagonistes. Les Dantonistes, la plupart partisans de Philippe d'Orléans, ennemis jurés de la reine, la conduisirent, après de longues souffrances, de la prison à l'échafaud. Enfin, ils furent obligés de sacrifier le duc d'Orléans à Robespierre<sup>1</sup>. L'affreux Hébert fut le premier du parti puissant de Danton qui se vit alors forcé de céder aux véritables Jacobins<sup>2</sup>. Momoro et Chaumette le suivirent de près. Conjointement avec Cloutz et autres de la même espèce, ils avaient attaqué et injurié la religion, pendant la terreur, sans que Robespierre et Saint-Just, malgré leur dépit secret, eussent pu

<sup>1</sup> Comme les *Fastes de l'anarchie*, tome I, page 311, citent, dans cette occasion, leurs sources, les dernières paroles du duc d'Orléans rapportées dans la note sont, par différentes raisons, toutes dignes d'attention.

<sup>2</sup> Barère, toujours l'organe du parti dominant, alors l'instrument des Robespierre, des Couthon et Saint-Just, dit, le 20 mars 1794 à la Convention, en parlant du journal de Hébert : « Ce père *Duchesne*, qui, avec un langage brutal et ordurier, corrompait l'opinion et la morale publique. »

Cependant deux mois avant il avait réuni tous ses suffrages.

s'y opposer. On persécutait et on assassinait les prêtres, on fermait les anciennes écoles, on abolissait le dimanche; on pillait, on profanait les églises et les vases sacrés; enfin on éteignait dans les enfants les principes les plus simples de la morale.

On vit bientôt à la Convention des prêtres laches ou infames désavouer publiquement Dieu et leur foi; l'évêque de Paris, ou plutôt l'homme qui en prenait le titre, Gobel enfin, gagné par l'appât d'un vil métal, leur en avait donné l'exemple<sup>1</sup>, et venait de scandaliser, par son athéisme, même ceux qui se permettaient toutes les horreurs. Après ces scènes révoltantes, on travaillait encore à déraciner systématiquement la morale et la religion. Cloutz prêcha devant les villageois<sup>2</sup>, on cé-

<sup>1</sup> La misérable scène entre la Convention et Gobel, provoquée par les menées de Cloutz, se trouve dans le *Moniteur*, an II, n° 49, pages 198-199. Pour se faire une idée comment les hommes, qui sont censés avoir de bons sentiments, traitent l'histoire, nous conseillons de comparer les *Fastes de l'anarchie*, page 312, avec le *Moniteur*, page 200.

<sup>2</sup> L'auteur de l'*Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre*, 2<sup>e</sup> édition, à Paris, 1796, dit, page 129: « Anacharsis Cloutz était l'apôtre de la secte qu'avait fondée Hébert. (J'ai vu des personnes qui ont entendu les paroles que nous allons citer). J'ai entendu ce Cloutz, dans les villages voisins de Paris, mettre tout en œuvre pour faire entrer dans les cœurs des habitants de campagne la doctrine homicide que prêchait Hébert dans ses feuilles. »

lébra les fêtes ridicules de la raison, et le libraire Momoro, parmi les autres atrocités dont il se rendit coupable dans ses missions, fit adorer sa femme dans les églises comme déesse de la raison.

Au milieu des excès de Cloutz et de Chaumette, Robespierre ne put faire agréer clairement ses principes de vertu<sup>1</sup>; Saint-Just<sup>2</sup> devint infidèle à Montesquieu et à Rousseau; Vadier passa ses soixante ans de vertu, comme il les appelait lui-même, parmi les hommes les plus pervers. Enfin, l'hypocrisie de Couthon échoua contre le vice que l'impudent Hébert affichait hautement<sup>3</sup>. Aussi Danton, ayant pénétré la folie de ses partisans, se vit-il contraint, pour plaire aux Jacobins, de seconder Robespierre dans son attaque contre la civilisation. D'après la théorie que Saint-Just avait présentée d'une démocratie, les denrées furent mises au plus haut prix : ce fut un crime pour tout homme honnête de possé-

<sup>1</sup> Le principe de Robespierre était alors : « Le ressort du gouvernement populaire, dans la paix, est la vertu ; le ressort du gouvernement populaire, en révolution, est la vertu et la terreur ; la vertu sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. »

<sup>2</sup> *Moniteur*, an II, n<sup>o</sup> 176, page 711, col. c.

<sup>3</sup> *Moniteur*, an II, n<sup>o</sup> 68, page 273.

der de l'or et de l'argent; on abolit les académies, on changea le calendrier, les noms des mois et des jours, on éleva la guillotine dans toute la France, et Paris devint un cachot, un tribunal sanguinaire et un théâtre d'assassinats<sup>1</sup>. En exécutant les accusés l'un après l'autre, on affaiblissait trop lentement la population; toute la Convention autorisa donc les Carrier, les Lebon, les Couthon, les Fouché et leurs partisans, à traiter de l'extermination du peuple par masses, et successivement sur tous les points de la France. Les ordres furent exécutés avec la dernière rigueur. La démence de Cloutz<sup>2</sup>, le vandalisme de Chaumette contre les arts, les discours de l'agent national Hébert qui reconnaissait le vice et le pillage comme garants du patriotisme, et la barbarie de Chaumette à la tête de la commune, excitèrent enfin l'envie de Robespierre, que souvent même ils ne consultaient pas, et leur perte fut résolue.

Le but du tyran était de préparer la ruine

<sup>1</sup> Lecointre : *Les crimes de sept membres*, etc., page 73, *Pièces annexées au Rapport des vingt-un*, n° 1, page 106; *Bulletin des prisons présenté le 20 mai 1794 au conseil-général de la commune*.

<sup>2</sup> Les athées Chaumette et Hébert étaient des scélérats; Cloutz et ses partisans n'étaient que fanatisés pour les erreurs qu'ils défendaient. Cloutz avait réuni en un livre son maté-

de Danton et des autres Cordeliers ; de renverser Hébert <sup>1</sup> et Chaumette , pour mettre la municipalité de Paris entièrement au pouvoir des Jacobins , enfin de regagner les hommes intègres mais craintifs , c'est-à-dire , la majorité de la Convention.

Robespierre changea de ton , il commença à prêcher contre les atrocités , et laissa succomber les Bazire , les Chabot , les Carrier et autres. Saint-Just <sup>2</sup> et lui furent les seuls qui osèrent défendre hautement la cause de la vertu et de la divinité. Les Cloutz , les Chaumette , les Ronsin , les Momoro , les Maillard , les Hébert , les Pache , par leurs bassesses et leurs importunités <sup>3</sup> , étaient trop dignes du mépris

rialisme insensé , intitulé , *Certitude des preuves du mahomé-*  
*tisme.*

<sup>1</sup> Marat , Hébert , Fréron , ne durent leur importance qu'à leurs feuilles périodiques. Mais le pouvoir d'Hébert était si grand , que les deux comités réunis ne pouvaient le balancer , et que Robespierre commençait à redouter la fin. *Réponse des membres des deux anciens comités , etc.* , page 62.

<sup>2</sup> Robespierre dit , dans son discours contre Hébert , Cloutz , Momoro , *Moniteur* , an II , n<sup>o</sup> 66 , page 66 : « Si la philosophie peut attacher sa moralité à d'autres bases qu'à la religion , gardons-nous néanmoins de blesser cet instinct sacré et ce sentiment universel des peuples. Quel est le génie qui puisse en un instant remplacer , par ses inventions ; cette grande idée protectrice de l'ordre social et de toutes les vertus privées ? »

<sup>3</sup> On ne put se débarrasser des importunités de Cloutz que par la guillotine ; il troublait même , dans les comités diplomatiques , comme nous l'avons appris de Grégoire , les négocia-

et de la haine publique, pour que Danton s'attachât à leur cause. Il les abandonna donc à leur mauvaise fortune, et perdit avec eux son soutien. Les royalistes se liguèrent avec Robespierre contre Hébert et ses atroces compagnons avec d'autant plus de plaisir qu'en attaquant Danton et Philippeaux, il ne faisait que miner sa propre autorité. Westermann offrit alors envain à l'indolent Danton de le défendre les armes à la main; celui-ci se croyait trop au-dessus des Robespierre et des Couthon pour les redouter.

Danton souffrit que Robespierre réformât à son gré la municipalité qui, jointe aux réunions populaires des scélérats payés dans les sections et unie aux comités révolutionnaires, gouvernait la ville et la Convention, depuis qu'il avait impliqué tous les chefs des Cordeliers dans la conspiration prétendue des étrangers. Le 15 mars on arrêta Cloutz, Momoro, Vincent et Ronsin; le lendemain l'affreux capucin Chabot, et ses collègues Bazire, Fabre-d'Églantine, Delaunay et Julien. Les premiers, auxquels on ajouta encore dix-neuf victimes,

tions les plus sérieuses, par ses rêves d'une république universelle. Comparez l'adresse, *Anàcharsis Cloutz aux sans-culottes Bataves*. Monit., an II, n°. 40, pag. 163.

montèrent le 24 sur l'échafaud, les autres furent réservés jusqu'au jour où tomba le redoutable Danton. Depuis long-temps on avait su l'éloigner, ainsi que ses partisans, du comité de sûreté, composé, depuis ce moment jusqu'au 9 thermidor, du même décemvirat<sup>1</sup>. Robespierre fonda ainsi son pouvoir absolu sur la terreur générale<sup>2</sup>. Le parti de Danton s'éleva alors inutilement, les Jacobins étaient nombreux, et tellement considérés que personne d'entre eux, comme nous l'avons remarqué plus haut, ne se fit recevoir au nombre des Cordeliers, tandis que ceux-ci se rangèrent parmi les Jacobins.

Aussitôt la scission découverte, tous les

<sup>1</sup> Depuis le 23 décembre 1793 jusqu'au 27 juillet 1794, c'est-à-dire de frimaire jusqu'en thermidor de l'an II, les membres principaux du comité étaient Maximilien Robespierre, Barère, Billaud-Varenes, Carnot, Collot-d'Herbois, Prieur, Lindet, Couthon, Saint-Just, Jean-Bon-Saint-André et Vadier.

<sup>2</sup> Briex, dans une remontrance, avait appelé l'attention de la Convention sur la tyrannie du comité de sûreté : Billaud-Varenes, Barère, Robespierre se lèvent, et le dernier dit : « Je pense donc que la patrie est perdue, si le gouvernement ne jouit pas d'une confiance illimitée, et s'il n'est composé d'hommes qui la méritent. Je demande que le comité de salut public soit renouvelé. » (Non, non, s'écrie-t-on de nouveau dans l'assemblée entière.) Briex, épouvanté, révoque tout ce qu'il a proposé, et ajoute : « Je déclare en outre que je ne me crois pas assez de talents pour être membre du comité de salut public, ainsi je n'accepte point. »

royalistes et les membres de la Convention qui étaient amis de la vraie liberté et de la vraie religion, s'attachèrent à Robespierre. Tous les adversaires de l'athéisme et du mépris des hommes <sup>1</sup>, de Danton enfin, sortirent de leur léthargie et donnèrent aux Jacobins la supériorité. Le gendre même, d'abord matelot, ensuite boucher, et alors un des membres principaux de la Convention, chercha en vain à élever la voix <sup>2</sup>; son parti succomba, et Danton, Camille Desmoulins, Lacroix, Philippeaux, furent conduits à l'échafaud dix jours après l'exécution de leurs amis <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Camille Desmoulins*, questionné devant le tribunal révolutionnaire sur son âge et sa demeure, répond : J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, trente-trois ans. *Danton*. — Ma demeure sera bientôt le néant; quant à mon nom, vous le trouverez écrit dans le panthéon de l'histoire. *Hérault-Séchelles*, ex-conseiller du parlement. — Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillants, même parmi les saints. Je siégeais dans cette salle, où j'étais détesté des parlementaires.

<sup>2</sup> Voyez le rapport de Saint-Just, dans le *Moniteur*, n° 192, an II, où il dit, page 777 : « Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie; il est tellement exclusif, qu'il immole tout, sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. Il Précipite Manlius, il immole ses affections privées, il entraîne Régulus à Carthage, jette un Romain dans un abîme, et met Marat au Panthéon victime de son dévouement.

Dans un autre endroit il s'écrie : « Une révolution est une entreprise héroïque, dont les auteurs marchent entre la roue et l'immortalité. »

<sup>3</sup> Le décret d'arrestation qu'on fit servir ensuite comme acte

On ne peut contester à ces hommes une certaine espèce de grandeur d'âme et un sentiment de supériorité sur les esprits serviles ; persuadés qu'ils avaient voulu affermir par les maux du présent le bonheur de l'avenir, ils croyaient que leurs crimes et leurs vices étaient d'autre nature que les crimes commis en des temps paisibles par des hommes peu marquants, d'un esprit peu élevé et pour un but ordinaire. Le sentiment de leur générosité et la conviction que leurs persécuteurs et leurs juges ne valaient pas mieux qu'eux, remplirent leur âme de dépit contre Chabot et Barère, qu'on leur avait associés<sup>1</sup>. Ils embarrassèrent leurs juges sanguinaires pendant l'interrogatoire, et citèrent devant le tribunal, comme témoins ou plutôt comme amis et alliés, tous les membres de la Convention aux-

d'accusation des membres des comités, est sans date et n'indique pas le motif. *Rapport des vingt-un, pièces annexées*, n<sup>o</sup> 70, page 224 : « Les comités de salut public et de sûreté générale arrêtent que Danton, Lacroix, du département d'Eure-et-Loire, Camille-Desmoulins et Philippeaux, tous membres de la Convention nationale, seront arrêtés et conduits dans la maison d'arrêt du Luxembourg, pour y être gardés séparément et au secret. Charge au maire de Paris de remettre sur-le-champ le présent arrêté à exécution. Suivent les signatures.

<sup>1</sup> *Monit.*, an II, n<sup>o</sup> 195, p. 792. « Lacroix, Camille Desmoulins et autres ont témoigné leur étonnement de se voir, disaient-ils, accolés avec des fripons. »

quels ils étaient étroitement liés et qui les ont vengés dans la suite <sup>1</sup>. Pour abrégér le procès critique, Saint-Just se vit d'abord obligé de menacer le redoutable Fouquier-Tainville, et de lui donner ensuite, par une loi de la Convention, un plein pouvoir dans ce nouveau meurtre judiciaire <sup>2</sup>. Les dernières paroles de Danton

<sup>1</sup> *Rapport au nom de la commission des Vingt-un*, etc. Pièces indiquées dans le rapport, ou servant à l'appui des faits qui y sont développés; n° 71, page 245, lettre du président et de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire au sujet de la demande faite par Danton et autres d'entendre des députés en témoignage. Paris, ce 15 germinal de l'an deuxième de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants, un orage horrible gronde depuis que la séance est commencée; les accusés en forcenés réclament l'audition à décharge des citoyens députés Simon, Courtois, Laignelot, Fréron, Panis, Ludot, Calon, Merlin de Douay, Gossuin, Legendre, Robert-Lindet, Robin, Goupilleau de Montaigu, Lecointre de Versailles, Brivat et Merlin de Thionville. Ils en appellent au peuple du refus qu'ils prétendent éprouver; malgré la fermeté du président et du tribunal entier, leurs réclamations multipliées troublent la séance, et ils annoncent hautement qu'ils ne se tairont point que leurs témoins ne soient entendus. Sans un décret, nous ne savons que faire; nous vous invitons à nous tracer définitivement notre règle de conduite sur cette réclamation, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver ce refus. A. V. Fouquier et Herman, président. »

<sup>2</sup> Ils furent exécutés le lendemain, le 5 avril 1794; car Saint-Just avait obtenu le décret demandé par Fouquier, de les mettre hors des débats, par l'infamie qu'il eut de présenter à la Convention une fausse lettre, qu'ils s'étaient opposés à la justice. *Pièces indiquées*, etc., n° 72, page 246, *Rapport fait au nom des comités de salut public et de sûreté générale*: « L'accusateur public du tribunal révolutionnaire nous a mandé que

sur l'échafaud, son discours au peuple, et la manière dont il mourut, montrent une grande force de caractère, une connaissance profonde des hommes<sup>1</sup>, et justifient entièrement le choix de Mirabeau qui l'avait lancé dans la vie publique. Il prédit aussi positivement à ses assassins leur chute. Couthon, Saint-Just, Robespierre, formèrent d'ailleurs, dès ce moment, un comité dans le comité même, et dirigèrent seuls, avec la cruauté la plus révoltante, l'administration intérieure. La commission de la police générale qu'ils avaient inventée, plai-

la révolte des coupables avait fait suspendre les débats de la justice, jusqu'à ce que la Convention nationale ait statué. Vous avez échappé; etc. . . . ., vos comités estiment peu la vie; ils font cas de l'honneur. Peuple, tu triompheras; mais puisse cette expérience te faire aimer la révolution par le péril auquel elle expose tes amis! Il était sans exemple que la justice ait été insultée... Les malheureux, ils avouaient leurs crimes en résistant aux lois; il n'y a que des criminels que l'équité terrible épouvante. Combien étaient-ils dangereux tous ceux qui, sous des formes simples, cachaient leurs complots et leur audace! En ce moment on conspire dans les prisons en leur faveur, en ce moment l'aristocratie se remue; les lettres qu'on va vous lire vous démontreront vos dangers.... »

C'était toujours un moyen efficace.

<sup>1</sup> Tais-toi, cria-t-il aux crieurs payés; il avait dit auparavant: « Peuple ingrat, tu vois un vrai républicain; que mon nom soit flétri, pourvu que la république s'établisse. » Un de ses camarades de supplice voulait l'embrasser, Danton dit: « Va, nos têtes s'embrasseront dans le panier. Voyant deux décapités devant lui, en voilà déjà deux qui dorment le sommeil du juste. »

sait d'autant plus à leurs collègues<sup>1</sup> qu'elle leur donnait les moyens de se disculper. Ils prétendirent qu'ils signaient aveuglément l'un pour l'autre, tandis que Robespierre, Couthon et Saint-Just pouvaient seuls être regardés comme les auteurs du meurtre<sup>2</sup>.

Les exécutions se multipliaient tous les jours; car il fallait sacrifier comme Dantonistes un nouveau parti républicain et une foule de brigands, de voleurs, d'assassins et de scélérats audacieux de toute espèce, qui auparavant avaient rendu de très-grands services. Le nombre en montait à Paris seul à trente et même soixante par jour<sup>3</sup>, et si les meurtres et les désordres cessèrent à Lyon précisément lors de l'exécution de Danton, il ne faut pas croire que ces deux circonstances dépendissent l'une de l'autre<sup>4</sup>. Dans ces condamnations

<sup>1</sup> *Réponse des membres des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale*, à Paris, l'an III, pages 64-65.

<sup>2</sup> C'est ainsi que les autres membres du comité cherchent à se disculper : Prieur, *Moniteur*, an III, n° 14, page 71, col. c : « Je termine par un fait, c'est que toutes les délibérations du comité, autres que celles qui avaient rapport à la police générale, étaient prises à l'unanimité, et que les arrêtés n'en étaient signés que de Robespierre, Couthon et Saint-Just. En dernier lieu, Saint-Just voulait nous les faire approuver, mais nous refusâmes de le faire. »

<sup>3</sup> On devait en massacrer un jour cent cinquante-huit, lorsque Fouquier les divisa et les fit égorger en trois fois.

<sup>4</sup> Le meurtre et la destruction, sous Fouché, Collot-d'Her-

continuelles, une exécution en nécessitait toujours dix autres; il aurait fallu changer toute la France en désert, pour réaliser l'état de vertu que rêvait Robespierre, et l'état de nature que Saint-Just empruntait à Rousseau. Danton avait donc pu prédire avec raison que bientôt ses ennemis et même la Convention seraient écrasés. Robespierre, pour trouver quelque appui parmi les honnêtes gens, contre les terroristes, qu'il avait mortellement of-

bois, Couthon, Laporte et vingt-quatre députés du club des Jacobins, durèrent du mois d'octobre 1793 jusqu'au 6 avril 1794. Collot-d'Herbois dit, dans le *Rapport des vingt-un, pièces annexées*, n<sup>o</sup> 46, page 214 : « Nous avons ranimé l'action d'une justice républicaine, c'est-à-dire prompte et terrible comme la volonté du peuple : elle doit frapper les traîtres comme la foudre, et ne laisser que des cendres. En détruisant une cité infame et rebelle, on consolide toutes les autres; en faisant périr les scélérats, on assure toutes les générations des hommes libres : voilà nos principes ! Nous démolissons à coups de canon et avec explosion de la mine, autant qu'il est possible; mais tu sens bien qu'au milieu d'une population de cent cinquante mille individus, ces moyens trouvent beaucoup d'obstacles. La hache populaire faisait tomber vingt têtes de conspirateurs chaque jour, et ils n'en étaient pas effrayés..... Soixante-quatre de ces conspirateurs ont été fusillés hier au même endroit où ils faisaient feu sur les patriotes; deux cent trente vont tomber aujourd'hui, etc. » Numéro 49, Achard à Gravier : « Encore des têtes, et chaque jour des têtes tombent. Quel délice tu aurais goûté, si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale de deux cent neuf scélérats ! Quelle majesté, quel ton imposant ! tout édifiait. Combien de grands coquins ont ce jour-là mordu la poussière dans l'arène des Brotteaux ! Quel ciment pour la république ! En voilà cependant déjà plus de cinq cents ; encore deux fois autant y passeront sans doute, et puis ça ira. »

fensés en faisant exécuter Chaumette, Hébert, Danton, et contre les républicains ardents, qu'il avait irrités par la mort de Philippeaux et de Camille Desmoulins, chercha à mettre en avant la croyance en Dieu; mais bien loin d'y réussir, il creusa par là même, son propre tombeau. Rien de plus absurde que le décret de l'existence de Dieu, et surtout la série de fêtes qu'on voulait instituer. Robespierre parut à la fête de l'Être-suprême environné de la pompe la plus ridicule<sup>1</sup>; son discours ne pouvait qu'exciter la pitié. Il n'était plus alors en bonne intelligence avec les hommes importants de son parti. Tallien, l'orateur le plus habile de la Convention, avait été l'ami du tyran jusqu'au moment où on l'envoya comme commissaire du meurtre à Bordeaux; il sépara sa cause de celle de Robespierre depuis qu'il fut reçu dans l'intimité de la veuve de Fontenay, fille du directeur de la banque de Madrid<sup>2</sup>. Fréron, qui se vantait toujours

<sup>1</sup> *Histoire de la conjuration de Robespierre*, page 194 : « Robespierre, vêtu d'un habit bleu, parut dans le Champ-de-Mars, sur le sommet d'une espèce de petit rocher, bâti avec du plâtre. C'est de là, qu'agitant d'une main un bouquet, de l'autre son chapeau, il invoqua l'Être-Suprême. »

<sup>2</sup> Le jacobin Duhem dit, lorsque le règne de madame Cabarrus était passé et qu'on avait fermé le club, le 21 brumaire an IV : « Tout cela a été combiné dans les boudoirs

de l'amitié de Marat, et qui avait travaillé souvent pour lui à l'*Ami du peuple*, mais qui devait bientôt prendre un tout autre ton, était rassasié de carnage. Legendre, ami de Danton, que diverses raisons mettaient à l'abri de toute attaque, n'attendait qu'une occasion pour éclater. Fouché, Carnot, Bourdon, Merlin, étaient exaspérés du rôle que jouait un homme qui leur était bien inférieur <sup>1</sup>. Barère,

de madame Cabarrus, dont le père a établi la banque de Saint-Charles, et voudrait régir nos finances; c'est ce qui fait attaquer les meilleurs patriotes par Tallien. »

<sup>1</sup> Carnot, il est vrai, présente l'affaire sous un autre point de vue, mais en ôtant à ses paroles son ton d'apologie, on retrouve le fait tel que nous le rapportons : *Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot, depuis le premier juillet 1814*, Paris, 1815, pages 32-33, dans la note..... « Tout cela n'annonce pas qu'on me regardât en France comme complice de Robespierre. Toute la Convention savait au contraire que c'était mon plus mortel ennemi, et que la cause de cette haine profonde était précisément que je ne voulais pas partager ses fureurs. On savait qu'il avait promis de faire tomber ma tête aussitôt qu'il n'aurait plus besoin de moi; mais il se pressa trop de demander l'acte d'accusation de ses ennemis, et ce fut la sienne qui tomba avec celle de Saint-Just et de Couthon, que j'avais hautement désignés sous le nom de triumvirat. Je dirai même, à cette occasion, que Saint-Just proposa un jour en ma présence, au comité, mon expulsion, comme on avait proposé, quelque temps auparavant, celle de Héroult de Séchelles, ce qui l'avait aussitôt mené à l'échafaud. Je répondis froidement à Saint-Just qu'il sortirait du comité avant moi, ainsi que tout le triumvirat, et le comité frappé de stupeur garda le silence. D'autres personnes auxquelles il faut absolument des coupables, ont dit que cette inimitié personnelle de Robespierre contre moi n'était que l'effet d'une rivalité de domination qu'il craignait de ma part;

Collot d'Herbois, Billaud-Varenes, examinaient avec inquiétude d'où venait le vent pour tendre leurs voiles d'un autre côté. Rien n'échappa aux triumvirs; car ils avaient entouré d'espions tous ceux qui jouissaient de quelque considération; ils résolurent de vouer encore plusieurs de leurs collègues à la mort, et de n'épargner que les hommes lâches et faibles. Ils reconnurent bientôt qu'ils avaient cette fois affaire à des gens qui leur étaient égaux en hardiesse et en crime, et supérieurs en ruse et en éloquence.

Fouché fit un signe à Tallien<sup>1</sup>, ils s'enten-

mais si Robespierre avait quelque rival à craindre sous ce rapport, ce n'était certainement pas moi. Chacun sait que, dans ces temps orageux, il fallait, pour se mettre à la tête d'une faction, ne pas quitter les tribunes des sociétés populaires; or je n'ai jamais mis le pied, à Paris au moins, dans aucune société populaire; je n'ai jamais occupé les tribunes des assemblées nationales que quand je n'ai pu faire autrement; et les discours sévères que j'y ai toujours tenus étaient loin de tendre à démoraliser le peuple. »

<sup>1</sup> Tallien dit, *Moniteur* du 22 thermidor an III, (9 août, 1795), n° 327, page 1317 : « Fouché était proscrit par Robespierre, parce qu'il avait contrarié à Lyon les mesures prises par Collot; Fouché démasqua Robespierre avec courage, et déclara que, dût sa tête tomber, il ferait connaître ce dictateur au peuple. Chaque jour Fouché venait nous rendre compte de ce qui se passait au comité de salut public, et la veille du 9 thermidor, il nous dit : La division, dans le comité, est complète, demain il faut frapper. Le lendemain le tyran n'était plus. Fouché, dans le même temps, écrivit à sa sœur : Dans peu le tyran sera puni; Robespierre n'a plus

dirent avec Carnot et Barère, et bientôt les Jacobins s'élevèrent contre les Jacobins. Le comité de salut public était divisé depuis long-temps en trois partis. A la tête du premier se trouvait Robespierre maîtrisé par la passion de dominer; à la tête de l'autre Carnot, guidé par une aversion profonde contre l'ancien désordre, par l'orgueil et l'ambition; Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varenes, hommes craintifs ou avides, adonnés aux débauches<sup>1</sup>, formaient le dernier parti. Ce qui n'était d'a-

que quelques jours à régner. Cette lettre a été interceptée par Bô, qui l'envoya à Robespierre. »

<sup>1</sup> Le Dantoniste Fréron, collègue de Barère, trace le tableau du rôle qu'il joua pendant la terreur. Quoique l'article suivant soit tiré d'un journal partial, il porte néanmoins tellement le cachet de la vérité, qu'on ne saurait méconnaître l'homme dans ce portrait. *Orateur du peuple*, du 15 brumaire, n<sup>o</sup> 26, page 205 : « Barère avait cédé cette virtuose à Dupin, et Dupin à Barère la Demahy, courtisane logée dans un superbe hôtel, rue de Richelieu. Ces deux belles, avec une autre belle encore et plus jeune, étaient les trois grâces qui embellissaient de leurs attraits les charmilles délicieuses à l'ombre desquelles les premiers législateurs dressaient leurs listes de proscription. . . . Page 206 : Tous les matins l'antichambre de Barère était remplie de solliciteurs avec des pétitions à la main, attendant l'heure de son heureux réveil. Il se présentait enveloppé de la robe d'un sibarite, recueillait avec les manières et les grâces d'un ministre petit-maître les placets qu'on lui présentait, commençant par les femmes, et distribuant des galanteries aux plus jolies; il prodiguait des promesses et des protestations; il rentrait gaiement dans son cabinet, et, à l'exemple du honteux cardinal Dubois, il jetait au feu la poignée de papiers qu'il venait de recueillir. »

bord que division devint bientôt scission générale. Fouché et Tallien s'allièrent avec Legendre et quelques autres intimes de Danton ou admirateurs de Marat. Dès qu'ils furent certains que le décemvirat ne soutiendrait pas leur attaque<sup>1</sup>, ils donnèrent par de petites escarmouches le signal de la lutte générale. Fouché, alors président du club des Jacobins, eut le 11 juin une très-vive altercation avec Robespierre; le lendemain Bourdon, Lacroix et Tallien, autrefois les terroristes les plus violents, en eurent une autre dans la Convention avec le comité de salut public,

<sup>1</sup> Je ne saurais mieux dépeindre cette scène qu'en citant les paroles du proscrit Girondin Henri-Larivière, quand il rentra à la Convention : « L'ancien comité de salut public a été composé de trois partis. Dans le premier étaient Robespierre, Couthon et Saint-Just ; dans le second, Barère, Collot et Billaud ; dans le troisième, Prieur de la Marne. (*Plusieurs voix.* — Et Jean-Bon-Saint-André!) Tous qu'il ne s'est agi que d'aller au but où ils aspiraient tous, le massacre des citoyens et l'envahissement des fortunes, ils ont été d'accord ; mais lorsqu'il a fallu partager la proie, Robespierre, le plus ambitieux d'entre eux, a voulu se réserver le suprême pouvoir et les dominer tous ; la division s'est établie ; ils ont mutuellement cherché à se perdre pour s'attribuer la part de celui qui succomberait. Ceux qui restent (il le dit le 28 mai 1795) ont été les plus heureux ; ils ont survécu, mais ils n'en sont pas moins coupables. Il n'est pas un endroit sur la terre où ils puissent se retirer en paix ; partout ils seront sans cesse effrayés par les cris terribles de la vengeance, qui retentissent au fond de leurs ames, partout ils seront déchirés par les remords, partout ils seront inondés du sang des victimes qu'ils ont impitoyablement égor-gées, et des larmes de ceux qui les pleurent. »

lorsqu'on y proposa la nouvelle organisation d'un tribunal criminel plus imposant. Celui qui examine les discours prononcés à cette occasion, prévoit sans peine qu'un des deux partis devait succomber <sup>1</sup>.

Le lâche Robespierre compta encore trop sur le club qui venait d'expulser tous ses adversaires, sur les sections, sur la populace et sur la municipalité. Le même jour (23 prairial) qu'il attaqua Fouché dans le club des Jacobins, il quitta formellement le comité de salut public, ou plutôt il cessa d'y travailler conjointement avec ses collègues. La cause en fut une dispute avec Carnot; celui-ci, extrêmement jaloux de son autorité absolue dans le ministère de la guerre, eut une discussion violente avec Saint-Just, au sujet de l'administration mi-

<sup>1</sup> C'est ce que nous voyons à l'évidence dans la séance des Jacobins, du 23 prairial, et celle de la Convention du 24. Dans la dernière (du 12 juin 1794), *Moniteur* an II, n° 266, p. 1084, Bourdon dit : « Est-ce être contre-révolutionnaire ? Le comité de salut public me reproche mon discours d'hier, et, en me donnant cette mercuriale, il me dit que je parle comme Pitt et Cobourg. Si, en lui répondant, j'usais de la même liberté, où en serions-nous ? »

Lorsque Tallien a rapporté, page 1085, combien on était entouré d'espions, *Robespierre* prend la parole : « Le fait est faux ; mais un fait vrai, c'est que Tallien est un de ceux qui parlent sans cesse de la guillotine avec effroi et publiquement, comme d'une chose qui le regarde, pour avilir et troubler la Convention nationale. *Tallien*. — Il ne fut pas du tout question des vingt mille espions. »

litaire. Les autres membres tentèrent en vain de rappeler à la modération le dernier qui se brouilla entièrement avec eux <sup>1</sup>. Le lendemain Saint-Just, tenant Robespierre par la main <sup>2</sup>, parut dans le comité, mais il trouva tous les membres mal disposés contre lui et son défenseur. Il en résulta une scission. Robespierre se déclara contre ses collègues <sup>3</sup>, contre les rapports de victoire qu'avait composés Barère <sup>4</sup>, et contre les partisans de Carnot, placés comme commissaires de la Convention aux armées. Robespierre dirigea dès-lors les exécutions de

<sup>1</sup> *Réponse des membres*, page 103 et suiv. : « Dans le commencement du mois de floréal, dans une séance du soir, il s'éleva brusquement une querelle très-vive entre Saint-Just et Carnot, au sujet de l'administration des armes portatives, dont Carnot n'était pas chargé... Dans cette querelle, faite inopinément par Saint-Just, on vit clairement son but qui était d'attaquer les membres du comité qui s'occupaient des armes, et de perdre leurs coopérateurs... Au milieu des inculpations les plus vagues et des expressions les plus atroces, proférées par Saint-Just, Carnot fut obligé de les repousser en le traitant lui et ses amis d'aspirer à la dictature et d'attaquer successivement tous les patriotes, pour rester seul et s'emparer du pouvoir suprême avec ses partisans. »

<sup>2</sup> Tiens, les voilà, mes amis; voilà ceux que tu as attaqués hier. (Notes, page 105.)

<sup>3</sup> Ses expressions favorites étaient : « Tout est perdu, il n'y a plus de ressources : je ne vois plus personne pour la sauver, s'écriait-il toujours. » (Notes, *ibid.*)

<sup>4</sup> Il nous paraissait poursuivi par ses victoires comme par des furies, et souvent il a reproché au rapporteur du comité la longueur et l'exaltation de ses rapports sur les triomphes des armées. (Notes, *ibid.*)

chez lui, où il se faisait porter les actes<sup>1</sup>, et bientôt il eut recours à ses mesures ordinaires. Dans le courant des quatre décades, où il ne visita le comité que quelques instants, il déclara positivement au club des Jacobins qu'il y avait une mésintelligence entre les membres des comités, parla d'une conspiration<sup>2</sup>, et son ami Henriot n'attendit qu'un signal pour renouveler la scène du 31 mai 1793, dans la Convention et aux environs.

On n'a qu'à nommer quelques-uns de ces

<sup>1</sup> Dans la *Réponse des membres des deux anciens comités*, etc., page 94, ceux-ci répondent au reproche que, pendant l'absence de Robespierre du comité, il y a un plus grand nombre d'exécutions : « C'était le produit inévitable de la loi du 23 prairial, qui n'était pas l'ouvrage des comités ; c'était le but effroyable que se proposaient sans doute les auteurs de ce décret de multiplier les exécutions depuis cette époque ; mais cela doit beaucoup moins étonner, parce que Robespierre, fuyant les séances du comité pendant les quatre décades, il avait plus de temps pour se livrer, avec les juges du tribunal ses complices, à son naturel féroce, ombrageux et sanguinaire : Robespierre, s'étant constitué pendant le mois de messidor en état de guerre constante avec les comités, ne s'occupait que des moyens d'accélérer le succès de la conspiration, de violenter l'opinion publique, d'exaspérer les esprits, de *terrifier* les citoyens, et amener une crise si forte, que, pendant l'orage de la fermentation, il pût parvenir à concerter avec la commune et la force armée un 31 mai. »

<sup>2</sup> Le 13 thermidor, Robespierre termine ainsi un de ses discours au club des Jacobins : « Si l'on me forçait de renoncer à une partie des fonctions dont je me suis chargé, il me resterait encore ma qualité de représentant du peuple, et je ferais une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs. »

gens, auxquels Robespierre et son parti avaient à faire, pour prévoir qu'une toute autre lutte que celle du 31 mai les attendait. Ils avaient contre eux Legendre, homme robuste, soutenu par un parti puissant, énergique dans son éloquence vulgaire, arrogant comme Danton; Merlin, entièrement dévoué aux Jacobins, d'une force remarquable et en intimité avec Tallien; ce dernier était éloquent, Thuriot intrépide, et Fouché astucieux. On en voulait d'ailleurs cette fois à Carnot, à Dubois-Crancé et à Fouché, qui s'étaient plus que personne élevés avec la révolution. On triompha facilement au club des Jacobins, où l'on fit d'abord le procès à Fouché qui fut exclu avant d'être cité devant la Convention. Ici on tourna la première attaque sur l'ivrogne Dubois-Crancé; il fut accusé au nom des jacobins, le 7 thermidor (25 juillet 1794), par un orateur qui annonçait une nouvelle conspiration<sup>1</sup>. Les adversaires de Robespierre oppo-

<sup>1</sup> *Réponse des membres des deux anciens comités, etc.*, p. 45 : « La conjuration, découverte le 9 thermidor, nous prouve la distribution des rôles de cette scène atroce et contre-révolutionnaire, préparée par tant de terreur et d'artifice. Le maire et les officiers municipaux cherchaient à égarer les sections, Dumas et Coffinhal s'occupaient à ensanglanter la robe sacrée de la justice; Henriot, Dufresne et Lavallette auraient été chargés d'entourer la Convention nationale; Lebas, Saint-Just, Couthon et Robespierre auraient dénoncé les membres

sèrent leur tactique à la sienne. Dubois obtint de la Convention qu'on renverrait sa cause aux comités chargés de faire un rapport en trois jours, ce qui montra évidemment combien Dubois-Crancé était persuadé que la majorité des comités n'obéissait plus au triumvirat, auteur de son accusation.

Robespierre devina l'intention de ses ennemis. Pour les prévenir, il composa un de ces discours adroits, dans lesquels il avait l'habitude de se vanter lui-même et de préparer les esprits à de nouveaux assassinats. Saint-Just devait lire un rapport au nom de la commission de police. Tous les deux échouèrent. Robespierre ne put l'emporter par son discours, il eut pour la première fois, le 8 thermidor, la majorité des voix contre lui. Les collègues de Saint-Just dans le comité de salut public devaient le forcer de leur communiquer son

de l'assemblée qui leur auraient fait ombrage, et auraient assassiné ainsi la représentation nationale et la liberté publique avec le secours de cette commune, dont la conspiration permanente avait massacré les détenus le 2 septembre, avait porté la terreur dans tous les départements par des arrêtés imprimés et des commissaires factieux, avait rivalisé cent fois l'autorité de la Convention nationale, avait réveillé le fanatisme par les temples de la raison, avait fait centupler les détentions arbitraires, avait tenté en vain de rallier les comités révolutionnaires à son conseil-général, et qui méditait sans cesse l'envahissement des pouvoirs nationaux et la dissolution de la représentation du peuple. »

rapport avant de le lire à la Convention. On vit, le 26 juillet, combien ces affreux triumvirs étaient encore à redouter peu d'instants avant leur chute, puisqu'on décréta, sur la proposition de Couthon, l'impression du discours calomniateur de Robespierre, et que le lâche Barère y donna son assentiment<sup>1</sup>. Cette proposition adoptée, les adversaires des triumvirs reconnurent qu'il s'agissait de vaincre ou de mourir. Cambon, Billaud-Varennes, Panis, Charlier, Fouché, s'élevèrent et avec eux toute la troupe infâme des sophistes. De leur nombre fut Amar, autre Barère pour faire des phrases pompeuses et des périodes arrondies, possédant plus que celui-ci une dialectique pour ainsi dire infernale.

Barère, remarquant que bientôt les affaires allaient changer de face, vota contre Couthon, dont il avait appuyé le premier rapport. On proposa d'envoyer dans les départements le discours dont l'impression avait été résolue.

<sup>1</sup> Barère possédait le style qui persuade la multitude, parce qu'il n'est pas naturel; il ne se montre sous sa propre forme, comme paisible homme d'affaires, que depuis 1789 jusqu'en 1790, et ensuite en 1815, où il fut nommé député pendant les cent jours; partout ailleurs il fut l'organe du parti dominant: accusé ensuite, un des soixante-treize dit avec raison qu'il fallait l'envoyer aux enfers pour y tailler ses carmagnoles.

Cette demande fut rejetée, et le discours même adressé aux comités pour être examiné. C'était trop pour Robespierre, il sortit écumant de rage de la Convention, et se rendit en toute hâte au club des Jacobins. Les comités du gouvernement avaient droit de redouter les décrets des Jacobins, ils envoyèrent donc deux de leurs membres, Collot et Billaud, pour épier leurs démarches<sup>1</sup>; ils apprirent que le lendemain on ferait jouer contre eux toutes les mesures de la démagogie<sup>2</sup>. Saint-Just venait de mettre son rapport en sûreté, il passa cependant toute la nuit dans les comités pour arrêter les mesures qu'on aurait pu prendre, et ne se déroba aux poursuites que le 9 thermidor à cinq heures du matin. Depuis six heures jusqu'à midi les comités cherchèrent à préparer une réaction pour conjurer l'orage qui les menaçait<sup>3</sup>, lorsqu'ils reçurent à midi un

<sup>1</sup> Réponse des membres des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale. (Notes, page 107.)

<sup>2</sup> On trouve mieux ces particularités dans *Toulangeon*, t. IV, pages 376-77, que dans les *Deux amis de la liberté*; et Pagès, tome II, page 200. Beaulieu, *Essais historiques* tome V, est partial ainsi que Bertrand de Molleville.

<sup>3</sup> Réponse, *idem*, page 100 : « On arrêta le projet de faire destituer par la Convention les chefs de la force publique, et de les faire mettre en état d'arrestation; de dénoncer les faits reprochés à Saint-Just, Robespierre et Couthon, et de préparer une proclamation pour prévenir les événements qui

billet de Saint-Just, qui leur apprit qu'il avait profité d'un moment où la Convention était peu nombreuse pour monter à la tribune et pour lire le rapport d'une nouvelle conspiration<sup>1</sup>. Mais Saint-Just avait à peine commencé sous de funestes auspices la lecture de la relation de mort, qu'il vit, même avant que les comités parussent dans la salle, la Convention en

pourraient survenir dans de telles circonstances ; à six heures du matin le 9, le rapporteur prépara le travail pour l'organisation de la garde nationale, pour l'arrestation des chefs, et fit le projet de proclamation. Vers les dix heures, époque indiquée par Saint-Just pour lire ses rapports, les divers membres des deux comités se réunissent et délibèrent en l'attendant, sur la proclamation, sur Henriot et ses complices. La discussion se faisait lorsque Couthon entre et demande, d'un air assez troublé, à connaître le sujet de la délibération ; lorsqu'on le lui expose, il dit que nous allons faire la contre-révolution et que c'est là le moyen de produire un mouvement terrible dans Paris : qu'Henriot lui a paru un bon patriote ; le comité entier se lève contre Couthon, et délibère l'accusation des chefs de la garde nationale et la proclamation. Couthon attaque alors Carnot personnellement et lui dit des paroles outrageantes. Je savais bien, lui dit-il, que tu étais le plus méchant des hommes — « Et toi, le plus traître, lui répond Carnot. »

<sup>1</sup> *Réponse, idem.* Il était midi, un huissier de la Convention vient nous avertir que Saint-Just est à la tribune. Il porte en même temps une lettre de ce député, conçue en ces termes : « L'injustice a fermé mon cœur, je vais l'ouvrir tout entier à la Convention nationale. » On veut garder la lettre, Couthon la déchire. Rhu!, indigné, se lève, et dit : « allons démasquer ces scélérats, ou présenter nos têtes à la Convention. » Nous nous rendons aussitôt à l'assemblée, où chacun de nous remplit son devoir civique, lorsque la Convention terrasse le triumvirat.

guerre ouverte avec les Jacobins. L'impudence du club alla jusqu'au point d'envoyer ses horribles émissaires dans la Convention et au milieu des députés. Billaud-Varennes saisit de sa propre main un de ces espions et le mit à la porte aux acclamations de tous les députés<sup>1</sup>, il se tourna ensuite vers la tribune, interrompit Saint-Just<sup>2</sup>; Lebas, Robespierre et Couthon s'efforcèrent en vain d'obtenir de nouveau la parole pour leur rapporteur ou de la prendre eux-mêmes. Le président agita continuellement la sonnette contre les tyrans, et le mot, si souvent employé par leurs créatures: « Tu n'as pas la parole, » joint aux cris perpé-

« <sup>1</sup> Hier, commence Billaud-Varennes, la société des Jacobins était remplie d'hommes apostés, puisqu'aucun n'avait de carte. Hier on a développé, dans cette société, le plan d'égorger la Convention nationale (il s'élève un mouvement d'horreur); hier j'y ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution. Je vois sur la *montagne* un de ces hommes qui menaçait les représentants du peuple. Le voilà (de toutes parts on s'écrie, arrêtez, arrêtez!) » L'individu est saisi et entraîné hors de la salle au milieu des plus vifs applaudissements.

« <sup>2</sup> Je m'étonne, s'écrie-t-il, de voir Saint-Just à la tribune, après ce qui s'est passé: il avait promis aux deux comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et même de le supprimer, s'il leur semblait dangereux. L'assemblée jugerait mal les événements si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements. Elle périra si elle est faible. (*Non, non, s'écrient tous les membres, en se levant à la fois et agitant leurs chapeaux.*) »

tuels : « A bas le tyran » étouffèrent la voix de Robespierre. Tallien s'éleva alors avec une éloquence triomphante contre les tyrans. Barère jusque là n'avait fait que par l'ordre des triumvirs des rapports de mort et des proclamations de victoires <sup>1</sup>, mais enfin il présenta un rapport au nom du comité de salut public. Il proposa de réformer l'organisation de la populace armée, qu'on avait substituée aux véritables gardes nationales de Paris, et de détruire ainsi le pouvoir d'Henriot, commandant-général de ce rebut salarié, sur lequel comptait Robespierre <sup>2</sup>. Aussitôt la proposition adoptée, Barère présente une proclamation violente dans laquelle on instruisait le peuple du danger que la patrie courait, et où on le provoquait à la vengeance contre la dictature qu'on voulait lui imposer <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Conformément au plan concerté, quelques voix appelaient toujours Barère, Barère, entre les cris, à *bas le tyran*.

<sup>2</sup> 1° Tous grades supérieurs à celui de chef de légion, sont supprimés. La garde nationale reprendra sa première organisation; en conséquence, chaque chef de légion commandera à son tour; 2° le maire de Paris et l'agent national, qui sera en tour de commander la garde nationale, veilleront à la sûreté de la représentation nationale; ils répondront sur leur tête de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris; le présent décret sera envoyé sur-le-champ au maire de Paris.

<sup>3</sup> *Moniteur*, an II, n° 310, page 4270, col. a; la proclamation commence ainsi : « Les travaux de la Convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les citoyens français

Cette proclamation ayant été approuvée, il s'éleva dans la Convention du bruit et du tumulte, image fidèle de l'anarchie. Tout le monde criait contre Robespierre et ses partisans, et on ne laissa pas même les injuriés et accusés se défendre. Le président ne leur accorda pas la parole, les Dantonistes exhalèrent leur fureur; Robespierre prononça les plus grands blasphèmes, et, au milieu du trouble, son arrestation ainsi que celle de son frère, de Couthon, de Lebas, de Saint-Just, et la permanence de la séance furent décrétées et exécutées sur-le-champ.

Le savonnier Wilstrich, plus attaché à la commune et aux Jacobins qu'à la Convention, était commissaire de police dans la prison où l'on conduisit les triumvirs contre le vœu des comités. Il refusa d'admettre Robespierre, l'envoya à la commune, où ses amis et la municipalité l'accueillirent avec allégresse. Celle-ci, comptant sur Robespierre et les Jacobins, se déclara dégagée du devoir d'obéir à la Convention. Henriot rassembla ses cohortes patriotes de 1789, les fédérés de la société fraternelle des Septembriseurs prirent les armes, et même le

mettent en balance quelques hommes et la patrie. Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public, quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale, etc. »

département offrit son secours. Si on n'avait eu affaire qu'à de bons citoyens comme autrefois, Robespierre aurait sans doute encore triomphé; mais les partisans de Danton et de Marat étaient contre lui; les premiers, parce qu'ils voulaient venger la mort de leur chef; les autres, parce que les anciens confidants de Marat travaillaient à renverser Robespierre, pour s'élever sur ses ruines. Les quartiers de la ville habités par d'honnêtes gens offrirent leurs services à la Convention. Les sommes qu'il fallait à Robespierre et à Saint-Just, pour gagner les faubourgs, les empêchaient de s'enrichir; ils manquaient en outre de courage et de talent, ils succombèrent donc dès qu'il furent abandonnés de leurs vaillants défenseurs.

La Convention avait fait arrêter le maire, le président du comité révolutionnaire et son représentant, ainsi que Henriot; mais les

<sup>1</sup> Collot-d'Herbois dit : « A la fête funèbre de Marat, Robespierre parla long-temps à la tribune, que l'on avait dressée devant le Luxembourg, et le nom de Marat ne sortit pas une seule fois de sa bouche. Le peuple peut-il croire qu'on aîné Marat, lorsqu'on déclare avec humeur qu'on ne veut pas lui être assimilé. Non, ils avaient beau, ces hypocrites, parler sans cesse de Marat, de Charlier, ils n'aimaient ni Charlier, ni Marat. (Charlier est comme Marat une des apparitions les plus affreuses de la révolution.) Charlier, dont j'ai vu la conduite, dont j'ai chéri, admiré, respecté les vertus! »

hommes chargés d'exécuter ces ordres, ne sachant qui resterait enfin maître de la ville, laissèrent échapper Henriot<sup>1</sup> qui parcourut toute la capitale pour rassembler ses partisans. Les Jacobins se levèrent en masse, entourèrent le comité de sûreté, marchèrent contre la Convention, et avaient déjà fait braquer les canons contre les Tuileries, lorsque les adversaires du triumvirat parvinrent à armer les habitants des faubourgs, leurs anciens amis, pour abattre la municipalité. D'ailleurs, les Jacobins n'étaient pas en bonne intelligence, puisque Lacoste annonça à la Convention le secours du faubourg Saint-Antoine. La Convention, rassurée par ces auxiliaires, proscrivit Henriot; et Barras, que Robespierre avait vainement tâché de gagner, se chargea des mesures militaires contre les Jacobins.

Barras, alors un des membres les plus considérés de la Convention, devait, en sa qualité

<sup>1</sup> *Hist. de la conjuration de Maximilien Robespierre*, p. 214 : « Les gendarmes de la Convention se laissèrent désarmer sans opposer la plus légère résistance. Henriot et ses aides-de-camp furent déliés et emmenés par Coffinhal et Lumière. Il est incontestable que si ceux-ci, après cette expédition, se fussent portés dans la cour du château des Tuileries, et de là dans la salle où les députés étaient assemblés, la journée était décidée, et la Convention vaincue; mais au lieu de faire cette manœuvre si simple, ils s'éloignèrent en grande hâte du château des Tuileries et de la cour du Carrousel. »

de noble et d'ancien officier, ou se déclarer ouvertement pour la révolution, ou la combattre de tout son pouvoir. Il avait embrassé le premier parti : on l'envoya, comme commissaire de la Convention, à Marseille et dans les contrées voisines, ainsi qu'à la prise de Toulon, où il s'abandonna aux plus atroces cruautés, commandant lui-même le meurtre et le pillage. Mais sa paresse et ses débauches l'empêchèrent de se livrer comme député à des travaux politiques de quelque importance; il ne manqua cependant pas d'énergie au moment du danger.

Tandis que Robespierre, Saint-Just et la municipalité perdaient à la commune leur temps en pourparlers, Barras, secondé par un grand nombre d'hommes révolutionnaires de la Convention, fit ses préparatifs militaires; la municipalité fut cernée à trois heures du

<sup>1</sup> *Moniteur*, an II, n° 312, page 1276, col. b. *Vouland* : « Citoyens, il faut un chef à la garde nationale, mais il faut que ce chef soit à vous, et, pour cela, il faut le prendre dans votre sein. Les deux comités vous proposent le citoyen Barras, qui aura le courage d'accepter. » (L'assemblée, au milieu d'applaudissements, nomme le citoyen Barras pour diriger la force armée.)

Sur sa demande, la Convention lui adjoint les membres qu'elle investit des pouvoirs attribués aux représentants du peuple près des armées. Ces six membres sont Ferrand, Fréron Rovère; Delmas, Bollett, Léonard Bourdon et Bourdon de l'Oise. »

matin ; on demanda impérieusement qu'on livrât les accusés, et Bourdon pénétra même dans les appartements du fond pour y arrêter toutes les personnes assemblées. Aucun de ces assassins n'eut le courage de vendre chèrement sa vie, ou de se dérober par une mort volontaire à la vengeance de ses adversaires. Lebas seul se tua d'un coup de pistolet <sup>1</sup>. Les autres furent arrêtés, et la Convention ne leva la séance que le 10 thermidor ( 28 juillet ) à six heures du matin.

Le tribunal révolutionnaire et Fouquier-Tainville prouvèrent que Robespierre savait bien choisir son monde. Dès que la nouvelle de son arrestation se fut répandue, quoique toutes les attaques fussent dirigées principalement contre le président et le défenseur de ce tribunal, tous ses membres parurent néanmoins devant la Convention, pour y offrir leurs services ; mais on n'était guère disposé à les agréer. Fouquier-Tainville chercha à retarder l'exécution, en alléguant qu'il était difficile de fixer légalement l'identité des proscrits avec les victimes qu'on voulait condamner, <sup>2</sup>

<sup>1</sup> On tira Henriot d'une fosse d'aisance ; Robespierre fut blessé à la mâchoire par un coup de pistolet ; son frère se précipita du haut d'une croisée et se cassa les bras et les jambes.

<sup>2</sup> La loi demandait que l'identité des personnes fût consta-

ce qu'il n'avait jamais imaginé jusqu'alors.

On devina incontinent ses desseins à la Convention, et Tallien trouva facilement les moyens d'aplanir la difficulté<sup>1</sup>; il annonça, le 28 juillet, peu de temps avant la clôture de la séance, à neuf heures du soir, l'exécution de Saint-Just, de Robespierre et de neuf autres coupables principaux.

Le lendemain, toute la municipalité, son chef et toutes les personnes qui leur étaient attachées, au nombre de soixante-onze, montèrent à l'échafaud. La Convention décréta ensuite: que la quatrième partie des membres des comités de gouvernement serait dorénavant changée chaque mois, et que ceux qui en sortiraient ne pourraient être réélus qu'un mois après. On resserra aussi leur autorité, et, le 14 thermidor, on renvoya à onze comités

tée par deux officiers de la municipalité, et ils étaient tous proscrits.

<sup>1</sup> Tallien: « La Convention doit prendre des mesures pour que les conspirateurs soient frappés sans délai; tout délai sera préjudiciable à la République. Il faut que l'échafaud soit dressé sur-le-champ; qu'avec les têtes de ses complices tombe aujourd'hui la tête de cet infame Robespierre qui nous annonçait qu'il croyait à l'Être-Suprême, et qui ne croyait qu'à la force du crime. Il faut que le sol de la République soit purgé d'un monstre qui était en mesure pour se faire proclamer roi. Je demande que le tribunal se retire par-devant le comité de sûreté générale pour prendre ses ordres et qu'il retourne à son poste. »

l'inspection des différentes branches de l'administration pour laquelle on nomma des commissions.

La nation française, par la vivacité de son esprit et son amour pour la gloire, excelle surtout dans les négociations et l'art de la guerre. C'est ce que l'on reconnut de nouveau dans ces temps de troubles. D'ailleurs, si la France vit sa renommée militaire s'élever au plus haut degré pendant la révolution; si elle créa plusieurs armées et forma plusieurs généraux, qui pillèrent et épuisèrent bientôt l'Europe entière; si elle força presque toutes les puissances européennes, et surtout le saint empire romain, de renoncer au moyen âge, et de proclamer la nouvelle ère; elle ne le dut pas seulement à son habileté et aux cabales qui régnaient dans les gouvernements et parmi les ministres. C'était un combat pour la patrie; la liberté, célébrée dans les chants nationaux, exalta les cœurs des soldats bien plus que ceux des autres citoyens, puisqu'ils n'avaient, pour ainsi dire, aucune connaissance des horreurs qui se commettaient chez eux. L'officier ne voyait qu'une mort incertaine, tandis qu'il avait devant lui la perspective de parvenir promptement aux plus hauts grades. Dans sa liaison avec

Robespierre, Carnot n'avait eu d'autre but que d'affermir la gloire nationale par des victoires. Il laissa donc à Robespierre le plein pouvoir de tyranniser l'intérieur, pour qu'il lui abandonnât la direction des armées et toute la marche de la guerre. On prenait de force les hommes, les munitions, les vivres. Celui qui faisait la moindre résistance encourait la peine de mort. La sagesse des capitaines qu'on opposa à ces légions rassemblées, échoua contre leur bravoure féroce; d'ailleurs, la discorde régnait parmi les cours et les généraux alliés, et les voisins de la France, surtout les habitants de Liège, de la rive gauche du Rhin et de quelques parties de la Belgique, se seraient imposé volontiers les plus grands fardeaux, pour se délivrer de l'oppression du régime féodal.

En 1793, la mauvaise intelligence entre le duc de Brunswick, alors à la tête des Prussiens, et Wurmser, chef des Autrichiens, devint la cause de bien des désastres. Le duc ayant déposé le commandement, au mois de janvier 1794, l'armée prussienne, soudoyée par l'Angleterre, s'avança, sous la conduite de Moellendorf; mais il ne régna pas plus d'accord entre eux. Les Anglais et les Belges, qui leur

étaient entièrement vendus, depuis 1747, avaient déclaré la guerre, en 1793, au mois de février. Les Autrichiens, commandés par le prince de Cobourg, avaient pris des renforts, et Dumouriez, même avant sa fuite, ne songeait qu'à la retraite; mais les succès des alliés ne servirent qu'à les désunir.

Dampierre, Lamarche et Custine succédèrent à Dumouriez dans le commandement des armées, mais ils ne furent pas plus heureux. Après la prise de Condé, Valenciennes se rendit aux alliés le 28 juillet 1793, cinq jours après que les Prussiens eurent occupé Mayence; mais dès ce moment, les Prussiens et les Autrichiens, postés sur le Rhin, ne consultaient que leurs intérêts particuliers, et oubliaient la cause commune. Les Anglais et les Autrichiens n'agissaient pas mieux dans la Belgique; au lieu de poursuivre ensemble leurs avantages, le duc d'York et le prince de Cobourg s'arrêtèrent au long siège des places frontières, puis chacun voulait s'approprier sa part; le duc tira enfin sur Dunkerque et le prince sur Maubeuge.

Trois armées françaises, de la Moselle, des Ardennes et du Nord menaçaient la Belgique. Houchard battit, le 8 août 1793, le duc d'York,

près de Hondscote , et Jourdan chercha à ser-  
rer le prince de Cobourg , pour qu'il passât  
la Sambre. Jourdan resta maître du champ  
de bataille, près de Wattignies, le 16 octobre,  
trois jours après que les Prussiens, alors en-  
core commandés par le duc de Brunswick,  
ayant passé les lignes de Wissembourg, se  
furent portés de nouveau sur le sol français.  
Le prince de Cobourg se vit obligé de se re-  
tirer. On ne tira pas parti de la prise des  
lignes ; car des dissensions continuelles entre  
le duc de Brunswick et Wurmser, ainsi qu'en-  
tre les officiers prussiens et autrichiens les em-  
pêchaient d'agir de concert dans leurs entre-  
prises. Les Français mirent justement alors des  
hommes, comme Hoche et Pichegru, nés gé-  
néraux et sachant gagner et transporter leurs  
soldats, à la tête des troupes. L'armée du  
Rhin et de la Moselle reprit les lignes perdues,  
et quoique le tyran Saint-Just éloignât et  
poursuivît, comme commissaire à l'armée, le  
violent Hoche, Michaud occupa toute la rive  
gauche du Rhin jusqu'à Mayence, depuis le  
24 décembre 1793 jusqu'au 17 juillet 1794 ;  
lorsque les Prussiens abandonnèrent peu à peu  
la cause commune, et que le duc de Brunswick  
déposa le commandement.

Le vieux Moellendorf n'était guère en état de tenir tête aux Français. La mauvaise volonté s'en mêla ; les Prussiens restèrent dans une inaction complète ; l'Empereur était dénué de ressources , l'Angleterre ne voulait et ne pouvait fournir que des subsides. Les tyrans de la France, au contraire, mirent, par la terreur, par la requisition et la loi des suspects <sup>1</sup>, un million d'hommes sur pied , et ils virent bientôt la victoire s'attacher à leurs pas. Pichegru chassa l'ennemi des côtes de la Flandre , et remporta un avantage sur les Anglais, près de Turcoing, le 18 mai 1794.

Quinze jours après, les trois armées du Nord, jusque-là séparées, furent réunies sous les ordres de Jourdan. Ce général, sous lequel Kléber, Marceau et Bernadotte se distinguaient alors, se vit à peine à la tête de l'armée coalisée, nommée depuis l'armée de Sambre-et-Meuse, qu'il chercha à engager les troupes autrichiennes et belges dans une bataille décisive. Il y parvint le 26 juin, près de Fleurus. L'archiduc Charles, commandant

<sup>1</sup> Le mot suspect était défini d'une manière si vague, que tout le monde pouvait y être compris. Tous les riches, tous les nobles, tous ceux qui ne partageaient point le vertige général, voyaient chez eux leur perte assurée, tandis qu'à l'armée ils n'étaient exposés qu'aux dangers des combats.

une division, sous le prince de Cobourg, s'y battit honorablement, et pour la première fois contre le général Jourdan.

La perte de cette bataille, la séparation des Autrichiens et des Belges, l'éloignement du prince de Cobourg, eurent pour les alliés les suites les plus fâcheuses. Ils ne profitèrent pas du secours prussien, payé de l'argent des Anglais, puisque la Prusse se laissa séduire par les promesses que lui firent les Français, de les enrichir en Allemagne au détriment des autres États. Malheureusement pour l'Allemagne et la Prusse, la cour de cette dernière puissance était alors le jouet de différentes passions et des cabales. Des gens comme Haugwitz et Luchisini, qui ne pensaient qu'à eux et à la politique cabalistique des temps passés, lorsque l'armée ne connaissait que l'ancienne manière de faire la guerre, ne pouvaient et ne voulaient pas reconnaître qu'à de nouveaux principes il fallait opposer des moyens nouveaux. Ils humilièrent leur souverain par un traité, en vertu duquel il s'engagea à faire, pour de l'argent, ce qu'il avait d'abord promis spontanément, et le décidèrent à abandonner ses alliés, pour ne veiller qu'à son intérêt propre. Le 19 avril 1794, la Prusse s'engagea envers les puis-

sances maritimes , à fournir contre les Français, moyennant une somme d'argent, soixante-deux mille hommes, sous le commandement du feld-maréchal de Mœllendorf. Ces troupes et surtout leur chef gardèrent contre l'Autriche la même jalousie et la même méfiance qui, l'année précédente, avait occasionné la retraite des Allemands jusqu'au Rhin, et qui, dans cette nouvelle expédition, eut des résultats aussi funestes.

Les alliés, depuis la bataille de Fleurus, serrés de toutes parts par les Français, désiraient que les Prussiens, postés jusqu'au Hunds-ruck, se joignissent à eux au-dessus de Trèves. Les Prussiens négligeant d'occuper cette ville, Moreáu les prévint. On les en accusa hautement; les généraux se défendirent avec aigreur, le roi partagea leur dépit, et la cause publique en souffrit, à la grande satisfaction des ennemis.

Le prince de Cobourg ayant pris de l'humeur, avait quitté le commandement. Clairfait, qui lui succéda, ne put tenir tête à Jourdan, et repassa le Rhin à la fin de l'année 1794. Jourdan eut bientôt occupé tout le pays, depuis le Waal jusqu'à Mayence, et Pichegru avança jusque sur le territoire hollan-

dais; alors toute la Belgique se trouvait au pouvoir des Français.

III. Après la chute des triumvirs, le gouvernement prit, en apparence, une direction plus douce; mais les hommes qui avaient triomphé dans cette grande lutte ne purent consentir à l'adoption d'un nouveau régime; car dans ce cas ils rentraient dans le néant, tandis que le royalisme se relevait. Ils ne pouvaient non plus voir d'un œil indifférent le parti si puissant des hommes qu'on avait immolés, reprendre de l'influence; car ils avaient tout à craindre de son ressentiment. Tallien, Fréron et autres, qui désiraient terminer la révolution, pourvu qu'ils restassent à la tête des affaires, se virent donc, presque malgré eux, portés d'abord à la modération, ensuite au rappel des Girondins qui avaient survécu et de leurs soixante-treize partisans. Pendant cette indécision, le robuste Legendre ferma, le 9 thermidor, le club des Jacobins<sup>1</sup>; bien-

<sup>1</sup> *Hist. de la conjuration de Maximilien Robespierre*, p. 216 : « Legendre, armé d'un pistolet, et suivi seulement de dix hommes, se transporte dans l'assemblée des Jacobins. Il marche droit à Vihiers leur président, avec l'intention de lui brûler la cervelle. Vihiers s'échappe de son fauteuil, s'élançe dans la foule et disparaît; les spectateurs, les membres de l'assemblée prennent l'épouvante. Ils se jettent les uns sur les autres, se pressent aux portes, se dispersent dans les rues, et fuient

tôt après, il permit qu'on l'ouvrît de nouveau. On arrêta les juges criminels, le président des jurés et l'accusateur public, mais on les rendit à la liberté. Carrier et Lebon<sup>1</sup>, ayant exercé, au nom de la Convention, des atrocités inouïes dans les départements, devaient s'en justifier; mais, secondés par plusieurs terroristes, ils surent décider la majorité de la Convention en leur faveur<sup>2</sup>. Comment d'ailleurs

comme si une armée nombreuse les pressait l'épée dans les reins. »

Legendre, en saisissant cette occasion de se venger, si ardemment désirée depuis la mort de Danton, se caractérisa parfaitement dans son discours : *Moniteur*, an II, n° 312, page 1277, col. c. et 1278, col. a. L'histoire même de ces événements se trouve dans les débats de l'an II, du 12 vendémiaire. Ce qui est le plus à remarquer, c'est la déclaration de Legendre. *Moniteur*, an II, n° 14, page 70, col. b., au milieu.

<sup>1</sup> Quant à Lebon, nous y reviendrons plus tard. On trouve les horreurs des noyades et des fusillades sous Carrier et son comité, rassemblées dans le *Procès criminel des membres du comité révolutionnaire de Nantes, et du ci-devant représentant du peuple Carrier, instruit par le tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 10 mars 1793. A Paris, chez la citoyenne Toubon, sous les galeries du théâtre de la République, à côté du passage vitré; l'an III de la République.*

<sup>2</sup> Lecointre, le même chez lequel Fouquier-Tainville, les juges et les principaux jurés du tribunal révolutionnaire se rassemblaient, et faisaient les listes de leurs victimes, proposa, dès le 12 fructidor (29 août), que Barère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vouland, Vadier, Amar et David fussent expulsés de la Convention. Après de violents débats, la même assemblée, qui, renforcée par des Girondins, déclara ensuite ces hommes ennemis et brigands, reconnut, à la pro-

ajouter foi à l'accusation de Lecointre, marchand de toile de Versailles, qui défendait, comme les meilleurs citoyens, les mêmes personnes que la veille il avait présentées sous les traits les plus hideux? Quelle confiance pouvait-on avoir en Tallien qui cherchait à fonder sa fortune sur la ruine de ses compatriotes? Comment un Barère aurait-il permis que le parti, qu'il avait lui-même suivi, et avec lequel il s'était ensuite brouillé à jamais, reprît son ascendant?

C'est ce que Barère et autres exprimèrent clairement devant la Convention<sup>1</sup>; leurs par-

position de Thuriot, que ces membres n'avaient cessé de défendre la cause du peuple et de combattre pour la République. On obtint ce décret pour ainsi dire de force, car Vadier avait à la tribune un pistolet à la main; le décret étant révoqué, il fut bientôt après confirmé de nouveau, et Lecointre déclaré calomniateur. *Moniteur*, an III, n<sup>os</sup> 345-46.

<sup>1</sup> Barère, d'abord avocat au parlement de Toulouse, et ensuite conseiller à la sénéchaussée de Bigorre, dit, à l'occasion de la proposition de Tallien, d'employer la douceur (*Moniteur* an II, n<sup>o</sup> 328, le 24 thermidor, page 1342, col. b.): « Il faut aborder franchement la question; on a demandé beaucoup de lumières pour avoir, quoi?... un gouvernement juste; mais, est-ce juste à la manière des aristocrates? Non, sans doute (on applaudit); nous avons été sauvés par le gouvernement révolutionnaire; les intrigants, les fripons, ne craignent que le gouvernement révolutionnaire; c'est donc à cette base unique, à ce gouvernement accélérateur des mouvements des armées, conservateur des victoires, qu'il faut tout rapporter. »

Mais le 2 fructidor, Bouchet, après un long préambule, dit: « Je demande que la justice la plus sévère comprime la plus

tisans étaient si nombreux, que Tallien et Fréron firent usage de tout leur art pour modérer l'influence de la populace et de ses chefs par celle du moyen-état qu'ils s'attachèrent<sup>1</sup>. On cessa de donner les deux francs que l'on payait auparavant à la lie du peuple et aux indigents, pour qu'ils assistassent aux assemblées des sections, et en éloignassent, par leurs clameurs, tous les citoyens honnêtes. Dès ce moment ils ne reparurent plus. Les assemblées interdites aux ouvriers, pour certains jours, furent fixées aux décades. On sema ensuite la division entre les Jacobins et la jeunesse de Paris qui commençait à se dégoûter de l'égalité des sans-culottes, et qui ne pouvait souffrir ces femmes déhontées qui servaient d'instruments aux Jacobins. Le parti d'entre eux qui dominait alors à la Convention, parce qu'il était soutenu par ceux qui voulaient rétablir l'ordre, cherchait à transférer de nouveau les bases du gouvernement, du club des Jacobins à la Convention, pour s'emparer ainsi de toute autorité. Leur intention n'échappa point à leurs adversaires, aux Col-

infame aristocratie et le lâche modérantisme, qui partout relèvent leur tête insolente. »

<sup>1</sup> *Toulangeon*, vol. V, pages 99-135.

lot-d'Herbois et aux Billaud - Varennes qui, depuis le mois d'août jusqu'au mois de novembre, employèrent vainement tous les moyens pour conserver à leur club un pouvoir prêt à passer en d'autres mains <sup>1</sup>.

Paris présentait à cette époque l'image de l'anarchie la plus affreuse. Les hordes de Fréron, excitées par l'*Orateur du peuple* écrit dans le style de Marat, pénétrèrent jusqu'aux tribunes des Jacobins et les injurièrent jusqu'au milieu de leur assemblée. Ici les jeunes gens faisaient un tapage effroyable, quand on parlait de la Convention et de tout ce qui y avait rapport; les Jacobins, de leur côté, envoyèrent les femmes de guillotine de Robespierre, ainsi que tous les patriotes impudents à leur solde, dans les tribunes de la Convention, pour y exciter des clameurs et provoquer des troubles <sup>2</sup>. Il s'éleva même un violent combat entre les députés qui soutenaient les Jacobins, parce qu'ils en avaient besoin, et ceux qui voulaient les anéantir,

<sup>1</sup> *Orateur du peuple* n° 26, du 15 brumaire, page 204 : « Le calcul des victimes, sans jugement quelconque, du seul ordre de Carrier, se monte, hommes, femmes, enfants, vieillards de tout âge (sic), de tout sexe, de dix à onze mille fusillés ou noyés; les officiers de santé peuvent attester ce fait. »

<sup>2</sup> *Orateur du peuple* n° 29, du 21 brumaire, page 226.

parce qu'ils n'en espéraient rien. Cette lutte dura depuis le 6 jusqu'au 11 novembre. Pour donner aux autorités publiques et à la police un prétexte plausible de poursuivre le parti contraire, les élégants, qui figuraient dans les salons de madame Cabarrus, ou qui étaient l'organe des sociétés du bon ton, comme Fréron<sup>1</sup> et Tallien, firent insulter publiquement les Jacobins, par des gens dévoués à leur cause; dès qu'ils quittaient la salle des conférences, on leur jetait de la boue et des pierres; les femmes mêmes étaient invectivées et souffletées. Ces hommes, autrefois si orgueilleux, montrèrent toute leur faiblesse et leur lâcheté, en laissant impunies ces scènes scandaleuses, que fomentaient secrètement les comités du gouvernement pour dévoiler l'impuissance des Jacobins. Le 19 brumaire, les élégants, qui jouaient cette fois le rôle de la populace, firent du Palais-Royal un siège en règle contre la salle du club de la rue Saint-Honoré<sup>2</sup>; on y entra de force, on en chassa les Jacobins, on fustigea les femmes, entre autres celle

<sup>1</sup> Fréron avait à peine vingt-six ans, ce qui fit que la jeunesse dorée l'entourait; il est mort en 1803, à l'âge de trente-cinq ans.

<sup>2</sup> Beaulieu, *Essais historiques sur la révolution de France*, vol. VI, page 117 et suiv., en fait une peinture très-vive.

d'un député, nommé Crassous, et on joignit, au châtement de ces femmes orateurs patriotes, le sage conseil de rester dorénavant dans leur ménage <sup>1</sup>.

La police laissa maltraiter impunément les Jacobins. Les comités de sûreté générale, de législation et de salut public, ainsi que le comité militaire se réunirent enfin le même jour, à 8 heures du soir, pour prendre des mesures contre les désordres qui régnaient dans la ville. Leur intention ne put échapper aux Jacobins <sup>2</sup>. Les troubles continuèrent. Sur

<sup>1</sup> Fréron, *Orateur du peuple*, n° 30, du 23 brumaire, page 238 : « Les clefs de ce paradis des intrigants ont été déposées aux archives du comité de sûreté générale, qui a promis de prendre toutes les précautions pour les empêcher de se rouiller. Le même comité ayant cru, par mesure de police générale, devoir suspendre provisoirement les séances de ladite société, a fait part à la Convention, dans la séance du 22, de cette mesure. C'était vraiment une pitié de voir la face contristée du lion Billaud, et la mine affligée de Collot de Lyon, et la grimace du marquis de Montaut, et la tristesse du prêtre Chales, et la désolation du prêtre Bassal, et le désespoir du diacre Audouin, et les larmes du baron de Vieusac (Barère), et les convulsions du grand trésorier de France Aucas, et la syncope du chevalier de Ruamps, et les contusions du derrière de madame Crassous, peintes en traits de douleur sur la large face de monsieur son époux. »

<sup>2</sup> Le Jacobin Duhem raconte à la Convention, *Moniteur*, n° 53, page 228, col. b. : « En entendant ces expressions et l'agitation sourde qui régnait autour de moi, je me retournais du côté de celui qui avait tenu ce propos, et je lui disais à voix basse : Me voilà, que me veux-tu ? tiens, me voilà, buveur de sang, en voilà, bois-en ; il me mettait le poing sous le nez. Je

la proposition de Rewbell et au nom des comités, le club fut d'abord suspendu provisoirement <sup>1</sup> dans la nuit du 20 au 21, et fermé définitivement le 22 brumaire. Le 24, une loi positive changea totalement le système des clubs en France, de même que le rapport qui existait entre les sociétés particulières et l'État; le rendez-vous des Jacobins devint une salle d'armes. Ils se brouillèrent à jamais avec tous les gens modérés; et Tallien et Fréron, anciens amis de Marat, qui alors rédigeaient les journaux, déclamaient sans cesse contre le système de meurtre qu'on avait adopté. Les membres les plus puissants de la Convention étaient cependant partisans de Robespierre, ou au moins de ces Jacobins qui lui étaient entièrement dévoués. Pour leur opposer une

le saisis; un de mes collègues, un député de la Convention, me le demanda. Je ne voulus le remettre qu'à la force armée; je ne voulus de même remettre un assassin, que j'avais pris à la porte de notre salle, qu'à la force armée, quoique mon collègue Carnot me le demandât; car il faut que vous sachiez qu'on a brisé nos portes, et qu'on est venu contre nous avec des pistolets et des poignards. »

<sup>1</sup> Le 20 brumaire, Rewbell, comme président des quatre comités réunis, fit les propositions suivantes :

1<sup>o</sup> Les séances des Jacobins seront suspendues jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

2<sup>o</sup> Les comités de salut public, de législation et de sûreté générale, présenteront incessamment une loi contre les calomnieux.

résistance qui fût durable, il fallut s'attacher tous les ennemis du club et de son système.

On proposa donc, le 8 décembre 1794, d'admettre de nouveau les soixante-onze députés, arrêtés et suspendus à cause de leur protestation contre les scènes du 2 juin 1793, ce qui passa presque sans la moindre opposition. Dès-lors commença une réaction d'une toute autre espèce ; les royalistes redoutaient les républicains, dont le parti s'était renforcé. Craignant une constitution, ils soutenaient les fauteurs de l'anarchie ; ils leur semblaient bien moins dangereux que les amis de la liberté et que la classe élevée de la bourgeoisie, qu'ils ne pouvaient espérer de corrompre. Ils se flattaient de gagner aisément les misérables démagogues à force d'argent et de vains honneurs, ou d'appeler la haine publique sur leurs atrocités. Les républicains, pour en imposer aux Jacobins et aux royalistes <sup>1</sup>, firent décréter l'instruction des complices du tyran qu'on avait renversé, et ad-

<sup>1</sup> Lecointre renouvela l'accusation, Merlin fit le rapport et n'excepta, des sept accusés Vadier, Collot, Billaud, Barère, David, Amar, Vouland, que les quatre premiers ; il proposa une commission de vingt-un membres qui feraient le rapport. Saladin fit ce rapport, connu sous le nom de *Rapport des vingt-un*.

mettre à la Convention ceux des Girondins proscrits qui s'étaient soustraits à la mort. On vit alors à l'assemblée et dans toute la ville combien le Jacobinisme était enraciné, et quelle influence le parti déchu du tyran avait encore sur le peuple.

La commission des vingt-un, nommée<sup>1</sup> pour faire les rapports sur Vadier, Barère, Billaud-Varenes et Collot-d'Herbois, différa long-temps de publier ses délibérations; l'accusation étant décrétée, le peuple s'ameuta et se porta aux dernières extrémités, avant même que le rapport fût présenté. Les Jacobins semèrent de faux bruits qui répandirent partout la terreur; ils employèrent la violence et toutes sortes d'artifices, pour provoquer une augmentation subite dans le prix des denrées. La disette commençait à se faire sentir à Paris, et les cris : *du pain, du pain!* devinrent le signal de ralliement des hordes infames qu'ils avaient à leurs ordres. Une impudente dilapidation des deniers publics, la création de nouvelles places, données à des parents et à

<sup>1</sup> *Rapport des vingt-un*, du 2 mars 1795 : « La commission des vingt-un, pendant l'instruction de cette grande affaire, a communiqué toutes les pièces aux prévenus; elle les a entendus dans tous leurs moyens de défense : c'est ce qui a dû nécessairement retarder un rapport si long-temps attendu. »

des amis, la négligence à suivre les débats sur l'établissement d'une nouvelle constitution, afin de prolonger son pouvoir, avaient attiré sur la Convention le mécontentement général. Les Jacobins, pour profiter de cette disposition du peuple et l'intéresser à leur cause, se plaignirent de l'état des finances et demandèrent avec acharnement la constitution de 1793.

La Convention avait été dès long-temps le théâtre scandaleux d'une lutte publique, où l'on se portait aux invectives les plus grossières <sup>1</sup>. Malgré toutes les clameurs des Jacobins, qui poursuivaient le procès des quatre accusés, on résolut d'opposer la journée du 10 août au gouvernement républicain, comme

<sup>1</sup> *Moniteur* an III, n° 99, page 410, col. c. *Duhem*. . . . « Si Clauzel, que je regarde comme un infame calomniateur (violent murmure), *Clauzel*. — Je demande à répondre à Duhem. — Si Clauzel, qui a eu l'audace de me dire en face que j'étais en correspondance avec les émigrés en Suisse, ne me prouve pas ce fait, je déclare que je l'assassinerai moi-même. L'assemblée et tous les citoyens des tribunes manifestent la plus vive indignation. Duhem ôte sa cravate. N. . . . Je demande que l'assassin Duhem soit rappelé à l'ordre (vifs applaudissements). *Plusieurs voix*. — A l'Abbaye, à l'Abbaye! »

Le 4 germinal, *Moniteur* an III, n° 187 : « Deux députés et Jacobins, Gaston et Ruamps, se déclarèrent publiquement champions des femmes déhontées de la populace, et cependant il est dit : Ils menacent Legendre en l'appelant vil boucher. *Legendre*. — Oui, j'ai été boucher, et je m'en fais honneur. »

on l'avait fait contre le roi en 1792, et de perdre la Convention, comme auparavant Louis XVI. On eut bientôt rassemblé la populace, occupé les entrées de cette chambre, et, le 1<sup>er</sup> germinal (21 mars 1795), on vit entrer dans la salle une troupe d'hommes et de femmes, à laquelle on n'opposa aucune résistance. Ils poussaient des cris épouvantables et demandaient *du pain et la constitution de 1793*! Ce bruit affreux étouffa toutes les voix qui cherchaient à se faire entendre. Heureusement, les comités savaient, dès la nuit précédente, ce qui devait arriver le lendemain. Fréron avait convoqué les royalistes, qui comptaient sur lui comme chef, et ils avancèrent sous les armes comme gardes nationales.

Dès qu'ils eurent délivré la Convention de la populace qui la tenait assiégée, on décréta, sur la proposition de Sièyes, une loi martiale, et une commission fut chargée de s'occuper du plan d'une nouvelle constitution<sup>1</sup>. De cette

<sup>1</sup> Dans le rapport que Sièyes met à la tête de son plan de lois, *Moniteur*, an III, n<sup>o</sup> 185, pag. 753, col. b. c., et 754, col. a. et b.; il montre parfaitement l'état des choses, et caractérise les partis avec cette sagacité qui lui est propre. La loi même contient 2 chapitres : le premier a 6, le second 19 articles. Le dix-huitième article donne quatre dispositions en cas que la Convention nationale fût dissoute :

1<sup>o</sup> Les membres se rassembleront alors à Châlons, ou dans

manière, les troubles furent apaisés pour quelques temps, mais la disette devint bientôt extrême, par le peu de valeur des assignats, par les entraves qu'éprouvaient les transports des vivres et le soin que certains particuliers prenaient de les accaparer. Le pain était rare, les premiers besoins de la vie s'achetaient en sacrifiant les effets les plus précieux. On poursuivit néanmoins le procès des quatre qui avaient suscité toutes ces menées, et durant leur défense, Barère fit briller le sophisme infernal de l'éloquence révolutionnaire. Carnot<sup>1</sup>, Lindet, Foussedoire, Montaut, l'ami de Fouquier, et Lecointre, deux fois accusateur des assassins, cherchaient maintenant à les défendre avec tous les raisonnements d'une

un autre endroit; où la majorité des membres se trouvera, la Convention sera constituée.

2° Les députés demeurant dans la commune où la Convention nationale a été levée, ne peuvent pas présider à des fonctions publiques; plusieurs d'entre eux n'auront pas de voix délibérative; on mandera de toutes les armées des divisions de troupes à la défense de la Convention.

<sup>1</sup> Carnot dit: « Je pourrais me tenir à l'écart en ces circonstances, puisque je fus constamment opposé aux mesures violentes; puisque depuis long-temps j'avais attaqué Robespierre et Saint-Just dans le sein du comité de salut public; puisque je n'avais cessé de m'y élever contre Henriot et la municipalité conspiratrice; j'ai combattu souvent les prévenus eux-mêmes, lorsque tout fléchissait devant eux, je les défendrai maintenant que chacun les accable. »

logique serrée, en altérant les faits, et en excitant des passions assoupies, par la véhémence la plus farouche. Cependant les assignats perdaient de jour en jour de leur valeur, et la disette augmentait, dans la ville ainsi que les difficultés d'amener des vivres, dont l'entrée était souvent même empêchée de force par la populace, où figuraient surtout les femmes. De son côté, le parti opposé fit venir à Paris, des armées et même des départements, un grand nombre d'hommes qui lui étaient dévoués. Au grand avantage des royalistes, Pichegru se trouvait dans la capitale. Ce général, depuis quelque temps, penchait vers le royalisme, et, à son retour à l'armée, au mois d'avril, il se mit même en correspondance avec Condé et les émigrés. L'orage du Jacobinisme se prépara pendant cinq jours et on s'attendait d'un moment à l'autre, qu'il allait éclater de nouveau sur la Convention, ce qui arriva enfin, le 7 germinal (27 mars 1795).

Des troupes de femmes déhontées composaient l'avant-garde; venaient ensuite des hommes tout-à-fait dignes d'elles. Les tribunes de la Convention étaient remplies de la lie du peuple qui par ses clameurs ôtait la parole à tout député : « *Du pain et la constitu-*

tion de 1793, » furent encore le cri de ralliement; ces mots se trouvaient sur les drapeaux et les inscriptions qu'on avait attachées aux chapeaux. Toutes ces femmes impudentes voulaient pénétrer dans la salle, ou forcer les portes; on en fit enfin entrer une députation de vingt; elles apostrophèrent le président par des injures, mais manquèrent cette fois le but qu'on s'était promis de leur assistance. Au milieu de ces désordres, un des députés<sup>1</sup> conseilla d'ajourner l'accusation des quatre; mais la Convention la poursuivit néanmoins avec fermeté. Dès ce jour, le tumulte allait toujours croissant<sup>2</sup>, jusqu'à ce qu'enfin la populace remportât une victoire complète. Les Jacobins ne profitèrent pas long-temps de ces avantages; car les auteurs de ces troubles n'eurent ni as-

<sup>1</sup> Isabeau rapporte ce jour au nom du comité de sûreté : « Il existait une correspondance suivie entre les sections et les faubourgs; l'agent national du département vient de nous écrire qu'il avait entendu dire à un citoyen des faubourgs; *nous savons qu'il y a tous les jours des chevaux sellés et bridés pour porter des représentants dans nos quartiers s'il y avait du trouble; nous en avons autant, et nous avons aussi nos représentants.* »

<sup>2</sup> Il parut le 11 germinal une députation des faubourgs dont l'orateur dit : « Nous sommes debout pour soutenir la liberté. » Le reste était si grossier et si impudent, que Tallien proposa de faire imprimer et afficher cette adresse et la réponse du président, parce que cela devait produire plus d'effet, sur les honnêtes citoyens, que toute proclamation.

sez de force, ni assez d'adresse pour tirer parti de leur victoire.

Le 12 germinal (1<sup>er</sup> avril), ils entourèrent le lieu où se tenaient les séances de la Convention, prirent la salle d'assaut, insultèrent les deux députés qui occupèrent alternativement le fauteuil du président, et interrompirent toutes les délibérations.

Vatec, le même orateur qui avait parlé le 31 mai 1793 lors de l'attaque contre la Gironde, se présenta devant la barre<sup>1</sup>; mais il aurait fallu un Danton pour diriger l'action; car Fouché, Carnot et autres, qui en auraient eu le talent, ne voulaient pas se prononcer définitivement pour les Jacobins, puisqu'ils connaissaient la haine que toute la nation avait vouée à ces hommes sanguinaires, et qu'ils étaient sûrs de jouir, de quelque manière que ce fût, des fruits de la victoire. L'ancien évêque Huguet, Amar, Foussedoire, Duhem, Chales,

<sup>1</sup> Vatec dit : « Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'égoïsme des riches, et de la cupidité des marchands. (La foule : *oui, oui*, les membres de la gauche applaudissent vivement.) Faites-nous donc justice de l'armée de Fréron, de ces messieurs à bâton. (La foule : *oui, oui*, vifs applaudissements des membres de l'extrémité gauche.) Et toi, montagne sainte, qui as tant combattu pour la République, les hommes du 14 juillet, du 10 août, et du 31 mai te réclament en ce moment de crise; tu les trouveras toujours prêts à les soutenir, prêts à verser leur sang pour la République. »

Léonard Bourdon, se chargèrent de conduire les mouvements de la populace dans la salle, et ne rougirent pas d'injurier leur propre président, conjointement avec le rebut du peuple<sup>1</sup>. Ils ne surent pas indiquer des mesures énergiques, laissèrent à la Convention le temps de revenir à elle, et aux honnêtes citoyens la faculté de lui porter secours. L'assemblée prolongea la séance jusqu'au matin du 13 germinal, et donna, dans la nuit, une foule de décrets qui semblaient nécessités par les circonstances. Il fallut, pour affermir son courage dans cette conjoncture pressante, que la disposition de plusieurs quartiers, prêts à commencer un combat contre l'armée des Jacobins, lui fût communiquée par des députations, tandis que les citoyens prenaient les armes.

Les comités du gouvernement ne négligèrent pas non plus de prendre des mesures militaires contre la multitude furieuse; c'est à

<sup>1</sup> Le président répond à une des députations qui promettent à la Convention l'assistance des honnêtes citoyens : « La Convention aura le courage de dire la vérité. Les royalistes et les assassins cherchent à exciter un mouvement. *Choudieu* : le royalisme est là : (montrant le fauteuil du président.) Le président : ils conjurent l'orage ; ils ignorent que la foudre tombera sur leur tête. *Ruamps* : la foudre, c'est ton armée du Palais-Royal. *Le président* : la Convention connaît le dévouement et la force des bons citoyens de Paris, et c'est avec les armes de la vertu qu'elle frappera les restes du crime. »

cette fin que Barras et Auguis, deux députés, anciens militaires, parcouraient la ville et dirigeaient la force armée. Barras retourna enfin à la Convention, et la garde nationale entourait la populace; à un signe des députés, qui la faisaient agir, elle se retira. On résolut alors de faire cesser tous les débats sur les accusés et de bannir par un décret, sans autres formalités, les trois compagnons de Robespierre, auxquels on avait adjoint Vadier. On confia le commandement de toute la milice de Paris au général Pichegru <sup>1</sup>. Legendre cependant n'ayant pas trop de confiance en lui, obtint qu'on lui associât Barras et Merlin de Thionville. Pichegru fit désarmer toute la section des Gravilliers qui avait été employée par les Jacobins, et la Convention décréta que tous les membres, qui avaient pris une part active au tumulte dans la salle, seraient arrê-

<sup>1</sup> Barras termine ainsi son rapport : « Je demande que la Convention déclare que la ville de Paris est en état de siège ; cette mesure donnera au commandant de la force-armée, le moyen de maintenir l'ordre, et fera accélérer l'arrivage des subsistances ; car alors elles seront destinées pour une ville assiégée. Je demande ensuite que la Convention nomme, commandant-général de la force-armée, le général Pichegru. Peuple, ressouviens-toi que les colonnes des tyrans coalisés n'ont jamais tenu devant son armée, et crois qu'une poignée de misérables ne tiendra pas devant lui. »

tés<sup>1</sup>, mais on épargna ceux qu'on avait déclarés rebelles dans le premier mouvement d'indignation ; Choudieu, Amar, Ruamps, Duhem, furent les seuls envers qui on usa de rigueur, ils devaient être transférés au fort de Ham.

Le lendemain un nouveau tumulte éclata ; car le peuple chercha à empêcher la déportation des condamnés Vadier, Collot, Billaud et Barère ; mais Pichegru, faisant usage du pouvoir qu'on lui avait délivré, rétablit l'ordre ; la Convention elle-même ne voulut pas couper le mal dans sa racine. Les autres, arrêtés, conduits au fort de Ham, lorsqu'on les déporta, se moquèrent de leurs adversaires, en leur reprochant qu'ils ne s'entendaient nullement en révolution. Tallien même<sup>2</sup> ne put jamais décider la Convention à prendre des dispositions décisives contre les véritables auteurs et les provocateurs secrets des trou-

<sup>1</sup> Ruamps, Thuriot, Cambon, Maribon-Montaut, Duhem, Amar, Choudieu, Maignet, Henz.

<sup>2</sup> Tallien s'écrie : « Je me décharge de la responsabilité des maux que vos lenteurs peuvent entraîner. » Il avait dit d'abord : « Oui, l'on conspire contre vous, on conspire sous vos yeux. Où est Thuriot, l'ami de Dopsent, l'ame de la conspiration ? où est Fouché qui écrivait les feuilles de Babeuf ? où est Cambon ? où est Lecointre, qui sème ici sans - cesse la division ? Je demande que ces quatre membres soient arrêtés, et que ceux qui n'ont pas obéi au décret de la Convention, soient mis hors la loi. »

bles. On décréta, le 16 germinal (5 avril), l'arrestation de neuf autres députés jacobins<sup>1</sup>; mais par là on montra au peuple que la dispute n'était que personnelle; car, tandis que l'on exécutait Fouquier-Tainville et son tribunal, on conserva les hommes dont ils n'avaient été que les instruments, pour effectuer, par leur moyen, de nouveaux changements<sup>2</sup>.

Les hommes qui avaient une influence réelle dans l'assemblée, ne voulaient ou ne pouvaient permettre qu'on ravît à la populace toutes les personnes qui possédaient l'art de la mettre tout d'un coup en mouvement. Personne n'était content du gouvernement<sup>3</sup> de la Convention, et la valeur des assignats diminuait de jour en jour. De nouveaux troubles éclatèrent au mois de mai. Dans cet in-

<sup>1</sup> Moïse - Bayle, Chales, Foussedoire, Huguet, Léonard-Bourdon, Granet, Levasseur, Crassous, Lecointre de Versailles.

<sup>2</sup> Nous verrons les Jacobins, prisonniers et menacés de la mort, jouer un grand rôle sous le Directoire. Fouché aussi fut arrêté comme terroriste.

<sup>3</sup> Tallien dit à la Convention, le 25 germinal an III, (14 avril 1795,) n<sup>o</sup> 208 : « Il n'y aura pas de centre de gouvernement tant qu'il sera divisé en tant de mains, tant qu'il y aura une bureaucratie qui suffirait à l'Europe entière. Je demande que l'on présente sans délai un rapport sur l'organisation du gouvernement. Montrez un gouvernement au peuple, et bientôt les malveillants, les fanatiques et les terroristes seront détruits. »

tervalle, entre le tumulte précédent et les nouvelles menées populaires, les Jacobins surent, tant par leurs discours dans l'assemblée que par leurs cabales dans les comités, entraver les tentatives que faisaient les amis de l'ordre pour réformer la police de la capitale. Chénier, au contraire, obtint qu'on prît de nouvelles mesures violentes contre les émigrés. La constitution occupait alors la Convention, et Lanjuinais avait déclaré hautement que lui et ses amis seraient obligés d'insister sur une constitution avec deux chambres législatives. Cela déplut entièrement aux Jacobins, ce qui leur fit hâter la nouvelle attaque contre la Convention; très-bien informée des scènes qu'on tramait, elle attendit tranquillement l'explosion puisqu'elle avait, dans les comités du gouvernement, des Jacobins qui paralysaient la force des autres.

Le 19 mai, les provocateurs portèrent l'impudence jusqu'à faire imprimer leur plan qui fut distribué le lendemain 1<sup>er</sup> prairial<sup>1</sup>. On avait fixé l'exécution à minuit; les femmes étaient encore en avant. On battit, à cinq heures du soir, la générale aux faubourgs Saint-An-

<sup>1</sup> On trouve ce plan dans le *Moniteur*, an III, n° 244, pag. 985.

toine et Saint-Marceau; à huit heures, le comité de sûreté fit rassembler, au son du tambour, les citoyens des autres quartiers de la ville; ils ne se réunirent que lentement, parce que peu d'entre eux s'intéressaient à la Convention. A onze heures la séance fut ouverte. Environ deux heures après, les députés jacobins donnèrent le signal convenu. Aussitôt les femmes firent un bruit si épouvantable dans les tribunes, qu'on eut peine à s'entendre, et le tumulte horrible qui avait lieu dans la salle, produisit le plus profond silence dans l'assemblée. Tandis que les furies respiraient un moment, et qu'elles accordaient aux députés quelques minutes de repos, un général de brigade, arrivé par hasard, se présenta à la barre. La Convention le chargea de chasser des tribunes les femmes qui excitaient tous ces désordres. Accompagné de quelques grenadiers et de plusieurs gens armés de cravaches, il parvint à les faire sortir. Les tribunes se désemplirent; mais, dans le même instant, toute la populace parut devant les portes. Les femmes retournent aux tribunes, la porte est enfoncée, toute la foule se précipite dans la salle, les députés se retirent sur les bancs élevés, et les gendarmes forment une haie entre

eux et la multitude effrénée. Le vieux Vernier, Dumont, Boissy-d'Anglas, se succèdent alors alternativement au fauteuil de président. Les clameurs, les injures, les menaces et les ris bruyants de la foule étouffent la voix des députés; enfin arriva le secours qu'envoyèrent quelques sections. Un combat s'engage dans la salle, la populace succombe, on lui fait évacuer l'enceinte de l'assemblée, on referme la porte qu'elle avait enfoncée, et les débats reprennent leurs cours. A peine a-t-on joui d'un quart-d'heure de tranquillité, que le vacarme et le bruit recommencent à la porte, elle est brisée de nouveau, la garde fléchit et la foule remplit la salle. Un jeune député, plein d'intrépidité, nommé Férand, après avoir commandé dans les derniers temps une troupe armée et défendu, contre les terroristes, le libre accès des provisions, à Paris couvre alors inutilement l'entrée, la populace passe sur son corps; à trois heures trente trois minutes du matin l'anarchie avait triomphé; mais ses auteurs ne surent point en profiter; car des gens, comme Sièyes et Fouché, aimaient mieux récolter plus tard les fruits semés par le peuple que de se mettre avec lui dans les mêmes rangs.

Boissy-d'Anglas acquit, dans cette occasion, une gloire immortelle par la dignité imperturbable qu'il montra lorsque, pendant le tumulte, il occupait le fauteuil de président; tandis que l'un le menace d'une pique, que l'autre ajuste son fusil, et que cent baïonnettes sont tournées vers sa poitrine. Dans ce péril imminent Férand vole à sa défense, un coup de pistolet le blesse et le renverse<sup>1</sup>; aussitôt une des furies le frappe avec son sabot sur la figure, on l'entraîne, on lui coupe la tête, on la met sur une pique, et on la présente deux fois au président. Boissy-d'Anglas ne céda point et garda toujours la même contenance, mais la plupart des autres membres de l'assemblée se dispersèrent, quoiqu'ils se fussent vantés souvent de mourir à leur poste. Les Jacobins prirent alors la parole, ils donnèrent un grand nombre de décrets révolutionnaires, et chargèrent de leur exécution une commission qui se composa de Duquesnoy, Prieur et Duroy. Carnot, qui joue ici le même rôle qu'autrefois dans les temps de la terreur, refusa la quatrième place qu'on lui réservait, et en laissa l'honneur à Bourbotte. Tandis que Romme faisait des propositions insensées, pour remédier incontinent à la di-

<sup>1</sup> *Moniteur*, an III, n<sup>o</sup> 245, pag. 988.

sette de pain, et tandis que Duroy, Gonchon, Garnier, Albitte, Forestier, Thuriot, parlaient de la nouvelle organisation, les trois comités déclarèrent qu'ils ne reconnaîtraient aucun décret de la Convention, tant qu'elle resterait assiégée, et confièrent à Delmas<sup>1</sup> le commandement de la force armée de Paris.

Legendre parut à la tête de ses anciens amis, des Septembriseurs, des Cordeliers; mais Auguis et Barras firent sonner le tocsin dans les quartiers habités par les honnêtes citoyens; ils se virent, vers huit heures du soir, entourés de troupes assez considérables. Les gardes nationales cernèrent peu à peu les Tuileries, empêchèrent l'affluence, et à onze heures Legendre se rendit dans l'assemblée, pour inviter, au nom des comités, la populace de se séparer. Ayant en vain essayé d'obtenir la parole, il partit accompagné de Chénier, Auguis, Kervélegan, Bergouin et de gens armés, commandés par Raffet, et entra de force dans la salle. A minuit précis le combat commença, et un coup de sabre étendit presque aussitôt Kervélegan aux pieds du président. La foule céda

<sup>1</sup> Delmas avait commandé, le 9 thermidor, sous les ordres de Barras; d'abord officier de la milice, il avait ensuite passé comme aide-major à la garde nationale de Toulouse.

enfin. Les membres qui avaient pris la fuite reparurent; les débats reprirent leurs cours, et on arrêta les instigateurs de ces troubles<sup>1</sup>. La Convention se sépara le 2 prairial; mais on reconnut le même jour qu'on avait encore à craindre des hostilités formelles entre les quartiers de la ville habités par les classes ouvrières et les autres sections. Vers les huit heures du soir, les deux partis s'étaient pour ainsi dire rangés en ordre de bataille, près des Tuileries, et une Convention nationale, constituée à l'hôtel de ville par les terroristes, bravait l'assemblée qui siégeait au château. Quelques députés surent prévenir une guerre civile. La Convention leva sa séance à quatre heures. Les rebelles réunis à l'hôtel de ville furent faits prisonniers, ainsi que l'assassin de Férand, cependant le combat recommença le lendemain 3 prairial.

L'assemblée de l'hôtel de ville, sans égard pour les décrets de la Convention, continua ses séances, arracha des mains de la justice le

<sup>1</sup> Ceux qui, dans les séances des 12 et 16 germinal, étaient décrétés d'arrestation, le furent de nouveau dans la séance suivante. On déclara ensuite en état d'accusation, et on arrêta Duquesnoy, Duroy, Romme, Bourbotte, Prieur, Soubrany, Gonchon, Albitte l'ainé, Paynard, Le Carpentier, Pinet l'ainé, Bori l'ainé.

meurtrier de Férand que l'on conduisait au supplice, et insulta même au tribunal suprême qui l'avait condamné. Les jeunes gens des autres quartiers venaient de prendre les armes par ordre des comités; arrivés à la rue Saint-Antoine, ils s'étaient emparés des canons des habitants des faubourgs; mais ne s'étant pas assez assurés des rues par où ils s'étaient avancés, on leur coupa la retraite et on les força de rendre les canons.

Enfin, la Convention prit des mesures sérieuses; Delmas, Aubry ancien capitaine d'artillerie, et Gillet qui avait servi comme commissaire aux armées, réunirent vingt mille hommes, que l'on fit passer pour gardes nationales, mais qui n'étaient réellement que l'élite des soldats convoqués secrètement, et depuis long-temps à Paris<sup>1</sup>. Cette circonstance est d'autant plus à remarquer, que dès-lors les troupes jouèrent toujours le principal rôle dans les différents civils.

<sup>1</sup> Doulcet de Pontécoulant, dans le *Moniteur*, an III, n° 249, pag. 1006, dit : « Nous devons consacrer cette victoire d'une manière solennelle : ceux qui l'ont remportée étaient pour la plupart à Fleurus, et dans les combats fameux qui ont illustré les armées républicaines. Aujourd'hui ils n'ont point démenti leur courage, et n'ont pas moins bien mérité de la patrie. Je demande que la Convention nationale nomme une commission qui se rende auprès des colonnes qui défilent en ce moment sous les murs du Palais national.

Le général Menou, autrefois membre de l'assemblée constituante, et qui penchait beaucoup pour l'aristocratie, obtint le commandement. Les faubourgs, qui avaient soustrait l'assassin de Férand à l'exécution, et qui prenaient sa défense, furent cernés, et si Menou n'eût interposé son autorité, les députés qui le suivaient auraient fait mettre le feu aux maisons. Menacés d'un siège formel, les habitants des faubourgs prirent enfin le parti de livrer l'assassin qui, à cette nouvelle, se donna lui-même la mort, en se précipitant par une croisée. Cette condescendance en nécessita bientôt une autre; interpellés de nouveau, ils se virent obligés de livrer leurs canons et de rendre leurs armes.

Après ces scènes, la Convention déclara que la constitution de 1793 ne pouvait être rétablie; les officiers qui avaient soutenu les Jacobins furent licenciés par Aubry; plusieurs même, comme Bonaparte qui chercha envain pendant long-temps à se concilier la faveur de ce général, se virent humiliés dans leurs rapports ou arrachés à leur carrière, de sorte qu'ils furent obligés de demander eux-mêmes leur démission, et de vivre dans la position la plus fâcheuse.

On interdit ensuite aux femmes les tribunes de la Convention, on n'y admit les hommes qu'avec des cartes d'entrée. La garnison de la ville fut composée de troupes régulières ou d'une légion de police générale, et on prit d'autres mesures, conformes aux besoins du jour <sup>1</sup>.

La conviction où l'on était de la nécessité de la royauté, l'aurait peut-être emporté alors sur la haine qu'on lui avait vouée et à tous ses partisans, si les émigrés et les Anglais n'eussent tourné, dans le moment même, contre les fauteurs de l'ancien régime tout le ressentiment que la nation portait aux Jacobins, et s'ils n'eussent approuvé plusieurs dé-

<sup>1</sup> Au nombre des mesures qu'on prit, il faut citer le décret qui devait assoupir les troubles récents, tendant à la délivrance des terroristes :

1° Le décret du 12 germinal, qui, par mesure de sûreté générale, ordonne la déportation de Collot, Billaud, Barère et Vadier, est rapporté.

2° La Convention nationale décrète d'accusation Barère, Collot, Billaud et Vadier ; et ordonne qu'ils seront traduits au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, pour y être jugés.

3° Le comité de législation présentera demain la rédaction de l'acte d'accusation.

4° Pache, Audouin son gendre, Bouchotte ex-ministre, d'Aubigny son adjoint, Clémence ci-devant employé au comité de sûreté générale, Héron ci-devant commis du comité de sûreté générale, Marchand, idem, Hassenfratz, seront traduits au tribunal criminel du département de l'Eure et Loire, pour y être incessamment jugés.

marches des terroristes lorsqu'on travaillait à les exterminer<sup>1</sup>.

Les troubles de la Vendée, les brigandages des Chouans dans l'ancienne Bretagne, recommencèrent avec la guerre civile. Les Anglais les fomentaient, pour prendre, dans l'intervalle, les colonies hollandaises et françaises, pour détruire les flottes, et pour affermir leur autorité sur l'Océan. Dans la crainte que la tranquillité ne se rétablît en France, ils conduisirent dans la baie de Quiberon tous les Français qui étaient à leur solde. Charette avait repris les armes depuis le 24 juin 1795. Ainsi, guidés par une politique infernale, les Anglais parvinrent, le 26 et le 27 juin, à perdre les trois vaisseaux de guerre français, qui étaient dans ces parages; en outre ils attisèrent une haine implacable entre les royalistes et les constitutionnels. Le mauvais succès de leur entreprise devint même avantageux à la Grande-Bretagne, puisqu'il détruisit les meilleurs marins de leurs rivaux, et l'élite de leur armée, en leur épargnant des sommes immenses, qu'il aurait fallu employer à leur entretien.

<sup>1</sup> Le 9 prairial, (le 28 mai) on décréta l'arrestation de tous les anciens membres des comités administratifs, à l'exception de Louis de Niederrhein, de Prieur et de Carnot; car ce dernier disait-on, a organisé la victoire!

Pendant un mois entier, le général Hoche, et Tallien commissaire de la Convention, s'opposèrent à la descente dans la baie de Quiberon. Les Anglais trahirent et abandonnèrent alors les pauvres abusés qu'ils livrèrent à la discrétion de l'ennemi, pour se sauver eux-mêmes. Les Français abordés furent tués par l'artillerie de leurs compatriotes, ou condamnés à mort par trois commissions de guerre, malgré la capitulation. Ce fut précisément le jour de l'anniversaire de la chute de Robespierre que Tallien fit à la Convention son rapport sur cette expédition et ses exploits sanglants <sup>1</sup>.

La commission des onze lui présenta enfin aussi son projet de constitution; mais on y adapta encore cette fois trop d'éléments puisés dans les rêves de ces hommes entièrement adonnés à la théorie, et qui connaissaient peu l'histoire; l'élection de tous les magistrats resta au peuple, et les autorités furent divisées. On chargea le Conseil des Cinq-cents, d'ébaucher la législation et d'établir les lois, dont la discussion fut confiée au Conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante dé-

<sup>1</sup> On trouvera le complément de ces événements plus bas, dans l'histoire de la guerre de 1795 jusqu'en 1797.

putés âgés de quarante ans. On remit le gouvernement des affaires entre les mains de cinq directeurs à qui l'on adjoignit six ministres. Mais comment la tranquillité pouvait-elle renaître dans un royaume d'une si grande étendue lorsque, d'après le texte de la constitution, tout corps public renouvelait tous les ans le tiers de ses membres, et qu'un directeur résignait chaque année, et ne pouvait être réélu que cinq ans après. Nous passons sous silence les autres ordonnances de cette constitution éphémère; mais nous dirons quelques mots sur les *pièces annexées*, puisqu'elles devinrent la source de tous les maux. Elles furent produites le 2 fructidor (19 août), commentées le 13; et, le 3 brumaire (25 octobre), on y ajouta un nouveau supplément qui eut des résultats bien plus funestes que les ordonnances dont nous venons de parler.

Les décrets du 3 brumaire durent le jour à des événements plus récents; ceux du 2 fructidor furent surtout occasionnés par le désir qu'avait la Convention nationale de se maintenir elle-même dans la possession du gouvernement. Les deux tiers du nouveau Corps-législatif devaient être composés de membres qui avaient déjà siégé dans l'assemblée, et

le reste, de gens qui n'avaient pas encore été élus. Les premiers craignaient avec raison que personne ne leur donnât de bon gré son suffrage, puisque les différents du terrorisme avaient fait connaître les atrocités qu'ils avaient exercées ou tolérées; aussi à peine trente à quarante parmi eux conservèrent une réputation intacte. D'un autre côté, il pouvait sembler nécessaire que les derniers députés républicains eussent droit de siéger à la nouvelle assemblée, car si on les excluait, un grand nombre de députés du côté droit, admis dans les salons de madame de Staël<sup>1</sup>, faisaient assez entendre qu'ils ramèneraient avec le grand monde les noms historiques, l'afféterie et la faiblesse de la constitution de 1789. Pour contrebalancer leur influence il fallut, d'après la malheureuse politique de la révolution, relever les Jacobins et dispo-

<sup>1</sup> Tallien, qui grossissait alors de nouveau le nombre des Jacobins, dit, en parlant de la députation reçue à la Convention : « Tous ces hommes sont les mêmes qui, à la fin de l'assemblée constituante, ont sollicité la révision, qui formèrent la majorité de l'assemblée législative, qui voulurent maintenir la royauté, et qui aujourd'hui dirigent certains journaux. Ils se réunissent dans les coterie's particulières. »

Quant aux assemblées des journalistes, et à leur fabrique de constitution, voyez les notices dans Beaulieu, *Essais*, etc. tom. VI : « C'est là qu'ils disaient, il y a deux jours, qu'il n'était pas encore temps de juger les événements du 10 août, et que Lafayette avait bien fait d'abandonner son armée. »

ser des soldats dans la ville et aux environs. Les patriotes de 1793 arrêtés furent relâchés, et on leur rendit leurs armes. Quand on crut avoir répandu par là une terreur suffisante, on convoqua les assemblées primaires pour qu'elles acceptassent ou rejetassent la constitution et ses pièces annexées<sup>1</sup>. Aucun article supplémentaire ne parut plus préjudiciable que l'ordonnance qu'on avait ajoutée le 13 fructidor; le peuple devait avoir le droit d'élire les membres de la Convention qui entreraient dans la nouvelle assemblée; mais en cas que les élections dans plusieurs collèges électoraux tombassent sur les mêmes membres, la Convention aurait le pouvoir de compléter le nombre par une élection faite dans son sein. L'intention infame qu'on avait eue en faisant ce supplément était trop évidente

<sup>1</sup> Le discours du député de la section du Mail prouve que les Parisiens savaient bien quel but la Convention se proposait. Car il dit, de concert avec M. Lacretelle jeune qui paraît après lui comme orateur de la section des Champs-Élysées : « Pourquoi ces troupes autour de Paris? sommes-nous assiégés ou à la veille de l'être? voudrait-on traiter le peuple comme un Lama, qu'on adore en dieu, et qu'on enferme en esclave? Depuis le premier prairial, la nation est rentrée dans ses droits, elle a juré de ne pas souffrir d'usurpation... La garde parisienne a-t-elle démérité pour qu'on l'entourne de troupes? La Vendée se grossit dit-on. Eh bien! laissez nos frères d'armes aller ceindre leurs fronts de nouveaux lauriers, nous veillerons dans l'intérieur.

pour qu'on espérât que les citoyens indépendants lui donnassent jamais leurs suffrages. On commença donc par recueillir les voix de l'armée et on donna ainsi aux généraux un témoignage secret que, celui parmi eux qui se sentait assez puissant pour régner sur les soldats pouvait bientôt devenir le maître de l'État<sup>1</sup>. Dès que les troupes eurent voté, Tallien, Fréron, Barras, Legendre et les anciens amis de Danton, se servirent des mêmes moyens que Danton et Garat avaient employés précédemment, pour faire agréer la constitution de 1793<sup>2</sup>.

Legendre s'éleva dans la Convention contre madame de Staël et ses cercles avec toute la

<sup>1</sup> Le président du même Corps-Législatif, qui venait de déclarer que l'armée était essentiellement un corps obéissant, dit, le 11 fructidor, ainsi bien avant qu'on ne songeât à consulter le peuple : « Déjà les braves soldats du camp sous Paris ont accepté la constitution républicaine. »

<sup>2</sup> Garat, instrument de Danton, raconte dans ses *Mémoires sur la Révolution*, pag. 163 : « Danton, couvrant ce qu'il y avait de sauvage dans sa voix, ce qu'il y avait de sensible dans son cœur : eh bien ! me dit-il, Garat, si vous voulez que cela ait lieu, laissez donc là votre ennuyeuse modération, hâtez-vous de prendre toutes les mesures pour envoyer partout cette constitution, pour la faire partout accepter ; faites-vous donner de l'argent, et ne l'épargnez pas ; la République en aura toujours assez. S'il ne tient qu'à cela, lui répliquai-je, reposez-vous sur moi ; je sais que penser de la constitution qu'on nous donne, mais son acceptation me paraît l'unique moyen de sauver la République, et je vous garantis sur ma tête qu'elle sera acceptée. »

force d'une éloquence grossière, qui sentait son ancien état. On fit entrer dans les sections, malgré toutes les protestations<sup>1</sup>, les hordes des sans-culottes. On rassembla même, dans une salle de l'hôtel des invalides, tous les soldats et officiers répandus dans Paris pour voter; néanmoins la constitution fut acceptée dans la capitale, et les suppléments rejetés; on vit la même chose dans la plupart des assemblées primaires de la France, mais la Convention s'en inquiéta fort peu, et publia, le 1<sup>er</sup> vendémiaire (23 août), que la constitution était adoptée avec ses pièces annexées.

Les Parisiens, y ajoutant peu de foi, demandèrent compte de la manière dont on avait recueilli les voix, ce qui n'était nullement dans la volonté, ni dans le pouvoir de la Convention. Les députés des sections formèrent une assemblée générale des électeurs, à l'Odéon. La Convention l'annula, et, à l'aide de la force-armée, la dispersa le 10 vendémiaire. Le peuple en murmurait hautement, mais il n'en

<sup>1</sup> *Mémorial de Sainte-Hélène* par le comte de Las-Cases, Paris 1823, tom. II, pag. 206. « Les quarante-huit sections de Paris se réunirent, ce furent quarante-huit tribunes dans lesquelles accoururent les orateurs les plus virulents : La Harpe, Sérizi, Lacretelle jeune, Vaublanc, Regnault, etc. Il fallait peu de talents pour exciter tous les esprits contre la Convention, et plusieurs de ces orateurs en montrèrent beaucoup. »

vint pas à une révolte. Les sections et leurs électeurs, s'appuyant sur le mécontentement général, se maintinrent dans une espèce de permanence; les électeurs de la section Lepelletier, résidence du royalisme, semblèrent surtout, comme en 1789, vouloir s'ériger en corps constituant et se mettre en état d'insurrection. Des émigrés, des anciens officiers et des jeunes gens de bonne famille se montraient disposés à vider le différent contre la Convention, les armes à la main <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En lisant les *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'Histoire pendant l'interrègne des Bourbons*, 3 volumes in-8°, Paris 1815, on conviendra que les hommes à la Convention qui criaient alors contre les nobles et leur influence, n'étaient pas dans leur tort. Cet écrivain qui regarde tout roturier comme canaille, l'homme de lettres comme plumiste, et qui dit, tom. I, pag. 38 : « Je n'ai d'ailleurs jamais aimé la province, parce que les provinciaux sont, en général, envieux, jaloux, médisants, d'un commérage et d'un ennui mortels; parce que leur oisiveté, qui ne cesse presque jamais, les lasse et les fatigue eux-mêmes; parce que leur esprit bégaye; parce qu'enfin leurs mœurs aussi corrompues que celles de la capitale n'ont pas un si beau vernis. » Le même homme, à peine échappé à la terreur, devint électeur à Mantes, et Réal et Prudhomme l'accusèrent publiquement de fomenter la contre-révolution. Il dit, tom. I, pag. 302 : « Il existait bien quelque chose de vrai dans les dénonciations de MM. Réal et Prudhomme.

« A la fin d'un souper d'électeurs, j'avais remis à chacun une cocarde blanche, et nous avions dit entre nous, à huis-clos, mais de bon cœur : Vive Louis XVIII!

« J'avais fait rassembler une cinquantaine de royalistes, lesquels, dans une campagne isolée, pendant la nuit, prêtèrent serment entre mes mains sur les saints évangiles d'être fidèles

Lorsque la Convention se vit ainsi en mauvaise intelligence avec la ville, ceux de ses membres qui étaient initiés dans le secret de la démagogie recoururent aux anciens artifices. On commença par lire des lettres à l'assemblée, où l'on disait que Charette et la Vendée s'étaient joints aux Parisiens; on renvoya les adresses et pétitions des honnêtes citoyens, dès qu'ils se présentaient en masse; on accueillait celles des patriotes et des sans-culottes avec allégresse, et on fixa la première séance du nouveau Corps-Législatif au 5 brumaire (27 octobre): l'opposition des Parisiens et leur lutte contre les défenseurs de la Convention continuaient toujours<sup>1</sup>. Elle

à Louis XVIII, et de m'obéir en tout ce que je leur commanderais ou ferais ordonner pour la cause du trône et de l'autel. Ils jurèrent aussi de recruter des hommes dont ils seraient sûrs, dans les pays environnants, pour aller renforcer les sections de Paris, ou l'armée des Chouans, (commandée par le jeune comte de Frotté en Normandie) si je le trouvais plus à propos. Des Jacobins nous épièrent malgré ma surveillance personnelle, et celle de quelques braves gens qui m'étaient affidés et très-dévoués: mais ces Jacobins n'osèrent nous dénoncer qu'au moment où nous perdîmes notre procès..... Bien des personnes se rappellent encore l'enthousiasme que j'excite dans les sections de Paris, lorsque j'y arrive en qualité d'électeur et député auprès d'elles. »

<sup>1</sup> Il y eut, le 3 vendémiaire, au Palais-Royal, un combat entre les citoyens et les gendarmes de la Convention, suscités par les députés; le 6, des généraux, des officiers et des terroristes de l'ancien régime en vinrent aux mains, ce qui occasionna un nouveau combat.

avait appelé secrètement à Paris un grand nombre d'officiers et de soldats; elle venait d'interdire les assemblées de sections comme illégales, et d'ordonner, par une loi expresse, à toutes les réunions de se dissoudre dans les vingt-quatre heures. On vit bientôt que le différent ne pourrait être terminé que par la force. C'est pourquoi on avait envoyé quelques députés dans les faubourgs, pour rassembler les ouvriers et les cohortes ordinaires des Jacobins; mais ils n'y trouvèrent pas un accueil favorable, car le peuple se rappelait encore comment il avait été abusé au mois de prairial. On recourut donc aux patriotes de 1793, aux Septembriseurs, aux héros de la Bastille. On en organisa au jardin des Tuileries une légion, surnommée la *légion sacrée*, contre les troupes du Palais-royal, composées de banquiers et de leurs commis, de négociants royalistes de l'ancien régime, de savants et d'artistes distingués. Cette légion, comprenant à peu près trois mille hommes <sup>1</sup>, fut appelée l'armée de la Convention <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> D'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, c'est quatre mille cinq cents hommes qu'on divisa en trois bataillons, et qu'on mit sous les ordres du général Berruyer.

<sup>2</sup> Le 12 vendémiaire, ils présentèrent une adresse à la Convention. Le redoutable Dubois-Crancé proposa de la faire

Les hostilités commencèrent le 11 vendémiaire lorsque l'assemblée nationale siffla au théâtre français le décret qui lui ordonnait de se séparer en vingt-quatre heures. On s'attendait au combat pendant la nuit, et la Convention resta assemblée jusqu'à trois heures du matin; mais le lendemain l'affaire devint plus sérieuse. Depuis la pointe du jour jusqu'au coucher du soleil, la section Lepelletier resta sous les armes. A huit heures du soir, lorsque le péril s'approchait, la Convention fit une proclamation, et le général Menou, depuis quelque mois à la tête de la force-armée<sup>1</sup>, reçut l'ordre d'intercepter les munitions et d'entourer de soldats et de terroristes la section qui n'avait pas d'artillerie. Elle était cernée<sup>2</sup>, on était en présence, lorsque les autres sections rassemblèrent toutes les forces qu'elles avaient dans les différents quartiers de la ville, et, deux heures après, trente mille citoyens étaient sous les armes. Menou n'aimait pas à répandre le sang, malgré l'ordre qu'il en avait reçu, puis-

imprimer et afficher en y joignant la réponse polie et encourageante du président. La proposition fut acceptée.

<sup>1</sup> Le général Menou fait partie des officiers bien désignés par le sobriquet de *Talons rouges*.

<sup>2</sup> Nous nous permettons de révoquer en doute la déclaration de M. le comte de Las-Cases, vol. II, pag. 208.

que on pouvait le lui imputer, comme autrefois à Bailly ; et la Convention apprit à minuit, à son grand dépit, qu'on s'était séparé en paix. Qui pourrait décrire la rage à laquelle se livrèrent les hommes de ce temps, qui ne respiraient que la violence et les combats les plus sanglants <sup>1</sup>? Ils choisirent parmi eux des cannibales pour exécuter leur décret. On donna le commandement de la force-armée à Barras que les ruines de Toulon rendaient véritablement digne de leur confiance, et qui avait sous ses ordres Delmas, Laporte et Goupilleau. Barras trouva en Bonaparte un homme à qui tout moyen était bon pourvu qu'il le conduisît à son but. Il le fit donc sortir de cette inaction à laquelle Aubry et le parti modéré l'avaient condamné. Bonaparte, maintenant chargé de diriger le canon, n'était pas à vingt-cinq ans l'homme qui, secondé par la populace, aurait hésité de faire jouer la mi-

<sup>1</sup> *Poultier s'écrie* : « A la tête de la force-armée est un ancien baron. Il est impossible d'imaginer le langage de bassesse du ci-devant baron de Menou à la section Lepelletier. Un général n'est pas envoyé pour délibérer. Je demande que les comités examinent la conduite de Menou. » Après de violents débats, *Louvet* dit enfin : « Une négligence extrêmement coupable, si ce n'est pas la plus criminelle, a paralysé les mesures de vos comités du gouvernement. Les comités ont su, dès la matinée, qu'une poignée de factieux battait la générale, battait des appels, faisait des proclamations. »

traille sur d'honnêtes citoyens. Ils avaient, il est vrai, à leur tête des officiers aguerris et pour chef un général; mais Danican, à qui l'on avait confié la direction principale des mouvements, fit preuve dans toutes les circonstances d'autant d'ineptie, que Bonaparte montra d'habileté. Le combat devait commencer à six heures<sup>1</sup>, mais chaque parti craignait d'attaquer le premier. Enfin Bonaparte provoqua deux coups de fusil de la part des sectionnaires, il y fit aussitôt répondre par le canon.

L'action n'était sérieuse qu'en peu d'endroits; elle dura cependant jusqu'à sept heures du soir, et Barras ne put annoncer la victoire à la Convention qu'à neuf heures. Le rapport qu'en fait le Moniteur prouve même qu'il avait fallu acheter la victoire au prix du sang d'un grand nombre de citoyens<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome II, pages 216-17 : « A chaque instant les affaires empiraient. A trois heures, Danican, général des sections, envoya un parlementaire sommer la Convention d'éloigner les troupes qui menaçaient le peuple, et de désarmer les Terroristes. Ce parlementaire traversa les postes, les yeux bandés, avec toutes les formes de la guerre. Il fut introduit ainsi au milieu du comité des Quarante, qu'il émut beaucoup par ses menaces; on le renvoya vers les quatre heures. La nuit approcha, et il n'est pas douteux qu'elle ne dut être favorable aux sectionnaires, vu le grand nombre. Ils pouvaient se faufiler de maison en maison dans toutes les avenues des Tuileries déjà étroitement bloquées. »

<sup>2</sup> Canclaux ( noble comme Barras et Bonaparte, et ma-

Comme on ne pouvait guère établir un tribunal révolutionnaire, on recourut aux commissions militaires. On en institua trois pour écarter tous ceux qui semblaient gêner le parti dominant.

On eut alors tout le loisir de donner, le 3 brumaire, la loi affreuse qui exclut plus d'un tiers de la nation française de la législation et de toutes les charges, puisqu'on déclara morts civilement les parents des émigrés, ainsi que tous ceux qui avaient eu quelque part au rejet des pièces annexées à la constitution, jusqu'à la paix générale.

Ces derniers événements augmentèrent dans la nation entière l'aversion que l'assemblée avait contre les Jacobins<sup>1</sup>. Les nouvelles élections en furent une preuve. On élut presque

jour avant la révolution) et autres y furent employés; Bonaparte seul fit jouer la mitraille; il balayait les quais où les sections défilaient. Fréron dit donc dans un autre endroit:

(*Moniteur* an IV, n° 22, page 88) : « N'oubliez pas que Bonaparte, nommé dans la nuit du 12 pour remplacer Menou, et qui n'a eu que la matinée du 13 pour faire les dispositions savantes dont vous avez vu les heureux effets, avait été retiré de son armée pour le faire entrer dans l'infanterie. »

<sup>1</sup> Le décret de déportation contre Billaud, Collot, Barère et Vadier, avait été changé en décret d'accusation, mais Collot et Billaud avaient disparu; le dernier est encore aujourd'hui journaliste de la cour et de l'État à Saint-Domingue; Vadier s'était rendu invisible : il ne restait que Barère. Ayant alors retiré le décret d'accusation, on voulut qu'il fût déporté, mais il s'échappa de sa prison et se réfugia à Saintes.

partout, pour le nouveau tiers, des hommes qui n'étaient nullement les admirateurs prononcés de la révolution; on choisit dans la Convention ceux à qui l'on supposait des intentions modérées; mais ceux qui n'avaient pas été élus furent secondés par leurs fidèles sectateurs. Comme il n'y avait à la Convention que peu d'hommes dignes d'être réélus, ils avaient été nommés en même temps dans plusieurs collèges; ainsi cent quatre places restaient vacantes. Ce cas avait été prévu dans les suppléments.

La Convention ne laissa point, aux députés élus en deux endroits, le choix entre la mission des deux départements, pour qu'on pût procéder à de nouvelles élections dans chacun des départements qui se trouvaient ainsi sans députés, mais elle se constitua elle-même en collège électoral de France, s'en donna le titre et disposa ainsi de toutes les élections.

La nouvelle législature se composait de trois parties contraires, dont chacune avait un rapport tout différent avec la nation : 1<sup>o</sup> Les députés nouvellement élus, qui se regardaient comme les seuls représentants du peuple. 2<sup>o</sup> Les trois cent soixante-dix-neuf membres <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le nombre en devait être de trois cent quatre-vingt-

qui étaient odieux à tous les hommes éclairés et dont les sentiments n'étaient pas assez révolutionnaires pour ces gens qui ne voulaient entendre parler, ni d'ordre, ni de Dieu; 3<sup>o</sup> enfin les cent quatre élus par eux-mêmes qui se trouvaient toujours en opposition avec le nouveau tiers.

La confusion fut portée à son comble; car la connexion des deux Corps-législatifs était contre nature, tant par rapport à eux-mêmes que par rapport au directoire. La proposition des lois ne venait ni du conseil exécutif ni de celui des Anciens, et, à l'élection même de ce dernier conseil, on ne s'était pas exactement conformé aux réglemens de la constitution <sup>1</sup>.

A la fin de l'année 1794, les Français occupaient d'un côté tout le Rhin; Mayence et Manheim seuls les arrêtaient; de l'autre côté Pichegru, arrivé à la frontière de la Hollande, songeait à envahir les sept provinces, comme on l'avait fait de la Belgique-Autrichienne. Les ennemis se voyaient en outre

seize, mais le mauvais état des colonies empêcha qu'on fit venir leurs députés à Paris.

<sup>1</sup> Pour entrer au Conseil des Anciens, il fallait être marié ou veuf, et avoir passé quarante ans. On tira d'abord cent soixante-neuf noms des membres de la Convention, ensuite soixante-trois du nouveau tiers pour compléter le nombre.

obligés de faire de nouveaux efforts en Italie pour seconder leurs alliés.

Aux frontières d'Espagne, la fortune sourit aussi aux Français; les Espagnols cherchaient la paix, tandis que depuis long-temps la Prusse la négociait pour elle-même. Quant à la Hollande, le comité de salut public avait réuni tous les mécontents et les patriotes <sup>1</sup>. Le général Dændels, passé au service de la France, s'avança avec des proclamations et des troupes hollandaises <sup>2</sup>, et un froid rigoureux facilita le passage des fleuves et des marais. Depuis le mois de décembre 1794, jusqu'au 16 janvier 1795, on vit se répandre dans tout le pays avec les Français la révolte contre les anciens magistrats. Ceux-ci furent partout contraints de se désister de leurs emplois, et le stathouder même, dont la charge était héréditaire, après avoir

<sup>1</sup> Les patriotes avaient formé un comité révolutionnaire à Anvers; Herzogenbusch étant occupé, le comité y fut transféré, d'où il entretint une correspondance avec toutes les villes et les particuliers qui étaient opposés au parti d'Orange.

<sup>2</sup> La circulaire du général Dændels, qui occasionna une révolte à Amsterdam et à Leyde, était conçue en ces termes : « Les représentants de la nation française demandent de la Hollande qu'elle se délivre elle-même. Ils ne veulent pas la traiter en vainqueurs, ni la forcer de prendre des assignats pour de l'argent; ils désirent s'unir à elle comme à une nation libre. Les villes de Dordrecht, Harlem, Leyde, Amsterdam, effectueront donc à elles seules la révolution, et en avertiront, par des députés, les représentants de Herzogenbusch. »

tenté inutilement d'acheter la paix au prix de plusieurs millions, abdiqua le 18, et passa avec son fils en Angleterre.

Les Anglais une fois chassés de toutes les provinces, les Hollandais, dont le gouvernement semblait épuré par l'expulsion du *stat-houder*, cherchèrent à négocier avec les Français. Paulus, comme plénipotentiaire des États-Généraux, dirigeait leurs affaires avec beaucoup d'habileté. Les Français envoyèrent en Hollande Sièyes et Rewbell, les hommes les plus astucieux, les plus froids, qui ne se laissaient point enthousiasmer, et qui s'entendaient parfaitement avec Carnot, chargé d'affaires du comité de salut public.

Plusieurs membres de la Convention s'élevèrent envain contre la générosité prétendue de leurs commissaires. Ceux-ci ne conclurent pas moins, avec les Hollandais, une paix qui leur valut une somme immense d'argent comptant, et qui mit ce peuple dans une position plus fâcheuse que s'il eût été traité comme conquête française, par la raison même qu'on lui laissa, sous les dehors d'une existence indépendante, tous les fardeaux qui s'y attachaient <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le traité se trouve dans le *Recueil de Martens* : les Hollandais donnèrent cent millions, et toutes les places fortes

L'histoire des deux années suivantes dévoile quels faibles avantages furent assurés aux Hollandais. On signa le traité le 16 mai 1795. Pichegru prit le commandement des troupes du Rhin et entama aussitôt, comme on le sait positivement aujourd'hui<sup>1</sup>, des négociations avec les émigrés qu'on détestait en France<sup>2</sup>. Elles ne purent rester secrètes, devinrent une source de méfiance et causèrent tous les maux qui éclatèrent dans la suite, puisque Pichegru formait, à lui seul, une puissance contre le gouvernement alors établi.

Ce général, de concert avec Condé<sup>3</sup>, ne vourestèrent au pouvoir des Français. Les Hollandais devaient conserver leur constitution, mais abolir le stathoudérat.

<sup>1</sup> *Fastes de l'anarchie*, tome I, page 426.

<sup>2</sup> *Pichegru et Moreau*, au 18 fructidor an V, suivi de la conjuration de ce dernier, pendant les années III, IV et V, et de la correspondance des nommés Drake et Spencer Smith, ambassadeurs anglais, pendant le mois de mars dernier, tendant à renouer les trames contre la France et la personne du premier consul; à Paris, de l'imprimerie de Bertrand-Pottier, germinal, an XII, in-8°.

<sup>3</sup> *Pichegru et Moreau*, pages 8-19; dans les *Pièces trouvées à Offenbourg*, volume I, Page 122, un des négociateurs fait le rapport suivant d'un entretien qu'il eut avec Pichegru au mois de février 1796 : « On ne peut croire que je ne fasse pas ce que l'on désire de moi, quand même mon opinion ne m'y porterait pas en plein. Vous savez que le gouvernement me déteste sans oser me le montrer, et me craint. Vous savez comme je me suis prononcé et me prononce tous les jours, même trop, contre les gueux qui au fond sont les seuls qui soutiennent opiniâtrément la guerre, et qui seuls tiendront

lait point passer le Rhin , mais il se vit obligé d'avancer lorsque Jourdan , à la tête de l'armée de Sambre et Meuse, alla à la rencontre de Clairfait. Jourdan , accompagné de Kléber , dirigea dans le Nord, et Pichegru , dans le Sud , l'attaque contre l'Allemagne ; l'un, depuis les frontières de la Belgique jusqu'à Manheim , et l'autre, depuis Huningue jusqu'à cette même ville. Au commencement du mois de septembre , Kléber traversa le territoire de Prusse malgré la neutralité, et Championnet passa le Rhin près de Dusseldorf. Pichegru prit Manheim le 21 septembre. Il s'élevait déjà alors tant de clameurs contre lui que Moreau , et tous les généraux qui avaient commandé en Hollande sous ses ordres, lui envoyèrent un témoignage public de son patriotisme et de ses talents militaires, signé de leurs noms, et le firent insérer dans les gazettes officielles. Le parti républicain favorisa Jourdan ; car il avait pénétré les motifs qui portaient Pichegru

toujours les rênes. Que dois-je espérer par la suite, si ce n'est d'abord des inculpations, puis des persécutions, et à la suite pis peut-être encore ? Vous voyez donc que je suis personnellement intéressé à une chose que mon opinion prescrit, et que mon cœur désire qu'on soit bien persuadé qu'ayant conduit la chose aussi loin qu'elle l'est, je saurai sans doute aussi saisir le moment favorable, tel qu'il le faut pour ne pas manquer le coup. »

à temporiser. Ces deux généraux n'étaient donc pas en parfaite intelligence, ce qui facilita aux Autrichiens les moyens de délivrer l'Allemagne à la fin de l'année, lorsque Clairfait et Wurmser se mirent de nouveau en mouvement, l'un contre Jourdan et l'autre contre Pichegru. La même désunion, la même inimitié, régnait entre les défenseurs des émigrés et ceux des patriotes, mais on ne les vit jamais perfides comme Pichegru, dont les relations avec Condé ne restèrent pas entièrement secrètes pour Wurmser qui sut adroitement en profiter.

Quosdanowich battit, le 10 octobre 1795, la division qui s'était avancée de Manheim à Heidelberg. Clairfait, s'appuyant sur la violation de la neutralité du territoire prussien par les Français, lors de leur passage du Rhin près d'Eichelkamp, la rompit aussi de son côté et tourna l'aile gauche de Jourdan. Les Français, chargés du butin qu'ils avaient fait sur les paysans et de leur haine, voyant la victoire leur échapper des mains, prirent la fuite. Clairfait les poursuivit avec habileté et sans perdre de temps. Il les atteignit près de Nidda, où Jourdan risqua une attaque; il fut chassé du village le 12 octobre, et de là il se

retira en toute hâte dans les lignes qu'on avait tirées devant Mayence et autour de cette ville. Quelques jours après, Clairfait leur donna un assaut général et les emporta. Les troupes françaises furent obligées de lever le siège de Mayence, le 29 octobre, tandis que Wurmser bloquait Manheim et menaçait de le bombarder.

L'électeur du Palatinat de Bavière, ainsi que les autres princes, ne songeant qu'à leurs propres intérêts, venaient d'abandonner la cause commune, et d'entamer des négociations avec le comité de salut public. Manheim fut occupé le 22 novembre; Pichegru, voyant tous ses efforts inutiles, s'était retiré derrière le Queich. Dans cette retraite, il avait fait preuve du plus grand talent militaire. Une trêve termina l'expédition d'une manière très-avantageuse pour les Français; Clairfait, qui était allé à Vienne, se brouilla avec le conseil aulique de la guerre et le ministre Thugut, ce qui le décida à déposer son commandement.

D'ailleurs, dès le milieu de l'année, toute l'Allemagne septentrionale avait abandonné à leur malheureux sort l'Empereur, la partie méridionale et les frères du Rhin.

La Prusse avait fait la paix, et réglé avec les Français la ligne de démarcation des hostilités et plusieurs articles qui ne furent pas mis au jour. Depuis la fin de l'année 1794, cette puissance avait traité avec la France une paix entre elles, qui fut enfin signée par leurs plénipotentiaires, le 5 avril 1795.

Ces plénipotentiaires, qui décidèrent d'avance du sort de l'Allemagne, et qui inventèrent la sécularisation, furent Hardenberg et le ci-devant marquis de Barthélemy. Ce dernier avait déjà été employé sous l'ancien régime, et Dumouriez l'avait envoyé en Suisse, lorsqu'il était au ministère des affaires étrangères. Les conditions particulières de ce traité ne transpirèrent pas, mais, d'après les articles connus, il est facile de prouver que l'empire allemand et sa constitution, ainsi que la rive gauche du Rhin furent abandonnés. Cette paix enleva à l'Empereur et aux États qui étaient en guerre, le secours de tous les compatriotes et de tous les membres de l'Empire, compris dans la ligne de démarcation fixée, le 17 mai, à Bâle. Comment, après cela, parler encore d'un empire allemand ?

La Hesse suivit, au mois d'août, l'exemple de la Prusse; le Hanovre même préféra la paix,

et l'Allemagne, abandonnée de ses propres enfants, se vit aussi trahie par la fortune. La paix d'Espagne livra ce pays à Don Manuel Godoy, créé, plus tard, duc d'Alcudia et prince de la Paix, ce qu'on peut regarder comme la première cause de tous les changements opérés depuis dans ce royaume. Aussitôt après la révolution, le comte d'Aranda, nommé de nouveau au ministère, employa tous les moyens pour empêcher la guerre que la reine voyait avec plaisir éclater contre la France. Don Manuel, qui n'avait d'autre mérite que de se faire remarquer par sa beauté et ses talents dans la musique, gagna la faveur de la reine. Celle-ci le recommanda au faible Charles IV, le fit passer successivement par toutes les dignités, le nomma secrétaire d'État, et ensuite premier ministre. Après avoir renversé d'Aranda, ce fut lui qui détermina à la guerre contre la France. Les Espagnols obtinrent d'abord quelques succès, ils s'avancèrent sur le territoire français et s'y soutinrent, en 1794, même après la victoire décisive, que Dugommier, à la tête des Français, avait remportée près de Bagnols. Ils tenaient alors quatre places fortes dans ce pays. Dugommier périt sur le champ de bataille, le 17 octobre 1794 ;

Pérignon se chargea alors du commandement, entra en Catalogne, menaça Girone et Tortose, prit Bilbao et occupa la Biscaye et Guipuscoa.

Les Français éprouvèrent le sort ordinaire des troupes étrangères, dans les provinces brûlantes de l'Europe méridionale. Un grand nombre succomba aux épidémies et à la disette. Une partie tomba sous le poignard. Lorsque la fortune des Français commençait à chanceler, le patriotisme se réveilla dans le cœur des Espagnols, avec de nouvelles espérances. Le duc d'Alcudia, généralement détesté du peuple, chercha tout-à-coup en France un appui contre les nombreux ennemis qu'il avait même à la cour.

Bourgoing, qui connut l'Espagne mieux que tout autre, fut envoyé à Madrid, par les hommes qui faisaient alors la loi en France. Il arrêta d'abord avec Godoy les articles particuliers qui regardaient le favori et non le royaume. La paix terminée à Bâle fut enfin ratifiée le 14 juillet 1795. Le faible roi, pour récompenser don Manuel, lui accorda le titre de prince de la Paix, sous lequel il acquit ensuite une triste célébrité.

En Italie, le grand duc de Toscane avait

fait la paix, au mois de février ; le roi de Sardaigne avait perdu la Savoie et presque tout le Piémont. L'armée française était entrée sur le territoire de Gènes, pendant qu'on établissait en France le nouveau gouvernement et la nouvelle constitution.

IV. A cette époque, la France, asservie à un pouvoir militaire, vit, le 18 fructidor, la révolution s'achever par la force des armes. Il est donc utile et nécessaire de donner le résumé des événements qui remplirent toute la nation d'enthousiasme pour les exploits militaires. On ne se laissait alors entraîner que par l'ivresse d'une gloire acquise au champ de bataille et les armes à la main. On ne reconnaissait que la violence et le crime conduits avec adresse ; mais bientôt l'armée d'Italie et son général attirèrent tous les yeux et fixèrent toutes les pensées ; quant à la guerre intérieure, elle avait dû disparaître, lorsque le gouvernement prit des formes plus modérées.

Les deux chefs principaux de l'insurrection de la Vendée, Charette et Stofflet, avaient mis bas les armes le 19 février 1795, dès qu'on eut promis à leurs compatriotes de ne plus troubler leur culte et leurs prêtres. Quand les Anglais conduisirent ensuite les malheureux

émigrés sur la côte de Bretagne et occasionnèrent le carnage de Quiberon, Charette et Stofflet se levèrent de nouveau, le 24 juin ; mais ce dernier se vit trahi et livré par son propre parti. Charette, Georges Cadoudal et autres trouvèrent dans Hoche un adversaire supérieur, ferme, éloigné cependant de toute cruauté. Ce général tira parti des avantages de son extérieur, pour apprendre et déjouer par des femmes les plans des royalistes ; il employa en même temps les colonnes mobiles, appelées, pendant la terreur, *Colonnes infernales*, pour empêcher ou prévenir les attroupements. Comme Hoche possédait la confiance des directeurs <sup>2</sup>, et que la prompte

<sup>1</sup> Réponse de Carnot au rapport fait sur la conspiration du 18 fructidor, de l'an V, par J. C. Bailleul, au nom du comité choisi. Londres, Hambourg, Altona, t. VIII p. 162. Il rapporte ici de quelle manière il sauva Hoche, et comment il le mit à la tête des trois armées de l'Ouest.

Il poursuit, page 164 : « C'était un homme à grands moyens que Hoche, et qui ne pouvait manquer d'être très-dangereux en prenant un parti quelconque dans les affaires politiques. Il affectait un grand mépris pour Pichegru sous le rapport des talents militaires. Leur rivalité avait commencé à la levée du siège de Landau, où Pichegru, protégé par Saint-Just et Lebas, alors représentants du peuple près l'armée du Rhin, et très-prépondérants, avait pourtant cédé le commandement en chef des armées réunies à Hoche, soutenu par Lacoste et Baudot, représentants du peuple près l'armée de Moselle. Au commencement de la guerre, Hoche, étant encore peu connu, envoya au comité de salut public un mémoire sur les moyens

destruction de Quiberon lui donnait des titres à une récompense, le nouveau gouvernement le nomma général en chef des trois armées de l'Occident ou des côtes de l'Océan, et lui accorda un renfort de quarante mille hommes. Au mois de mars 1796, Charette tomba dans ses mains; il fut fusillé, le 29, à Nantes. Serant, d'Autichamp, Georges Cadoudal excitaient néanmoins, de temps en temps, en différents endroits, des insurrections qui se prolongèrent jusqu'au règne consulaire; cependant le directoire instruisit, le 16 juillet (28 messidor de l'an VI) le Corps-législatif, par un message direct, que la tranquillité était entièrement rétablie dans les départements de l'Ouest.

Quand Hoche eut apaisé la guerre civile, il voulut attaquer les Anglais en Irlande; il équipa une flotte avec beaucoup de peine, fit toutes les provisions nécessaires pour une descente, et quitta le port de Brest, avec un vent favorable, le 14 décembre. La flotte entra dans

de pénétrer en Belgique. Quand j'eus lu ce mémoire, je dis, par forme de conversation, au comité : Voilà un sergent d'infanterie qui fera bien du chemin. Mes collègues me demandèrent de qui je parlais : amusez-vous, leur dis-je, à parcourir ce mémoire; sans être militaires, il vous intéressera. Robespierre le prit; quand il l'eut achevé, il dit : Voilà un homme excessivement dangereux; et je crois que c'est de ce moment même qu'il résolut de le faire périr. »

la baie de Bantry , mais son vaisseau ayant été séparé des autres , son armée n'osa rien entreprendre sans lui. Il échappa presque miraculeusement aux ennemis à son retour, et atteignit un port de la côte française. Dans le Haut et le Bas-Rhin, Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, et Moreau, qui avait succédé à Pichegru, dirigeaient, au commencement de l'année 1796, tous les mouvements militaires de Huningue jusqu'à Manheim. Les relations de Pichegru n'étaient plus un secret pour personne. Le directoire ne put guère le souffrir à l'armée <sup>1</sup>, et voulut lui donner l'ambassade de Suède, mais il la refusa. Les troupes autrichiennes perdirent aussi Clairfait qui avait conduit l'expédition glorieuse, à la fin de l'année 1795. Il avait conclu une trêve pour aller à Vienne, et pour faire des représentations contre les fraudes et les friponneries

<sup>1</sup> Montgaillard, en trahissant d'une manière aussi infame qu'imprudente la cause qu'il servait, avait livré les plans et les papiers. Le directoire n'osa ni ébruiter l'affaire, ni attaquer Pichegru. Ce dernier s'était retiré dans l'abbaye de Bellevaux, qu'il avait achetée; il y resta jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1797, où il entra au Corps-Législatif. Bonaparte, voulant se disculper de l'odieux assassinat dont il s'était rendu coupable envers Pichegru, fit publier, en 1804, les actes contre Pichegru; ouvrage connu sous le titre de *Moreau et Pichegru*, que nous citerons souvent, puisque tous les royalistes, et même Fauché-Borel, en reconnaissent aujourd'hui l'authenticité, contestée en 1796 et en 1804.

des fournisseurs; il trouva que l'entrepreneur avait plus d'amis parmi les grands, que les soldats mourant de faim, et que le ministre Thugut et quelques autres savaient mieux, dans le cabinet, que lui-même dans le camp, ce que le général vainqueur aurait dû faire. Offensé de cette injustice, il déposa le commandement en chef. L'archiduc Charles, âgé de 24 ans, fut mis, en Allemagne, à la tête de l'armée autrichienne, qui renfermait en outre les troupes de Saxe, de Souabe et de Franconie, ainsi que les contingents de quelques États de l'Empire, demeurés fidèles à la cause commune.

Charles déclara, le 21 mai 1796, par le lieutenant-général Kray, que l'armistice était expiré. Barras et Carnot projetèrent contre lui l'immense plan d'opérations, d'après lequel l'armée d'Italie et celle du Rhin devaient, de l'Italie jusqu'à Cologne, marcher conjointement sur l'Autriche, en traversant, l'une la Lombardie, et l'autre toute l'Allemagne. Bonaparte attaqua le Piémont; Moreau menaça Wurmser, posté sur la rive gauche du Rhin. Jourdan avança au-delà du fleuve Lahn, pour rompre, auprès de Wetzlar, les lignes des Autrichiens à la Dill. Son attaque échoua, les Autrichiens le repoussèrent, le 15 juin, jus-

qu'à Cologne , tandis que Moreau se préparait à passer le Rhin. Wurmser , obligé d'envoyer une partie considérable de son armée en Italie , repassa le Rhin , car il ne put tenir tête à Jourdan et à Moreau qui faisait faire quelques mouvements contre Manheim. Wurmser , s'étant retiré de la rive gauche du Rhin , Moreau le passa près de Strasbourg et de Gamsheim , le 24 juin , et força ainsi l'archiduc d'abandonner la poursuite de Jourdan , et de se tourner vers la Souabe. Moreau pénétra ensuite dans le cœur de l'Allemagne méridionale après être resté maître du champ de bataille , dans deux combats opiniâtres près de Rastadt et d'Ettingen. Les Autrichiens s'étaient retirés en Bavière , tandis que Moreau inondait la Souabe et marchait sur la Bavière. Jourdan s'était de nouveau avancé sur le fleuve de Lahn et avait occupé , au milieu du mois de juillet , tout le pays au-delà de Wurzbourg.

La prudence et la modération défendent ici à l'Allemand qui veut écrire l'histoire de cette année , sans blesser sa conscience , d'entrer dans les détails. Comment rapporterait-il , sans une amère et triste indignation , que la pauvre Allemagne , par sa propre faute et son défaut d'union , se sentit opprimée par l'ennemi , et

que chacun, oubliant ses compatriotes, ne songeait qu'à soi-même ? Comment raconter, sans dépit, qu'on désarma l'ennemi à force d'argent, et que la moitié des sommes que l'on sacrifia aurait été plus que suffisante, si on avait su l'employer pour sauver les alliés, et, ce qui vaut mieux encore, l'honneur de la nation, dans toute son intégrité ? Comment dire, avec calme, à quelle instigation et dans quelle vue le roi de Prusse donna ses conseils aux princes assemblés à Pyrmont ? Qui décrirait comment de mauvais conseillers décidèrent Frédéric-Guillaume II, prince pieux et magnanime malgré ses faiblesses, à profiter des besoins des États inférieurs de la Franconie, pour les forcer de renoncer au droit héréditaire et au lien sacré, qui les attachait à l'Empereur et à l'Empire ? Comment rapporter de sang froid que, dans le moment même où Jourdan entra en Franconie, la Prusse occupa tout le territoire de Nuremberg, soumit les faubourgs et incorpora deux autres villes impériales à ses États ? Il nous paraît plus sage et plus sensé de nous condamner au silence ; nous remarquerons seulement que tous les princes furent obligés de renoncer à leurs possessions le long de la rive gauche du Rhin, quoiqu'ils se fissent pro-

mettre des dédommagements <sup>1</sup> par l'ennemi, aux dépens de leurs alliés et des États de la fédération. Nous ajouterons, qu'à l'exception de la Saxe, tous payèrent des contributions immenses sans être délivrés des garnisons et de tous les fardeaux qui en sont inséparables.

Le 29 juillet, en faisant désarmer les troupes de Souabe, le magnanime Charles manifesta au milieu de la guerre l'indignation que lui causait la défection générale. Les Autri-

<sup>1</sup> *Correspondance inédite*, tome VII, page 123. Le ministre Delacroix écrit le 26 mai 1797, à Clarke et à Bonaparte : « J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyens généraux, les extraits de la correspondance, qui peuvent vous intéresser relativement à la négociation dont vous êtes chargés. Vous y verrez que toutes les grandes maisons d'Allemagne désirent qu'il soit pris des arrangements convenables à la République, sur les frontières vers le Rhin ; que la cession de la rive gauche n'éprouvera pas d'obstacles sérieux de leur part pourvu qu'ils soient dédommagés sur l'autre rive par des sécularisations équivalentes. Quant à la Prusse, elle paraît un peu confuse du rôle qu'elle a joué en réclamant l'intégrité de l'Empire germanique ; tandis qu'elle est liée avec nous par une convention secrète, qui suppose la cession à la République de toute la partie gauche, moyennant un dédommagement pour elle et pour le stathouder également pris sur la rive droite du Rhin. »

Le 19 août, le ministre Talleyrand écrit, page 22 : « C'est dans ce système de sécularisation, auquel il faut en venir tôt ou tard, et qui est déjà consenti par la Prusse, la Hesse, Wurtemberg et Bade, que l'Empereur trouvera à la fois un dédommagement plus ample et un arrondissement plus convenable à ses États héréditaires, que dans ses provinces italiennes agitées par les principes de la démocratie, et qui d'ailleurs seraient pour sa maison des sujets perpétuels de guerre. »

chiens, abandonnés de tous les Allemands, pressés par deux armées françaises, furent forcés de reculer jusqu'à ce qu'un renfort de quinze mille grenadiers hongrois se joignît à leurs étendards, ce qui eut lieu à la fin du mois d'août, lorsque les avant-gardes de Moreau étaient postées à deux lieues d'Ingolstadt, et que les troupes de Jourdan se trouvaient à trois lieues de Ratisbonne.

L'armée française allait atteindre son but ; Bonaparte occupait la Lombardie, Wurmser, envoyé contre lui avec des renforts, se vit, comme son prédécesseur, contraint de fléchir devant le génie supérieur de ce jeune général qui le repoussa jusque dans les défilés du Tyrol. Moreau songeait à se réunir à Bonaparte, lorsque l'archiduc Charles releva pour quelques temps, par une attaque intrépide, le courage abattu des Autrichiens, leur confiance en eux-mêmes, et délivra l'Allemagne. Il tourna la droite de l'armée de Jourdan, culbuta Bernadotte, à peu de distance de Teining, le poursuivit de près jusqu'à ce que Jourdan lui offrît, le 3 septembre, dans les environs de Wurzburg, une bataille qu'il perdit. Alors la confusion se répandit parmi les Français, suite ordinaire des défaites qu'ils éprou-

vent sur un sol étranger <sup>1</sup>. Les paysans allemands vengèrent en même temps les violences que les vainqueurs avaient d'abord exercées sur les vaincus. L'armée de Sambre-et-Meuse reconnut alors combien il était dangereux de laisser des places-fortes derrière soi, puisque les garnisons de Manheim, de Mayence, d'Ehrenbreistein et même du petit Kœnigstein lui rendaient sa retraite bien plus difficile. Les Français, atteints dans leur retraite, près de Limbourg, essayèrent un nouvel échec le 16 septembre ; l'armée fut mise presque entièrement en déroute, et la France ne conserva de ses conquêtes sur la rive droite du Rhin, que la tête du pont près de Neuwied et Dusseldorf. Immédiatement après, Beurnonville, qui jusqu'alors avait commandé l'armée du Nord, se chargea de la direction des troupes du Rhin jusqu'à l'arrivée de Hoche.

Tandis que le duc Charles se précipitait sur l'armée de Jourdan, Moreau feignit de vouloir prendre Wurmser par derrière, et se réunir ensuite à l'armée de Bonaparte en Italie, par le Tyrol. Il passa le Lech, le 21 août,

<sup>1</sup> Pichegru et Moreau se sont surtout immortalisés par l'ordre qu'ils surent maintenir dans leur retraite. Bonaparte, dans la *Correspondance inédite*, s'en moque; mais il ne serait pas mort à l'île Sainte-Hélène s'il en avait eu quelque idée.

chassa les Autrichiens des collines de Friedbourg, et, par une marche forcée en Bavière, obligea l'électeur du Palatinat de signer un traité aussi ignominieux que celui des autres princes. Moreau obtint alors et sur le champ, de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade, plus d'argent, de munitions, de vivres et de chevaux, qu'ils n'en avaient donné de bon gré, pendant tout le temps de la guerre à l'armée de la patrie.

Moreau hésita quelques jours ; il ne savait s'il avancerait vers l'Autriche, ou le Tyrol, lorsqu'il apprit subitement qu'il était menacé par derrière. L'archiduc même cessa de poursuivre Jourdan, pour se tourner vers le Danube. Mais déjà les Autrichiens avaient cerné Moreau qu'on crut perdu pour la France. Ce général acquit, dans cette occasion, par la retraite la plus extraordinaire, presque la même gloire que Bonaparte s'était acquise en Italie par des succès prodigieux ; mais le premier n'immola jamais personne à sa gloire, tandis que l'autre lui sacrifiait tout. Moreau, pour prévenir Charles, attaqua le général Latour près de Biberach, le repoussa et occupa les vallées par où l'archiduc aurait pu fondre sur lui ; ensuite il passa dans le plus grand

ordre par la Souabe avec son armée, son artillerie et tous ses bagages.

La Suisse accorda aux Français ce qu'elle refusa aux Allemands. Moreau plaça une partie de son artillerie dans les arsenaux suisses, et traversa les cantons pour rentrer en France.

L'issue de l'expédition de Bonaparte en Italie fut tout autre, ainsi que sa position vis-à-vis du directoire et de la nation française. Il devint, dans la même année, maître de ses armées et de ses généraux, protecteur de l'Italie, comme il le fut plus tard de la confédération du Rhin, l'idole de la nation et la terreur du gouvernement <sup>1</sup>.

Ni Scherer, ni Kellermann ne paraissaient en état d'exécuter le projet hardi de vaincre l'Autriche en Italie. Pendant que le général Aubry refusait d'employer Bonaparte, celui-ci fit connaître ses talents pour la tactique militaire à Carnot qui, dans la suite, obtint pour lui le commandement de l'armée d'Italie <sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> Daru, *Histoire de Venise*, tome V, p. 440, rapporte que Bonaparte lui avait dit en partant : « Dans trois mois je serai à Milan ou à Paris. »

<sup>2</sup> *Réponse de Carnot*, pages 40-42 : « Il faut ici dévoiler l'atroce perfidie de ces trois brigands (Barras, Rewbell, Reveillère). Bonaparte leur fut toujours odieux, et ils ne perdirent jamais de vue le projet qu'ils eurent de le faire périr. Je n'en excepte point Barras ; ses grincements de dents, lorsque

car, étant pour ainsi dire Italien, il connaissait parfaitement ce pays.

Il parut, le 20 mars 1796, à l'armée qui manquait de tout<sup>1</sup>, et qui, outre l'Autriche, avait la Sardaigne, Parme, Plaisance, Modène, le pape et Naples à combattre. Les troupes ennemies formaient deux divisions, l'armée de Sar-

le général envoya Sahuguet à Marseille, ses sorties contre les préliminaires de Leoben, ses grossiers et calomnieux sarcasmes contre une personne qui doit être chère à Bonaparte, décèlent la noirceur de son arrière-pensée. Cet homme, sous l'écorce d'une feinte étourderie, cache la férocité d'un Caligula. Il n'est point vrai que ce soit lui qui ait proposé Bonaparte pour le commandement de l'armée d'Italie, c'est moi-même; mais pour cela on a laissé filer le temps pour savoir comment il réussirait, et ce n'est que parmi les intimes de Barras, qu'il se vanta d'avoir été l'auteur de la proposition faite au directoire. Si Bonaparte eût échoué, c'est moi qui étais coupable; j'avais proposé un jeune homme sans expérience, un intrigant; j'avais évidemment trahi la patrie; les autres ne se mêlaient point de la guerre; c'était sur moi que devait tomber toute la responsabilité: Bonaparte est triomphant, alors c'est Barras qui l'a fait nommer, c'est à lui seul qu'on en a l'obligation: il est son défenseur, son protecteur contre mes attaques; moi, je suis jaloux de Bonaparte; je le traverse dans tous ses desseins, je le persécute, je le dénigre, je lui refuse tout secours, je veux évidemment le perdre. Telles sont les ordures dont on remplit dans le temps les journaux vendus à Barras. »

<sup>1</sup> *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon avec les cours étrangères, les princes, les ministres et les généraux français*; Paris, Panckoucke, 1819, in-8°. tome I, p. 10: « L'armée est dans un dénuement à faire peur; j'ai de grands obstacles à surmonter; mais ils sont surmontables: la misère y a autorisé l'indiscipline, et sans discipline point de victoire »

Il se plaint ensuite de ce qu'on lui proteste les lettres de change.

daigne, commandée par Colli et Provera, et celle d'Autriche, sous les ordres de Beaulieu et d'Argenteau.

La dernière couvrait Turin et faisait tête à la partie de l'armée qui était postée au Saint-Bernard, au mont Cenis, au mont Genève, dans les vallées de Stura et de Maira. Elle eut jusqu'au 14 avril quelques succès, lorsque Bonaparte changea tout-à-coup la scène. Beaulieu, voulant forcer le même jour le centre de l'armée française, près de Montenotte, avait emporté toutes les redoutes, quand ses efforts échouèrent contre le dévouement de quinze cents grenadiers, que le général Rampon enthousiasma tellement par ses discours, qu'ils tinrent ferme jusqu'à ce que Masséna et Laharpe tournèrent l'ennemi sur la droite. Lorsque Beaulieu se disposait, le lendemain, à renouveler l'attaque, Laharpe menaçait de le prendre en queue, Masséna pressait sa droite, et Merci-Argenteau, qui avait le commandement de cette aile, retournait imprudemment à Dego. Argenteau tenait un rang très-élevé dans la noblesse d'Autriche, mais il ne jouissait pas d'une grande renommée militaire ; il se retira malgré les ordres exprès qu'il avait reçus, et il fut cause que les Français obtinrent

des avantages brillants, le 13, près de Mille-simo, et le 15, près de Degó. Beaulieu se vit alors obligé de plier; il mit le général négligent aux arrêts, mais la cour le nomma feld-maréchal de l'Empire.

Les Autrichiens ayant été vaincus immédiatement après dans plusieurs combats, Serurier avait franchi les Apennins, et les Français, maîtres des vallées de Tanaro et de Bormida, avaient coupé les Autrichiens de l'armée de Sardaigne; celle-ci ayant été battue le 22 à Mondovi, Provera, l'un de ses chefs, fut fait prisonnier près de Cosseria. Les Français menaçant alors Turin s'approchèrent de cette ville, à la distance de neuf lieues.

Il y avait en même temps des escarmouches continuelles entre les Autrichiens, qui se retiraient lentement et les Français, qui avançaient avec rapidité. Des combats plus sérieux se livrèrent, depuis le 22 jusqu'au 25 avril. Le 23, les chefs de l'armée de Sardaigne demandèrent une trêve, et bientôt la politique insidieuse de Bonaparte, parfaitement en harmonie avec le misérable système des cours italiennes, devint plus pernicieuse aux Autrichiens que ses armes.

Il fit craindre au roi de Sardaigne de favoriser les troubles, inévitables dans le pays si la guerre continuait, et lui fit espérer de le maintenir dans la possession du Piémont s'il consentait à la paix. Cela eut le résultat désiré. Le roi de Sardaigne fut trompé plus indignement que les princes allemands qui, au moins, n'avaient pas de places-fortes à livrer à l'ennemi. Bonaparte ne pouvant pas conclure de paix accorda des trêves. Salicetti, Corse et commissaire du gouvernement, y joua un rôle secondaire, et le général ne laissa même rien autre chose à faire au directoire que de reconnaître ses armistices, comme des traités formels de paix.

Au commencement, Barras n'était pas très-content de tout cela. Bonaparte entretenait une correspondance particulière avec Carnot<sup>1</sup> qui le protégeait surtout et savait apprécier ses talents. Mais Carnot aussi reconnut bientôt que ce général s'élevait trop aux dépens des autres<sup>2</sup>, et il conçut alors le projet de

<sup>1</sup> Bonaparte écrit à Carnot le 9 mai 1796 : « Je vous dois des remerciements particuliers pour les attentions que vous voulez bien avoir pour ma femme ; je vous la recommande ; elle est patriote sincère, et je l'aime à la folie. J'espère que les choses vont bien, pouvant vous envoyer une douzaine de millions à Paris ; cela ne vous fera pas mal pour l'armée du Rhin. »

<sup>2</sup> *Correspondance*, t. I, page 159 : « Au reste, vous me trou-

diviser l'armée. Ce plan fut communiqué à Bonaparte; celui-ci n'hésitait pas un instant à exécuter toute mesure immorale que lui ordonnait le gouvernement, à dépouiller toutes les collections, les galeries et les trésors de l'Italie, à piller Gènes et à suivre ensuite dans le pillage de Lorette le plan tracé par le directoire. Il se prêtait à tout, soit qu'il fallût envahir Rome et le pays napolitain, soit qu'il s'agît de s'emparer par perfidie de Livourne, port appartenant au duc de Toscane qui avait fait la paix depuis long-temps<sup>1</sup>; mais servir à côté de Kellermann, voilà ce qu'il refusa positivement<sup>2</sup>.

verez toujours dans la ligne droite; je dois à la République le sacrifice de toutes mes idées. Si l'on cherche à me mettre mal dans votre esprit, ma réponse est dans mon cœur et dans ma conscience. »

<sup>1</sup> *Correspondance*, t. I, page 161 : « L'expédition sur Livourne, Rome et Naples, est très-peu de chose : elle doit être faite par des divisions en échelons, de sorte que l'on puisse, par une marche rétrograde, se trouver en force contre les Autrichiens, etc., etc. »

<sup>2</sup> *Correspondance*, t. I, page 160 : « Kellermann commandera aussi bien que moi, car personne n'est plus convaincu que je le suis que les victoires sont dues au courage et à l'audace de l'armée; mais je crois que réunir Kellermann et moi en Italie, c'est vouloir tout perdre. Je ne puis pas servir volontiers avec un homme qui se croit le premier général de l'Europe, et d'ailleurs je crois qu'il faut plutôt un mauvais général que deux bons. La guerre est comme le gouvernement, c'est une affaire de tact. »

Dans la crainte de l'offenser, on fut obligé de renoncer à ce plan; il arracha en attendant des millions au roi de Sardaigne qui en outre fut contraint de lui céder toutes les places fortes, Coni, Exilles, Suse, Château-Dauphin, Tortone, Alexandrie ainsi que la Savoie, pendant la trêve, comme après la paix. Le roi ne gagna par ce traité que l'avantage factice de signer, dans sa résidence, les ordres donnés par un conseil exécutif, influencé par les instructions du quartier-général des Français.

Après la défection de la Sardaigne, les Autrichiens plièrent partout, et Beaulieu fit en vain de grands préparatifs pour empêcher Bonaparte de traverser le Pô à Valence, puisque les Français passèrent ensuite, sans aucun obstacle, près de Plaisance. Une faute commise par ses artilleurs le fit échouer dans sa tentative d'empêcher au moins l'armée française de passer le Tésin, près de Pavie. Bonaparte avança incontinent jusqu'au fleuve Adda.

Dès-lors, il fit voir et reconnut lui-même toute sa supériorité sur son siècle malheureux et sa génération, pour laquelle il avait autant de mépris que Frédéric pour la sienne; car tous les deux n'avaient jamais connu et bien moins

encore senti le bonheur d'une vertu paisible, d'une douce amitié et d'un véritable amour. Le style de ses bulletins <sup>1</sup>, ses proclamations aux soldats <sup>2</sup>, sa correspondance avec les princes, les ministres et les gouvernements républicains de Gènes et de Venise, commencèrent dès-lors à dévoiler son caractère impérieux; et, si la politique du directoire l'empêchait de provoquer les peuples de l'Italie ouvertement à la révolte, il le fit cependant d'une manière indirecte, par ses discours aux soldats <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Berthier semble l'avoir senti; chef de l'état-major, il dit, en faisant allusion à Pichegru et aux royalistes siégeant dans le Corps-législatif, qu'il nomme Chouans: « Si quelques Chouans doutent du compte que nous présentons des prisonniers faits par les Républicains, répondez-leur, etc., etc. »

<sup>2</sup> « Soldats, dit Bonaparte dans une de ses proclamations, Vous avez, en quinze jours, remporté six victoires, pris vingt-un drapeaux, cinquante pièces de canon, plusieurs places-fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont, etc. Tous veulent humilier ces rois orgueilleux qui osèrent méditer de nous donner des fers, tous veulent dicter une paix glorieuse, et qui indemnise la patrie de tous les sacrifices qu'elle a faits: tous veulent, en rentrant dans leurs villages, pouvoir dire avec fierté: J'étais de l'armée conquérante de l'Italie! »

<sup>3</sup> « Peuples de l'Italie, l'armée française vient pour rompre vos chaînes; le peuple français est l'ami de tous les peuples; venez au-devant d'elle; vos propriétés, vos usages, votre religion seront respectés. Nous ferons la guerre en ennemis généreux, et nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent. »

On apprend, par le rapport suivant, combien on remplit ces promesses. Nous ne nous arrêtons pas aux réquisitions,

Près de Lodi, Beaulieu cherchait à défendre le passage de l'Adda, et il l'aurait pu facilement, puisque un pont d'environ soixante toises de longueur, bordé de trente canons, ne peut guère être pris d'assaut; mais les Autrichiens se laissèrent intimider par la première attaque impétueuse des Français. Avec la prise de Lodi, le sort de la Lombardie était fixé. Les Français disaient, en parlant de ce fait : les troupes n'osaient avancer, le canon ravageait les rangs des assaillants, lorsque Berthier, Masséna, Cervoni, Dallemagne, Lannes et Dupas se mirent à la tête des colonnes : le pont fut emporté; mais Berthier, en parlant d'un événement pareil, indique la véritable raison du succès<sup>1</sup>.

aux exactions en vivres, et aux cinquante - un lingots d'argenterie qu'on prit au Milanais, à Lodi et à Bologne. La Lombardie donna vingt-cinq millions de francs; Mantoue huit cent mille, les fiefs de l'Empire deux cent mille, Modène dix millions, Masse et Carrare six cent mille, Parme et Plaisance vingt millions, le pape trente millions, Bologne et Ferrare trois millions sept cent mille, les magasins anglais huit millions. C'est ainsi que Bonaparte put dire, en 1797, à ses soldats; que les contributions imposées aux pays conquis lui avaient fait entretenir son armée pendant onze mois, et lui avaient permis, en outre, d'envoyer trente millions en France.

<sup>1</sup> *Moniteur*, an V, n<sup>o</sup> 73, page 290 : « Nos troupes, à plusieurs reprises, se portèrent, au pas de charge, pour enlever ce pont, mais n'ayant pas la première fois déployé la même audace qu'au pont de Lodi, elles furent repoussées dans leurs tentatives répétées. »

Long-temps avant cette époque, le directoire avait engagé Bonaparte à envoyer, d'Italie à Paris, tous les chefs-d'œuvre de ce pays. A cet effet, le général lui avait demandé deux experts, pour servir de commissaires dans ce vol qu'on devait faire aux arts. Les cinq, odieux et méprisés, espéraient sans doute par-là gagner l'estime des Parisiens. Bonaparte, voulant attirer tous les yeux sur lui, ne pouvait trouver une occasion plus favorable, eut donc soin d'ajouter à tous les traités une clause concernant les productions des beaux-arts. On le vit surtout, lors de l'armistice, qu'il accorda avec une douceur apparente aux ducs de Parme et de Modène, et qu'il fit ensuite changer par le directoire en un traité formel de paix<sup>1</sup>. Parmi les conditions, on énuméra, comme article principal, celui de livrer des tableaux.

<sup>1</sup> Le 5 novembre la France, fit la paix avec Parme, par l'intervention de l'Espagne. Le traité avec Modène peut servir de modèle des conditions qu'on stipulait ordinairement.

1° Le duc de Modène donnera à la République française sept millions cinq cent mille livres, payables dans un mois.

2° Le duc de Modène fournira en outre deux millions cinq cent mille livres en denrées, poudre et autres munitions de guerre que le général en chef désignera.

3° Le duc de Modène sera tenu de livrer vingt tableaux à prendre dans sa galerie ou dans ses États, au choix des citoyens qui seront à cet effet commis.

Il prit alors Vérone de force aux Vénitiens, traita comme des valets les patriciens qu'on lui délégua<sup>1</sup>, et fit connaître ses desseins. D'ailleurs, depuis que les Autrichiens avaient tout perdu en Italie, à l'exception de Mantoue; depuis que Milan et le fort de cette ville avaient capitulé, la guerre ne payait pas seulement les frais de la guerre, mais on envoyait aussi des millions à Paris, où une misérable administration avait épuisé toutes les ressources du plus riche pays<sup>2</sup>. Par les réquisitions, Bonaparte donna au directoire les moyens de faire face aux dépenses les plus nécessaires; mais il s'en réserva l'emploi, et fit passer de temps en temps de fortes sommes à Moreau et à Kellermann, qui commandaient l'armée des Alpes. Tandis qu'on feignait de protéger en Italie les arts et les sciences, et qu'on promettait aux Italiens de les délivrer de l'ignorance dans laquelle était plongée l'Autriche<sup>3</sup>, on dépouillait le pays, les princes,

<sup>1</sup> *Daru*, tome V, page 453 et suiv.

<sup>2</sup> *Correspondance inédite*, tome I, page 461. Le directoire dit entre autres : « Les secours que l'armée d'Italie fournit au trésor national, sont d'autant plus précieux, que la crise est plus forte. Ils ont aidé à déjouer les trames de nos ennemis intérieurs. »

<sup>3</sup> Bonaparte écrit à l'astronome Oriani : « Les sciences qui honorent l'esprit humain, les arts qui embellissent la vie, et

les universités, les jardins, les bibliothèques, pour faire de la capitale de la France le centre de tous les trésors de l'érudition, des arts et des sciences <sup>1</sup>.

La Toscane était en paix avec la France; mais le commerce de Livourne tenta l'avidité du directoire qui ordonna d'occuper le port de cette ville; aussitôt Bonaparte envoya une division de l'armée française en Toscane, et fit confisquer à Livourne tous les biens des étrangers: le butin fut bien moins considérable qu'on ne l'avait espéré; en effet, Bonaparte et son commissaire se plaignirent amèrement que les gens qu'il fallut employer pour cette expédition, eussent, par leurs malversations et leurs rapines, diminué de cinq à six millions le gain auquel on s'était attendu.

Le duc de Toscane s'éleva moins contre cet

transmettent les grandes actions à la postérité, doivent être spécialement honorés dans les gouvernements libres. Tous les hommes de génie, tous ceux qui ont obtenu un rang distingué dans la république des lettres sont français, quel que soit le pays qui les ait vus naître. Les savants, dans Milan, n'y jouissaient pas de la considération qu'ils devaient avoir; retirés dans le fond de leurs laboratoires, ils s'estimaient heureux que les rois et les prêtres ne voulussent point leur faire de mal. »

<sup>1</sup> Bonaparte écrit dans le *Monit.*, an IV, n° 284, p. 1131, le 19 juin 1796 : « Les vingt tableaux que doit nous fournir Parme, sont partis; le célèbre tableau de Saint-Jérôme est tellement estimé dans ce pays, qu'on offrait un million pour le racheter. Les tableaux de Modène sont également partis. »

acte de violence que contre les troubles qu'on cherchait à lui susciter dans son propre pays pendant la paix <sup>1</sup>. On lui fit les réponses les plus dures , et on l'assaillit de nouvelles demandes. Quoique cette conduite ne pût guère disposer les esprits en faveur des Français , et que l'indignation contre eux se prononçât hautement dans l'Italie supérieure , où le Milanais avait acheté vingt millions la perspective d'un gouvernement républicain , le pape et Naples se virent cependant obligés de conclure la paix.

Le pape eut trop tard recours à l'intervention de l'Espagne , lorsqu'il signa , au mois de juin , une trêve qu'on ne transforma qu'au mois d'octobre en une paix formelle. Il paya une somme immense d'argent , livra les plus belles productions des arts , laissa les Français en possession des légations de Ferrare et de Bologne , reçut une garnison à Ancône , sans parler des autres conditions auxquelles il souscrivit. Le roi de Naples ne perdit rien ,

<sup>1</sup> Le duc de Toscane envoya le marquis Manfrédini à Bonaparte. S. A. R. se plaint de ce que le ministre français cherche à former un parti contre le gouvernement en donnant des espérances aux mécontents , conduite contraire à la bonne harmonie et à l'amitié qui subsistent entre la République française et la Toscane. Le général a reçu assez froidement le mentor du grand-duc , etc.

il fut seulement obligé de séparer ses vaisseaux de la flotte anglaise, ainsi que ses troupes de l'armée autrichienne.

Pour apaiser les révoltes qui éclatèrent dans les villes de l'Italie supérieure, Augereau et Bonaparte firent tuer et fusiller plusieurs centaines d'hommes, et désarmer des villes et des contrées entières. Lucques, république fort pauvre, qui n'avait trempé dans aucune sédition, à défaut de tout autre contribution, donna six mille fusils et cela, comme Bonaparte le rapporte d'un ton railleur, de gré à gré.

Au mois d'août, l'Autriche préparait aux Français de nouveaux combats. Bonaparte se mit en marche, le 1<sup>er</sup> de ce mois, pour aller au-devant de la nouvelle armée impériale commandée par Wurmser. Un prompt départ lui assurait la victoire, il lui sacrifia donc les cent trente-quatre canons et mortiers avec leurs munitions qu'il avait employés au siège de Mantoue; certain de les reprendre, il les abandonna aux assiégés.

Sa méthode ordinaire de diviser l'armée ennemie, et d'écraser séparément les corps détachés avec toutes ses forces, lui fut encore facilitée par les Autrichiens, puisque Quosda-

nowich et Wurmser conduisirent leurs troupes par des chemins différents. Il repoussa d'abord Quosdanowich et remporta une victoire sur Wurmser près de Castiglione. Bonaparte attribua cet avantage à Augereau qui lui était entièrement dévoué, dont il n'avait pas à redouter la politique, et à qui il donna même plus tard le titre de duc de Castiglione.

Wurmser, qui, dans cette expédition, fit jouer tous les ressorts de la force et de la ruse, recruta son armée, tandis que Bonaparte entra dans le Tyrol, et chercha à se frayer derrière lui un chemin vers Mantoue, en descendant la Brenta, ce qui favorisa les succès des Français. Bonaparte renversa, le 4 septembre, les lignes des Autrichiens destinées à couvrir le Tyrol près de Roveredo, prit des canons, des drapeaux et fit des prisonniers avant de marcher directement contre Wurmser. Ce dernier, poursuivi par toute la puissance française, perdit dans plusieurs combats la plus grande partie de ses troupes; mais enfin il se fit jour à travers l'armée ennemie, et atteignit, au grand étonnement de son adversaire, la place de Mantoue, à la tête de dix mille hommes. Avant que les Autrichiens fis-

sent une nouvelle tentative pour secourir cette ville, Bonaparte avait enlevé la Corse aux Anglais; Salicetti, par son ordre, partit pour ce pays. Les demandes continuelles qu'il faisait aux républiques de Gènes et de Venise, gouvernées par les aristocrates, et les querelles qu'il leur cherchait à tout moment ne laissaient que trop entrevoir la chute prochaine de ces États. Il encouragea les habitants du duché de Modène à la défection, transforma le pays en république d'après leurs instances, et rompit la paix que le duc avait si chèrement achetée. On incorpora Bologne ainsi que Ferrare à cette république factice, jusqu'à ce que la politique permît de réduire Milan sous le joug des Français, en lui promettant la liberté. Les Girondins et les royalistes du Corps législatif sentirent que Bonaparte réunissait à toutes les qualités d'un grand homme le système de la terreur et de la perfidie. Ils le déclaraient hautement, mais ils donnaient par là même à la partie perverse du directoire un appui dans l'armée d'Italie et un ami en Bonaparte.

Carnot comprit alors, aussi bien que les royalistes, quel était l'homme qu'il avait élevé; et, lorsque ceux-ci le faisaient attaquer par les

journaux <sup>1</sup>, il envoya en Italie, pour observer ce général ambitieux <sup>2</sup>, Clarke, à qui il avait confié jusqu'alors la direction de son bureau topographique. Clarke reconnut bientôt que

<sup>1</sup> Reveillère-Lepeaux, dans la longue lettre qu'il adresse à Bonaparte, le 15 thermidor, au nom du directoire, dit : « Le directoire voit avec indignation la perfidie avec laquelle ces folliculaires coalisés se sont permis d'attaquer la loyauté, la constante fidélité de vos services, et il se doit à lui-même le démenti formel qu'il donne aux absurdes calomnies que leur a fait hasarder le besoin d'entretenir la malignité, par quelques récits qui puissent l'aiguillonner et faire lire leurs productions. Les uns, ouvertement royalistes, répandent crument une fausseté, les autres, se disant patriotes par excellence, mais marchant au même but, la commentent, etc., etc.

C'est ce qui fait dire à Bonaparte, le 17 novembre 1796 : « Wurmser n'est heureux que dans les journaux que les ennemis de la République soldent à Paris. »

Cela explique le ton qui règne dans la lettre de consolation qu'il écrivit à Clarke, lorsqu'Éliot, le neveu de ce dernier, venait de tomber dans la bataille d'Arcole à côté de lui : « Il est mort, dit-il, avec gloire, et en face de l'ennemi ; il n'a pas souffert un instant. Quel est l'homme raisonnable qui n'envierait pas une telle mort ? quel est celui qui, dans les vicissitudes de la vie, ne s'abonnerait pas pour sortir, de cette manière, d'un monde si souvent méprisable ? quel est celui d'entre nous qui n'a pas regretté cent fois de ne pas être ainsi soustrait aux effets puissants de la calomnie, de l'envie et de toutes les passions haineuses qui semblent presque exclusivement diriger les actions des hommes ? »

<sup>2</sup> *Moniteur* : « Le 29 brumaire an VI (19 novembre 1796) ; le général Clarke, chef du bureau topographique des relations extérieures, est envoyé par le directoire à la cour de Vienne. Il est muni du pouvoir nécessaire pour ouvrir des négociations de paix. Il a dû prendre la route d'Italie, afin de conférer avec le général Bonaparte, avant d'arriver à sa destination. Les horribles instructions qu'il reçut, se trouvent dans la *Correspondance inédite*, tome II, pages 393-421. »

celui, qui le nomma par la suite duc de Feltre, pouvait lui être plus utile que le directoire et tous les législateurs. Il se lia avec lui, se montra toujours disposé à exécuter ses projets, lui fit part de tous ses rapports, les concerta avec lui, et trompa Carnot et Barthélemy. Les négociations qu'il entama avec l'Empereur n'eurent d'abord aucun résultat, parce que ce dernier comptait sur l'issue de la conjuration de Pichegru et de ses amis avec les émigrés; et plus une partie du directoire et le Corps-législatif désiraient la paix, plus Bonaparte et Barras cherchaient à la retarder.

Tandis que Bonaparte faisait sentir à son armée et à l'Italie son bras de fer, qu'il voulait en apparence entrer en négociations, et qu'on dépouillait toutes les armées et tout l'intérieur de la France, pour le renforcer de soldats et de munitions de guerre, l'Autriche venait d'organiser une nouvelle armée, sous le commandement d'Alvinzi. Ce général devait secourir Wurmser qui se soutenait avec beaucoup d'habileté et de fermeté à Mantoue; mais la séparation de l'armée, déjà deux fois fatale aux Autrichiens, fournit de nouveau à Bonaparte l'occasion d'employer les mêmes mesures dont il s'était servi auparavant.

Alvinzi alla à Bassano en descendant la Brenta; Davidovich, marchant vers Trente le long de l'Adige, remporta quelques avantages sur les Français, parce que Bonaparte s'était dirigé avec toutes ses forces contre Alvinzi. Du 13 au 16 novembre 1796, les Autrichiens et les Français se disputèrent dans un combat opiniâtre la possession du village et du pont d'Arcole. Bonaparte et ses généraux eurent ici en vain recours au moyen qu'ils avaient employé à Lodi<sup>1</sup>. Ce qu'ils ne purent emporter par la force, ils l'obtinrent, le 16 janvier, par

<sup>1</sup> Dans son rapport au directoire (*Moniteur*, an V, n<sup>o</sup> 72, page 285), *Bonaparte* dit : « Ce fut en vain que tous les généraux, sentant l'importance du temps, se mirent à la tête, pour obliger nos colonnes à passer le petit pont d'Arcole; trop de courage nuisit, ils furent presque tous blessés : les généraux Verdier, Bon, Vernes, Lannes, furent mis hors de combat. Augereau, empoignant un drapeau, le porta jusqu'à l'extrémité du pont, il resta là plusieurs minutes sans produire aucun effet..... Je m'y portai moi-même. Je demandai aux soldats s'ils étaient encore les vainqueurs de Lodi, etc., etc. » *Berthier* rapporte, n<sup>o</sup> 73, page 290, la suite : « Il se jette à bas de son cheval, saisit un drapeau, et s'élançe à la tête des grenadiers, et court sur le pont en criant : Suivez votre général ! La colonne s'ébranle un instant, et on était à trente pas du pont, lorsque le feu terrible de l'ennemi frappa la colonne, la fit reculer au moment même où l'ennemi allait prendre la fuite. C'est dans cet instant que les généraux Vignole et Lannes sont blessés, et que l'aide-de-camp du général en chef, Muiron, fut tué. Le général en chef et son état major sont culbutés; le général en chef lui-même est renversé avec son cheval dans un marais sous le feu de l'ennemi; il est retiré avec peine, etc. »

la jonction d'une division qui descendait de l'Adige. Alvinzi essuya le soir même une grande défaite. Aussitôt après la victoire, Bonaparte se désista de sa poursuite, et s'avança contre Davidovich qui venait de battre, pour la seconde fois, près de Rivoli, les divisions de l'armée française envoyées contre lui. Le général autrichien lui échappa assez heureusement, quoique Bonaparte, dans son bulletin, s'arrogeât des avantages qu'il n'avait réellement pas eus sur le champ de bataille. D'ailleurs, l'affaire était assez brillante en elle-même, puisqu'il avait chassé de l'Italie, pour la seconde fois, l'armée impériale qui, dans ces combats, comptait au moins vingt mille hommes de plus que lui.

La supériorité d'esprit et le génie militaire que Bonaparte avait déployés pendant toute la guerre d'Italie, même contre Wurmser; une infinité de fautes, et la lenteur d'Alvinzi et de Davidovich auraient dû décider le gouvernement autrichien à lui opposer un autre général. Néanmoins, on se contenta d'envoyer, au mois de décembre, des renforts considérables à l'armée du Tyrol.

Wurmser ne put tenir à Mantoue que jusqu'à la fin du mois de janvier. Alvinzi, qui en

était instruit, chercha à pénétrer jusqu'à cette ville. Il fut d'abord assez heureux ; mais, dans la bataille de Rivoli et de Corona, livrée le 13 et le 14 janvier, Bonaparte remporta une victoire décisive. Le 27, il joignit à ce succès la défaite de Provera près de la Favorita. Provera fut fait prisonnier pour la deuxième fois dans cette guerre, et six mille sept cents hommes tombèrent au pouvoir des Français. Dès que les Autrichiens vaincus eurent quitté l'Italie, Mantoue capitula, et Bonaparte put alors étendre de plus en plus le système de pillage que lui et le directoire avaient adopté publiquement<sup>1</sup>.

Pendant tout ce temps, le pape avait donné sujet à des plaintes bien fondées ; mais sa conduite paraît excusable quand on considère ce

<sup>1</sup> *Correspondance*, tome I, page 392, Bonaparte écrit le 28 décembre 1796, au directoire exécutif : « Vous trouverez ci-jointe la lettre écrite par le général Alvinzi, et la réponse du général Berthier ; en conséquence, le baron Vincent et Clarke se réunissent à Vicence, le 13 de ce mois. Mon opinion est que, quelque chose que l'on puisse stipuler pour le *status quo* de Mantoue, l'exécution en sera toujours impossible. Si l'Empereur conclut l'armistice sans le pape, l'avantage de pouvoir retirer trente millions, cet hiver, d'Italie, et de pouvoir en donner quinze aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, est une considération telle qu'elle nous permet d'ouvrir la campagne prochaine avec avantage ; mais si l'Empereur veut y comprendre le pape, l'armistice nous fera perdre Mantoue, l'argent de Rome, et donnera le temps au pape d'organiser une force militaire avec des officiers autrichiens. »

qu'il avait perdu, ce qu'on se proposait encore de lui enlever, et comment Bonaparte, malgré toutes ses promesses séduisantes, se vantait cependant d'être un des principaux soutiens du parti anti-monarchique et anti-religieux.

Le pape, comptant sur l'assistance de l'Autriche, prit enfin les armes, ce qui fournit au général français le prétexte de livrer Lorette au pillage, comme il l'avait prémédité depuis long-temps, et de menacer Rome elle-même. Il ne voulait point aller jusqu'à cette ville, puisque les menaces seules étaient le moyen le plus sûr d'en extorquer de l'argent et les chefs-d'œuvre des beaux-arts<sup>1</sup>. Rome était d'ailleurs trop éloignée; on entama des négociations. Bonaparte s'arrêta près de Tolentino et entra en une correspondance polie et amicale avec le pape, qui se termina par une paix dont tous les avantages furent pour le gouvernement insatiable de la France. En vertu de ce traité, signé le 19 février, mais

<sup>1</sup> *Moniteur*, an V, n° 165, page 657 : « La commission des savants a fait une bonne récolte à Ravenne, Rimini, Pesare, Ancône, Lorette et Perugia; cela sera incessamment expédié à Paris. Cela joint à ce qui sera envoyé de Rome, nous aurons tout ce qu'il y aura de beau en Italie, excepté un petit nombre d'objets qui se trouvent à Turin et à Naples. »

devenu officiel seulement depuis le 30 avril, le pape paya des sommes énormes<sup>1</sup> et livra aux Français tout ce qu'il leur plut de demander. Il renonça spontanément à ses prétentions sur Avignon et le Venaissin, céda les légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, qui formaient une partie de la république Cispadane, et qu'on devait ensuite réunir à la république Cisalpine que, dès ce moment, Bonaparte s'occupait à établir. Il ne manquait que deux choses pour accomplir ses plans : la destruction des deux républiques de Venise et de Gènes, et une paix avec l'Autriche, pour assurer tous ses triomphes, et

<sup>1</sup> La paix avec le pape comprend vingt-six articles, dont nous citerons les dixième, onzième et douzième :

« X. S. S. s'engage à payer et à livrer à Foligno aux trésoriers de l'armée française, avant le 15 du mois de ventôse courant (mars 1797, v. st.), la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix millions en numéraire, et cinq en diamants et autres effets précieux, sur celle d'environ seize millions qui restent dus suivant l'article XI de l'armistice signé à Bologne.

XI. Pour acquitter définitivement ce qui restera à payer pour l'entière exécution de l'armistice signé à Bologne, S. S. fera fournir à l'armée huit cents chevaux de trait, des bœufs, des buffles et autres produits du territoire de l'Église.

XII. Indépendamment de la somme énoncée dans les deux articles, le pape paiera à la République française, en numéraire et diamants ou autres valeurs, la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix dans le courant du mois de mars, et cinq millions dans le courant du mois d'avril prochain. »

pour consolider toutes les dispositions qu'il voudrait prendre. La perte de Gènes et de Venise était toute préparée ; une nouvelle expédition devait amener la paix , lorsque Bonaparte envoya ses généraux en Tyrol , au mois de mars 1797 , et qu'il se mit lui-même en marche vers la Carinthie et la Carniole. L'Autriche eut à lutter contre l'ennemi et contre des traîtres de toute espèce.

On appela en vain l'archiduc Charles à la défense des pays héréditaires ; car, quand même Bonaparte ne l'eût point surpassé en talents, qu'aurait pu faire Charles, lorsqu'il avait les mains liées ?

Mack et Thugut gouvernaient à Vienne ; l'un était aussi fécond en plans que malheureux dans leur exécution ; l'autre se laissait alors influencer par l'Angleterre , comme autrefois il s'était vendu aux Français à Constantinople. Dans ces conjonctures , personne n'aurait pu douter de l'issue de la guerre , si le directoire n'eût porté toute son attention sur l'armée de Sambre-et-Meuse commandée par Hoche , et s'il n'eût eu quelques motifs de suspecter la fidélité de Moreau , à cause de son intimité avec Pichegru. L'armée du Rhin resta sans aucune assistance , ce qui lui fournissait un prétexte

pour se dispenser de régler ses mouvements conformément aux entreprises de Bonaparte.

Nous verrons, plus tard, que le directoire fondait des projets particuliers sur Hoche et ses troupes.

Ce général, peu de temps avant sa mort, était posté au sein de l'Allemagne, lorsque Bonaparte, à dix-huit lieues de Vienne, détermina l'Empereur ou plutôt Mack et Gallo à ce que les préliminaires de la paix de Campo-Formio fussent signés à Leoben. Cette paix est hors de la tâche que nous nous sommes imposée; nous passerons donc sous silence ses articles, d'autant plus que leur développement ne peut être que douloureux et amer pour tout honnête homme et surtout pour l'Allemand impartial.

Bonaparte méditait le plan d'abuser l'Allemagne et de lui ravir un jour son unité nationale <sup>1</sup>. Car il s'explique ici d'une manière alarmante sur les droits que, dans le commerce politique, le puissant acquiert sur le plus fai-

<sup>1</sup> *Correspondance inédite*, tome II, page 565 : « Je n'ai pas en Allemagne levé une seule contribution; il n'y a pas une seule plainte contre nous. J'agirai de même en évacuant; et, sans être prophète, je sens que le temps viendra où nous tirerons parti de cette sage conduite; elle germera dans toute la Hongrie, et sera plus fatale au trône de Vienne que les victoires qui ont illustré la guerre de la liberté. »

ble <sup>1</sup>. Pour achever le triomphe de la France, il fallut qu'on appelât au ministère des affaires étrangères Talleyrand qui, à l'expérience, la connaissance et la finesse de l'ancien régime, réunissait toute l'immoralité des temps modernes, et qui regardait toute pudeur comme un préjugé de l'ignorance.

Nous avons exposé comment la Convention nationale garda son influence dans la nouvelle assemblée, après avoir concentré, pendant trois ans un mois et quatre jours, tout le pouvoir, le gouvernement, la justice et la législation. On comprendra, sans doute, toute l'importance de cette remarque, si l'on considère que cette redoutable Convention avait porté onze mille deux cent dix décrets, découvert trois cent soixante conspirations, ou par une déclaration formelle de toute l'assemblée, ou par ses membres et ses comités, et déclaré officiellement cent cinquante insurrections. Il n'y

<sup>1</sup> Bonaparte écrit, le 26 mai 1797, au directoire (*Correspondance inédite*, tome III, page 3) : « Venise va en décadence depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance ; et la naissance de Trieste et d'Ancône peut difficilement survivre aux coups que nous venons de lui porter : population inepte, lâche, et nullement faite pour la liberté. Sans terre, sans eau, il paraît naturel qu'elle soit laissée à ceux à qui nous donnons le continent. Nous prendrons les vaisseaux, nous dépouillerons l'arsenal, nous enlèverons tous les canons, nous détruirons la banque, et nous garderons Corfou et Ancône, etc. »

avait pas seulement dans le nouveau Corps-législatif la majorité des Jacobins odieux de la Convention ; mais une amnistie générale avait aussi rendu à la liberté tous les Terroristes, tous les hommes sanguinaires qu'on avait auparavant jetés dans les prisons. En observant en outre que les lois sévères contre les émigrés et leurs parents, ainsi que la loi du 3 brumaire, excluait presque le tiers des citoyens des charges publiques, on concevra facilement quels pouvaient être les gens à qui ces emplois furent confiés. Pendant que des brigands, des assassins et leur parti se partageaient les places, l'immoralité établissait partout son règne. Le gouvernement facilitait la dilapidation des biens nationaux et la distribution du butin fait sur les émigrés et les proscrits. Les finances se trouvaient dans le plus triste état ; madame de Staël dit qu'il y avait cent mille francs dans le trésor ; elle se trompe ; il n'y avait pas un sou. Les assignats n'avaient plus de valeur ; et pour comble de maux, il n'existait point de système d'impôt de recettes, ni de revenus. Dans cet embarras, on emprunta des capitaux quand on pouvait en trouver, malgré le crédit perdu. Le commerce des assignats et les spéculations sur les rescriptions de l'État dé-

truisirent le reste de la moralité. Les armées étaient dépourvues de tout, et les institutions publiques tombaient <sup>1</sup>. Pour remédier à ces désordres, il aurait fallu choisir cinq hommes, d'une activité et d'une intégrité prouvées. L'esprit de parti en décida encore autrement.

La majorité du conseil des Cinq-Cents demandait des membres de la Convention, mais elle craignait que le conseil des Anciens ne les rejetât. Elle présenta donc, conformément à la lettre de la loi, une liste de cinquante députés, parmi lesquels on devait en choisir cinq; mais quarante-cinq, excepté Cambacérès, étaient des hommes entièrement inconnus et qui n'avaient jamais été employés dans des affaires importantes <sup>2</sup>. Le choix tomba sur

<sup>1</sup> *Bailleul*, tome II, page 335 : « C'est pendant cet intervalle que la disette fut affreuse, que la dépréciation des assignats porta au comble le désordre dans toutes les transactions, et laissa le gouvernement sans ressources; nos soldats étaient sans habits, et quelquefois sans armes; j'en ai vu portant des sabres sans fourreau, d'autres qui avaient des pistolets où il n'y avait pas de batterie, d'autres qui n'avaient d'armes d'aucune espèce; les chevaux crevaient faute de nourriture; tous les services publics étaient en souffrance, et les chemins devenaient impraticables faute de réparations. »

<sup>2</sup> Dupont de Nemours dit au conseil des Anciens, à l'occasion de la liste : « Loin de nous la pensée qu'en rapprochant de quelques législateurs célèbres un grand nombre d'hommes ignorés, on ait voulu forcer le choix du conseil, et donner à la patrie des directeurs qui n'auraient pas subi la double épreuve que réclame la constitution, et réunir l'assentiment libre des

Rewbell, Barras, Letourneur, Reveillère-Lepeaux et Sièyes. Rewbell ne manquait pas d'expérience et de talents, mais il se laissait dominer par la cupidité et l'ambition; il ne croyait ni à la liberté ni à la vertu, et préférait le despotisme le plus tyrannique à une monarchie légitime et constitutionnelle. Barras, rempli d'un orgueil aristocratique, esclave du vice et entièrement dévoué aux femmes de l'ancien régime, avait cependant sauvé deux fois la Convention. Brouillé à jamais avec les partisans de la maison de Bourbon parmi les royalistes, il ne songeait qu'à ses plaisirs.

Letourneur, autrefois capitaine du génie, était un homme tout-à-fait singulier.

Reveillère-Lepeaux, auparavant avocat à Angers, fut, dans cette nouvelle position, trop sentimental et trop doux, et devint bientôt l'objet de la risée publique, par son théophilantropisme <sup>1</sup>.

deux conseils. Robespierre avait conquis la France par la force, ce serait la conquérir par la ruse. •

<sup>1</sup> Réponse de L. N. M. Carnot, citoyen français, un des fondateurs de la République, et membre constitutionnel du directoire exécutif, au rapport fait sur la conspiration du 18 fructidor de l'an V, par J. C. Bailleul, au nom du comité choisi : Londres, Hambourg, Altona, in-8°, pag. 170 : « Parmi les triumvirs, Rewbell est le seul qui ait un plan suivi et des connaissances positives; mais il croit la liberté impossible, et ne voit de

Le rusé Sièyes ne jugea pas à propos d'accepter un emploi aussi pénible que dangereux. Il refusa donc le directoire ainsi que la place au conseil des Anciens, et préféra siéger parmi les Cinq-Cents. Comme il fallait nommer un autre membre à sa place et présenter une liste de dix députés, Duplantier recommanda en vain au conseil des Cinq-Cents ce que Dupont avait proposé à l'assemblée des Anciens, de choisir des hommes connus. On eut soin de faire la liste, de sorte qu'il n'y eût de choix qu'entre Carnot et Cambacérès ; le premier l'emporta.

Nous aimons à croire que les cinq direc-

gouvernement que dans le despotisme le plus absolu : c'est ce qui règle sa marche.

Barras ne s'en fait point accroire ; il sait qu'il ne peut marquer qu'en révolutionnant, et il est toujours prêt à révolutionner, n'importe dans quel sens : d'abord profondément aristocrate, c'est-à-dire ennemi de tout ce qui tend à rapprocher les hommes de l'égalité. Reveillère, tourmenté par le désir d'être fameux et se démenant de toute manière pour y parvenir, s'est fait théophilantrope.... Mais voyant que cela ne lui réussissait pas, il a préféré devenir tyran que de se borner à conserver la réputation d'homme de bien, avec laquelle il était arrivé au directoire. Je ne sais, au surplus, sur quoi pouvait être fondée cette réputation... ; mais il n'y a certainement pas d'être plus hypocrite ni plus immoral que Reveillère. La nature, en le rendant puant et difforme, semble avoir eu pour objet de mettre en garde ceux qui en approchent contre la fausseté de son caractère et la profonde corruption de son cœur. »

teurs montrèrent d'abord de l'activité, comme le rapporte le violent défenseur du système anti-monarchique <sup>1</sup>, qui, du reste, est très-prévenu en leur faveur. Il y avait une scission dangereuse dans le Corps-législatif ; les royalistes étaient plus entreprenants que jamais. Des meurtres avaient été commis dans le midi de la France, et on avait à redouter des démarches pernicieuses contre les anciens auteurs des scènes violentes de la terreur. Le fatal moyen choisi par le directoire pour ne succomber, ni sous le royalisme, ni sous le Jacobinisme, fut un système de bascule, d'après lequel il laissa les uns l'emporter sur les autres, en leur opposant ainsi alternativement leurs forces respectives. Les directeurs étant restés quelques mois dans leurs charges, les femmes de la société rouvraient leurs salons, et les dames Tallien, Recamier et plus tard madame de Staël regagnèrent une grande influence dans les affaires politiques <sup>2</sup>, ce qui

<sup>1</sup> *Bailleul*, tome II, page 264 : « Six mois ne s'étaient pas écoulés, que l'ordre régnait partout : les subsistances étaient abondantes, et le numéraire effectif avait remplacé les assignats, mais aussi les directeurs s'assemblaient le matin à huit heures précises jusqu'à quatre et cinq du soir, et à huit heures du soir jusqu'à quatre et cinq du matin. »

<sup>2</sup> Il y avait aussi assez de femmes patriotes qui, au lieu de s'occuper de leur ménage, répandaient la confusion dans

fit naturellement renaître les clubs<sup>1</sup>. Les royalistes s'assemblaient à Clichy ; à l'hôtel de Salm, il y avait un club qui travaillait contre eux. Il y eut plusieurs réunions politiques jusqu'au moment où les Jacobins se constituèrent de nouveau au Panthéon, sous la présidence du Florentin Buonarotti, démocrate acharné.

La majorité du directoire et des conseillers se composait d'hommes qui avaient plus ou moins figuré dans les troubles du temps

l'État. Carnot même eut recours à ces femmes ; il dit qu'avant le 18 fructidor an V, la citoyenne Éblé, sœur du célèbre général d'artillerie de ce nom, était venue le voir : « Est-il donc décidé, citoyen Carnot, me dit-elle, que Pichegru abandonne les patriotes ? Je n'en sais rien, lui dis-je, mais sa conduite n'est rien moins que rassurante. Je veux, me dit-elle, aller le voir ; je veux enfin lire dans son ame et connaître sa pensée.

J'approuvai sa démarche. Elle revint deux ou trois jours après, et me dit : Non, Pichegru ne nous abandonne pas ; il demande ce qu'il doit faire pour nous prouver qu'il n'abandonne pas les patriotes. » Carnot l'instruit ensuite de ce que Pichegru a à faire.

<sup>1</sup> Lorsqu'en 1797, au mois de juillet, les clubs jacobins se constituèrent de nouveau sous le nom de *cercles constitutionnels*, et que le Corps-législatif lança un décret formel contre eux, un des défenseurs des Jacobins dit expressément :

*Moniteur*, an V, n° 310, p. 1239, col. c. *Gommeire* : « Mon amendement est essentiel ; car je déclare au peuple français, s'il y a eu une réunion de Clichy..., *Jourdan des Bouches-du-Rhône*, moi je déclare que, si la réunion de Clichy s'est formée, c'est qu'à notre arrivée ici, il y a dix-huit mois, nous avons trouvé l'association de l'hôtel de Noailles. *Une foule de voix*. — Cela est vrai ! *D'autres*. — Noailles n'est plus, fermez Clichy ! »

passé. Sachant combien tous les esprits étaient exaspérés contre eux, ils prirent toutes les mesures possibles pour se mettre en sûreté. Ils commencèrent par exclure quelques membres du Corps-législatif, qui ne semblaient point parvenus à la hauteur de la révolution. Jean-Jacques Aymé fut le premier qu'ils repoussèrent de leur sein, et que, par dérision, les Jacobins surnommèrent *Job*, malgré toutes ses protestations. Ferrand-Vailland n'eut jamais la parole. Ils étendirent cette mesure sur Mersan, Polissart, Lecerf, Fontenay et Palhier. Lanjuinais succomba, lorsqu'il chercha à décider ses collègues à nommer au moins une commission et à suivre la constitution <sup>1</sup>. Le directoire, de son côté, suivit la même marche. Il organisa un ministère de police, le 10 décembre 1795, et en chargea le violent Merlin de Douay qui plaça des Jacobins dans les différents emplois de la police, et se mit en rapport intime avec Fouché. Celui-ci, ayant échappé à l'arrestation et au ressentiment public, habitait la vallée de Montmorency, où il épiait l'occasion de se rendre

<sup>1</sup> « Vous me rappelleriez, s'écrie Lanjuinais, cent mille fois à l'ordre, que cela ne prouverait qu'une seule, que vous avez attenté à la constitution. Au surplus, je demande qu'il soit nommé une commission. »

nécessaire. Comme il craignait de paraître partout où il y avait du danger, il entra en négociation avec Babeuf. Cet homme bizarre, exalté et plein de vanité, s'était déclaré défenseur d'une égalité absurde, et lui sacrifiait son sang et son bien, sans qu'il en ait jamais retiré aucun avantage. Fouché et Barras, au contraire, enrichis par ce système, ne voyaient en Babeuf que l'instrument qui devait faire réussir leurs projets. Déjà, dans les derniers temps de la Convention, il avait été inculpé par Fouché qui inséra dans son journal, des articles remplis des principes de la terreur, sans les signer de son nom. Il devint alors la victime de la politique infernale des gens qui l'employaient. Il nomma son journal, dont le style ressemblait beaucoup à celui de Marat, et qui accusait et condamnait tout le monde, *le Tribun du peuple*. Il se crut lui-même l'homme le plus important du royaume, le libérateur de la nation, changea de nom de baptême, s'appela, au lieu de François-Noël, Caius-Gracchus, et bientôt tous les fauteurs de l'égalité se servirent de son journal, comme auparavant de celui de Marat <sup>1</sup>. Antonelle re-

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot, etc.*, page 194 : « Ceci me rappelle une anecdote assez remarquable. Un de ces hommes, que l'on

parut sur la scène ; et les anciens temps semblaient vouloir revenir avec ce marquis insensé. Il avait autrefois acquis une triste célébrité comme président des jurés du tribunal révolutionnaire ; sans être méchant, il avait puisé dans ses rêveries politiques une espèce de philosophie qu'il débitait dans son journal, surnommé le *Journal des hommes libres*. Le directoire essaya de le faire servir à ses desseins, mais les patriotes gardaient trop peu de réserve, et sans le différent de Rewbell et de Barras avec Carnot, on leur aurait depuis long-temps imposé silence <sup>1</sup>. Les partisans

cherche à égarer dans tous les projets qui se succèdent pour la destruction du gouvernement, vint chez moi, un matin, après l'arrestation de Babeuf. C'était un cordonnier ; il m'expliqua comment on travaillait la classe des ouvriers. Je lui fis apporter à déjeuner et le fis causer sur tout ce qu'il savait. Entre autres propos curieux, il me dit : Mon Dieu, citoyen Carnot, combien j'ai été surpris de ce que vous avez fait contre Babeuf ; je vous croyais un Brutus. — Quand il le faut, lui dis-je. Je vis que l'on entretenait les citoyens de cette partie de la société dans des idées tellement exaltées, que toute constitution, toute loi, tout gouvernement quelconque, leur paraissait un attentat contre la liberté, tous les hommes en place des tyrans, et ceux qui proposent de les tuer, surtout ceux qui se chargent de l'exécution, comme autant de Brutus. »

<sup>1</sup> *Pichegru et Moreau*, etc., page 86 : « A cette époque la nation gémissait d'une foule de lois révolutionnaires ; mais elle craignait de voir entraîner des lois salutaires par des abolitions précipitées. La séparation du bien et du mal de la révolution n'avait pu être faite par des hommes sensés, les passions seules étaient aux prises. Tout conserver était le langage

qu'ils avaient dans les conseils ne connurent plus de bornes. Ils intentèrent une accusation contre les anciens Girondins et leurs admirateurs, et contre les hommes qui se réunissaient à Clichy, pour y discuter préalablement leurs délibérations; mais ils échouèrent dans leurs tentatives le 30 mars 1796.

Dès-lors le directoire pencha de nouveau vers le parti opposé. Les patriotes venaient de rouvrir leurs clubs; ils annoncèrent hautement leurs opinions, et on ferma aussitôt les clubs<sup>1</sup>; les orateurs furent condamnés au

d'une faction; tout détruire était le langage de l'autre. La masse du peuple souffrait, s'inquiétait, attendait. Nulle règle, nul principe sur quoi un esprit raisonnable pût s'appuyer. Chacun sentait que tout allait mal; personne de raisonnable ne savait encore distinctement, on n'osait dire comment tout irait bien. Le Corps-législatif était partagé comme la nation; le directoire, composé de cinq membres, était et devait être divisé de même. Dans ces corps, composés d'éléments hétérogènes, chaque membre s'étonnait, s'indignait d'en voir quelque autre à côté de lui: les haines, les préventions personnelles aigrissaient les esprits plus encore que la différence des opinions. La presse, que l'on croyait libre et que l'on regardait comme le palladium de la liberté publique, était un instrument entre les mains des étrangers, et ne servait qu'à envenimer les haines. »

<sup>1</sup> Carnot dit, en parlant du directoire: « Il ne nous restait qu'une inquiétude réelle; c'était celle que nous donnaient les anarchistes, conspirant hautement au club du Panthéon, provoquant chaque jour l'égorgeement du Corps-législatif, du directoire, et voulant, par toutes sortes de forfaits, rétablir la constitution de 93..... Quoi qu'il en soit, le directoire ne vit alors de moyen de salut que dans la fermeture du club du

silence, et le fameux Drouet ne put faire agréer dans le Corps-législatif sa proposition de tolérer ces réunions pour animer l'esprit populaire.

Le jacobin Merlin, éloigné de la police, fut nommé ministre de la justice; à la fin du mois d'avril, le directoire obtint d'envoyer à l'armée la *légion de police*, composée de patriotes. Ces derniers s'opposèrent, il est vrai, dans le premier moment, à leur séparation; mais on les désarma et on les enrôla de force le 1<sup>er</sup> mai. Merlin fut remplacé par Cochon qui, comme député de la Convention, comme juge de Louis XVI et comme membre du comité de salut public, avait rendu hommage à la révolution; on croyait cependant alors qu'il commençait à se tourner vers le système royaliste. On alla jusqu'à l'accuser d'avoir nommé chef de bureau à la nouvelle police le baron de Batz qui, l'an 1794, s'était soustrait, par la fuite, au comité de sûreté et à la mort, et qui avait trouvé son salut dans la dernière amnistie; mais Cochon le nia constamment<sup>1</sup>. Les Jacobins,

Panthéon. Bonaparte, commandant la dix-septième division militaire, fut chargé de l'exécution qui eut lieu le soir même. »

<sup>1</sup> Cochon déclare au contraire formellement au directoire, qu'il avait fait chercher le baron de Batz, pour le faire arrêter; et Carnot, dans sa *Réponse*, p. 198, s'explique ainsi : « Co-

irrités de ce que le directoire les avait abusés, préparèrent à Paris un coup décisif, pendant que des royalistes et des fanatiques s'armaient dans le midi contre leurs anciens ennemis, pour en tirer une vengeance sanglante. Les royalistes proprement dits, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas vendus aux émigrés, comme Willot et Pichegru, formaient des partis tout-à-fait opposés et sentaient combien il était difficile de concilier l'ancien régime avec le nouveau <sup>1</sup>. La majorité des conseillers était

chon et Malo contribuèrent autant que moi à déjouer les agents de Louis XVIII; mais Louis XVIII a été vengé par les directeurs républicains : ils ont proscrit Cochon et Malo. L'estimable, le très-estimable ministre Cochon, plus actif mille fois, plus courageux, plus républicain que tous nos directeurs républicains, fut celui qui dévoila au directoire cette histoire des fils légitimes, dont Bailleul orne son rapport. Tous les détails qu'il donne sont tirés des mémoires que Cochon avait saisis par le moyen de ses agents. »

Quel affreux dédale de trahisons et d'astuce!

<sup>1</sup> *Démougé, Rapport du 2 mai 1796 sur le voyage de Pichegru à Paris, Pièces trouvées à Offenbourg, tome I, 186<sup>e</sup> pièce, page 480 et suiv.* : « Pichegru, pendant son séjour, s'est appliqué à connaître à fond l'esprit public : il y est parvenu, mais il avoue qu'il ne s'attendait pas à le voir si erroné; généralement, tout ce qu'il n'est pas Jacobin demande le gouvernement d'un seul; les grosses têtes mêmes et le directoire en voient le besoin et le désirent; mais on est bien divisé sur le choix à faire. La très-grande pluralité (ce qui a étonné Pichegru) est pour d'Orléans. Carnot, du directoire même, en est le plus zélé partisan. La mère d'Orléans, qui est à Paris, et que Pichegru a refusé de voir, a l'air de s'y refuser, disant que son fils serait assassiné le lendemain de sa promotion.

pour la modération; mais les Jacobins comptaient d'autant plus sur leur parti, dans la capitale, qu'ils étaient soutenus par tous les anciens députés de la Convention qui ne siégeaient point au Corps-législatif. Afin d'exécuter les desseins des Jacobins, Babeuf, Antonelle, le député Drouet et ses amis concurent le projet atroce d'un meurtre général. Leur prétexte était de rétablir la constitution et le gouvernement de 1793; mais avant de s'être accordés sur l'exécution de ce plan, ils eurent l'imprudencé de faire insérer les plus terribles menaces dans l'*Ami du peuple* de Babeuf.

Ces intentions ne demeurèrent pas longtemps secrètes; cependant le directoire n'en informa pas moins le Corps-législatif<sup>1</sup> avec beau-

Enfin les gens sensés que Pichegru a vus en grand nombre, conviennent tous qu'il y aurait une guerre civile interminable, si d'Orléans ou le Prétendant étaient d'abord installés, etc., etc. »

<sup>1</sup> Cette déclaration au conseil des Cinq-Cents est conçue en ces termes : « Citoyens législateurs, un horrible complot devait éclater demain dès la pointe du jour; son objet était de renverser la constitution française, d'égorger le Corps-législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées de Paris, et livrer cette grande commune à un pillage général et au plus affreux massacre. Le directoire exécutif, informé du lieu où les chefs de cette affreuse conspiration étaient rassemblés, et tenaient leur comité de révolte, a donné des ordres pour les faire arrêter; plusieurs d'entre eux l'ont été en effet, et c'est

coup d'éclat et d'emphase. On voit, par les faibles ressources des conjurés, combien cette conspiration était peu à craindre; il y avait d'ailleurs, depuis le dernier mois, des troupes postées à l'entour de Paris. Ce seul fait démontre combien la morale de la révolution avait déjà été fatale jusqu'alors, combien le gouvernement et les représentants de la nation avaient oublié toute dignité et toute pudeur, puisque Babeuf, l'auteur du plan homicide, était cet homme avec qui Fouché avait traité; trois mois auparavant, au nom du directoire, à qui il offrit le ministère des finances, et dont il disait encore, quelques mois avant, que s'allier avec lui était former une alliance avec la vertu même. D'ailleurs il est incontestable que plus de soixante membres des deux conseils étaient instruits du projet insensé des conspirateurs. Vadier, Amar, Choudier, Ricard et quelques autres membres redoutables de la Convention épicièrent le moment de regagner du crédit.

Parmi tous les actes qu'on publia en six volumes, l'année suivante, après que le procès fut terminé, la lettre que Babeuf écrivit dans

avec douleur que nous vous apprenons que parmi eux se trouve un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant délit. »

sa prison au directoire, est sans contredit le document le plus remarquable pour celui qui désire connaître l'état de la France à cette époque. Nous y voyons de quel aveuglement était dominé Babeuf, quelle confiance il avait en lui-même, et comment le gouvernement d'une nation de vingt-huit millions de citoyens se trouvait mis en parallèle avec un exalté <sup>1</sup>. A juger, d'après le début, on se serait attendu à une justice prompte et sévère; mais il paraît constant qu'on ne voulait faire qu'une grande sensation et attirer l'attention de toute la nation sur la scène qu'on préparait. Elle se passa à Vendôme, où elle fit la plus vive impression; elle coûta même des sommes immenses, enfin rien ne fut épargné pour que la révolution

<sup>1</sup> *Toulangeon* et le *Moniteur*, an V, n<sup>o</sup> 243, donnent cet acte. Babeuf y écrit entre autres aux directeurs : « Regardez-vous au-dessous de vous de traiter avec moi comme de puissance à puissance? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre. (Il écrit de la prison) : Vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent : j'en suis presque convaincu; cet aperçu vous a fait trembler. Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte? Je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne peut être suspecte. Qu'arriverait-il si cette affaire paraissait au grand jour? que j'y jouerais le plus glorieux des rôles. J'y montrerais toute la grandeur d'âme avec l'énergie que vous me connaissez, la sainteté de la conspiration, dont je n'ai jamais nié d'être membre. »

poursuivît toujours sa marche. Conformément à la constitution, un député, impliqué dans un crime d'État, devait d'abord être interrogé et accusé par les conseillers, ensuite jugé avec tous ses complices par un tribunal exprès ; c'est ce qu'on fit à l'égard de Drouet. Mais personne ne croyait véritablement à la conspiration, et cette affaire aurait été assoupie, si les royalistes n'eussent occasionné dans la police, au moyen des Jacobins, un autre mouvement sérieux qu'on ne pouvait ni révoquer en doute, ni laisser impuni. Les plaintes de Tallien <sup>1</sup> prouvent que la police penchait alors vers le royalisme ; ce que semblent encore confirmer et le rôle que Dossonville joua pendant toute sa vie, et le titre qu'on accorda à Batz, après le retour des Bourbons <sup>2</sup>. Drouet s'était

<sup>1</sup> Tallien dit, *Moniteur*, an IV, n° 267, page 1067 : « Comment les patriotes, les républicains, ne seraient-ils pas particulièrement en butte aux poursuites de la police, lorsque c'est un baron de Batz qui est à la tête de la police de Paris ; Batz, ennemi juré de tout ce qui fut patriote, Batz, compromis dans toutes les affaires où il y a des contre-révolutionnaires à punir ; Batz, correspondant avec les émigrés, avec les étrangers ; Batz, poursuivi à juste titre, échappé par miracle, et agent des princes. Comment, dis-je, de tels outrages ne seraient-ils pas répétés contre la représentation nationale, quand un autre chef de la police est Dossonville, chef de la police d'Amar, assassin des républicains, et l'un des premiers agents du système de terreur qui a précédé le 9 thermidor. »

<sup>2</sup> Batz est dans ce moment maréchal-de-camp en retraite.

échappé; les anciens députés de la Convention, quoique bannis de Paris, restèrent en rapport avec le peuple qui les avait servis pendant des années entières, et qui était guidé par des gens dont l'impudence surpasse toute idée. Il y avait parmi ces hommes plusieurs généraux et officiers supérieurs du temps de la terreur qu'on avait employés dans la Vendée; mais qui tombèrent ensuite dans leur néant, comme les Rossignol, les Fion et autres. Germain, officier de chasseurs en 1798, un des premiers orateurs du club des Jacobins au Panthéon, se distingua le plus parmi eux; il poursuivit sa marche d'un pas d'autant plus assuré, que Fouché et Barras avaient toujours soin de ne jamais se mettre en avant<sup>1</sup>, et que d'ailleurs les autres directeurs ne jouissaient

Dossonville était, pendant la présence de l'auteur à Paris, en 1822, commissaire de police de l'île de Saint-Louis. Il est certain qu'il servait les comités comme royaliste, puisque tous les actes parlent de lui. »

<sup>1</sup> L'affaire ayant éclaté, Barras fit appeler Germain, et lui dit : « Si on m'eût laissé faire avant le 13 vendémiaire, j'aurais encore travaillé la marchandise avec vous. »

On vit, le 17 fructidor, que Barras le prit sérieusement; car ce Germain, qui, devant la haute-cour, se conduit comme un fou, ôte son habit pour gesticuler, n'y est pas seulement absous, mais, le 17, il est dit, dans le *Moniteur*, n<sup>o</sup> 348, dans une déclaration du directoire : « Germain est nommé commissaire du directoire, près l'administration centrale de Seine-et-Oise. »

pas de l'estime publique. La police savait bien que les amis de Babeuf avaient un appui dans le directoire et dans les conseillers ; mais elle n'ignorait pas non plus que les promoteurs avaient aussi peu de prudence et de crédit qu'ils étaient arrogants. Elle savait, en outre, que les Jacobins tendaient à corrompre les soldats postés près de Paris, et qu'ils en avaient déjà gagné une partie <sup>1</sup>. C'est là-dessus qu'elle fonda le plan de les prendre dans leurs propres filets.

Les conspirateurs devaient séduire les troupes qui se trouvaient près de Vaugirard, dans la plaine de Grenelle, délivrer Babeuf de force, et rétablir la constitution de 1793. La police, informée d'avance de tout ce qui se tramait, avait chargé Hatry, le général de l'intérieur, d'observer les démarches des révolutionnaires qui comptaient particulièrement sur l'ancienne légion de police, composée alors d'un régiment de dragons ; mais les adversaires des Jacobins n'avaient rien négligé pour ôter à ce régiment les moyens de nuire. A la manière maladroite dont on cherchait à exciter les soldats, par des femmes prostituées, de l'argent et du vin, on reconnaît fa-

<sup>1</sup> Il fallut renvoyer des légions et des bataillons entiers.

cilement que la populace qui se chargeait seule cette fois de l'exécution, n'avait point été influencée par les anciens fauteurs de la démagogie, et ceux qui autrefois gouvernaient la Convention; mais tout au plus par ses députés Huguet et Javoques. On se proposait de pénétrer dans le camp, d'entraîner les soldats, et d'assaillir le Luxembourg où siégeait le directoire. La multitude qui se porta sur le palais fut bientôt repoussée par sa garde, le sabre à la main, tandis qu'à Vaugirard, une autre troupe échauffée par le vin s'abandonnait à toute sa fureur, le soir même de l'exécution du 23 au 24 fructidor (9 et 10 septembre).

Hatry y envoya, pour la forme, un aide de camp. Quoique la populace fit feu sur lui, on se garda bien d'agir contre les assaillants; au contraire, on leur laissa toute sécurité, jusqu'à ce qu'ils eussent pénétré dans le camp avec la foule, les femmes et les soldats ivres. L'invasion nocturne de ces hordes affreuses, leurs cris et leurs clameurs servirent à effrayer les troupes que l'on ne put gagner ni par le vin et les femmes, ni par la perspective du pillage et la fraternité. Elles rencontrèrent un chef de légion, qui n'était pas

de leur parti : on repoussa donc , sans aucune peine, la force par la force, et le gouvernement et ses confidents atteignirent parfaitement, en cette occasion, leur but de se débarasser incontinent de plusieurs importuns <sup>1</sup>. Comme c'était une émeute publique, les conseillers autorisèrent, à la demande des directeurs, les visites domiciliaires, et le lieu de l'exécution rendit légales les commissions militaires, nommées pour la condamnation de ceux qu'on avait voués à la mort.

Cent quarante de ces Jacobins insensés furent faits prisonniers ou dans le camp, ou en fuyant, ou plus tard. Les commissaires condamnèrent à mort, et firent exécuter par intervalle les prisonniers, entre autres Huguet

<sup>1</sup> Rapport du ministre de police, *Moniteur*, an IV, n° 356, page 414 : « Je ne sais encore les noms que d'un petit nombre d'individus arrêtés ; ceux dont les noms me sont parvenus jusqu'à présent, sont tous membres des anciens comités et armées révolutionnaires, ou connus par leur attachement à la constitution de 1793. Cependant on en a entendu crier quelques-uns, qu'on n'aurait pas de repos qu'en nous donnant un roi. Ce qui prouve que tous les ennemis de la cause publique s'entendent, parce qu'ils ont un but commun, le renversement du gouvernement actuel... Les factieux, en entrant au camp, ont crié d'abord Vive la République ! et ensuite Vive la Constitution de 1793 ! A bas les conseils ! à bas les nouveaux tyrans ! »

Il paraît cependant que la police n'avait pas tout-à-fait tort, que les ultra-royalistes jouaient ici comme ailleurs leur rôle, ce que Barruel-Beauvert indique assez clairement.

et Javoques. On sauva, de différentes manières, les plus coupables et ceux qui savaient faire mouvoir tous les leviers des émeutes populaires. Drouet avait pris la fuite depuis longtemps <sup>1</sup>. Rossignol, Fion <sup>2</sup>, Germain et autres furent renvoyés au tribunal de Vendôme, comme impliqués dans la conspiration précédente. Avant l'ouverture même de la haute cour de justice, il éclata, dans d'autres contrées, de nouveaux troubles coïncidents avec les desseins d'un autre parti. Les désordres prirent un caractère redoutable, dans les provinces méridionales, dans les districts, où le fanatisme est enraciné, et on n'avait pas été heureux dans le choix du général que l'on envoya pour les apaiser, ou par la douceur, ou par la force. Il fit au contraire tout ce qui dépendait de lui, pour provoquer une sanglante guerre civile <sup>3</sup>. Vendu aux émigrés, il parut

<sup>1</sup> Drouet s'était réfugié en Suisse; il se proposait d'aller aux Indes, lorsqu'il apprit, à son étonnement, qu'il avait été absous par la haute-cour de Vendôme.

<sup>2</sup> La sentence contre Fion est conçue en ces termes : « Jean-Joseph Fion, âgé de quarante-huit ans, général de brigade..., a été renvoyé à la haute-cour de justice, comme complice de la conspiration de Babeuf. Il a refusé de donner le nom et la demeure des personnes chez qui il s'était réfugié après le décret d'accusation lancé contre lui. »

<sup>3</sup> Le directoire écrit, le 1<sup>er</sup> août 1796, à Bonaparte (*Correspondance inédite*, tome I, page 405) : « Les troubles qui

plus tard dans toutes les séditions, comme leur instrument, et, revenu en Europe après la déportation, il montra encore son amitié pour les Anglais et les émigrés <sup>1</sup>.

Depuis le mois d'août jusqu'au mois d'octobre, Willot avait si bien conduit les affaires, qu'une armée entière semblait nécessaire pour rétablir le calme. Il avait réuni un grand nombre de soldats, lorsque Bonaparte, à qui on enlevait ses troupes, entra dans une violente colère, et le désigna au directoire comme un homme entièrement dévoué aux royalistes <sup>2</sup>. Il lui reproche d'avoir déclaré Marseille en état de siège, les habitants de plusieurs départements indignes du titre de citoyens, et de

viennent de se manifester dans le département des Bouches-du-Rhône, et notamment à Marseille et Aix, nous ont portés à y envoyer sur-le-champ le général Willot qui a notre confiance. Nous l'invitons à surveiller ce département avec un soin particulier, et empêcher, autant qu'il sera en son pouvoir, que la guerre civile n'éclate. »

<sup>1</sup> On en trouve la preuve dans les *Papiers saisis à Bareuth et à Mende, département de la Lozère, publiés par ordre du gouvernement, an X (1801)*.

<sup>2</sup> *Correspondance inédite*, tome II, page 86 : « Le général Willot a servi, au commencement de la révolution, à l'armée d'Italie ; il jouit de la réputation d'un brave homme et d'un bon militaire, mais d'un royaliste enragé. Ne le connaissant pas, et n'ayant pas eu le temps de peser ses opérations, je suis bien loin de confirmer ce jugement ; mais ce qui me paraît bien avoué, c'est qu'il agit dans le Midi comme dans la Vendée, ce qui est un bon moyen pour la faire naître. »

n'employer que la force contre eux. Quoique Bonaparte eût l'air de ne parler d'affaires d'État, qu'autant qu'il avait besoin des troupes que Willot lui retenait, on reconnaît cependant, à la manière énergique dont il soutenait ses assertions, qu'il regardait dès-lors le directoire comme un tribunal subordonné à sa volonté<sup>†</sup>. Les directeurs qui avaient bien pénétré ses desseins, arrêterent son despotisme, et le royalisme leur fut encore très-utile.

Bonaparte avait appelé en Italie les colonnes mobiles du département du Var, qu'on avait levées pour apaiser les troubles intérieurs. Le département l'avait refusé avec l'approbation des directeurs. Bonaparte voulut suspendre le général Willot de ses fonctions, le

<sup>†</sup> *Correspondance inédite*, tome II, pages 86-87 : « Je vous prie d'ôter de dessous mes ordres la huitième division, parce que les principes et la conduite du général Willot ne sont pas ceux qu'il doit avoir à sa place, et que je me croirais déshonoré de voir, dans un endroit où je commande, se former un ferment de troubles, et de souffrir qu'un général sous mes ordres ne soit qu'un instrument de factions. Par sa désobéissance et son insubordination, il est la cause des horreurs qui se commettent dans ce moment dans le département des Alpes-Maritimes. Le convoi des tableaux, chefs-d'œuvre d'Italie, a été obligé de rentrer à Coni : il eût été pris par les barbets. Si le général Willot n'obéit pas sur-le-champ à l'ordre que je lui ai donné, de faire partir la quatre-vingt-troisième demi-brigade, mon projet est de le suspendre de ses fonctions. »

directoire retrancha de son commandement la huitième division militaire, que Willot avait sous ses ordres. On voit, par l'explication qui fut donnée à Bonaparte relativement à Willot, quelle était la faiblesse du gouvernement, et la puissance du général en chef de l'armée d'Italie <sup>1</sup>.

Mais bientôt les idées et la position du directoire changèrent tout-à-fait; on découvrit à Paris une nouvelle cabale des princes émigrés, on en désigna comme les auteurs trois esprits faibles, l'abbé Brotier, impliqué l'année précédente dans une pareille affaire, l'ex-maître des requêtes, Berthelet de Lavilheurnois, et Duverne-Dupresle; mais ces hommes n'étaient réellement que des machines, que l'on faisait mouvoir tandis que le point de réunion de la ligue était tout différent.

La redoutable propagation du royalisme, que la découverte de certains papiers mit dans

<sup>1</sup> *Correspondance inédite*, tome II, page 167. Le directoire écrit à Bonaparte : « Le général Willot n'a cessé de donner des preuves de son patriotisme à l'armée des Pyrénées, où il s'est beaucoup distingué : c'est lui qui a préparé en partie la pacification réelle de la Vendée, si glorieusement achevée par le général en chef Hoche; et sa conduite, dans cette circonstance, est une preuve de ses sentiments républicains, et détruit toute sorte de soupçon d'attachement de sa part à la royauté et à ses partisans. »

tout son jour, et les élections dont nous aurons bientôt à nous occuper, forcèrent le gouvernement de lâcher de nouveau la bride aux sanguinaires Jacobins<sup>1</sup>. On avait différé long-temps d'établir à Vendôme un tribunal, devenu inutile, puisque Drouet s'était échappé; organisé enfin avec beaucoup de peine et de frais, l'enquête se prolongea pendant les mois de mars et d'avril 1797. On donna à dessein à ce procès un éclat scandaleux et indécent, et il semble que le directoire lui-même se réjouissait de voir que l'autorité des tribunaux n'était plus respectée; le nombre des accusés s'éleva à soixante-quatre, dont dix-sept étaient absents; parmi les quarante-sept autres, Vadier, Amar, Babeuf, Germain, Rossignol<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot, etc.*, page 172 : « Les 17 et 18 fructidor répondent précisément au 3 et 4 septembre, époque des fameux massacres de 93. Plusieurs de ceux qui s'étaient signalés à la première septembrisation, ont été les directeurs secrets de la seconde, et ont fait adroitement coïncider les dates pour mieux identifier les deux événements. Ils ont voulu se faire beaucoup de complices, diviser, par la similitude des circonstances, sur un grand nombre d'individus, l'horreur qui était concentrée sur eux, et faire que l'opinion publique, qui les harcelle toujours, cessât de les poursuivre isolément. Il est certain que les nouveaux Septembriseurs ont fait cause commune avec les premiers, que ceux-ci leur ont fermé la bouche.... »

<sup>2</sup> Rossignol était comme Babeuf, à ce qu'il paraît, très-attaché à son parti. Échappé à la condamnation, il demeura un des soutiens du parti anarchique, jusqu'à ce qu'il fût impliqué,

qui n'avait jamais su rougir, prirent un langage tout-à-fait inoui. Ils raillaient leurs juges, outrageaient le gouvernement, célébraient, aux acclamations du peuple présent, le Terrorisme et toutes ses mesures ; à la fin de chaque séance, ils chantaient les chansons les plus horribles, ôtaient même leurs habits, pour gesticuler avec plus de liberté, et demeuraient sourds à toutes les remontrances. Une femme patriote commençait des chants révolutionnaires, auxquels répondait toute la populace. Il affluait à Vendôme une telle foule de monde, parmi laquelle on remarquait surtout les par-

en 1800, dans la conspiration de la machine infernale contre Bonaparte, et déporté avec les autres. *Histoire de la double conspiration de 1800 contre le gouvernement consulaire, et de la déportation qui eut lieu dans la deuxième année du consulat, etc., etc.*; par M. Fescourt, Paris, 1819, in-8° p. 152-53 : « Rossignol fut une des premières victimes de l'épidémie (à l'île d'Anjouan, dans la mer d'Afrique). Jusqu'à son dernier moment ses paroles ne démentirent point son caractère impétueux et son courage intrépide. Un quart d'heure avant d'expirer il s'écria, dans les moments convulsifs, et en se tordant les bras : « *Je meurs accablé des plus horribles douleurs ; mais je mourrais content si je pouvais apprendre que l'oppresser de ma patrie, auteur de tous mes maux, endurât les mêmes peines et les mêmes souffrances !* » Il fut vivement regretté de tous ses compagnons d'infortune, qui, malgré leurs propres maux, trouvèrent encore des larmes pour pleurer son trépas. Du reste, un homme de ce caractère devait être essentiellement utile à ses compagnons. Fallait-il agir avec vigueur, il était le premier, et son activité paraissait infatigable : fallait-il souffrir avec résignation, il donnait l'exemple d'une âme stoïque et il encourageait tous les autres à supporter la rigueur de leur sort. »

tisans des accusés, que la législation se vit obligée de créer une police particulière pour cette conjoncture. Il fallut cependant changer souvent les troupes, parce que les enquêtes les fanatisaient, et abréger le procès, parce qu'une révolte formelle était à craindre, et que Babeuf et ses compagnons d'infortune se portaient tous les jours à de nouvelles clameurs et à de nouvelles injures. Les débats du procès n'avaient été qu'une fade bouffonnerie, dont on rendit toute la France témoin; il ne se termina pas d'une manière plus imposante.

Babeuf seul fut victime des principes insensés dont il se montra opiniâtrement le défenseur. On lui associa Darthé qui lui ressemblait sous bien des rapports. Avant la révolution on l'avait vu membre de la Bazoche, ensuite il avait été l'un des assaillants de la Bastille, et enfin secrétaire et confident du terrible Joseph Lebon. Darthé, complice de ce dernier, avait, dans les temps précédents, mérité la mort à différents titres; mais il n'avait été, et n'était, à proprement parler, qu'un instrument entre les mains de plus grands criminels.

Les vrais coupables furent épargnés; on voulut les conserver pour s'en servir dans l'occasion; d'ailleurs on craignait trop d'ir-

riter leurs partisans. Amar, Vadier, Rossignol et d'autres, furent aussitôt relâchés; Buonarrotti, ex-président du club des Jacobins au Panthéon, devait être déporté ainsi que Germain, Maroy, Cazin, Blondeau, Bouin et Ménéssier; mais bien loin que cette sentence fût exécutée, ils obtinrent au contraire des charges importantes, dès que le différent entre le directoire et le Corps-législatif éclata.

La mésintelligence entre les deux corps d'État n'était plus un secret; mais elle ne devint pernicieuse qu'au moment où, d'après la constitution, le tiers du Corps-législatif et un directeur durent être remplacés. On ne se contenta plus alors de simples discussions. On vit Lyon, Marseille et tout le Midi, dans leur fureur, assassiner ceux qui, dans les jours de la terreur, avaient montré un patriotisme outré, ainsi que les républicains proprement dits et les protestants. Tous les journaux étaient à la disposition des royalistes; la méchanceté et la calomnie présentèrent, sous les couleurs les plus noires, les travers qu'avait enfantés la triste perversité de ce temps. L'exaspération des esprits parvint à son comble. Les élections tombèrent presque toutes sur des hommes contraires au système de prodigalité et de dilapi-

dation<sup>1</sup>, qu'on avait suivi jusqu'alors. Mais comme parmi eux se trouvaient Pichegru, Willot et quelques autres ambitieux, vendus aux émigrés, l'aversion de tous les nouveaux membres contre les anciens, favorisa le plan de renverser la nouvelle constitution qui d'ailleurs ne pouvait se soutenir long-temps d'elle-même.

Carnot crut voir alors, en Chénier et Louvet ses anciens amis, des hommes sur lesquels on ne pouvait nullement compter, mais dont l'éloquence et le talent sophistique amèneraient tôt ou tard une nouvelle révolution. La direction qu'on donna aux affaires mili-

<sup>1</sup> Hardy, Girondin persécuté, alors en faveur, dit : « Il n'en était pas ainsi dans les beaux jours de 1789, au temps de la liberté naissante ; alors toutes les places, toutes les fonctions étaient confiées à la partie éclairée et honnête de la classe que l'on désignait sous le nom de tiers-état ; tout était bien alors : les usurpateurs ont tout déshonoré ; les hommes de bien ont été chassés des emplois publics, et ces emplois ont été livrés à la sottise, à l'immoralité, au fanatisme, au brigandage. »

Dupont de Nemours, dans une délibération de finances, raconte l'anecdote du jeu de mots, que l'officier fait en parlant à un ministre des finances, et continue ainsi : « Tout le monde aujourd'hui veut être du *camp volant*, parce que trop de gens, dans la révolution, ont perdu l'habitude du travail, et il y a peu de gouvernants assez grands pour n'être pas tentés de gouverner un camp volant. Les subalternes donnent des voix dont on dispose dans les élections, et les places supérieures sont des amies utiles parmi ceux qui pourront avoir à les demander un jour. »

taires l'avait brouillé avec Barras. L'exécution des projets des royalistes lui parut tout-à-fait impossible. Il n'hésita point de s'attacher aux partisans des Bourbons, jusqu'à ce que le temps lui eût tracé la route qu'il avait à prendre. Le 1<sup>er</sup> prairial de l'an V (20 mai 1797), la nouvelle assemblée législative fut ouverte. On reçut tous les députés exclus l'année précédente comme royalistes, parents des émigrés, ou comme intéressés aux troubles de vendémiaire. On rejeta Barère, représentant de la terreur, qu'avait élu le département des Hautes-Pyrénées. La majorité du conseil des Cinq-Cents leva aussitôt le masque et déclara la guerre à ses adversaires. Le conseil nomma le général Pichegru premier président, à l'époque où le directeur sortant fut remplacé par Barthélemy. Celui-ci, ancien marquis et ambassadeur en Suisse, était, par sa naissance, ses mœurs et ses liaisons, entièrement adonné à l'ancien système. Toutes les démarches des législateurs, qui n'étaient que trop adroitement combinées, semblèrent bientôt tendre vers le même but. Barthélemy et Carnot formèrent une opposition contre l'avidité et l'impudence de leurs collègues. Les Jacobins et les royalistes se réjouissaient d'une scission

qui devait occasionner une lutte sanglante ; cependant ces derniers ne pouvaient guère y gagner, selon toute apparence, puisque les troupes étaient toutes contre la royauté.

Dès les premières sessions, on abolit les lois du 3 brumaire contre l'expulsion des parents des émigrés, et de ceux qui avaient protesté contre les pièces annexées de la constitution ; bientôt après, la religion chrétienne et ses sectateurs furent soustraits aux persécutions.

Cette dernière mesure aigrit à la fois un petit nombre d'insensés qui avaient un directeur à leur tête ; des gens honnêtes et raisonnables, tels que les Jacobins, et presque tous les soldats. Le premier parti, nommé des théophilantropes, effrayé par le nom de religion chrétienne, resta peu important ; mais les deux autres méritent plus d'attention. Les gens honnêtes s'irritèrent de ce que le clergé répandait parmi le peuple une foule de prêtres exaspérés et fanatiques, qui se rappro-

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot*, page 50 : « Le petit Reveillère avait en effet tellement peur du pape, qu'il le voyait sans cesse à sa poursuite, étendant ses doigts pour lui donner sa bénédiction. Le vicaire de Jésus était un dangereux rival pour lui qui voulait aussi être chef de secte. Reveillère imagina de se jeter parmi les théophilantropes. »

chaient plutôt des fauteurs de la superstition que des prédicateurs de la doctrine charitable et sage de Jésus-Christ.

Les Jacobins et les soldats se portèrent à tous les excès, parce que la licence et l'irréligion leur semblaient de l'énergie, la violence et le droit du plus fort de la liberté; ils regardaient le pillage comme une récompense due aux peines du combat, une aveugle obéissance au général qui obtenait le plus de succès comme le premier des devoirs. Rien n'était plus odieux à leur orgueil que le retour de la tranquillité et de l'ordre, qu'une vie de paix, et que le règne de la loi éternelle des hommes auxquels on ne pouvait offrir qu'une profonde estime et qu'une pure vénération<sup>1</sup>. Les Jacobins, dans les conseils et dans les ar-

<sup>1</sup> Ici Carnot a sans doute raison, lorsqu'il dit, dans la *Réponse*, page 68, où il apostrophe le rapporteur et le défenseur des trois directeurs victorieux le 18 fructidor : « Mais vous-même, Bailleul, vous, leur fidèle interprète, ne faites-vous pas leur profession de foi et la vôtre, lorsque vous dites au Corps-législatif : « Bannissons, je le répète, ces absurdes théories de prétendus principes, ces invocations stupides de la constitution. » Tout votre système, tout celui de vos héros, est dans ce peu de paroles : Les principes ne sont que pour les sots; la constitution n'est que pour les sots, la bonne foi, la fidélité aux engagements, ne sont que pour les sots; il n'y a de bon droit que pour les plus forts; toutes les autres théories de prétendus principes sont absurdes; celui qui les invoque est un stupide. »

mées, s'élevèrent donc hautement et avec ironie dans les journaux et à la tribune contre la piété de leurs antagonistes; et la question : « *Suivez-vous la religion de vos pères?* » était une raillerie très-ordinaire. Si, à la première vue, on est porté à croire que, par les bouleversements de la révolution, les Français étaient alors parvenus à établir un gouvernement, basé sur des principes, des lois et la politique, un examen plus scrupuleux dévoile bientôt le contraire.

Des femmes et des coteries de salons influencèrent l'État à cette époque, comme de tout temps; car, même dans cette position critique, Talleyrand ne dut son retour en France, et plus tard son entrée au ministère, qu'aux relations de madame de Staël avec Chénier. Elle dit elle-même, dans ses *Considérations*, qu'elle l'avait fait ministre, dans l'espoir de prévenir par là les malheureux résultats de la scission.

Les adversaires les mieux pensants du directoire tombèrent d'ailleurs dans la même faute que les Girondins. Par leurs discours et leurs sentiments généreux, ils gagnaient l'estime publique, tandis que le directoire n'employait que la force des armes. On ne saurait

contester que Pichegru, Willot et d'autres, vendus ou dévoués aux Bourbons, poursuivaient constamment leur but<sup>1</sup>; mais le reste de leur parti ne secondait pas leurs efforts, parce qu'il cherchait à se tenir dans les bornes de la constitution. Le conseil des Cinq-Cents rétablit, pour la sûreté de l'assemblée, la commission des inspecteurs de la salle; mais lorsque la dispute devint sérieuse, Aubry ne put obtenir, ni qu'on augmentât la garde du Corps-législatif, d'une compagnie d'artillerie et d'un escadron de cavalerie, ni même qu'on les mît sous l'ordre direct des inspecteurs. Il ne manqua pas d'ailleurs de scènes scandaleuses entre les députés des deux partis<sup>2</sup>. On remarquait vers la fin du mois de juillet les

<sup>1</sup> Pichegru, Willot, et autres, sont à Carnot les meneurs dont il parle, lorsqu'il dit : « Mais combien étaient-ils ces meneurs? pas quinze. Il s'agissait de les exclure des commissions, et c'était le parti qu'avaient enfin pris les hommes sages et éclairés. On commençait même à exécuter ce projet : le directoire tremblait qu'on ne parvint à un arrangement qui aurait tranquillisé les citoyens : car alors il aurait peut-être manqué de prétextes et de moyens pour l'exécution de ses grands desseins. »

<sup>2</sup> Le 28 juin, Delahaye, sur la tribune, saisit Malès par la gorge; celui-ci le repousse et lui fait descendre les escaliers : dans la séance suivante, Madier, en faisant allusion à cette scène, dit : « Tant que nous pourrons entrer ici vêtus comme des jokeys, il est peu étonnant que nous en conservions les manières. »

symptômes toujours plus visibles d'une action et d'une réaction ; car le directoire permit au club des Jacobins, de se réorganiser sous le nom de *Cercles constitutionnels*, et à leurs journalistes, de reprendre le langage qu'ils avaient déjà tenu auparavant.

A la même époque, le Conseil exécutif ou plutôt sa majorité fit déclarer, pour ainsi dire officiellement, par Lenoir-Laroche, nommé ensuite pour quelque temps ministre de la police<sup>1</sup>, qu'une menée en nécessitait une autre, et qu'on devait opposer aux royalistes les Jacobins, comme au club de Clichy les cercles constitutionnels<sup>2</sup>. Le même manifeste prononça

<sup>1</sup> Lenoir Laroche et M. Trouvé, qui imprime maintenant le *Drapeau blanc*, étaient les ames damnées du directoire, et rédigeaient les articles officiels du *Moniteur* ; cependant Carnot rapporte l'origine du plan qu'on poursuivait alors, à un temps bien antérieur. Il dit, *Réponse*, p. 126 : « Le projet de mutiler la représentation nationale fut formé dès le temps des électeurs de l'an V. Ce fut Rewbell qui le conçut ; les autres ont acquiescé à ce projet, quand on leur a montré les détails et qu'on leur en a assuré le succès. »

<sup>2</sup> *Moniteur*, 29 messidor an V (27 juin 1797), n° 279, page 1114 : « Mais un club contre appelle toujours un club pour ; c'est la loi inévitable des réactions. Cette loi mesure la résistance à la compression, la défense à l'attaque ; il est même naturel que plus on croit la constitution et le gouvernement menacés, plus ceux qui veulent les maintenir redoublent de zèle et d'énergie. Qu'on ne demande donc plus pourquoi le cercle constitutionnel existe ; c'est parce que le club de Clichy n'est pas dissous. »

aussi positivement que les patriotes devaient sauver la patrie menacée<sup>1</sup>.

On s'éleva avec une extrême violence contre la mention qu'on fit de la religion chrétienne. Grégoire était alors au conseil des Cinq-Cents une apparition tout-à-fait particulière; puisque les royalistes le détestaient comme impie, et ses collègues les libéraux<sup>2</sup> se moquaient de lui, comme chrétien orthodoxe. Les nobles et les fidèles partisans des émigrés et des prêtres organisèrent les sociétés de Jésus, du soleil, des Verdets<sup>3</sup>; mais elles ne virent, à proprement parler, jamais le jour. Les femmes qui dominaient dans la capitale, désiraient le retour des temps brillants de la pre-

<sup>1</sup> *Moniteur, idem* : « Tant que la majorité du Corps-législatif a lutté contre cette odieuse corruption, les amis de la République ont mis en lui leur espérance, et se sont reposés, sur sa fermeté, du soin de la défendre. Mais depuis le premier prairial, quel est le citoyen qui, sans être jacobin ni terroriste, n'est frappé de crainte à l'aspect de cet esprit de vertige qui semble précipiter une partie du conseil de Cinq-Cents dans les mesures les plus alarmantes, et les moins compatibles avec la durée du gouvernement? »

<sup>2</sup> Eschasseriaux, l'aîné, *Moniteur*, an V, n° 299, page 1196, col. b. : « La philosophie nous a arrachés à des siècles d'esclavage: non, elle ne périra pas. Vous qui parlez sans cesse de la religion de vos pères, non, vous ne nous ramènerez pas à d'absurdes croyances, à d'absurdes préjugés, à une délirante superstition. »

<sup>3</sup> On en trouve toutes les notices dans la déclaration du directoire, le 16 messidor an V, dans celle de Willot, et dans le discours de Camille-Jourdan, etc. *Monit.*, p. 1174-1195. »

mière constitution. Elles agirent donc de leur côté, enthousiasmèrent les jeunes gens de leur cercle, par tous leurs noms historiques, au point de faire adopter un collet noir comme marque de parti. La mode, le désir d'appartenir aux élégants du jour, le mécontentement qu'on sentait contre les Terroristes sales, impudents et rassasiés de carnage, assurèrent la vogue de ces collets. Le directoire ne crut point déroger à sa dignité en y faisant attention ; à un signal du gouvernement, les porteurs de la marque distinctive se virent grièvement insultés par les soldats et les patriotes : toutes les places publiques, surtout le Palais-Royal, furent journellement témoins de rixes sanglantes.

Long-temps avant, les trois directeurs avaient retenu à Paris Augereau qui y vint déposer les drapeaux que Bonaparte avait pris à Mantoue, pour le mettre à la tête de l'armée de l'intérieur. Ensuite, nul moyen ne leur avait coûté, pour brouiller le chef de l'armée d'Italie avec la majorité des conseillers <sup>1</sup>. Celui-ci,

<sup>1</sup> La plupart des journaux étaient royalistes ; ils dévoilaient les projets de Bonaparte. Il est dit, dans le *Rédacteur du 13 floréal* : « Après avoir vu le général Augereau déposer entre les mains du directoire exécutif les trophées de la prise de Mantoue, il ne sera pas moins intéressant de voir arriver le général Masséna qui doit apporter les préliminaires de la

dès qu'on eut signé les préliminaires de Leoben, avait lancé une proclamation contre Venise, pour être en état de dédommager l'Empereur; cette proclamation était à peu près rédigée dans le même ton qu'il prit plus tard pour déclarer que tel prince ou tel État avaient cessé de régner ou d'exister <sup>1</sup>.

La constitution de Gènes étant renversée, une démocratie française avait remplacé l'ancienne aristocratie de l'Italie.

Ces démarches de Bonaparte, ainsi que l'acte arbitraire qu'il venait de se permettre,

paix, ratifiés par l'Empereur. L'intérêt sera encore plus grand lorsque Bonaparte rentrera en France, et que la conclusion définitive du traité de paix et les circonstances permettront au directeur de lui accorder le congé qu'il réclame. Je demande, dit-il, du repos, après avoir justifié la confiance du gouvernement et acquis plus de gloire qu'il n'en faut peut-être pour être heureux. La calomnie s'efforcera en vain de me prêter des intentions perfides; *ma carrière civile sera, comme ma carrière militaire, conforme aux principes républicains.* »

<sup>1</sup> « Vu les griefs ci-dessus, et autorisé par le titre XII, article 328 de la constitution de la République, et vu l'urgence des circonstances, le général en chef requiert le ministre de France près la république de Venise de sortir de ladite ville : ordonne aux différents agents de la république de Venise, dans la Lombardie et dans la Terre-Ferme vénitienne, de l'évacuer sous vingt-quatre heures; ordonne aux différents généraux de division de traiter en ennemies les troupes de la république de Venise, de faire abattre, dans la Terre-Ferme, le lion de Saint-Marc. Chacun recevra, à l'ordre du jour de demain, une instruction particulière pour les opérations militaires ultérieures. »

en organisant la république Cisalpine, composée des pays transpadans, de l'ancien Milanais, de Mantoue et de quelques parties du Vénitien; en y nommant cinq directeurs, en fixant leurs appointements, et en mettant un général français à leur tête, donnèrent lieu à de grands débats dans le Corps-législatif. Dumolard, royaliste constitutionnel, auparavant membre de l'assemblée législative, ami de Lafayette et son défenseur lorsqu'on voulut l'accuser avant sa fuite, s'éleva tout particulièrement contre cette nouvelle puissance militaire. Mais le directoire s'inquiéta peu de la résistance, sanctionna et justifia toutes les actions de Bonaparte, et Carnot même, à son grand dépit, fut obligé de signer cette pièce<sup>1</sup>, ce qui resserra les nœuds du général et du gouvernement. Le Conseil exécutif et Bonaparte émirent à l'envi des manifestes violents contre les conseillers constituants. La fête du 14 juillet fournit le prétexte aux plus vives déclamations des di-

<sup>1</sup> *Moniteur*, an V, n° 301, Paris, le 30 messidor : « Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte : Le directoire exécutif a pensé, citoyen général, qu'il devait aux importants services que vous avez rendus à la République depuis votre entrée en Italie, de vous en manifester hautement sa satisfaction. Il vous déclare, en conséquence, qu'il approuve pleinement la conduite politique et militaire que vous avez tenue, notamment à l'égard de Venise et de Gènes. »

recteurs<sup>1</sup>, et à une espèce de déclaration de guerre de la part de l'armée d'Italie<sup>2</sup>.

Le directoire tendait dès-lors à vider le différent les armes à la main, et le général Hoche, avec une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, en devait être l'instrument. Hoche se trouvait alors avec ses troupes dans le cœur de l'Allemagne<sup>3</sup>; car Moreau et lui venaient de pas-

<sup>1</sup> Cet acte est conçu dans le ton le plus mordant. Il y est dit : « Mais que peuvent ces efforts convulsifs contre la volonté nationale, qui demande un terme à la révolution? En vain l'alliance est faite entre l'anarchie et le despotisme, entre la fureur et l'hypocrisie, entre Louis XVIII et l'ombre de Marat, pour anéantir le pacte social de 95; ils ne réussiront pas plus à le détruire par une explosion subite qu'à exécuter le projet de le démolir pièce à pièce. »

<sup>2</sup> Bonaparte harangue ainsi les troupes : « Soldats, je sais que vous êtes profondément affectés des maux qui menacent la patrie; mais la patrie ne peut courir des dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là. Des montagnes nous séparent de la France, vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la constitution et les républicains. Soldats, le gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons, par les manes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons, sur nos nouveaux drapeaux, guerre implacable aux ennemis de la République et de la constitution. »

<sup>3</sup> Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome III, page 275, M. le comte de Las Cases fait dire à Bonaparte : « Hoche cherchait toujours à se faire un parti et n'obtenait que des créatures; moi, je m'étais créé une immensité de partisans sans rechercher nullement la popularité. De plus, Hoche était d'une ambition hostile, provoquante: il était homme à venir de

ser le Rhin pour épuiser le pays, au moment où Bonaparte entrait dans l'intérieur des États d'Autriche. Avant de se rendre à son poste, Hoche avait imposé des contributions immenses au district de l'Allemagne, qui s'étend de Dusseldorf jusqu'au Mein, et il les faisait percevoir avec une sévérité inexorable. Il quitta le quartier-général, posté alors à Friedberg dans la Vetteravie, le 31 mai; arrivé à Paris, il prit des mesures conjointement avec les directeurs, donna les ordres nécessaires à ses officiers, et consentit à se charger du ministère de la guerre.

Hoche conduisit l'affaire sur un pied militaire <sup>1</sup>. Le ministère entier fut obligé de céder, et l'armée de Sambre - et - Meuse seule fut

Strasbourg, avec vingt-cinq mille hommes, saisir le gouvernement par force, tandis que moi je n'avais jamais eu qu'une politique patiente, conduite toujours par l'esprit du temps et les circonstances du moment. »

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot*, page 162 : « J'avais sauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine du temps de Robespierre; je l'avais fait mettre en liberté immédiatement après le 9 thermidor, et j'avais fait réunir les trois armées de l'Ouest en une seule, pour lui en donner le commandement; parce que je ne voyais que lui qui pût terminer la guerre de la Vendée et des Chouans. Il savait cela, et il paraissait se reprocher son injustice envers moi, et sa faiblesse pour le parti dans lequel il se laissait entraîner. Il me donnait à entendre qu'il y était retenu comme malgré lui par des femmes: il est certain qu'elles ont joué un rôle très-actif dans la révolution de fructidor. »

investie du pouvoir d'opérer la nouvelle révolution.

La philosophie de Talleyrand, qui lui fit voir lors de l'assemblée constituante que le plus prudent n'avait qu'à s'attacher aux novateurs, lui apprit alors que le directoire lui présentait le plus grand avantage, comme plus tard Bonaparte; et, lorsqu'il reconnut que celui-ci avait joué son rôle, les Bourbons obtinrent ses suffrages. Il eut donc le ministère des affaires étrangères avec l'assentiment des deux partis, puisque l'un espérait beaucoup de lui, et que l'autre savait ce qu'il devait en attendre.

Cochon était trop étroitement lié avec Carnot, et s'était montré, dans les derniers temps, trop favorable aux royalistes pour garder le ministère de la police <sup>1</sup>. On l'éloigna, et Hoche fut nommé ministre de la guerre. Merlin seul conserva la justice; François-de-Neufchâteau remplaça bientôt après Bénézech dans le ministère de l'intérieur.

Hoche, jeune, vif et ardent, voulut, même avant d'être reconnu ministre, déraciner la royauté, la baïonnette à la main, et conserver

<sup>1</sup> Lenoir-Laroche succéda à Cochon dans le ministère de la police; mais il ne resta que peu de jours en activité.

l'anarchie : il fit donc avancer plusieurs de ses régiments. Le district de douze lieues de poste, dans lequel le directoire ne put faire entrer de troupes ni leur donner de logement, sans l'approbation des conseillers, fut franchi. Quatre régiments se montrèrent à onze lieues de Paris, à la Ferté-Allais, et d'autres troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse entrèrent à Soissons.

Carnot et l'ancien ministre de la guerre encore en place, n'en savaient rien ; on se plaignit formellement au Corps-législatif de ce que la constitution avait été violée. On fut jusqu'à demander si Hoche avait l'âge constitutionnel pour être ministre. Les trois directeurs se montrèrent craintifs ; ayant l'air d'ignorer la marche des troupes, ils s'excusèrent et firent tomber toute la faute sur Hoche. Celui-ci, irrité de cette lâcheté, se livra aux derniers emportements, et refusa le ministère. Scherer fut nommé ministre de la guerre, et Hoche partit pour l'armée. Quoique les trois directeurs fussent en mésintelligence avec lui, ils ne suivirent pas moins les mêmes plans dans le commencement. De nouvelles troupes se mirent en marche et Hoche vint à Reims ; mais l'inquiétude et l'indécision du directoire

l'indisposèrent enfin sérieusement. Il voulait agir ouvertement ; le directoire eut recours à la ruse, c'est ce qui acheva leur désunion. Hoche retourna à l'armée, et les directeurs cherchèrent à arriver à leur but par d'autres moyens ; ils les trouvèrent en partie dans les patriotes qui, ici comme dans tout autre bouleversement, affluaient à Paris, et présentaient l'attitude la plus menaçante à leurs adversaires <sup>1</sup>, et en partie dans le grand nombre de troupes postées aux environs de Paris. Ils comptaient en outre sur le secours de l'armée d'Italie et sur Augereau qu'on avait retenu dans cette vue.

Carnot et Barthélemy avaient, il est vrai, protesté contre toutes ces démarches de la majorité du directoire. Ils avaient fait enregistrer leur protestation dans le protocole des actes directoriaux ; mais les triumvirs sen-

<sup>1</sup> Boissy-d'Anglas dit : « Il y a quinze jours, on distribuait des armes, et le ministre le savait ; il est destitué. On fabriquait des lances capables de résister à la cavalerie : le ministre le savait, et il est renvoyé ! Une foule de brigands étrangers affluent à Paris ; le ministre le savait, les surveillait, il leur donnait la chasse, et il est renvoyé. Vous avez chaque jour la preuve de la présence à Paris des principaux agents de la terreur ; faites-vous un pas à Paris sans être effrayé de l'apparition d'un assassin révolutionnaire ? n'avez-vous pas vu Fournier l'Américain, qui commandait le massacre des prisons d'Orléans ? n'avez-vous pas vu Léonard Bourdon, et tant d'autres ? Que font-ils à Paris ? »

taient trop leur supériorité sur leurs adversaires, composés des restes de la Gironde, des constitutionnels et ultra-royalistes.

La réaction des conseillers constituants était lente et pusillanime. Les généraux Pichegru et Willot furent adjoints aux inspecteurs de la salle; on interdit les clubs des Jacobins, on proposa une nouvelle organisation des gardes nationales. C'étaient au moins des précautions qui pouvaient être utiles; mais au lieu de déclarer la patrie en danger, au lieu de proscrire les trois directeurs, le Corps-législatif commença une enquête puérile, pour savoir si Barras, à son entrée au directoire, avait l'âge de quarante ans, fixé par la loi<sup>1</sup>. Lorsqu'on aurait dû faire agir la garde nationale, on se borna à faire marquer la distance de douze lieues, que les troupes ne devaient point franchir, par des poteaux, et on y fit graver la pu-

<sup>1</sup> Notre jugement est ici parfaitement en harmonie avec celui de Tallien; et quelque fallacieuse que soit sa proposition du 6 thermidor, il a cependant raison lorsqu'il dit: « Pour-quoi, au lieu de déclamations aussi stériles que nuisibles, ne pas dénoncer hautement, légalement le directoire, et ne pas remplacer les accusés par des magistrats plus dignes de la confiance du peuple français? La Constitution ne connaît que cette marche généreuse, salutaire; et tant que j'y verrai substituer des sarcasmes, des personnalités toujours dangereuses, et pour le parti qui attaque, et pour celui qui se défend, certes, il me sera alors permis de reconnaître les passions entourées de leurs armes meurtrières. »

dition infligée par la loi aux généraux qui dépasseraient cette limite. Quels impuissants moyens contre des hommes qui pouvaient énoncer leurs opinions dans le journal de Poultier, collègue de Pichegru <sup>1</sup> ! Les trois directeurs observèrent une toute autre marche. Hatry, jusqu'alors général de l'intérieur, était trop étroitement lié avec Hoche pour être employé sans lui. Nommé inspecteur-général de l'infanterie de l'armée de Sambre-et-Meuse, Augereau lui succéda dans la place qu'il venait de quitter. Le rôle qu'on donna à ce dernier, s'accordait parfaitement avec son caractère. Ambitieux, intrépide, sans le moindre crédit politique, et sans talents pour aspirer à une dictature, dans les relations les plus intimes avec Bonaparte et l'armée d'Italie, il surpassait Pichegru et Willot en force comme en hardiesse. A peine Augereau fut-il général dans l'intérieur, que les divisions de l'armée d'Italie l'assaillirent d'adresses, toutes dans un style menaçant, toutes publiées par les trois directeurs dans leur feuille officielle. Il reçut d'abord

<sup>1</sup> Poultier rédigea l'*Ami des lois*. — *Leclerc des Vosges* s'écrie, dans cette feuille : « O thermidor, ton soleil nous quittera-t-il sans avoir éclairé le supplice de nos tyrans !... Ces prêtres, ces soi-disant législateurs, ces émigrés, ces égorgeurs, ces ministres royaux, ce directeur ivre de sang, etc. »

celle de la première division qu'avait commandée Masséna, vint ensuite la deuxième qui avait été sous les ordres d'Augereau, la troisième sous Bernadotte, la quatrième sous Serrurier, bientôt toutes les autres divisions, et Berthier à la tête de l'état-major. Bonaparte, quelque irrité qu'il fût contre les chefs du parti opposé<sup>1</sup>, ne se déclara pas ouvertement dans l'espoir de s'approprier les avantages que le directoire s'était préparés pour lui-même. Au contraire jusqu'au dernier moment il abusa Carnot, par sa conduite astucieuse et par ses assurances d'amitié<sup>2</sup>. Le commandant de la ville de Paris, Dartubié, ainsi que le général en chef de l'artillerie Chanez, eurent leur démission<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> On lit, dans toutes ces adresses : « Tremblez, vos iniquités sont comptées, et le prix en est au bout de nos baïonnettes. Remarquez qu'une partie des soldats adresse ces paroles au Corps-législatif de toute la nation. » *Moniteur*, an V, n<sup>os</sup> 325-26.

<sup>2</sup> Dumolard, qui blâma tous les actes de violence contre Gênes et Venise, entra, après le 18 brumaire, au Corps-législatif; mais Bonaparte ne le nomma jamais chevalier d'honneur, quels que fussent les services qu'il rendit au comité de finances. Aubry ne put obtenir qu'on le rappelât de son exil, comme on l'avait fait à l'égard des autres victimes du 18 fructidor. Nous avons parlé plus haut de la haine de Bonaparte contre Willot et Pichegru. Au conseil des Cinq-Cents, Talot reproche, avec beaucoup de finesse et d'amertume, à Aubry, le 21 thermidor, d'avoir révoqué *Bonaparte et Masséna de leurs fonctions*.

<sup>3</sup> Réponse de Carnot, page 176 : « Quelque temps après, et

et deux généraux de l'armée d'Italie furent nommés à leur place. On éloigna ensuite Malo qui avait déjoué les attaques des patriotes sur les troupes campées dans la plaine de Grenelle, et l'entreprise insensée de l'abbé Brotier et de ses amis royalistes. Comme on ne pouvait ni rompre ni éloigner Ramel, commandant de la garde du Corps-législatif, on gagna les officiers et les soldats séparément<sup>1</sup>. Depuis longtemps tout était prêt pour porter un coup décisif; mais Carnot, qui pendant trois mois présidait le directoire, en empêcha l'explo-

c'était, je crois, six jours avant le 18 fructidor, Lavalette vient, et me dit : Vous devez être bien rassuré sur les nuages que vous avez cru s'être élevés dans l'esprit de Bonaparte à votre égard. Il m'annonce qu'il vient de vous écrire, par le même courrier, que vous pouviez compter sur toute son estime et toute son affection; qu'il voyait les événements politiques absolument de la même manière que vous. Je marquai à Lavalette toute ma sensibilité; mais, lui dis-je, la lettre ne m'a point été remise. »

<sup>1</sup> En lisant le jugement que l'aristocrate Barruel-Beauvert porte sur les deux hommes poursuivis comme complices des conspirations royalistes, par le directoire, on reconnaîtra combien il y avait peu d'amitié parmi les adversaires du directoire. *Barruel-Beauvert*, tome I, page 330, dit : « La conspiration de MM. de Lavilheurnois, ex-maître des requêtes, l'abbé Brotier, Duverne-Depresle et un certain Orléaniste, nommé Prosnay, avait été dénoncée par Malo, ci-devant frère-lai des Cordeliers et apostat, mais devenu général, et par le nommé Ramel, ancien laquais, chef de la garde du directoire (il veut dire Corps-législatif). Je plaidai chaudement, dans ma feuille périodique, en faveur des royalistes. Tout le monde criait, mais en vain : *Libera nos a malo.* »

sion. Après lui, la présidence aurait dû passer à Barthélemy, comme directeur nouvellement reçu, mais on l'obligea, le 7 fructidor, de céder la place à Reveillère-Lepeaux. Alors Bernadotte revint de l'armée d'Italie, sous prétexte de présenter quelques drapeaux oubliés<sup>1</sup>; mais, à proprement parler, pour faire élever, dans le discours qu'il adressa aux directeurs, et dans la réponse du directoire tous deux imprimés, les plus grandes invectives contre Pichegru et Willot, ainsi que contre tous leurs partisans dans les chambres. Ces deux discours furent prononcés avec une énergie digne de l'ancien temps du Jacobinisme<sup>2</sup>. Au moment où les hostilités

<sup>1</sup> C'est ce que Bonaparte mande au directoire.

<sup>2</sup> Le gouvernement rougit si peu de ce ton, que le directoire publia officiellement une conversation du directeur-président avec le chef de division Malo. Ce dernier se plaint d'avoir été destitué; les raisons alléguées par le directeur ne le contentent pas; il menace, met la main à son épée, et dit : « Un pareil triumvirat...! son règne ne tardera pas à finir. »

Le gouvernement doit y avoir répondu, à ce que la première personne de l'État rapporte : « Allez dire à tous ceux qui vous ressemblent, et qui veulent renverser la République, allez dire surtout à vos généraux, et vous savez de qui je veux parler, que je me f... d'eux. » *Moniteur*, an V, n<sup>o</sup> 343, page 1371, il répond ainsi à Bernadotte : « Brave général, c'est en vain que les éternels ennemis de la liberté française redoublent d'efforts pour la renverser, c'est en vain que, pour les seconder, des lâches déserteurs de la cause républicaine ont, par un pacte honteux, vendu à l'étranger et à la race des Bourbons et leur honneur et leur patrie, que chaque jour leurs

allaient éclater, lorsque les trois directeurs, de concert avec Marbot, Roger-Dumas, Poulmier et autres, au conseil des Anciens; avec Poulain-Grandpré, Boulay, Chazal, Villers, Sièyes au conseil des Cinq-Cents, résolurent, dans la nuit du 17 au 18 fructidor, de purger le Corps-législatif à leur manière; les coalisés montrèrent la plus grande faiblesse. Tout le monde savait que des soldats de Vincennes et de Meudon étaient entrés à Paris; des espions en informèrent les inspecteurs de la salle, rassemblés par Pichegru et Willot. On convoqua les conseillers, mais on laissa à Augereau assez de temps pour occuper les portes avant que les députés fussent tous présents. Le parti contraire s'était en attendant constitué à l'école de médecine, comme conseil des Anciens, et comme conseil des Cinq-Cents au théâtre Français. Augereau fit cerner de troupes les Tuileries, où les Cinq-Cents tenaient leurs séances, et le Palais Bourbon où siégeait le conseil des Anciens. Il occupa les bords de la Seine, depuis le Pont-au-Change jusqu'au pont Louis XVI, fit braquer des ca-

maines criminelles sapent l'édifice de nos lois, et que leur bouche impure essaie de ternir l'éclat des plus beaux, des plus étonnants, des plus nobles, des plus touchants résultats de la forme du gouvernement et du triomphe de nos armées. »

nons partout, et se chargea lui-même de la tâche la plus difficile. Ce fut Augereau qui entraîna les grenadiers du Corps-législatif, qui éloigna leur chef Ramel, en lui arrachant ses épau-lettes, et qui, accompagné de soldats, pénétra dans la salle de conférence, où il arrêta Pichegru avec les inspecteurs de la salle <sup>1</sup>.

Tous les députés, désignés par les trois directeurs, se cachèrent ou furent arrêtés; d'autres qui se précipitaient dans leur salle d'assemblée, reçurent l'ordre de se rendre dans l'endroit où les membres attachés aux trois directeurs s'étaient réunis depuis long-temps. Le conseil des Cinq-Cents au théâtre français s'inquiéta fort peu de ne point siéger dans un lieu convenable, de ne pas être en nombre compétent, et de n'avoir pas commencé légalement les débats. Il ne chercha même pas à confirmer suffisamment, ou seulement à fixer en quelque sorte l'accusation contre tant de personnages aussi respectables.

<sup>1</sup> Les détails du 18 fructidor se trouvent mieux présentés dans Beaulieu, *Essais historiques sur la révolution française*, tome VI, pages 350-418, que dans Toulangeon, tome VI, pages 200 - 227, quoique tous les deux écrivissent sous le règne de Bonaparte.

Beaulieu entre aussi dans les motifs qui décidèrent le directoire de faire déporter les hommes de principes les plus opposés, comme Cochon, Vaublanc, Boissy-d'Anglas, etc.

Le collège passa par dessus toutes ces considérations. Il porta les décrets que lui demandait l'avidité et tout à la fois prodigue triumvirat. De même que le conseil des Anciens s'était prêté lentement et après beaucoup de résistance aux démarches violentes du conseil des Cinq-Cents contre la révolution et ses héros, de même il voulait alors lui opposer des restrictions<sup>1</sup> ; mais il manquait de toutes les ressources qu'il fallait pour donner du poids à ses refus. Lorsque les conseillers avaient pu consentir à ce que le directoire appelât dans la ville autant de troupes qu'il voudrait, lorsqu'un homme comme Augereau était à leur tête, quels résultats pouvaient avoir les délibérations et les mesures des conseillers pacifiques. La première suite de la victoire des triumvirs fut le renvoi de leurs deux collègues. On déporta Barthélemy, et Carnot n'évita le même sort qu'en se cachant. On suspendit ensuite l'administration centrale du département de la Seine et les douze mairies de la ville de Paris ; le seul bu-

<sup>1</sup> Du conseil des Anciens, on déporta Barbé-Marbois, Mathieu-Dumas, Ferrand-Vailland, Lafond-Ladebat, Laumont, Muraire, Paradis, Murinais, Portalis, Rovère, Tronçon-Ducoudray ; les autres quarante - un déportés étaient tous du conseil des Cinq-Cents.

reau central de la police demeura en activité <sup>1</sup>. Cinquante-trois des députés proscrits devaient être déportés, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes de partis tout-à-fait différents et souvent opposés. On proscrivit aussi les gazettes et leurs rédacteurs; quarante-trois journaux et feuilles périodiques furent déclarés contre-révolutionnaires. On arrêta vingt-deux folliculaires, pour qu'ils défendissent leurs opinions devant le tribunal, et on humilia toute la nation, en déclarant nulles les élections de quarante-huit départements. On devait faire la recherche des émigrés revenus dans leur patrie, pour les poursuivre, et opprimer de nouveau le clergé; on devait arrêter le culte religieux des chrétiens et dé-

<sup>1</sup> *Richer-Serizy au directoire*, Rouen, floréal an VI, p. 41 : « Après les comités révolutionnaires et les commissions militaires, un des actes les plus monstrueux du despotisme dans cette révolution, est l'établissement des bureaux centraux sur tous les points de la France; les hommes qui les composent, la plupart des petits Busiris à livrée, joignent au plus lourd, comme au plus effroyable brigandage, le plus odieux despotisme, d'autant plus intolérable, qu'il n'est exercé que par des bêtes féroces. Le pouvoir des administrations municipales, départementales, de la constitution même, est nul devant le pouvoir de ces petits tyranneaux; j'ai entre les mains plusieurs arrêtés de ces bureaux centraux; je les rendrai bientôt publics : ce sont des monuments de stupidité, de démence, d'immoralité, de servitude et d'ignorance. O sainte liberté! tu ne descendras jamais parmi nous! »

porter les membres de la famille des Bourbons qui, échappés au Terrorisme, demeuraient en France<sup>1</sup>. Le triumvirat sanguinaire de la constitution de 1793 respecta donc encore plus la vertu de la noble veuve du duc d'Orléans, que le triumvirat de 1795. Une commission de cinq, présidée par Sièyes, adressa trente-neuf ordonnances, toutes faites au Corps législatif. On les décréta en masse le soir du 18 fructidor, presque toutes mirent entrave à la liberté; la plupart, surtout les condamnations, étaient cruelles et injustes<sup>2</sup>. Envain quelques membres modérés, observaient qu'on

<sup>1</sup> Le prince de Conti, les duchesses de Bourbon et d'Orléans.

<sup>2</sup> Au conseil des Anciens, *Girod-Puzot* dit : « La commission n'a pu se procurer les pièces originales qui servent de preuves contre les conspirateurs; elle n'en a reçu d'autres que celles qui vous ont été lues ici.... La commission a pensé que, pour prononcer sur l'une et l'autre de ces dispositions (la déportation des hommes désignés comme royalistes et l'abolition de tout ce qui avait été fait dans les quarante-huit assemblées électorales), il fallait avoir des connaissances des lieux et des personnes, que ces membres ne possèdent pas. »

*Lecoulteux*, qui prend après lui la parole, s'exprime encore d'une manière plus positive : « On sollicite notre opinion sur les individus que l'on propose de déporter. Il me semble que pour que nous puissions nous en former une, il faut examiner s'il y a des pièces, et j'avoue que je n'en vois aucune qui puisse faire comprendre beaucoup de ces individus dans la mesure de déportation. Devrons-nous leur infliger cette peine à cause des opinions que nous leur avons entendu émettre? Mais la déportation est une peine terrible. »

ne reprochait à plusieurs accusés que leur opinion et non des crimes; que l'Orléanisme des uns ainsi que le royalisme des autres, et même celui de Pichegru n'étaient confirmés que par des actes surannés. Ils ne purent ni empêcher, ni arrêter la marche de la violence. On recourut encore à toute la tactique des Jacobins, et Tallien, au conseil des Cinq-Cents, prit le détour qui lui était si familier, avant que madame Cabarrus-Fontenay l'eût converti <sup>1</sup>.

Au reste, la sentence de déportation ne fut exécutée que contre Barthélemy, Barbé-Marbois, Pichegru, Willot, Ramel, Delarue, Rovère, Bourdon, Lafond-Ladebat, Murinais, Tronçon-Ducoudray, Aubry, Dossonville, Lavilheurnois, Letellier, Brotier. Les autres se sauvèrent facilement, puisque toute la France leur offrait un asile, et que plus tard on commua la peine contre une détention libre dans

<sup>1</sup> *Tallien* dit : « On a fait la proposition de faire de cette résolution ( c'est-à-dire de ces trente-neuf thèses affreuses, dont chacune est une loi importante, et dans lesquelles on traite les choses les plus hétérogènes ) des résolutions particulières : je m'y oppose. Si vous laissez à l'opinion, le temps de divaguer et de s'éloigner du but, la tranquillité publique peut être compromise, et vous seriez vous-mêmes responsables des événements. Je demande que la résolution soit à l'instant envoyée au conseil des Anciens. *Jean Debry*. — J'appuie la proposition. »

l'île d'Oleron, pour tous les autres, à l'exception d'Aymé, Gilbert, Desmoulières et Perlet. On avait eu la prudence de ne point employer les horribles patriotes, car on avait assez des soldats. Lorsqu'on considère que, par suite de l'entreprise du 18 fructidor, le jacobin Merlin de Douay remplaça Carnot qui avait dirigé toutes les guerres de la révolution, préparé toutes les victoires; lorsqu'on observe ensuite que le versificateur François-de-Neufchâteau déposséda le sage et l'expérimenté politique Barthélemy, on reconnaît facilement que, par cette révolution, et par ces deux hommes, propres plutôt à toute autre chose qu'à gouverner un royaume, on n'avait rien gagné, mais beaucoup perdu. Cela n'épuisait pas encore tout le mal de la France, dont les baïonnettes étaient dans les mains de grands prodiges, d'administrateurs ineptes, de régents méprisables et méprisés<sup>1</sup>, de législateurs impies et vaniteux, de généraux durs et farouches. Qui aurait pu sauver l'État d'entre leurs mains? quel autre que cet homme, qui aux talents

<sup>1</sup> Réponse de Carnot, page 200 : « Rewbell était constamment le patron de gens accusés de vol et de dilapidations; Barras celui des nobles tarés et des pourfendeurs; Reveillère celui des prêtres scandaleux. »

et au caractère de Danton réunissait la finesse et l'astuce de Fouché<sup>1</sup>, qui, comme politique et soldat, alliait à la science et à l'expérience de Carnot, le génie qui crée, l'audace qui exécute, la violence qui détruit, pille et ravage, et enfin cette qualité plus étonnante que toutes les autres, cette intelligence forte, cette sagesse hardie et mesurée, qui n'agit jamais qu'à propos et rétablit tout comme par enchantement? Quel autre que cet homme devant qui tous les Français se prosternèrent comme devant leur idole, cet homme qui avait à ses ordres Augereau et l'armée d'Italie, cet homme que déifient en-

<sup>1</sup> Ceux qui mettent Bonaparte, sur la foi de Chaboulon et de Las Cases, au rang des dieux, liront avec plaisir le passage suivant, où Bonaparte, même avant son élévation, énonça des idées encore plus généreuses qu'après sa chute à Sainte-Hélène.

Il dit, dans la *Correspondance inédite*, tome VII, p. 286, à l'occasion de la paix de Campo-Formio : « Je crois avoir fait ce que chaque membre du directoire eût fait à ma place. J'ai mérité, par mes services, l'approbation du gouvernement et de la nation; j'ai reçu des marques réitérées de son estime. Il ne me reste plus que de rentrer dans la foule, reprendre le soc de Cincinnatus, et de donner l'exemple du respect pour les magistrats et de l'aversion pour le régime militaire, qui a détruit tant de républiques et perdu plusieurs États. » Cette remarque nous est insinuée par la considération dont jouissent en Allemagne les productions de Chaboulon, de Las Cases, et l'écrit de la faction, publié par l'organe d'Omeara. Quant à la critique de ce dernier ouvrage, voyez *Quarterly-Review*, 1823, february, n<sup>o</sup> 60, p. 219.

core aujourd'hui ceux qui se laissent éblouir par l'éclat brillant des qualités extérieures, parce que la nature leur a refusé le don de reconnaître et de priser la grandeur d'une vertu paisible et d'une ame vraiment religieuse <sup>1</sup> ?

Il faut donc avouer, que la providence a envoyé Bonaparte dans la France ; sauveur d'un parti de pygmées et d'égoïstes, il a été pour d'autres l'ange du jugement, pour son glorieux mais infortuné siècle, le restaurateur de l'ordre, le réformateur de tous les pays, qui semblaient n'attendre qu'une révolution.

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot*, page 144 : « Le directoire, au lieu d'employer les baïonnettes, aurait dû demander l'expulsion des quinze ou seize royalistes au Corps-législatif ; cet acte eût été incontestablement adopté par la grande majorité des conseils, par tous ceux au moins que le directoire a jugés dignes d'y rester le 18 fructidor. Dès-lors il n'y avait plus de dissolution du Corps-législatif ; ce n'était plus le directoire qui opérerait, qui écartait de son autorité privée, par les canons et les baïonnettes, ceux qui lui déplaisaient. »

Page 146. « Alors il n'y avait pas besoin de faire faire des adresses par l'armée d'Italie ; il n'y avait pas besoin de faire cerner Paris par l'armée de Sambre-et-Meuse ; il n'y avait pas besoin d'ôter le commandement de la dix-septième division (armée de l'intérieur) au brave Hatry, pour la mettre entre les mains d'un brigand. Quand on n'a que des vues droites, on n'a besoin que d'instruments purs. »

On lit, page 166 : « Rewbell lui-même, en voyant Augereau entrer la première fois à Paris, pour déposer les soixante drapeaux remportés par l'armée d'Italie, s'écrie : Il a bien l'air d'un factieux, quel fier brigand ! »

Il avait déjà lui-même tellement reconnu cette destination , que l'empreinte de ce sentiment se manifesta dans toute sa conduite lors de son retour à Paris <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Schlosser interrompt ici le cours de sa narration , sans aller précisément jusqu'à la fin du siècle ; car il se propose , à ce que nous pouvons assurer avec quelque certitude , d'écrire en outre l'histoire de Bonaparte , et de rapporter tous les événements qui , depuis la chute du directoire jusqu'à la restauration , ont consolidé au dix-neuvième siècle les institutions de la révolution française , anéanti le règne du pouvoir arbitraire , et donné à la France et à quelques autres pays une certaine garantie contre les prétentions despotiques des ministres.

(*Note du traducteur.*)

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

---

## LIVRE QUATRIÈME.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

Aperçu de l'histoire de France depuis la guerre de sept ans  
jusqu'en 1787.

- |   |        |
|---|--------|
| I. Fin du règne de Louis XV.            | Page 3 |
| II. Commencement du règne de Louis XVI. | 15     |

### CHAPITRE DEUXIÈME.

- |   |    |
|---|----|
| I. Depuis la convocation des notables en 1787, jusqu'au<br>nouveau ministère de Necker en septembre 1788. | 24 |
| II. Depuis la rentrée de Necker au ministère, jusqu'au<br>juin 1789.                                      | 35 |

### CHAPITRE TROISIÈME.

Du 23 juin 1789 jusqu'à l'organisation de la République.

- |   |     |
|---|-----|
| I. Du 23 juin 1789 jusqu'à la fuite du roi.                         | 56  |
| II. Depuis la fuite du roi jusqu'à l'organisation de la République. | 103 |

### CHAPITRE QUATRIÈME.

Depuis la suspension du roi jusqu'au 18 fructidor.

- |   |     |
|---|-----|
| I. Depuis le 11 août 1792 jusqu'au 31 mai 1793. | 146 |
|---|-----|

- II. Depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 27 juillet 1794. — Histoire de l'intérieur. — Marche de la guerre. Page 198
- III. Depuis le 27 juillet 1794 jusqu'au 27 octobre 1795. — Histoire de l'intérieur. — Marche de la guerre. 255
- IV. Du 27 octobre 1795 jusqu'au 4 septembre 1797. — Événements de la guerre et rapports extérieurs. — Factions et mouvements intérieurs. 309

FIN DE LA TABLE.

